LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ | Montréal, mercredi 14 décembre 1966 / Quatre-Temps / 82e année, No 290 / 8 cahiers / 108 pages / Les prévisions météorologiques : nuageux avec chutes de neige et éclaircies / Min. : 20 / Max. : 32

Ottawa désire amener les provinces à protéger le "petit emprunteur" • *En page 85*

Le Barreau réclame une enquête sur les brutalités de la police

par François TREPANIER

QUEBEC. — Le Barreau de Québec a décidé de demander la création d'une commission royale d'enquête sur la conduite des policiers au cours des cinq dernières années dans la province.

La nouvelle a été annoncée officiellement, hier, dans la capitale provinciale, par le Bâtonnier de Québec, Me Roger Thibodeau, dans une déclaration remise à la presse.

"Le Barreau de Québec est d'opinion, a dit Me Thibodeau, que la création d'une commission royale d'enquête sur les brutalités policières dans la province s'impose et que c'est la seule façon juste de découvrir si la police est demeurée dans les limites de son rôle véritable ou si elle a outrepassé ses devoirs et obligations.

"Le Conseil de la section de Québec croit, a ajouté Me Thibodeau, que la lumière complète doit être faite au plus tôt de façon à ce que le public soit parfaitement renseigné sur ce qui s'est vraiment passé."

Me Thibodeau a précisé qu'une résolution a été adoptée lundi soir par le bureau exécutif du Barreau de Québec demandant qu'une enquête royale soit déclenchée.

Cependant, cette résolution ne sera pas soumise immédiatement au gouvernement. Le bureau exécutif a décidé en effet de laisser au Barreau provincial l'initiative et la décision de formuler la demande s'il est d'avis qu'une telle mesure s'impose.

Dans les milieux juridiques, on croit que le conseil provincial n'hésitera pas et fera suite à la demande. On signale que c'est le conseil qui a transmis au mois d'avril dernier à l'ancien ministre de la Justice, Me Claude Wagner le rapport de l'enquête menée par le Barreau sur la brutalité des membres de la Sûreté provinciale dans l'affaire des incendies criminels. On fait remarquer, par ailleurs, que ce rapport était accompagné d'une résolution demandant que les privilèges des avocats soient sauvegardés et que les droits des individus soient respectés. On déclare enfin que la plupart des délégués au sein du conseil auraient été choqués des pratiques révélées dans le rapport du comité spécial du Barreau chargé d'enquêter dans l'affaire des incendies criminels.

Ce rapport, dont les grandes lignes ont été révélées dans LA PRESSE de vendredi dernier, reconnait que des actes de brutalité ont été posés par des membres de la Sûreté provinciale et s'interroge sérieusement sur la conduite de certains procureurs de la Couronne.

Dans sa déclaration aux journaux, le Bâtonnier du Barreau de Québec n'a pas précisé pour quelles raisons l'enquête royale devrait se limiter aux cinq dernières années.

Toutefois, d'après certains avocats, il n'y aurait pas lieu d'aller plus loin pour une raison

Voir BARREAU en page 2

Vers un contrôle plus strict de la profession notariale au Québec

—le président de la Chambre des notaires

par André BELIVEAU

La publication par LA PRESSE, samedi dernier, d'un article relatif aux actes frauduleux imputés au notaire montréalais Maurice Savignac, et le retentissement considérable qu'a obtenu cette affaire depuis, auront pour effet d'entrainer un contrôle plus strict sur l'exercice de la profession notariale au Québec.

C'est là l'opinion de M. Roger Comtois, président de la Chambre des notaires du Québec, qui a elle-même porté une plainte formelle contre M. Savignac pour faux et autres irrégularités graves. M. Savignac est disparu de son domicile depuis le 2 décembre. On croit qu'il a fraudé ses clients d'une somme pouvant dépasser $1 million, "chiffre nettement exagéré", prétend cependant la Chambre. Jusqu'ici, le notaire est formellement accusé d'avoir frustré quelques-uns de ses clients d'environ $170,000, et plusieurs autres présumées victimes s'apprêtent à porter plainte.

"Cette affaire nous secoue beaucoup, nous a déclaré M. Comtois hier soir au cours d'une conversation téléphonique. Ca ne nous fait pas plaisir. Mais ça va nous obliger tout simplement à instaurer l'état policier (au sein) de la profession. Il va falloir faire des inspections plus fréquentes, nommer des vérificateurs, des syndics, etc. C'est un cas sur 1,100, mais c'est extrêmement grave, alors ça ne peut pas ne pas nous impressionner, et puis on va prendre le fouet, qu'est-ce que vous voulez ? C'est bien dommage mais, à ce point de vue-là, votre article aura fait du bien."

Invitation aux victimes

M. Comtois a par ailleurs invité toutes les personnes qui estiment qu'elles ont été lésées par M. Savignac à adresser leurs réclamations à la Chambre des notaires qui, si M. Savignac est trouvé coupable et après avoir étudié les demandes au mérite, honorera les réclamations qu'elle jugera fondées.

La Chambre possède, depuis le mois de juin dernier, un fonds d'indemnisation qui s'élève présentement à un peu plus de $50,000. Au cours des deux dernières années, elle n'a reçu qu'une seule réclamation pour défalcation, et elle l'a rejetée, estimant que les faits allégués ne comportaient pas un caractère de responsabilité notariale et que le notaire accusé ne s'était pas à proprement parler rendu coupable de défalcation.

"La défalcation, techniquement, a précisé M. Comtois, c'est quand une personne s'approprie des fonds destinés à une fin et les emploie à une autre fin."

La Chambre peut, à sa discrétion, indemniser en tout ou en partie — ou ne pas indemniser du tout — les victimes de fraudes commises par un notaire. Dans le cas présent, si le montant des réclamations valides dépasse la valeur actuelle du fonds, elle pourra également puiser dans ses réserves ou, ce qu'elle fera plus probablement, imposer une cotisation spéciale à ses membres afin de hausser le fonds d'indemnisation au niveau désiré. "On a eu des quantités d'appels de confrères nous offrant de payer et se disant prêts à tout faire pour garder la réputation de la profession", a souligné M. Comtois.

Le Barreau québécois possède un tel fonds d'indemnisation depuis 1956.

Evacuation d'une partie de la ville de Pickering

PICKERING, Ont. — On se servait de pompes, ce matin, pour récupérer 67 tonnes de propane d'un wagon citerne d'un convoi qui a déraillé, hier soir, lors d'une collision avec un camion chargé de 15 tonnes de sable, à Pickering, non loin de Toronto. L'accident a fait deux morts : le conducteur du camion, et un garçon qui voyageait avec lui.

Hier soir, la police ontarienne a fait évacuer une partie de la petite ville de Pickering, à cause de la menace que constituait le wagon de propane. 200 personnes ont quitté les lieux.

Ce matin, on avait retrouvé le cadavre du garçon de 4 ans, mais pas celui du conducteur. On croit qu'il est enseveli sous le sable et les débris tordus du camion.

On ne pouvait pas ce matin fouiller dans la ferraille, tant qu'on n'aura pas vidé la citerne de propane, ce qui devra durer jusqu'à minuit ce soir.

La violence du choc a fait dérailler deux locomotives diesel et 20 des 150 wagons du convoi de marchandises du Canadien Pacifique.

La police n'a pas forcé les gens à quitter leur demeure, à trois quarts de mille à la ronde, mais les a seulement invités à s'éloigner, par mesure de prudence

Téléphoto PC

Les wagons empilés indiquent bien la violence du choc.

L'acheminement du courrier est rétabli à Montréal

par Jacques LAFRENIERE

Le transport du courrier a repris à 4 h. ce matin dans la région de Montréal par suite de l'acceptation hier, par les 350 employés de Rod Service Limitée, des termes d'une nouvelle convention collective de travail qui expirera en juin 1968.

Cette grève qui avait débuté samedi soir paralysait tout le service postal à Montréal.

Un porte-parole du bureau de poste a fait savoir hier qu'il faudra une journée ou deux avant que la situation ne redevienne normale, pour autant qu'elle puisse être normale à cette période-ci de l'année. Le bureau de poste appellera graduellement au travail quelque 9,000 surnuméraires qui aideront au tri du courrier et à sa livraison.

On ne croit pas que la grève ait occasionné une accumulation trop grande des articles dans les succursales postales.

Les grévistes ont adopté, à l'unanimité, hier, le rapport de leurs négociateurs. Satisfaits, mais non particulièrement enthousiastes, ils avaient l'intention de dormir quelques heures avant de reprendre le travail, car plusieurs d'entre eux n'avaient pas fermé l'oeil depuis deux ou trois jours.

Le ministre des Postes, M. Jean-Pierre Côté, lui aussi très fatigué après une nuit passée à attendre le résultat des négociations, s'est dit heureux de voir la situation revenir à la normale.

Les représentants patronaux, M. Rosario Turcotte, propriétaire, son fils, Raymond, MM. Imbeault et Ouellet, s'affairaient hier après-midi à mettre la dernière main au texte de la convention collective ou à remettre en marche le service de livraison du courrier.

Est-ce la fin des sous-contrats ?

M. Côté a annoncé hier que la compagnie Rod Service était "réengagée". Il avait, dimanche, suspendu temporairement les contrats de cette entreprise, car elle ne pouvait remplir ses engagements. Le ministre avait fait appel au public pour le transport du courrier, et, selon lui, la réponse a été très bonne.

M. Côté a insisté sur le fait que l'augmentation consentie aux employés de Rod Service peut paraître élevée. Mais il

Voir COURRIER en page 2

Le général Lemnitzer veut démissionner

PARIS (PA) — Le général Lyman L. Lemnitzer, a offert sa démission comme commandant suprême des forces alliées en Europe, peu de jours avant que ne s'ouvre la conférence du Conseil de l'OTAN à Paris aujourd'hui. C'est le quotidien "Le Monde" qui diffuse cette nouvelle.

Le général Lemnitzer, qui succédait au général Lauris Norstad en 1962, était présent ce matin à la réunion du Comité de planification de la défense de l'OTAN.

Ottawa songe à interdire la grève des contrôleurs du trafic aérien

par Luc BEAUREGARD

OTTAWA. — Les 750 contrôleurs du trafic aérien du Canada ont pris hier un vote de grève qui risque de paralyser durant le temps des fêtes l'ensemble du transport aérien du pays.

Le déclenchement de cette grève a été fixé au mardi 20 décembre prochain, à 8 heures du matin. La proportion des votes en faveur de l'arrêt de travail a été de 578 contre 33.

Quelques heures auparavant, hier aux Communes, l'Opposition avait vainement réclamé un débat d'urgence sur l'imminence de la grève des contrôleurs. Tout au plus, sa démarche lui a-t-elle permis d'injurier le gouvernement pour son habitude à laisser croupir les conflits de travail.

Que cela soit vrai ou faux, il est de notoriété publique, à Ottawa, que le gouvernement n'entend nullement, cette fois, permettre un arrêt de travail qui paralyserait une fois de plus le pays — après la grève des débardeurs du Saint-Laurent, la grève du rail, la grève d'Air-Canada et l'arrêt de travail dans les ports de la Colombie-Britannique.

Dès ce matin, en fait le président du Conseil du Trésor, M. Benson, devait s'entretenir avec les porte-parole des contrôleurs afin de trouver une solution temporaire.

Certaines sources soutiennent par ailleurs que le gouvernement se prépare à adopter une loi extraordinaire qui interdirait la grève.

Conservateurs et néo-démocrates à l'attaque

Soulignant que le vote de grève n'avait pas encore été

Voir CONTROLEURS page 2

Faillite: Sharp rejette les demandes de Dief

OTTAWA (PC) — Le ministre des Finances M. Sharp a rejeté hier les demandes répétées de la part du leader conservateur M. John Diefenbaker pour qu'une enquête fédérale soit tenue afin d'éclaircir les ramifications de la faillite de la Prudential Finance.

M. Diefenbaker a affirmé qu'une intervention fédérale était nécessaire étant donné que la Commission sur les valeurs mobilières d'Ontario n'avait pas réussi à protéger les actionnaires et que le gouvernement de cette province avait refusé de tenir une enquête dans cette affaire.

Le chef de l'Opposition a déclaré en Chambre qu'une enquête publique redonnerait confiance aux actionnaires. Ils auraient l'assurance que leurs épargnes seront protégées.

M. Sharp a répondu qu'il était surpris que M. Diefenbaker réclame une enquête sur les activités du gouvernement d'Ontario, qui est un gouvernement conservateur.

Hanoï subit son raid le plus long et le plus dévastateur

(D'après AFP, UPI, PA) — Hanoï a connu aujourd'hui son raid le plus long et le plus violent. Durant une heure, des groupes de chasseurs-bombardiers américains se sont succédé au-dessus de la capitale nord-vietnamienne et de ses faubourgs. L'alerte a duré deux heures.

De source nord-vietnamienne, on précise que les appareils américains ont attaqué les mêmes objectifs qu'hier. Des roquettes sont tombées dans le quartier des ambassades étrangères. Radio-Hanoï a annoncé que huit avions ont été abattus et d'autres endommagés.

Plus de 100 personnes ont été tuées ou blessées au cours des deux derniers raids de l'Aviation américaine au-dessus de Hanoï, annonce une déclaration officielle du ministère nord-vietnamien des Affaires étrangères.

De son côté, le correspondant de l'agence Tass dans la capitale nord-vietnamienne écrit que les appareils américains ont, comme hier, attaqué aujourd'hui les deux rives du fleuve Rouge, les quais et le secteur du pont reliant Hanoï à sa banlieue.

A Saigon, le porte-parole militaire américain s'est refusé à tout commentaire sur les informations en provenance de la capitale nord-vietnamienne selon lesquelles des pertes auraient été enregistrées par la population civile de Hanoï à la suite du bombardement de la gare de triage de Yen Vien.

Le porte-parole a simplement

Voir HANOI en page 2

AUJOURD'HUI

Nouveaux bureaux de placement du Québec

Le ministre du Travail du Québec, M. Maurice Bellemare, projette de créer 46 nouveaux bureaux de placement provinciaux et, éventuellement, d'en établir un par comté, "afin de décongestionner les bureaux des députés".

— Page 20

Des employés de la ville de Montréal votent la grève

Un cinquième groupe d'employés de la ville de Montréal, les manoeuvres, a rejeté hier les offres patronales tout comme quatre autres syndicats, groupant leurs confrères, l'ont fait vendredi dernier. Une grève pourrait être déclenchée dans une quarantaine de jours.

— Page 3

Quand Johnson est "gêné"...

Le premier ministre Johnson a annoncé hier qu'il avait rejeté les recommandations suggérant au gouvernement d'augmenter de $420,000 les subventions à l'université McGill pour l'année en cours : "J'étais un peu gêné d'offrir aussi peu", a-t-il dit, précisant que le ministère de l'Education revisait tout le système des subventions aux universités.

— Page 85

Le prêtre doit demeurer fidèle à son célibat, écrit le cardinal Léger

par Marcel ADAM

Le cardinal-archevêque de Montréal vient d'adresser une lettre à tous ses prêtres du diocèse de Montréal dans laquelle il les invite à ne pas regarder en arrière et à rester fidèles à leur célibat, dont il souligne les avantages pastoraux et apostoliques.

Dans cette lettre datée du 8 décembre et présentée sous forme d'une élégante brochure, le cardinal Paul-Emile Léger insiste sur "les avantages apostoliques et pastoraux du célibat ecclésiastique", sur la "grande liberté et disponibilité pour le service de Dieu et de l'Eglise" que le célibat assure, et sur la fidélité aux engagements pris en toute liberté, après avoir rappelé aux prêtres qu'ils doivent demeurer fidèles à leur engagement et "montrer beaucoup de discernement et de prudence dans toutes leurs interventions publiques".

On notera que cette prise de position du cardinal survient deux semaines après la clôture d'un forum de cinq semaines dans la page religieuse de LA PRESSE où vingt-cinq clercs et laïcs se sont exprimés sur ce sujet. Ce débat avait été amorcé par un prêtre montréalais anonyme qui plaidait en faveur d'un assouplissement de la loi sur le célibat ecclésiastique.

De plus LA PRESSE, depuis près de trois mois, a plusieurs fois fait état d'opinions similaires exprimées par d'autres clercs dans des publications religieuses, de même que de dépêches rapportant qu'aux Etats-Unis et en Hollande une majorité de prêtres ont pris position en faveur d'une revision de cette loi de l'Eglise.

Tous ces indices démontrent que cette loi, aussi bien chez nous qu'à l'étranger, est aujourd'hui remise en question par un nombre de plus en plus grand de prêtres et de laïcs.

Texte intégral de la lettre du cardinal, page 15

Après avoir dit qu'au cours des prochains mois il abordera dans des lettres semblables "quelques-uns des principaux thèmes que suggère la réflexion sur notre insertion dans le monde actuel", afin de réaliser avec ses prêtres "une communauté de pensée et de vie", le cardinal Léger ajoute que "la lettre d'aujourd'hui nous introduira déjà au coeur même de notre vie, au centre de notre engagement dans l'Eglise." "Car, dit-il, je veux réfléchir avec vous sur le sens et la portée de notre célibat."

Depuis quelque temps, ajoute-t-il, on s'interroge beaucoup, parmi les prêtres comme parmi les fidèles, sur la question du célibat ecclésiastique, ajoutant qu'il ne faut pas s'alarmer, ni s'étonner outre mesure que des interrogations comme celles-là, et bien d'autres, soient plus présentes qu'autrefois à la conscience de chacun. S'il en résulte parfois une certaine insécurité, on doit aussi voir dans le bouillonnement actuel des idées un signe de vitalité, l'évidence d'un désir nouveau d'étudier les choses en profondeur, de procéder à des examens lucides, des invitations à réformer nos vies et, finalement, à une plus grande fidélité à l'Evangile.

Reconnaissant qu'il "est légitime de traiter du problème du célibat ecclésiastique et qu'il est permis de se demander si

Voir PRETRES en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 89 à 98
Bandes dessinées / 40
Courrier "Que faire ?" / 62
Décès, naissances, etc. / 98 et 99
Editorial / 4
Finance / 86 à 88
Horoscope / 16
Loisirs et récréation / 40
Mots croisés / 91
Navigation / 18
Nouvelles internationales / 31 et 36
Nouvelles nationales / 15, 20 et 85
Radio et télévision / 24 et 25
Spectacles et concerts / 80 et 81
Sports / 69 à 74 et 98
Tribunaux / 8
Vie féminine / 56, 59 à 63
Vie mondaine / 57 et 58
Votre médecin / 11

CKAC 73

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ | Montréal, mercredi 14 décembre 1966 / Quatre-Temps / 82e année, No 290 / 8 cahiers / 108 pages / Les prévisions météorologiques : nuageux avec chutes de neige et éclaircies / Min. : 20 / Max. : 32

Ottawa désire amener les provinces à protéger le "petit emprunteur" • *En page 85*

Le Barreau réclame une enquête sur les brutalités de la police

par François TREPANIER

QUEBEC. — Le Barreau de Québec a décidé de demander la création d'une commission royale d'enquête sur la conduite des policiers au cours des cinq dernières années dans la province.

La nouvelle a été annoncée officiellement, hier, dans la capitale provinciale, par le Bâtonnier de Québec, Me Roger Thibodeau, dans une déclaration remise à la presse.

"Le Barreau de Québec est d'opinion, a dit Me Thibodeau, que la création d'une commission royale d'enquête sur les brutalités policières dans la province s'impose et que c'est la seule façon juste de découvrir si la police est demeurée dans les limites de son rôle véritable ou si elle a outrepassé ses devoirs et obligations.

"Le Conseil de la section de Québec croit, a ajouté Me Thibodeau, que la lumière complète doit être faite au plus tôt de façon à ce que le public soit parfaitement renseigné sur ce qui s'est vraiment passé."

Me Thibodeau a précisé qu'une résolution a été adoptée lundi soir par le bureau exécutif du Barreau de Québec demandant qu'une enquête royale soit déclenchée.

Cependant, cette résolution ne sera pas soumise immédiatement au gouvernement. Le bureau exécutif a décidé en effet de laisser au Barreau provincial l'initiative et la décision de formuler la demande s'il est d'avis qu'une telle mesure s'impose.

Dans les milieux juridiques, on croit que le conseil provincial n'hésitera pas et fera suite à la demande. On signale que c'est le conseil qui a transmis au mois d'avril dernier à l'ancien ministre de la Justice, Me Claude Wagner le rapport de l'enquête menée par le Barreau sur la brutalité des membres de la Sûreté provinciale dans l'affaire des incendies criminels. On fait remarquer, par ailleurs, que ce rapport était accompagné d'une résolution demandant que les privilèges des avocats soient sauvegardés et que les droits des individus soient respectés. On déclare enfin que la plupart des délégués au sein du conseil auraient été choqués des pratiques révélées dans le rapport du comité spécial du Barreau chargé d'enquêter dans l'affaire des incendies criminels.

Ce rapport, dont les grandes lignes ont été révélées dans LA PRESSE de vendredi dernier, reconnait que des actes de brutalité ont été posés par des membres de la Sûreté provinciale et s'interroge sérieusement sur la conduite de certains procureurs de la Couronne.

Dans sa déclaration aux journaux, le Bâtonnier du Barreau de Québec n'a pas précisé pour quelles raisons l'enquête royale devrait se limiter aux cinq dernières années.

Toutefois, d'après certains avocats, il n'y aurait pas lieu d'aller plus loin pour une raison

Voir BARREAU en page 2

Vers un contrôle plus strict de la profession notariale au Québec

—le président de la Chambre des notaires

par André BELIVEAU

La publication par LA PRESSE, samedi dernier, d'un article relatif aux actes frauduleux imputés au notaire montréalais Maurice Savignac, et le retentissement considérable qu'a obtenu cette affaire depuis, auront pour effet d'entrainer un contrôle plus strict sur l'exercice de la profession notariale au Québec.

C'est là l'opinion de M. Roger Comtois, président de la Chambre des notaires du Québec, qui a elle-même porté une plainte formelle contre M. Savignac pour faux et autres irrégularités graves. M. Savignac est disparu de son domicile depuis le 2 décembre. On croit qu'il a fraudé ses clients d'une somme pouvant dépasser $1 million, "chiffre nettement exagéré", prétend cependant la Chambre. Jusqu'ici, le notaire est formellement accusé d'avoir frustré quelques-uns de ses clients d'environ $170,000, et plusieurs autres présumées victimes s'apprêtent à porter plainte.

"Cette affaire nous secoue beaucoup, nous a déclaré M. Comtois hier soir au cours d'une conversation téléphonique. Ça ne nous fait pas plaisir. Mais ça va nous obliger tout simplement à instaurer l'état policier (au sein) de la profession. Il va falloir faire des inspections plus fréquentes, nommer des vérificateurs, des syndics, etc. C'est un cas sur 1,100, mais c'est extrêmement grave, alors ça ne peut pas ne pas nous impressionner, et puis on va prendre le fouet, qu'est-ce que vous voulez ? C'est bien dommage mais, à ce point de vue-là, votre article aura fait du bien."

Invitation aux victimes

M. Comtois a par ailleurs invité toutes les personnes qui estiment qu'elles ont été lésées par M. Savignac à adresser leurs réclamations à la Chambre des notaires qui, si M. Savignac est trouvé coupable et après avoir étudié les demandes au mérite, honorera les réclamations qu'elle jugera fondées.

La Chambre possède, depuis le mois de juin dernier, un fonds d'indemnisation qui s'élève présentement à un peu plus de $50,000. Au cours des deux dernières années, elle n'a reçu qu'une seule réclamation pour défalcation, et elle l'a rejetée, estimant que les faits allégués ne comportaient pas un caractère de responsabilité notariale et que le notaire accusé ne s'était pas à proprement parler rendu coupable de défalcation.

"La défalcation, techniquement, a précisé M. Comtois, c'est quand une personne s'approprie des fonds destinés à une fin et les emploie à une autre fin."

La Chambre peut, à sa discrétion, indemniser en tout ou en partie — ou ne pas indemniser du tout — les victimes de fraudes commises par un notaire. Dans le cas présent, si le montant des réclamations valides dépasse la valeur actuelle du fonds, elle pourra également puiser dans ses réserves ou, ce qu'elle fera plus probablement, imposer une cotisation spéciale à ses membres afin de hausser le fonds d'indemnisation au niveau désiré. "On a eu des quantités d'appels de confrères nous offrant de payer et se disant prêts à tout faire pour garder la réputation de la profession", a souligné M. Comtois.

Le Barreau québécois possède un tel fonds d'indemnisation depuis 1956.

Evacuation d'une partie de la ville de Pickering

PICKERING, Ont. — On se servait de pompes, ce matin, pour récupérer 67 tonnes de propane d'un wagon citerne d'un convoi qui a déraillé, hier soir, lors d'une collision avec un camion chargé de 15 tonnes de sable, à Pickering, non loin de Toronto. L'accident a fait deux morts : le conducteur du camion, et un garçon qui voyageait avec lui.

Hier soir, la police ontarienne a fait évacuer une partie de la petite ville de Pickering, à cause de la menace que constituait le wagon de propane. 200 personnes ont quitté les lieux.

Ce matin, on avait retrouvé le cadavre du garçon de 4 ans, mais pas celui du conducteur. On croit qu'il est enseveli sous le sable et les débris tordus du camion.

On ne pouvait pas ce matin fouiller dans la ferraille, tant qu'on n'aura pas vidé la citerne de propane, ce qui devra durer jusqu'à minuit ce soir.

La violence du choc a fait dérailler deux locomotives diesel et 20 des 150 wagons du convoi de marchandises du Canadien Pacifique.

La police n'a pas forcé les gens à quitter leur demeure, à trois quarts de mille à la ronde, mais les a seulement invités à s'éloigner, par mesure de prudence

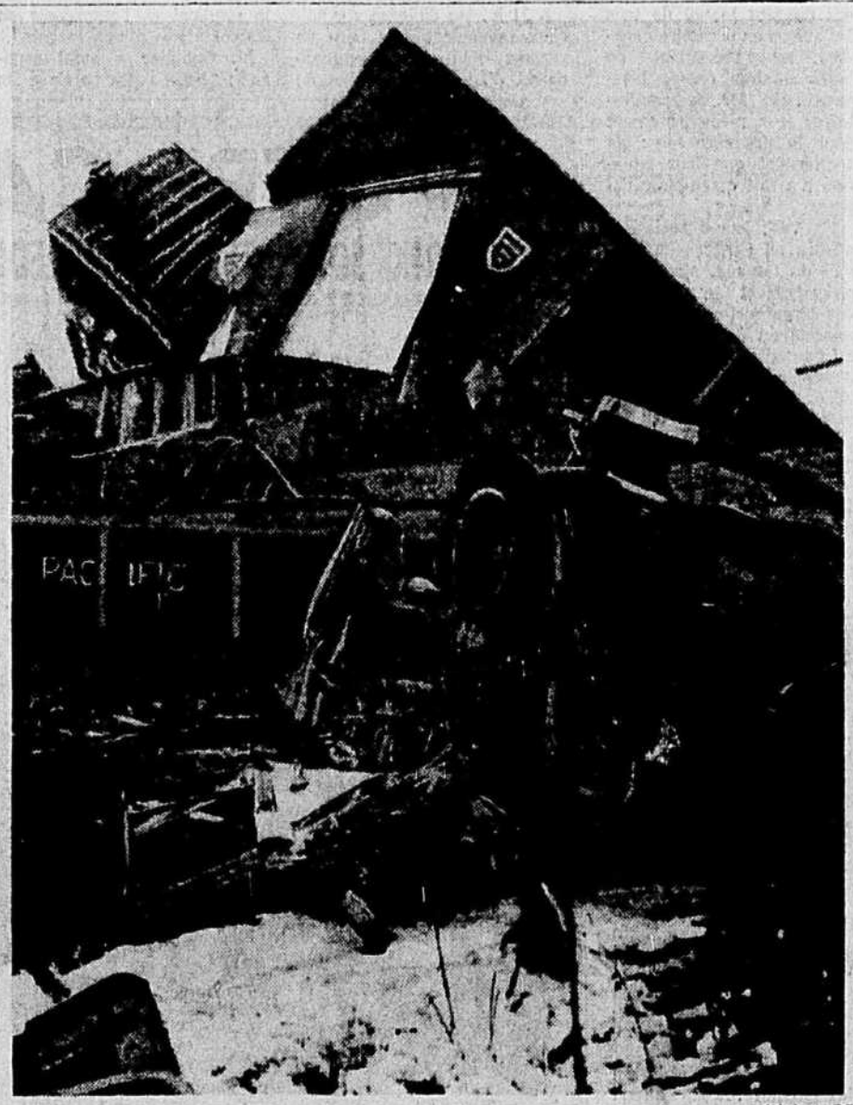

téléphoto PC

Les wagons empilés indiquent bien la violence du choc.

L'acheminement du courrier est rétabli à Montréal

par Jacques LAFRENIERE

Le transport du courrier a repris à 4 h. ce matin dans la région de Montréal par suite de l'acceptation hier, par les 350 employés de Rod Service Limitée, des termes d'une nouvelle convention collective de travail qui expirera en juin 1968.

Cette grève qui avait débuté samedi soir paralysait tout le service postal a Montréal.

Un porte-parole du bureau de poste a fait savoir hier qu'il faudra une journée ou deux avant que la situation ne redevienne normale, pour autant qu'elle puisse être normale à cette période-ci de l'année. Le bureau de poste appellera graduellement au travail quelque 9,000 surnuméraires qui aideront au tri du courrier et à sa livraison.

On ne croit pas que la grève ait occasionné une accumulation trop grande des articles dans les succursales postales.

Les grévistes ont adopté, à l'unanimité, hier, le rapport de leurs négociateurs. Satisfaits, mais non particulièrement enthousiastes, ils avaient l'intention de dormir quelques heures avant de reprendre le travail, car plusieurs d'entre eux n'avaient pas fermé l'oeil depuis deux ou trois jours.

Le ministre des Postes, M. Jean-Pierre Côté, lui aussi très fatigué après une nuit passée à attendre le résultat des négociations, s'est dit heureux de voir la situation revenir à la normale.

Les représentants patronaux, M. Rosario Turcotte, propriétaire, son fils, Raymond, MM. Imbeault et Ouellet, s'affairaient hier après-midi à mettre la dernière main au texte de la convention collective ou à remettre en marche le service de livraison du courrier.

Est-ce la fin des sous-contrats ?

M. Côté a annoncé hier que la compagnie Rod Service était "réengagée". Il avait, dimanche, suspendu temporairement les contrats de cette entreprise, car elle ne pouvait remplir ses engagements. Le ministre avait fait appel au public pour le transport du courrier, et, selon lui, la réponse a été très bonne.

M. Côté a insisté sur le fait que l'augmentation consentie aux employés de Rod Service peut paraitre élevée. Mais il

Voir COURRIER en page 2

Le général Lemnitzer veut démissionner

PARIS (PA) — Le général Lyman L. Lemnitzer, a offert sa démission comme commandant suprême des forces alliées en Europe, peu de jours avant que ne s'ouvre la conférence du Conseil de l'OTAN à Paris aujourd'hui. C'est le quotidien "Le Monde" qui diffuse cette nouvelle.

Le général Lemnitzer, qui succédait au général Lauris Norstad en 1962, était présent ce matin à la réunion du Comité de planification de la défense de l'OTAN.

Ottawa songe à interdire la grève des contrôleurs du trafic aérien

par Luc BEAUREGARD

OTTAWA. — Les 750 contrôleurs du trafic aérien du Canada ont pris hier un vote de grève qui risque de paralyser durant le temps des fêtes l'ensemble du transport aérien du pays.

Le déclenchement de cette grève a été fixé au mardi 20 décembre prochain, à 8 heures du matin. La proportion des votes en faveur de l'arrêt de travail a été de 578 contre 33.

Quelques heures auparavant, hier aux Communes, l'Opposition avait vainement réclamé un débat d'urgence sur l'imminence de la grève des contrôleurs. Tout au plus, sa démarche lui a-t-elle permis d'injurier le gouvernement pour son habitude à laisser croupir les conflits de travail.

Que cela soit vrai ou faux, il est de notoriété publique, à Ottawa, que le gouvernement n'entend nullement, cette fois, permettre un arrêt de travail qui paralyserait une fois de plus le pays — après la grève des débardeurs du Saint-Laurent, la grève du rail, la grève d'Air-Canada et l'arrêt de travail dans les ports de la Colombie-Britannique.

Dès ce matin, en fait le président du Conseil du Trésor, M. Benson, devait s'entretenir avec les porte-parole des contrôleurs afin de trouver une solution temporaire.

Certaines sources soutiennent par ailleurs que le gouvernement se prépare à adopter une loi extraordinaire qui interdirait la grève.

Conservateurs et néo-démocrates à l'attaque

Soulignant que le vote de grève n'avait pas encore été

Voir CONTROLEURS page 2

Faillite: Sharp rejette les demandes de Dief

OTTAWA (PC) — Le ministre des Finances M. Sharp a rejeté hier les demandes répétées de la part du leader conservateur M. John Diefenbaker pour qu'une enquête fédérale soit tenue afin d'éclaircir les ramifications de la faillite de la Prudential Finance.

M. Diefenbaker a affirmé qu'une intervention fédérale était nécessaire étant donné que la Commission sur les valeurs mobilières d'Ontario n'avait pas réussi à protéger les actionnaires et que le gouvernement de cette province avait refusé de tenir une enquête dans cette affaire.

Le chef de l'Opposition a déclaré en Chambre qu'une enquête publique redonnerait confiance aux actionnaires. Ils auraient l'assurance que leurs épargnes seront protégées.

M. Sharp a répondu qu'il était surpris que M. Diefenbaker réclame une enquête sur les activités du gouvernement d'Ontario, qui est un gouvernement conservateur.

Hanoï subit son raid le plus long et le plus dévastateur

(D'après AFP, UPI, PA) — Hanoï a connu aujourd'hui son raid le plus long et le plus violent. Durant une heure, des groupes de chasseurs-bombardiers américains se sont succédé au-dessus de la capitale nord-vietnamienne et de ses faubourgs. L'alerte a duré deux heures.

De source nord-vietnamienne, on précise que les appareils américains ont attaqué les mêmes objectifs qu'hier. Des roquettes sont tombées dans le quartier des ambassades étrangères. Radio-Hanoï a annoncé que huit avions ont été abattus et d'autres endommagés.

Plus de 100 personnes ont été tuées ou blessées au cours des deux derniers raids de l'Aviation américaine au-dessus de Hanoï, annonce une déclaration officielle du ministère nord-vietnamien des Affaires étrangères.

De son côté, le correspondant de l'agence Tass dans la capitale nord-vietnamienne écrit que les appareils américains ont, comme hier, attaqué aujourd'hui les deux rives du fleuve Rouge, les quais et le secteur du pont reliant Hanoï à sa banlieue.

A Saigon, le porte-parole militaire américain s'est refusé à tout commentaire sur les informations en provenance de la capitale nord-vietnamienne selon lesquelles des pertes auraient été enregistrées par la population civile de Hanoï à la suite du bombardement de la gare de triage de Yen Vien.

Le porte-parole a simplement

Voir HANOI en page 2

AUJOURD'HUI

Nouveaux bureaux de placement du Québec

Le ministre du Travail du Québec, M. Maurice Bellemare, projette de créer 46 nouveaux bureaux de placement provinciaux et, éventuellement, d'en établir un par comté, "afin de décongestionner les bureaux des députés".

— Page 20

Des employés de la ville de Montréal votent la grève

Un cinquième groupe d'employés de la ville de Montréal, les manoeuvres, a rejeté hier les offres patronales tout comme quatre autres syndicats, groupant leurs confrères, l'ont fait vendredi dernier. Une grève pourrait être déclenchée dans une quarantaine de jours.

— Page 3

Quand Johnson est "gêné"...

Le premier ministre Johnson a annoncé hier qu'il avait rejeté les recommandations suggérant au gouvernement d'augmenter de $420,000 les subventions à l'université McGill pour l'année en cours : "J'étais un peu gêné d'offrir aussi peu", a-t-il dit, précisant que le ministère de l'Education revisait tout le système des subventions aux universités.

— Page 85

Le prêtre doit demeurer fidèle à son célibat, écrit le cardinal Léger

par Marcel ADAM

Le cardinal-archevêque de Montréal vient d'adresser une lettre à tous ses prêtres du diocèse de Montréal dans laquelle il les invite à ne pas regarder en arrière et à rester fidèles à leur célibat, dont il souligne les avantages pastoraux et apostoliques.

Dans cette lettre datée du 8 décembre et présentée sous forme d'une élégante brochure, le cardinal Paul-Emile Léger insiste sur "les avantages apostoliques et pastoraux du célibat ecclésiastique", sur la "grande liberté et disponibilité pour le service de Dieu et de l'Eglise" que le célibat assure, et sur la fidélité aux engagements pris en toute liberté, après avoir rappelé aux prêtres qu'ils doivent demeurer fidèles à leur engagement et "montrer beaucoup de discernement et de prudence dans toutes leurs interventions publiques".

On notera que cette prise de position du cardinal survient deux semaines après la clôture d'un forum de cinq semaines dans la page religieuse de LA PRESSE où vingt-cinq clercs et laïcs se sont exprimés sur ce sujet. Ce débat avait été amorcé par un prêtre montréalais anonyme qui plaidait en faveur d'un assouplissement de la loi sur le célibat ecclésiastique.

De plus LA PRESSE, depuis près de trois mois, a plusieurs fois fait état d'opinions similaires exprimées par d'autres clercs dans des publications religieuses, de même que de dépêches rapportant qu'aux Etats-Unis et en Hollande une majorité de prêtres ont pris position en faveur d'une revision de cette loi de l'Eglise.

Tous ces indices démontrent que cette loi, aussi bien chez nous qu'à l'étranger, est aujourd'hui remise en question par un nombre de plus en plus grand de prêtres et de laïcs.

Texte intégral de la lettre du cardinal, page 15

Après avoir dit qu'au cours des prochains mois il abordera dans des lettres semblables "quelques-uns des principaux thèmes que suggère la réflexion sur notre insertion dans le monde actuel", afin de réaliser avec ses prêtres "une communauté de pensée et de vie", le cardinal Léger ajoute que "la lettre d'aujourd'hui nous introduira déjà au coeur même de notre vie, au centre de notre engagement dans l'Eglise." "Car, dit-il, je veux réfléchir avec vous sur le sens et la portée de notre célibat."

Depuis quelque temps, ajoute-t-il, on s'interroge beaucoup, parmi les prêtres comme parmi les fidèles, sur la question du célibat ecclésiastique, ajoutant qu'il ne faut pas s'alarmer, ni s'étonner outre mesure que des interrogations comme celles-là, et bien d'autres, soient plus présentes qu'autrefois à la conscience de chacun. S'il en résulte parfois une certaine insécurité, on doit aussi voir dans le bouillonnement actuel des idées un signe de vitalité, l'évidence d'un désir nouveau d'étudier les choses en profondeur, de procéder à des examens lucides, des invitations à réformer nos vies et, finalement, à une plus grande fidélité à l'Evangile.

Reconnaissant qu'il "est légitime de traiter du problème du célibat ecclésiastique et qu'il est permis de se demander si

Voir PRETRES en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 89 à 98
Bandes dessinées / 40
Courrier "Que faire ?" / 62
Décès, naissances, etc. / 98 et 99
Editorial / 4
Finance / 86 à 88
Horoscope / 16
Loisirs et récréation / 40
Mots croisés / 91
Navigation / 18
Nouvelles internationales / 31 et 36
Nouvelles nationales / 15, 20 et 85
Radio et télévision / 24 et 25
Spectacles et concerts / 80 et 81
Sports / 69 à 74 et 98
Tribunaux / 8
Vie féminine / 56, 59 à 63
Vie mondaine / 57 et 58
Votre médecin / 11

CKAC 73

BARREAU

SUITE DE LA PAGE 1

bien simple : les actes reprochés à la Sûreté provinciale ne se seraient pas répétés de façon aussi fréquentes avant 1960, et auraient été plus nombreux après l'arrivée de Me Claude Wagner comme ministre de la Justice.

"Dans le passé, a dit un avocat, il nous arrivait peut-être de reprocher à l'administration de la Justice de soustraire certains accusés à la juridiction des tribunaux. Cependant, il nous arrivait rarement de nous plaindre des méthodes employées par la police pour amener des prévenus devant les tribunaux ou encore les difficultés que nous avions avec la police."

Dans sa déclaration aux journaux, le Bâtonnier du Barreau de Québec a révélé, par ailleurs, que c'est à la suite des articles publiés dans les journaux la semaine dernière sur les brutalités de la police que la Barreau de Québec a décidé d'adopter une résolution pour la tenue d'une enquête.

Ces articles des journaux faisaient état de la poursuite intentée par Louis Sicotte contre l'ancien ministre de la Justice, Me Wagner, le ministère de la Justice et douze policiers provinciaux. Ils parlaient également du rapport du comité spécial du Barreau sur l'affaire des incendies criminels.

Ce rapport du Barreau avait été remis au mois d'avril dernier à l'ancien ministre de la Justice, Me Claude Wagner. Celui-ci avait alors fait savoir qu'une enquête serait effectuée par le directeur de la Sûreté provinciale, M. Adrien Robert, enquête qui n'est pas terminée.

A la suite des élections, le nouveau ministre de la Justice Me Jean-Jacques Bertrand avait été informé du dépôt antérieur du rapport.

Le Barreau avait alors cru décent d'attendre que celui-ci en prenne connaissance avant de prendre des mesures plus énergiques.

La déclaration de Me Thibodeau n'a suscité aucune déclaration officielle.

Le nouveau ministre de la Justice, Me Jean-Jacques Bertrand a dit qu'il lira la déclaration du Bâtonnier avant de faire tout commentaire.

Quant à l'ancien ministre de la Justice, il s'est également abstenu de toute déclaration. Il a demandé cependant aux journalistes qui le questionnaient de demander au Barreau pourquoi l'enquête ne devrait porter que sur une période de cinq ans.

PRETRES

SUITE DE LA PAGE 1

cette institution, telle qu'elle existe dans l'Eglise en Occident, ne pourrait être reconsidérée," le cardinal ajoute toutefois qu'il est nécessaire "de traiter ce sujet de la manière qui convient," d'une "façon responsable", c'est-à-dire dans le respect non seulement du sujet mais aussi des personnes en cause et avec le souci de prêter attention à tous les aspects du problème.

Invitation à la prudence

Pour ce qui est de la participation du clergé "aux discussions qui ont cours au sujet du célibat ecclésiastique", le prélat invite ses prêtres à relire ce qu'il disait en avril au sujet de la participation des prêtres à l'opinion publique.

Après avoir rappelé aux prêtres qu'ils doivent se soumettre, qu'elles que soient leurs convictions personnelles, aux décisions de ceux qui sont chargés de gouverner l'Eglise, que c'est d'abord aux évêques qu'il appartient d'étudier cette question, le cardinal ajoute qu'il ne veut pas se "dérober à ce devoir" et qu'il a "l'intention de poursuivre, dans un climat de sérénité, les études qui s'imposent".

Et il invite ensuite ceux qui voudront le faire profiter de leur connaissance de l'un ou l'autre aspect de ce problème à le faire par l'intermédiaire de l'Office du clergé.

Avantages du célibat du prêtre

Après avoir dit qu'en renonçant à l'amour humain caractéristique de la vie matrimoniale, le prêtre a effectué un choix qui comporte ce renoncement (la vie humaine est ainsi faite qu'on "ne peut choisir tout à la fois"), que "le choix que nous avons fait n'est pas — comme on le dit parfois — antinaturel", que "notre chasteté est un don de Dieu", qu'en renonçant à l'amour humain le prêtre n'est pas sans amour car il aime l'Eglise, il aime Dieu qui est toujours présent et fidèle, le cardinal dit qu'on se tromperait "si on traitait à la légère ou si on méconnaissait les avantages pastoraux et apostoliques du célibat ecclésiastique."

"Il me suffira de rappeler aujourd'hui, dit-il, que les prêtres doivent montrer beaucoup de discernement et de prudence dans toutes leurs interventions publiques."

Le cardinal souligne ensuite que le célibat dans l'Eglise est un témoignage de la nécessité pour le chrétien de rechercher d'abord le Royaume des cieux, qu'il assure, pour le service de Dieu et le ministère de l'Eglise, une liberté et une disponibilité que ne peut procurer le mariage.

Ne pas laisser le doute envahir l'âme

Le cardinal Léger dit ensuite que s'il est légitime de s'interroger sur la discipline de l'Eglise en cette matière, il ne faut pas pour autant laisser le doute envahir son âme en ce qui regarde son engagement personnel, même s'il est normal parfois que s'impose davantage l'attrait de ces biens auxquels nous avons renoncés.

"Il ne faut donc pas, dit-il, après s'être engagé, regarder en arrière, sinon pour approfondir le sens et la portée de sa promesse. Il n'est personne qui ne pourrait, s'il le voulait, trouver motif de s'interroger sur son engagement. Quand peut-on être totalement sûr d'une vocation ? Il est une chose pourtant que nous savons, c'est que nous nous sommes engagés avec loyauté, devant Dieu et devant l'Eglise, avec le dessein d'être fidèles, même dans les plus grandes difficultés. Et nous savons qu'il nous est demandé d'être fidèles, que Dieu n'était pas distrait lors de notre promesse, que sa grâce nous est donnée."

Après avoir souligné qu'il est demandé aux prêtres de témoigner de la grandeur et de la nécessité de la grande vertu de fidélité, le cardinal ajoute immédiatement que ces paroles ne sont pas "un blâme à ceux qui sont retournés en arrière", (allusion aux "cas exceptionnels" des prêtres qui ont abandonné le sacerdoce).

"Ils demeurent nos frères, dit-il. Il est, d'ailleurs, des retours en arrière qui ne sont pas des infidélités et l'Eglise elle-même est aujourd'hui plus compréhensible et plus soucieuse de corriger des choix erronés."

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 20
Maximum demain : 32

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC).

Régions du St-Maurice et du Lac-St-Jean : nuageux avec éclaircies et quelques légères chutes de neige ; températures près de la normale ; vents légers. Minimum et maximum à La Tuque et Chicoutimi 15 et 25. Aperçu pour jeudi : ciel variable et légères chutes de neige.

Régions d'Ottawa, de Montréal, de Québec et des Laurentides : nuageux avec périodes ensoleillées et légères chutes de neige ; vents légers. Minimum et maximum à Ottawa et Montréal 20 et 32. Québec et Ste-Agathe 15 et 25. Aperçu pour jeudi : temps clair avec périodes nuageuses.

Régions des Cantons de l'Est : nuageux avec neige intermittente ; vents légers. Minimum et maximum à Sherbrooke 10 et 30. Aperçu pour jeudi : nuageux puis ensoleillé.

Régions de Baie-Comeau, de Rimouski, de Gaspé et de Sept-Iles : nuageux avec éclaircies et quelques légères chutes de neige ; vents légers. Minimum et maximum à Baie-Comeau, Mont-Joli, Rivière-du-Loup et Gaspé 10 et 20. Sept-Iles 5 et 15. Aperçu pour jeudi : neige intermittente.

L'Assemblée des églises pentecostales du Canada a demandé que le présent système d'instruction religieuse dans les écoles publiques de l'Ontario soit maintenu. Cette secte, qui compte quelque 48,000 fidèles dans 200 paroisses, a déclaré qu'elle est pleinement satisfaite des deux demi-heures par semaine de cours de religion dans les écoles de la province.

CONTROLEURS

SUITE DE LA PAGE 1

pris par les contrôleurs (c'était hier après-midi), le président de la Chambre, M. Lucien Lamoureux, a rejeté la requête de l'Opposition et lui a suggéré de ne pas se départir trop rapidement de son recours à un débat d'urgence. Car le règlement interdit la tenue au cours d'une session de plus d'un débat d'urgence sur le même sujet.

La motion fut présentée dès l'ouverture de la séance par le leader conservateur aux Communes, l'ex-ministre du Travail Michael Starr. Les néo-démocrates ont emboîté le pas mais les créditistes, tant caouettistes que thompsonistes, ont préféré faire confiance aux événements.

Historique du conflit

A tour de rôle, MM. Starr, Douglas, Fulton et d'autres se sont acharnés à faire admettre au gouvernement qu'il avait rejeté les recommandations du juge John B. Robinson. Le ministre des Transports, M. Pickersgill, et le président du Conseil du Trésor, M. Benson, ont tourné autour du pot.

En fait, les 750 contrôleurs qui dirigent le vol de tous les avions en territoire canadien, sont mécontents de leurs salaires depuis longtemps. En 1962, ils manifestaient leur mécontentement pour la première fois : ils soutiennent que leur situation n'a fait qu'empirer depuis.

En 1965, leur association, affiliée au Congrès du Travail du Canada, s'adressait officiellement au ministère des Transports, à la Commission du Service civil et au Conseil du Trésor en vue d'obtenir une hausse de salaires. En avril 1966, la Commission du Service civil recommandait certains relèvements, mais les contrôleurs les jugèrent inacceptables. Le Conseil du Trésor est alors intervenu et a haussé quelque peu les échelles proposées par la Commission du Service civil. Les contrôleurs estimèrent encore les offres peu raisonnables.

En mai, l'association décida de demander à ses membres l'autorisation de déclencher une grève et en a avisé le gouvernement. Après une série d'entretiens entre les contrôleurs et M. Pickersgill et de hauts fonctionnaires, le gouvernement décidait d'instituer une enquête qu'il confia au juge Robinson.

A plusieurs reprises hier, MM. Pickersgill et Benson ont répété que M. Robinson n'était ni un conciliateur ni un médiateur, mais que son rôle se bornait à faire rapport de la situation au gouvernement.

De la mi-juillet à la fin de septembre, le juge a tenu des audiences et, le 7 novembre, il remettait au ministre des Transports la première partie de son rapport, qui ne traite que des salaires.

Tout au long de son enquête, le juge a laissé entendre que selon lui la question des salaires était le noeud du conflit, et c'est pourquoi il s'est empressé de faire rapport séparément sur cette question.

Les contrôleurs en conviennent d'ailleurs et sont également d'accord avec les recommandations du juge.

Le salaire maximum actuel des contrôleurs du trafic aérien est de $9,528 par année, et il faut au moins dix ans pour atteindre ce niveau.

Les contrôleurs de la classe supérieure — la classe 5 — gagnent en moyenne $9,000. Les contrôleurs du trafic aérien aux Etats-Unis, dont les fonctions sont comparables mais qui, souvent, ont plus d'aides à leur côté, touchent $14,000 par an. Le traitement initial d'un contrôleur de classe 1 au Canada s'établit à $4,800 par an.

Le juge Robinson a recommandé dans son rapport des relèvements moyens de 14 à 17 p.c., pour un maximum de $11,820 par année à atteindre en 15 ans au lieu de 10 ans, comme à l'heure actuelle.

Le ministre des Transports, hier aux Communes, s'est gardé d'affirmer que le gouvernement avait rejeté les recommandations du juge Robinson.

Il soutient cependant que le gouvernement serait "irresponsable" de s'appuyer sur un rapport partiel et qu'il ne peut prendre de décision avant d'avoir en main la deuxième tranche qui est directement reliée à la première.

"J'ai demandé au juge de hâter la préparation de la deuxième tranche, a-t-il dit, mais la dernière fois que je lui en ai parlé, il ne pouvait me la promettre avant le 21 janvier."

COURRIER

SUITE DE LA PAGE 1

faut savoir, a-t-il dit, que cette augmentation tient compte de la réduction des heures de travail de 50 et même 70 heures à 40 heures.

Il a ajouté que cette grève aura pour effet d'accélérer les travaux d'un comité qui enquête depuis six mois pour savoir s'il serait plus rentable pour le ministère des Postes d'avoir sa propre flotte de camions ou de continuer à donner le transport du courrier à contrat à des entrepreneurs privés.

L'injonction

Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin a croisé M. Côté dans un corridor de l'édifice des postes, rue Cathcart, peu après la conférence de presse de ce dernier. Le chef syndical a particulièrement reproché à M. Côté d'avoir demandé à la Cour supérieure l'émission d'une injonction ex parte qui excluait la possibilité de faire tout piquetage.

M. Côté a allégué des raisons d'intérêt public pour motiver son geste.

De toute façon, se consolent les syndicalistes, l'injonction n'a pas eu d'effet désastreux puisque la grève s'est réglée le jour même de son entrée en force.

Les négociateurs des deux parties et le ministre des Postes et ses conseillers ont négocié de 3 h. lundi après-midi à 11 h. mardi matin. Ils étaient assistés de deux conciliateurs du ministère fédéral du Travail, MM. Charles-E. Poirier et Roger Fournier.

Les grévistes étaient retenus en assemblée générale depuis la veille. Hier matin, à 4 h. leurs négociateurs sont venus les rencontrer pour dire que les pourparlers avançaient.

A 11 h., les dirigeants syndicaux revenaient leur faire un rapport final et recommandaient d'accepter le projet de contrat de travail, "car c'est le mieux que nous pouvons obtenir dans les circonstances", a dit M. Jean-Robert Gauthier, vice-président exécutif de la Fédération canadienne des employés de services publics (CSN), qui a fait le rapport au nom du comité.

M. Gauthier a expliqué qu'"on avait affaire à un employeur qui ne voulait pas prendre ses responsabilités et à un gouvernement qui voulait enlever le contrat à votre employeur".

"Il y avait contre nous une vaste conspiration, une entente implicite pour nous créer des embûches. On a même eu un ministre qui est devenu le scab no 1 du Canada".

Il fallait aussi tenir compte de la situation suivante : le piquetage n'était plus permis par suite d'une injonction prise par le ministère des Postes. "Nous n'avions aucune garantie que vous seriez réembauchés", M. Gauthier a aussi souligné le fait que le gouvernement fédéral venant d'accorder une hausse de 25 cents l'heure aux 20,000 postiers canadiens, ne voulait pas créer de précédent à Montréal.

Il a ajouté que le matin même c'est le ministre des Postes, M. Côté, qui avait bloqué les négociations. "On ne voulait pas que Rod Service ait le contrat. La pire déception du ministre a été d'apprendre que le syndicat et l'employeur en étaient venus à une entente".

M. Gauthier a aussi souligné : "Nous avons paralysé les postes, ce que 20,000 travailleurs n'ont pas eu la force de faire", faisant allusion à la récente menace de grève des postiers.

Il a ensuite décrit chacune des clauses de la convention collective de travail.

Les employés ont obtenu une hausse de 78 cents l'heure répartie sur deux ans.

Une première augmentation de 23 cents l'heure, portant un effet rétroactif au 3 juin 1966, portera le salaire des chauffeurs de $1.97 à $2.20.

Dès la signature de la convention collective, une autre augmentation de 10 cents viendra s'ajouter. Le 1er janvier 1967 la semaine de travail sera réduite à 48 heures. Le 1er juillet 1967, alors que la semaine de travail sera de nouveau réduite, à 40 heures cette fois, le taux horaire sera porté à $2.65. Le 1er janvier 1968 s'ajoutera une autre hausse de 10 cents l'heure, portant le salaire horaire à $2.75. C'est plus que l'augmentation consentie récemment par un entrepreneur de Toronto, W. H. Bacon, qui possède des contrats identiques à ceux de Toronto. M. Gauthier a en effet déclaré que les employés de cet entrepreneur avaient obtenu une hausse de 65 cents dans un contrat de trois ans.

HANOI

SUITE DE LA PAGE 1

indiqué que le plus proche objectif de la capitale bombardée hier est situé à 5 milles au sud de Hanoi. Une carte a été présentée aux journalistes pour montrer l'emplacement des objectifs.

Hier, des porte-parole américains tant à Saigon qu'à Washington refusaient de commenter les informations diffusées par l'agence soviétique Tass et l'agence de presse nord-vietnamienne selon lesquelles les appareils américains s'étaient attaqués, pour la première fois depuis le commencement de la guerre, à des quartiers résidentiels de Hanoi.

Les bombardements du dépôt de véhicules situé à 5 milles au sud de Hanoi et celui de la gare de triage de Yen Vien, à 6 milles au nord-est de la capitale nord-vietnamienne, ont été les plus importants des 70 raids menés dans la journée d'hier par l'Aviation et l'aéronavale américaines au nord du 17e parallèle. L'aéronavale américaine a également bombardé le pont de Xuan Mai, à 23 milles au sud-ouest de la capitale. D'après les premiers rapports parvenus à Saigon, ce pont aurait été endommagé.

Les objectifs des autres missions étaient situés dans les régions de Thanh, de Vinh, de Don Soi, au sud, et de Haïphong, à l'est de Hanoi.

Les autorités nord-vietnamiennes ont lancé aujourd'hui un appel à leurs troupes au Sud-Vietnam et aux unités du Vietcong d'effectuer des attentats de représailles contre les raids américains qui, selon les autorités communistes, ont été dirigés contre la ville et la banlieue de Hanoi. Rappelons que le Vietcong avait attaqué au mortier l'aéroport de Tan Son Nhut, situé à proximité de Saigon, en guise de représailles contre le bombardement de Hanoi, au début de décembre.

Cet appel des autorités nord-vietnamiennes a été publié dans le quotidien Nhan Dan, organe du comité central du parti communiste nord-vietnamien. Le journal estime par ailleurs que le bombardement et le mitraillage de quartiers situés à l'intérieur des limites de la ville de Hanoi constitue "un dangereux pas dans l'escalade."

On repêche le corps d'un disparu

CHICOUTIMI, (PCf) — Le corps d'un jeune homme, porté disparu depuis le 28 octobre dernier, a été repêché, hier, des eaux de la rivière Saguenay.

Il s'agit de Guy Gilbert, 21 ans de Chambord.

La police rapporte que les deux jeunes gens, qui accompagnaient le jeune Gilbert, au moment de sa disparition, demeurent cependant toujours introuvables.

Les deux personnes, toujours portées disparues, sont Roger Tremblay, 17 ans, de Kénogami et Ginette St-Germain, 14 ans de Jonquière.

Ces deux derniers ont été vus dans l'automobile de Gilbert quelques heures avant qu'on ne signale leur disparition.

DURANT 4 JOURS SEULEMENT
de midi à 10 p.m. tous les jours
H. DARWIN
présente
pour la huitième année
EXPOSITION et VENTE
de 150 PEINTURES A L'HUILE ORIGINALES
Exécutées par un groupe de
17 artistes européens
et collègues de grande réputation
Il y a 8 ans, ce groupe original tenait sa première exposition à Montréal. Depuis cette date, nous avons présenté les oeuvres de plusieurs nouveaux artistes lors de nos expositions. Aujourd'hui, nous avons le choix le plus étendu, la qualité la plus remarquable et les plus bas prix au Canada.
Un cadeau de Noël merveilleux et durable

Grandeur :	Prix du cat.	Prix de vente :
14 x 16	$ 45.00	$16.00
18 x 22	$ 70.00	$24.00
26 x 34	$115.00	$38.00
26 x 34	$125.00	$42.00
31 x 39	$200.00	$65.00
32 x 44	$235.00	$78.00
31 x 45	$265.00	$88.00

LES PRIX COMPRENNENT DES CADRES DE QUALITE
SALON L'AUPHIN
HOTEL WINDSOR
MONTREAL
Entrée gratuite — Catalogue gratuit
DERNIER JOUR, SAMEDI 17 DECEMBRE

VOTRE CADEAU DE NOËL !
NOS PRIX SONT TELLEMENT REDUITS QU'ILS SONT UN CADEAU DE NOEL POUR VOUS
CHAQUE CARPETTE DE BROADLOOM MODERNE FAITE A LA MAIN AVEC BORD FRANGE SERA EN VENTE DEMAIN
RONDE 4 pieds Rég. $35.00 EN VENTE $19.95
OBLONGE 3' x 5' Rég. $29.00 EN VENTE $15
OVALE 6' x 9' Rég. $99.00 EN VENTE $55
OCTOGONALE 6 pieds Rég. $59.00 EN VENTE $33
TAPIS A BORD FRANGE TOUTE FORME OU GRANDEUR FAIT SUR COMMANDE
Voici comment commander :
Faites votre patron en étendant de grands morceaux de papier brun d'emballage reliés ensemble sur le parquet, découpez votre patron à la grandeur désirée, essayez-le sur le parquet dans le décor de la pièce pour vous assurer que la grandeur totale et la forme sont exactement telles que vous les désirez.
NOS TAPIS MUR-A-MUR SONT AUSSI EN GRANDE VENTE
INSTALLATION AVANT NOEL. Si vous achetez maintenant
APPELEZ 273-9983
BROADLOOM / CARPETTES / VINYLE HORS SERIE / MOSAIQUE • Portez à votre compte • 3 ANS POUR PAYER • GARANTIE DE SERVICE POUR 10 ANS : Montréal Floor remplacera votre tapis au besoin
LA MAISON AU 1,000,000 DE TUILES ET TAPIS
NOUVEAU SOFT-TRED
COUVRE-PLANCHER SOUPLE en VINYLE par SANDRAN
$2.98 vge car.
2, 3 et 4 vges de large irréguliers offerts à $2.49 la vge car.
Une couche souple et chaude de mousse entre le vinyle et l'envers le rend idéal pour planchers de béton de sous-sols — Peuvent être posés par n'importe qui. — Aucune colle nécessaire.
SOFT-TRED COUVRE-PLANCHERS DE VINYLE
TUILES de CERAMIQUE
4¼" x 8½" x ¼"
Calculez 4 tuiles au pi. car.
10 couleurs
COUVRE UNE SALLE DE BAIN 100 PI. CAR. SEULEMENT
Rég. $40.00 $20.00 tuiles seulement
TUILES DE MOSAIQUE pour murs et planchers
• Motifs modernes, couleurs inaltérables, claires comme verre, ne ternissent pas.
• C'est si facile ; n'importe qui peut les poser.
MELANGES A
29¢ 39¢ 49¢ 59¢
80¢ 89¢ 99¢ $1.25
Feuilles d'un pi. car.
TUILES VINYLE PUR
Vente de tuiles "Carefree". Rég. 44¢ ch. — 12" x 12" — 5 couleurs.
SEULEMENT MAINTENANT 19¢
Le centre du COUVRE-PLANCHER
MONTREAL FLOOR COVERING, LTEE
15 est, BERNARD (angle St-Laurent) Stationnement autour du magasin 273-9983
3424, av. du PARC (angle Sherbrooke) Auparavant rue Bleury 842-8871
392 boul. LAFLEUR Ville LaSalle Centre d'achats Pont-Mercier 366-7705
Tous nos magasins sont ouverts jusqu'à 6 h. - Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. - Samedi jusqu'à 5 h.
LE MAGASIN DE VILLE LASALLE OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'A 9 HEURES

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MERCREDI 14 DECEMBRE 1966 — 82e ANNEE — No 290

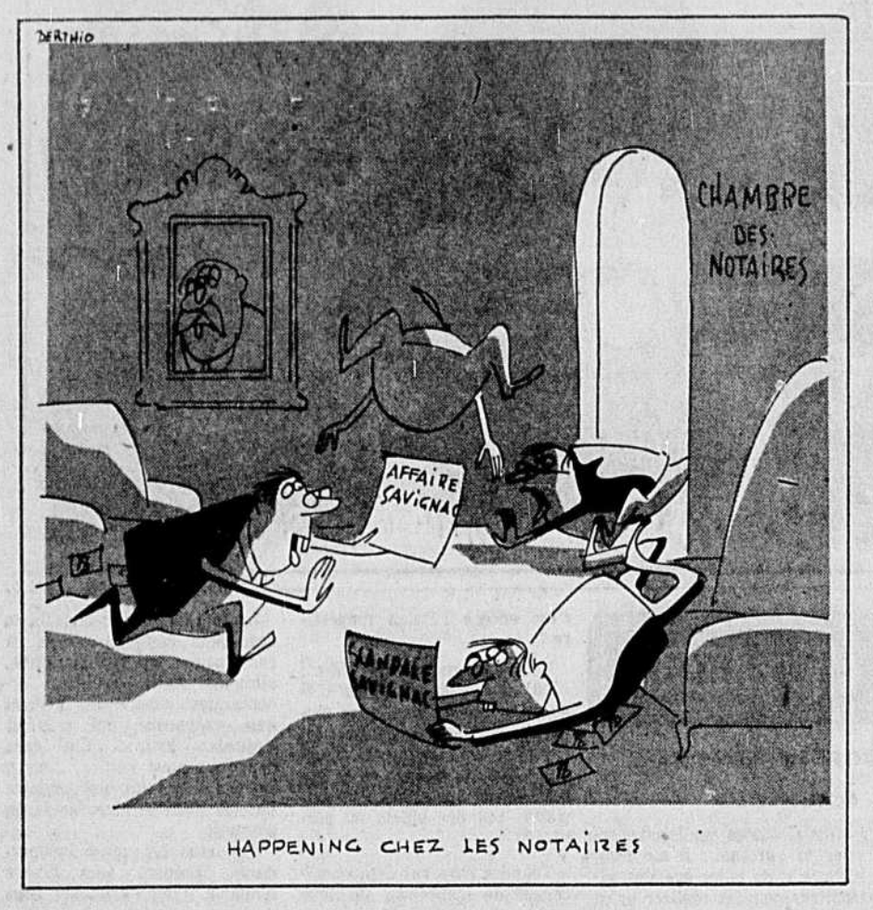

HAPPENING CHEZ LES NOTAIRES

Les manoeuvres à l'emploi de la ville de Montréal forment un comité de grève

Jusqu'à maintenant, tous les fonctionnaires municipaux syndiqués ont rejeté les offres patronales. Le conflit pourrait éclater dans 40 jours

par Florian BERNARD

Les manoeuvres employés par la ville de Montréal ont rejeté de façon catégorique, hier, les offres patronales et ont procédé, en même temps, à la formation d'un comité de grève.

Ces employés, qui sont membres du local 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) exigent une hausse générale de salaires qui va de 25 à 60 p. 100. Ils exigent notamment une majoration du salaire horaire de $1.25 tandis que la ville leur offre présentement une hausse horaire de 30 cents.

Ce rejet complet des offres faites par le directeur du personnel de la ville de Montréal, M. Hermann Primeau, accentue la menace de grève générale qui plane présentement dans la fonction municipale. En effet, les manoeuvres sont déjà au stage de la conciliation depuis le 25 novembre, ce qui veut dire que la grève pourra éclater dans une quarantaine de jours, compte tenu des délais légaux.

Une grève inévitable

Le président du local 301 des manoeuvres de la ville de Montréal, M. Roger Lampron, croit que la grève est inévitable. Il avait réussi à réunir hier, plus de 3,500 manoeuvres au centre Maisonneuve et ces derniers ont donné leur appui entier à la création immédiate du comité de grève. Ce comité sera dirigé par MM. Jacques Brulé et Bernard Marleau.

Ce refus global des offres de la ville vient renforcer la décision prise vendredi soir par les quatre autres syndicats représentant les 17,000 employés municipaux de Montréal. En effet, vendredi soir, les autres syndicats groupant la police, les pompiers, les contremaîtres et les fonctionnaires avaient rejeté en bloc les dernières offres de la ville. Ces quatre syndicats avaient également manifesté leur intention de procéder sans tarder au stage de la conciliation.

Une décision démocratique

Le président du local 301 du SCFP, M. Lampron a déclaré hier au cours de l'assemblée que la ville de Montréal ne pourra pas accuser un petit groupe d'hommes de vouloir déclencher une grève. "Votre présence nombreuse, a-t-il souligné, prouve que les offres de la ville n'ont pas été refusées par Lampron et Cie, mais par tous les membres du syndicat. Même si les offres qui nous ont été faites sont, en général, plus généreuses que celles qui ont été présentées aux autres syndicats des employés de la ville, elles sont encore nettement insuffisantes, pour ne pas dire simplement ridicules. Votre exécutif vous recommande donc de les refuser et de procéder, du même coup, à la formation immédiate d'un comité de grève".

Tous les syndiqués présents ont voté en faveur du rejet des offres et ont accepté, à l'unanimité, que soit immédiatement formé le comité de grève.

Les offres de Montréal

Les offres "secrètes" faites au Syndicat canadien de la fonction publique vendredi soir et que les employés ont rejeté en bloc hier soir sont les suivantes : contrat de deux ans avec une majoration du taux horaire de 30 cents à partir du 1er décembre 1966, majoration de 6 p. 100 sur le salaire horaire des employés de restaurants, majoration de 5 cents du taux de la prime de nuit (de 6 h. p.m. à 6 h. a.m.) et le boni annuel porté de 2 p. 100 à 4 p. 100.

Selon le directeur québécois du SCFP, M. André Thibaudeau, la ville de Montréal a négligé de faire des offres sur de nombreuses clauses capitales touchant la sécurité d'emploi, les vacances, les congés, les jours de maladie et autres. Il estime de plus que les offres de la ville, malgré une majoration horaire de 30 cents est encore inférieure d'au moins 30 cents au taux horaire des manoeuvres de la ville de Toronto.

Plus de 70 p. 100 des effectifs du SCFP assistaient, hier, à l'assemblée spéciale. Plusieurs manoeuvres avaient quitté leurs postes pour se rendre au centre Maisonneuve. D'autres avaient carrément fermé certains services publics, notamment des incinérateurs, pour assister à la réunion. Le président du syndicat les a félicités. Il a de plus ajouté que si la ville prend des sanctions à cause de ces absences au travail, le

Voir MANOEUVRES en page 6

Montréal-Nord veut congédier ses "fonctionnaires-politiciens"

par Gilles PRATTE

Trois ou quatre employés de la ville de Montréal-Nord seront congédiés pour s'être laissés tenter par la politique partisane au cours de la dernière campagne électorale municipale.

Le conseil a reçu officiellement hier soir les rapports des chefs de départements à ce sujet et les étudiera attentivement avant de passer aux actes.

Pour sa part, le maire Yves Ryan a déclaré à un journaliste : "L'ère des suspensions est finie. Ces gens-là ont eu trois ans d'indulgence. Ils ont été bien avertis, maintenant c'est la porte."

M. Ryan a précisé que la convention collective de travail des employés municipaux comporte un article prévoyant la mise à pied de ceux qui tremperaient dans la politique partisane.

A première vue, M. Ryan estime à trois ou quatre sur 300 le nombre des employés de la ville qui devront être remerciés pour cette cause.

Le conseil municipal décidera probablement de ces congédiements à sa prochaine réunion, qui aura lieu le 27 décembre.

Un conseil municipal qui sort de l'hôtel de ville

Il semble par ailleurs que l'intérêt des contribuables de Montréal-Nord pour la chose municipale va toujours croissant.

Devant cet intérêt, le conseil municipal a décidé de quitter l'hôtel de ville . . . pour se rapprocher du peuple.

Au lieu de laisser les contribuables s'entasser dans l'actuelle salle des délibérations et de les exposer à se faire refouler jusque dans l'escalier, le conseil municipal a décidé de tenir, à l'avenir, ses réunions dans les salles d'écoles.

M. Ryan a précisé que pour permettre à tous les citoyens de mieux suivre l'administration municipale, le conseil siégera chaque mois dans un nouveau quartier, devenant ainsi le premier conseil municipal itinérant de la province.

Les prochaines réunions du conseil se tiendront, dans l'ordre, à l'école Benjamin-Demontigny, à l'école Ste-Colette et à l'école St-Rémi.

A la fin des séances, les con-

Voir CONGEDIER en page 6

Une violente explosion secoue tout un quartier de Melocheville

MELOCHEVILLE (J.-D.G.) — Une violente explosion survenue vers 9 h. 45 hier soir, dans un entrepôt renfermant plusieurs caisses de dynamite, a secoué un quartier de Melocheville, à proximité des écluses de la voie maritime.

La détonation a été entendue à plus de cinq milles à la ronde et des témoins rapportent que les flammes se sont élevées à plusieurs centaines de pieds dans les airs. Les murs de quatre maisons situées à environ 300 pieds de l'entrepôt se sont lézardés et les vitres ont volé en éclats. Par chance, personne n'a été blessé.

C'est in incendie, dont on n'avait pas encore réussi à déterminer la cause en fin de soirée hier, qui est à l'origine de la déflagration. La présence d'esprit de deux employés qui se trouvaient à l'intérieur de la bâtisse à ce moment a cependant permis d'éviter une catastrophe, ont affirmé plusieurs personnes présentes sur les lieux. Comprenant leur impuissance à maîtriser les flammes et le danger que représentaient les charges d'explosifs, MM. Adélard Mallette et Niel Groulx se précipitèrent à l'extérieur afin d'avertir les occupants des maisons avoisinantes du danger qu'ils couraient.

M. Groulx, âgé de 22 ans, revint cependant à l'intérieur de la bâtisse en flammes et il réussit à sortir une camionnette remplie de caisses de dynamite.

Une grue mécanique, deux camions et une automobile ont été détruits. Ils étaient la propriété de M. Jean-Paul Roy, entrepreneur en excavation. Sur les lieux, des débris jonchaient les parterres et une foule de curieux s'est vite assemblée. Une maison de construction

Voir EXPLOSION en page 6

photo LA PRESSE

On devait démolir

Les flammes ont précédé les démolisseurs tôt ce matin dans un pâté de maisons inhabitées à l'angle des rues Maisonneuve et Sainte-Rose, au sud de Ste-Catherine. Personne n'a été blessé et les dégâts matériels sont minimes.

Un homme tenu responsable d'un coup de feu que son jeune fils avait tiré

Le devoir des parents à l'égard de leurs enfants ne se borne pas à leur donner une excellente éducation, ils doivent, de plus, les empêcher d'acquérir et d'utiliser des choses de nature à causer un dommage à autrui.

C'est ce que déclare le juge Robert Lafleur, de la Cour supérieure, lorsqu'il condamne M. Allen Malen à verser une somme de $4,700 à M. Roméo Lavoie, restaurateur de Chomedey, et à son épouse, pour la mort de leur fils Normand blessé mortellement par le jeune Lorne Malen.

Le triste accident est survenu le 5 juillet 1963, au moment où le jeune Normand Lavoie se promenait en chaloupe avec un ami sur la rivière des Prairies, le long d'un boisé situé dans le parc Du Tremblay.

Il fut atteint mortellement par une balle provenant d'une carabine 22 tirée par Lorne Malen, également âgé de 14 ans à cette époque. En compagnie de deux amis, il s'amusait à tirer sur les arbres et les oiseaux à quelque 70 pieds de la rivière.

Il avait été démontré à l'instruction que M. Malen avait refusé à son fils de lui acheter une carabine mais que celui-ci avait suffisamment d'argent dans son compte de banque pour faire cet achat.

Quelques mois avant l'accident, il avait fait l'acquisition d'une carabine de calibre 22 qu'il cacha chez lui dans le garage.

Le juge Lafleur rappelle que le père ou la mère sont responsables des dommages causés par leur enfant mineur à moins qu'ils ne puissent prouver qu'ils n'ont pu empêcher le fait qui a causé le dommage. Dans l'instance le défendeur pouvait-il empêcher son fils mineur d'acheter une carabine ?

Subséquemment, après avoir enlevé cette carabine à son fils, pouvait-il en disposer de façon à éviter le drame du 5 juillet 1963 ?

"La preuve est précise, déclare le juge, le père confirme que son fils Lorne, alors âgé de 14 ans, pouvait sans autorisation utiliser à sa guise, l'argent qu'il avait dans son compte en banque.

Le tribunal en vient donc à la conclusion que le défendeur n'a pas exercé son devoir de "bon père de famille", selon l'expression juridique, lorsqu'il a permis à son fils mineur de disposer selon son bon plaisir, d'argent qu'il avait dans un compte en banque.

Le tribunal évalue à $4,000 la privation de soutien futur que le demandeur et son épouse normalement pouvaient espérer de leur fils décédé. Il y ajoute les frais funéraires, le tout formant un total de $4,700.

Architecte condamné à $90,000 d'amende et deux mois de prison

(M.M.) — Gaston Gagnier, un architecte âgé de 61 ans, de l'avenue Mount Pleasant, à Westmount, a écopé d'une amende globale de $90,000 pour avoir fraudé le fisc fédéral. Il devra, de plus, passer deux mois à l'ombre et ce, à compter d'aujourd'hui.

C'est le juge Redmond Roche, de la Cour des sessions de la paix, qui lui a infligé cette amende et cette peine de prison. A défaut de paiement, le tribunal a décrété que Gagnier devra passer 18 mois en prison, en sus des deux mois "qu'il aura purgés".

Mais tout laisse prévoir qu'il paiera l'amende imposée. Il était en liberté sous un dépôt en espèce de $100,000. Après son arrestation, il avait été trois mois et demi en détention.

Gagnier, qui avait été conduit en Correctionnelle à la suite d'un mandat d'arrestation émis contre lui à Montréal, le 28 avril 1965, avait reconnu sa culpabilité, le 4 novembre 1966, sous neuf chefs d'accusation, plus spécifiquement d'"avoir omis d'inclure dans ses déclarations annuelles d'Impôt certains revenus qui se chiffraient par plus de $545,000.

Sous chacun des neuf chefs d'accusation ,l'amende imposée a été de $10,000.

Les délits avaient été commis entre les années 1954 et 1965.

Dans ses conclusions, le juge Roche affirme, en autres choses ce qui suit :

"Le prévenu est un homme d'âge mûr qui a joui d'une bonne réputation dans l'exercice de sa profession. A cause de sa formation intellectuelle, il devait bien savoir la gravité des actes qu'il a posés de 1954 à 1965. De toute évidence, il y a eu préméditation et d'année en année, les fausses déclarations se sont multipliées. Les sommes en jeu, compte tenu du fait qu'elles étaient dues par un individu, sont d'un ordre considérable. Les infractions commi-

Voir ARCHITECTE en page 6

Le "Scotia" et le "Beaveroak" se disputeront la canne à pommeau d'or l'an prochain

par Denis MASSE

Un cargo de la ligne Cunard aurait de bonnes chances de remporter, dès le 1er janvier, la canne à pommeau d'or attribuée chaque année au premier océanique arrivant au port de Montréal. Le cargo "Scotia" est en effet attendu dans la métropole le 2 janvier, mais il pourrait bien gagner un peu de temps dans des conditions favorables et jeter l'ancre dans le port de Montréal dès le Jour de l'An.

La partie ne sera pas facile, cependant, puisqu'un cargo du Canadien Pacifique semble convoiter lui aussi le traditionnel trophée offert depuis plus d'un siècle par la direction du port de Montréal. Le Canadien Pacifique annonce en effet la visite de son cargo "Beaveroak" pour le 2 janvier. Soulignons que le "Beaveroak" et le "Scotia" ont tous deux été construits spécialement pour la navigation d'hiver dans les glaces du Saint-Laurent.

Il y a plus d'un siècle qu'un navire de la ligne Cunard n'a remporté la canne à pommeau d'or à Montréal. Plus précisément, cet honneur remonte à 1842 alors que le "Caledonia" s'était vu attribuer le trophée pour être arrivé le premier, le 9 mai.

Les lignes maritimes du Canadien Pacifique ont été plus heureuses, ayant remporté la canne à pommeau d'or à maintes reprises, entre 1930 et 1950.

Mais il est extrêmement difficile de prédire quel sera le navire qui remportera cette année le traditionnel trophée. En outre des deux cargos déjà mentionnés, quatre autres océaniques promettent de rivaliser d'astuce pour être dans le port le 1er janvier. Il y a le "Transmichigan", un navire allemand attendu le 3 janvier ; le "Svanefjell", un navire hollandais, attendu le 4 janvier ; un navire russe attendu le 3 janvier et même un cargo danois attendu le 28 décembre qui pourrait bien, lui, être retardé de quelques jours . . .

Rappelons que la lutte a été très corsée la saison dernière lorsque le cargo soviétique "Indigirka" a battu de 20 minutes seulement le cargo "Helga Dan", dès le 1er janvier. Il a fallu que le directeur du port, M. Guy Beaudet, agisse comme ar-

Voir CANNE en page 6

Voie maritime : 59 millions de tonnes de marchandises

M. Pierre Camu, président de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, a déclaré, hier, que pour la première fois en huit ans, le vaste réseau aura, cette année, assuré le transport d'un tonnage supérieur aux prévisions qui avaient été faites pour l'année.

Il a précisé que les navires empruntant la voie maritime du Saint-Laurent auront transporté cette année environ 59 millions de tonnes de marchandises diverses, comparativement à 53,400,000 l'an dernier.

Dans la partie de la voie maritime qui s'étend de Montréal au lac Ontario, les cargaisons transportées se chiffreront à 49 millions de tonnes.

On a transporté cette année plus de blé, plus de minerai de fer et plus de charbon que l'an dernier. Toutefois, le transport de l'acier et d'autres céréales que le blé, ont accusé des diminutions.

examen de la vue
VERRES DE CONTACT • LUNETTES MODERNES
Optométristes: G. BOISVERT, O.D., C. BARBEAU, O.D.
DUPUIS
3e étage — 842-5151 — Poste 538

"Faites comme nous"
OFFREZ-VOUS UN NOËL PAYÉ D'AVANCE!

Inscrivez-vous dès aujourd'hui au Club-Épargne de Noël 1967.
Vous recevrez gratuitement deux jolies chandelles de Noël... avec les meilleurs vœux de...
LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
La Banque qui vous aide à faire des heureux

POUR VOS RECEPTIONS DES FETES
SANDWICHES VARIES
JAMBON TRANCHE — OEUFS — POULET — DINDE TRANCHEE
EN TRIANGLE — RUBAN — ROULEAU ET AUTRES
48 COCKTAIL — BLANC et BRUN — $3.00 LA BOITE
Saucisses cocktail — Tourtières — Rouleau bacon $1.00 le douz.
• CARRES DE PIZZA •
3 douz. pour $1.50
SPECIAUX
Petits fours assortis — Barres aux fruits — Tartelettes assorties — 80¢ la douz.
Plats de hors-d'oeuvre — céleri — olives — cornichons —
$3.50 et $5.00
COMMANDEZ DES MAINTENANT

PEGROID'S LTEE 844-3901
4075, rue St-Denis — Livraison par toute la ville

élégance et confort
combinés dans un vêtement de base qui vous assure ce
SUPPORT ADDITIONNEL
Un vêtement léger conçu spécifiquement pour donner tout le confort désiré, amincir les hanches et supporter solidement votre dos. Flexible en tous sens — ne gêne aucun mouvement.
Pour un ajustement parfait, consultez l'une de nos techniciennes diplômées
845-7251
Nous vendons des chaises roulantes
PHARMACIE MONTREAL
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde
916 est, rue Ste-Catherine

Pour les Fêtes, offrez-lui les meilleurs:
Les bottillons TYROL
TYROL

Kayak... $39.95
Autre style de la lignée TYROL ! Doublé de peau de mouton, il fait chaud au pied. Léger, idéal pour porter après le ski. Modèle à 2 oeillets, fabriqué en véritable loup marin naturel, et rehaussé de cuir. Assortiment de pointures.
Aussi plusieurs autres modèles à partir de $25.95 à $59.95
Ouvert tous les soirs jusqu'à NOEL
A quelques minutes seulement de toute station de métro
Louis Desluriers Ltée. — H. Giroux et Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt Royal E., LA 1-3164
4029 Ontario E., LA 1-9414

Chambly, tout comme Laval, affirme ne pouvoir joindre les deux bouts

par Claude MASSON

Après Laval, c'est Chambly qui a des maux de tête avec ses finances, résultat de la fusion de Fort-Chambly à cette municipalité, le 18 septembre 1965.

Dans un mémoire qu'elle a fait parvenir hier à MM. Paul Dozois et Maurice Bellemarre, respectivement ministres des Affaires municipales et de l'Industrie et du Commerce (mémoire qui sera rendu public aujourd'hui), la ville de Chambly, par l'intermédiaire de son maire, M. Maurice Tanguay, demande au gouvernement provincial de venir à son secours.

"La position financière de Chambly est telle que nous devons requérir l'aide financière du gouvernement et votre assistance technique pour disposer dans le plus bref délai de nos terrains industriels", peut-on lire dans la lettre qui accompagne le mémoire.

Un bilan sommaire de la situation financière de Chambly indique en effet que :

● au 1er janvier 1964, les états financiers des villes de Chambly et de Fort-Chambly présentaient un surplus de $21,-578.70;

● à la fin de l'année 1966, les déficits d'administration budgétaire accumulés pour Chambly seront de l'ordre de $190,000.

Ce passage impressionnant de l'actif au passif est dû, selon le mémoire, à "cette fusion (qui) fut effectuée sans étude préalable des besoins et structures de la future ville. On négligea également d'apporter une attention suffisante aux conséquences financières d'une telle décision", et par suite "les résultats prévus pour 1966 font bien saisir la situation tragique" et la "position intenable" dans laquelle se trouve la nouvelle ville.

Il a fallu, en outre, réorganiser les services, conduisant inévitablement en une augmentation importante du personnel, de l'équipement et des procédures administratives.

Deux exemples : le nombre d'employés municipaux a été accru de 25 pour cent; à l'article de la sécurité publique, le coût annuel du service de communications est passé de $3,000 à $14,000.

Le premier conseil du "nouveau" Chambly a dû également entreprendre la refonte des règlements municipaux, la confection d'un nouveau plan directeur des voies de communications, la préparation d'un nouveau plan de zonage, l'analyse de nouvelles normes de construction, une étude des projections financières pour les dix prochaines années et un relevé des possibilités de mise en valeur du parc industriel.

Déficit du fonds industriel

Au déficit de $190,000 prévu pour la fin de l'année 1966 il faut ajouter un déficit de $103,-000 au fonds industriel pour les années 1965 et 1966.

Le conseil municipal de Chambly juge la situation du fonds industriel "déplorable". Il explique ainsi son désespoir : avant la fusion, Fort-Chambly avait acquis des terrains d'une superficie totale de 9,936,000 pieds carrés au coût de $588,-932,91. Ces terrains devaient servir à l'implantation dans la ville de nouvelles industries mais dans les deux années qui suivirent, seulement 548,500 pieds carrés furent vendus à deux industries, Gregg Cabinet Ltd. et E.S. Keer Holding.

Selon le mémoire, le peu de popularité du parc industriel est dû à "la constitution géographique du parc industriel (qui) rend son développement difficile". La majeure partie du parc est en effet formée d'un lot d'environ 600 pieds de largeur par 10,000 pieds de longueur et, de plus, ce terrain divise la ville en deux parties.

Des conseillers en administration engagés par la ville mentionnent à ce sujet : "Le service de la dette sur les obligations du parc industriel, qui variera entre $58,000 en 1966 et $46,000 en 1975, est un lourd fardeau pour Chambly".

"Inutile d'insister sur le fait que la création de ce parc industriel s'est faite sans aucune préparation et que son développement présente des problèmes nombreux et complexes", ajoute le mémoire présenté au gouvernement.

Aux montants indiqués plus haut, ($190,000 et $103,000) une somme additionnelle de $64,800 doit être supportée par la ville pour les intérêts sur le prêt industriel et les arrérages de taxes municipales non encore payés par Steventon Potteries Ltd.

C'est donc dire qu'en plus de leurs obligations courantes, les contribuables de Chambly font face à un fardeau de $357.000.

Le mémoire de Chambly aux autorités provinciales, "qui n'est qu'un bref exposé du marasme financier dans lequel est plongée la nouvelle Cité de Chambly", fait trois recommandations :

● nous soumettons qu'il y a lieu de modifier les lois et méthodes administratives concernant la fusion des municipalités et les fonds industriels pour que soient évitées dans l'avenir d'autres tragédies comme celle que nous vivons;

● nous requérons aussi des autorités une aide financière de l'ordre de $350,000 pour rétablir l'équilibre budgétaire de notre Cité. (Il est dit ailleurs dans le mémoire que "nous croyons qu'il est injuste pour les contribuables de porter tout le poids de la situation actuelle");

● nous comptons enfin sur l'assistance technique des autorités compétentes pour disposer, dans le plus bref délai possible, des terrains de notre parc industriel.

L'ancien Fort-Chambly aurait prêté $375,000 sans aucune garantie

Dans son mémoire déposé hier sur le bureau de MM. Paul Dozois et Maurice Bellemare relativement aux difficultés financières ressenties fortement depuis la fusion de Fort-Chambly et de la ville de Chambly, le conseil municipal de la nouvelle municipalité fait état d'un 'exemple des erreurs passées dans l'implantation d'une nouvelle industrie à Fort-Chambly" et des conséquences subies aujourd'hui.

Selon le document, la compagnie Steventon Potteries Ltd s'est établie dans la ville de Fort-Chambly durant l'année 1965. En vertu de la Loi des Fonds Industriels, cette entreprise demanda alors à la municipalité de lui accorder un prêt de $400,000.

Par l'intermédiaire du maire Rolland Daoust et du greffier Pierre Demers, la ville accepta de signer, le 2 mars 1965, une option avec la compagnie Steventon Potteries Ltd, s'engageant à payer la somme de $400,000 (moins les dépenses inhérentes à cet emprunt) lors de la signature d'un contrat de vente entre la compagnie et la ville.

L'acte notarié de ce 2 mars 1965, que nous avons pu vérifier hier, dit textuellement : "La présente offre de vente est faite pour et moyennant la somme de quatre cent mille dollars, payable comptant par la ville de Fort Chambly à la signature du contrat de vente entre les deux parties, devant le notaire de la ville de Fort-Chambly".

Or, au cours du même mois, sans autorisation du conseil municipal et sans qu'il n'y ait aucun acte de vente d'intervenu entre la ville et la compagnie, le maire et le greffier de Fort-Chambly auraient remis un chèque de $360,000 à la compagnie Steventon Potteries Ltd. Et au mois de juillet suivant, les mêmes personnes auraient remis un chèque de $15,000 à la même entreprise.

En somme, sans aucune garantie signée, Fort-Chambly aurait prêté $375,000 à Steventon Potteries.

L'administration de la nouvelle ville de Chambly, ajoute le mémoire, tenta à plusieurs reprises d'en venir à une entente avec la compagnie "qui se refuse toujours à passer un contrat de vente alors qu'elle a obtenu une somme de $375,000".

"La ville ne possède donc actuellement aucune garantie de remboursement, ni d'acte d'hypothèque de la part de la compagnie".

Pour son refus de signer un tel acte de vente, Steventon Potteries Ltd invoque le fait que le conseil municipal de Fort-Chambly lui avait promis "d'amener" le gaz naturel dans cette municipalité alors que cette promesse n'a pas encore été remplie. Les procureurs de Chambly disent pour leur part que le conseil n'avait pas le droit de s'engager pour une tierce partie et qu'en conséquence la raison n'a pas de valeur.

Mais le tout s'engagera devant les tribunaux. Des procédures judiciaires en Cour supérieure doivent être intentées dès demain par la ville de Chambly "non seulement pour obtenir le remboursement de la somme payée ou l'obtention d'un titre, mais aussi pour obtenir que la compagnie paie au moins ses taxes municipales".

Actuellement, Chambly doit supporter pour Steventon Potteries Ltd les montants suivants :

intérêts du 1er juillet 1965 au 1er janvier 1966 sur l'émission d'obligations : $11,-499.80 ;

intérêts et capital du 1er janvier 1966 au 1er juillet 1966 sur l'émission d'obligations : $31,500.20 ;

intérêts du 1er juillet 1966 au 1er janvier 1967 sur l'émission d'obligations : $10,-924.80 ;

arrérages de taxes municipales au 31 décembre 1966 : $10,400.

Il s'agit d'un total de $64,324.80.

CONGEDIER

SUITE DE LA PAGE 3

tribuables pourront poser toutes les questions qu'ils voudront aux élus du peuple, et même aussi prendre un café en mangeant des beignets, offerts par la ville. Contrairement à la plupart des conseils municipaux, celui de Montréal-Nord permet déjà aux citoyens de poser des questions, à la fin des réunions.

Ce fait paraît étonnant, surtout si on le compare à la situation de Montréal où le maire Jean Drapeau ne permet pas, même aux conseillers municipaux, de poser de questions, une fois l'ordre du jour épuisé.

Dans l'esprit de certains, l'initiative qu'a prise le maire Ryan de faire voyager son conseil hors de l'hôtel de ville pourra peut-être sembler un premier pas vers la construction d'un nouvel hôtel de ville. Mais M. Ryan s'est empressé d'affirmer qu'il n'est pas du tout question de cela.

Il a toutefois souligné que cette nouvelle politique s'inscrit dans une perspective visant à l'abolition des frontières de quartiers ce qui, selon M. Ryan, permettrait peut-être d'aplanir les rivalités de clochers, dans le meilleur intérêt de la collectivité.

Deux années à un récidiviste pour un vol avec violence

Le juge T.-A. Fontaine a imposé, hier après-midi, une peine de deux ans de pénitencier à un homme d'âge moyen et récidiviste . . . par surcroît, pour un vol avec violence.

Clovis Brouillard, âgé de 55 ans, dont les antécédents judiciaires remontent à 1928 (ils couvrent deux pages, papier ministre) était accompagné d'un adolescent, le mois dernier, lorsqu'ils attaquèrent le propriétaire d'un magasin de la rue Sainte-Catherine, en dehors de son établissement, lui brisèrent le nez et prirent ensuite la fuite avec un baletot de $80.

ARCHITECTE

SUITE DE LA PAGE 3

ses par le prévenu ont privé l'Etat de sommes imposantes d'argent et indirectement ont affecté tous les membres de notre société.

Le prévenu a quitté le pays en 1962 et il a disposé de ses biens. Même s'il est revenu de son propre gré en 1964, le tribunal ne peut ignorer qu'il avait élu domicile dans un pays étranger et qu'en toute apparence, il n'avait pas l'intention d'habiter le Canada de nouveau.

"Le prévenu est un homme gravement atteint par la maladie; il s'est reconnu coupable avant l'audition de cette cause. Il a été détenu pendant une période de trois mois et demi; il n'a pas d'antécédents judiciaires, il est profondément humilié de ce qui lui arrive et pour tous ces motifs, la peine d'emprisonnement imposée sera la peine minimum prévue par la loi, savoir deux (2) mois d'emprisonnement à compter de ce jour sur chacun des chefs 2 à 10 de l'accusation avec confusion des peines."

EXPLOSION

SUITE DE LA PAGE 3

récente, appartenant à M. Roméo Montpetit, a été la plus lourdement endommagée. Le toit de la galerie s'est effondré, les portes ont été arrachées de leurs gonds et la plupart des vitres ont volé en éclats. Dans une autre demeure, 29e avenue, un mur a été déplacé d'environ quatre pouces . . .

Les pompiers de Melocheville, sous la direction du chef Roland Charlebois, ont combattu le sinistre tandis que les agents de la Sûreté provinciale du détachement à Valleyfield, aidés du chef Picard de Maple Grove, empêchaient la foule de s'approcher trop près du brasier où des fils électriques reposaient sur le sol.

Tôt cette nuit, on n'avait pas encore osé se prononcer sur l'étendue, même approximative, des dégâts matériels.

MANOEUVRES

SUITE DE LA PAGE 3

local 301 convoquera une assemblée générale en plein après-midi, paralysant ainsi de nombreux services municipaux.

Après la réunion, hier soir, une centaine de syndiqués ont participé à une procession autour de l'hôtel de ville. Une quinzaine de voitures faisaient partie du cortège. C'était, selon l'expression de l'un des syndiqués," un avant-goût de la grève qui éclatera bientôt".

Montréal emprunte $27 millions au Canada

Par suite d'une décision prise hier après-midi par l'administration Drapeau-Saulnier, la ville de Montréal emprunte $27,643,000 sur le marché canadien des obligations, au taux effectif de 7.49 p. 100.

Compte tenu de ce nouvel emprunt, le comité exécutif s'est ainsi prévalu de toutes les autorisations d'emprunt contenues dans des règlements municipaux pour défrayer le coût de construction et de l'équipement du métro, coût estimé à $213,700,000.

Le comité exécutif a accepté l'offre formulée par 59 maisons de courtage, offre signée par la Banque de Montréal. Il a ainsi vendu à ce syndicat une émission d'obligations de $27,643,-000 au prix de 95.415 p. 100 de leur montant total en principal, portant un taux nominal de 7 p. 100, ce qui donne un taux d'intérêt effectif de 7.49 p. 100.

On se rappelle, incidemment, que la ville de Montréal a emprunté, le mois dernier, $55,000,-000 aux Etats-Unis : soit $30,000,000 pour fins du métro, puis $25,000,000 pour fins de l'Expo 1967.

Jusqu'à hier, la ville avait emprunté $186,056,250 relativement à la construction et à l'équipement du métro.

C'est par voie de négociation et non pas par voie de soumissions publiques — que l'administration D.-S. a procédé pour la vente des obligations au montant de $27,643,000.

Hold-up à domicile

M. Jacques Grobstein, du 3765 rue Saint-Kevin, app. 16, n'attendait aucun visiteur au début de la soirée, hier. Toutefois, la sonnerie de la porte d'entrée est venue briser sa quiétude, vers 6 h. 50.

Sans méfiance, il ouvrit la porte pour se retrouver face à face avec deux individus dont la mine ne laissait rien présager de bon.

L'un des "visiteurs" brandit soudainement un couteau et réclama l'argent de M. Grobstein. Celui-ci dû s'exécuter et il remit une somme de $300 à ses "visiteurs" qui déguerpirent aussitôt.

Auto vs camion : conducteur tué

Un automobiliste de 31 ans, M. Réal Ross, qui habitait au 446 Place Jacques-Cartier, chambre 407, a perdu la vie dans une collision survenue sur la route no 2, près de Lanoraie, vers 1 h. hier après-midi.

La voiture, dans laquelle la victime voyageait seule, est entrée en collision avec un lourd camion.

CANNE

SUITE DE LA PAGE 3

bitre pour décider que l'"Indigirka" l'emportait ayant touché le premier les limites intérieures du port.

Le port de Montréal n'est pratiquement plus fermé durant la saison froide. L'année dernière, il n'y a qu'une seule journée durant laquelle aucun océanique ne s'est trouvé dans le port.

Hier encore, bien que le calendrier indiquait le 13 décembre, le port comptait 62 navires, dont 37 océaniques.

T.V. en COULEUR CHEZ Langelier Valiquette

CLAIRTONE

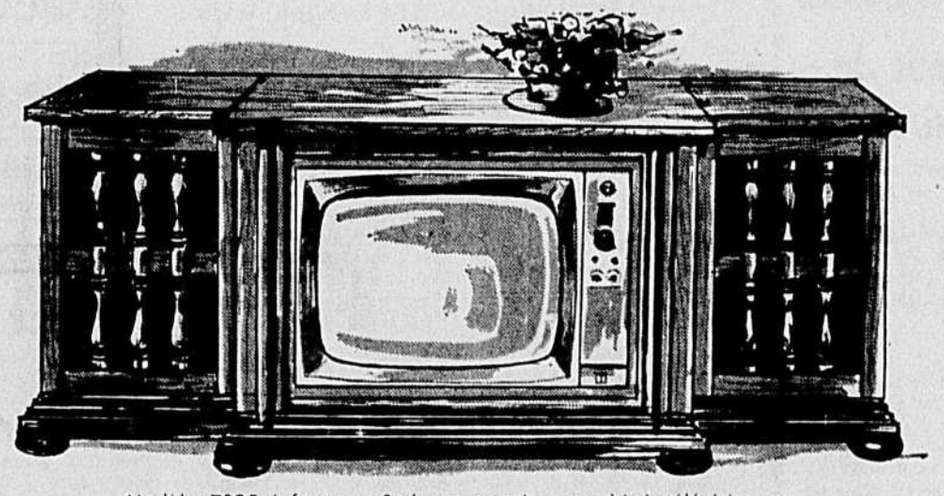

Modèle 7095 Infanta — Style espagnol — combiné télévision en COULEUR 25" — avec deux portes escamotables, tourne-disques Garrard 3000, radio AM/FM à multiplex et châssis "Solid State" T-11 - 68½" x 22½" x 29½". **1,595.** 56.00 par mois

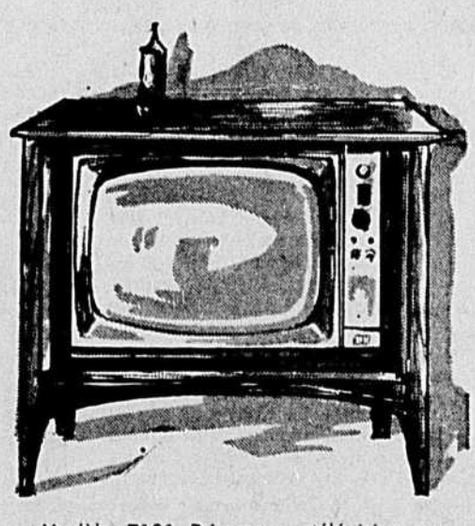

Modèle 7101 Princess — télévision en COULEUR 25" Clairtone Style Contemporain — portes escamotables - 36" x 22" x 30". **1,050.** 37.00 par mois

LIVRAISON GARANTIE POUR NOEL

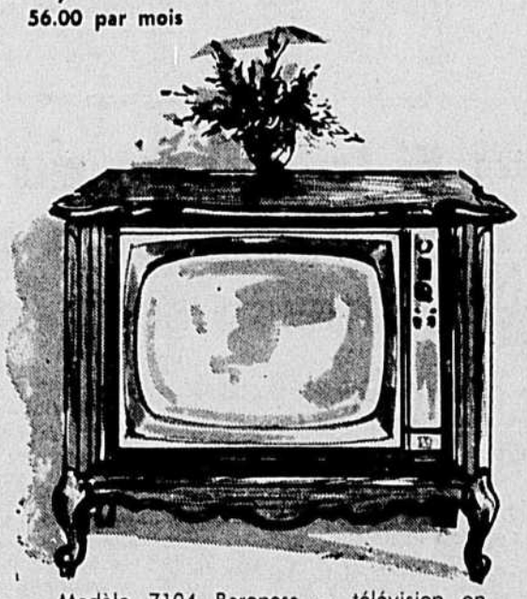

Modèle 7104 Baroness — télévision en COULEUR 25" Clairtone Style provincial français — fini fruitier antique — portes escamotables — 36½" x 22" x 29". **1,295.** 45.70 par mois

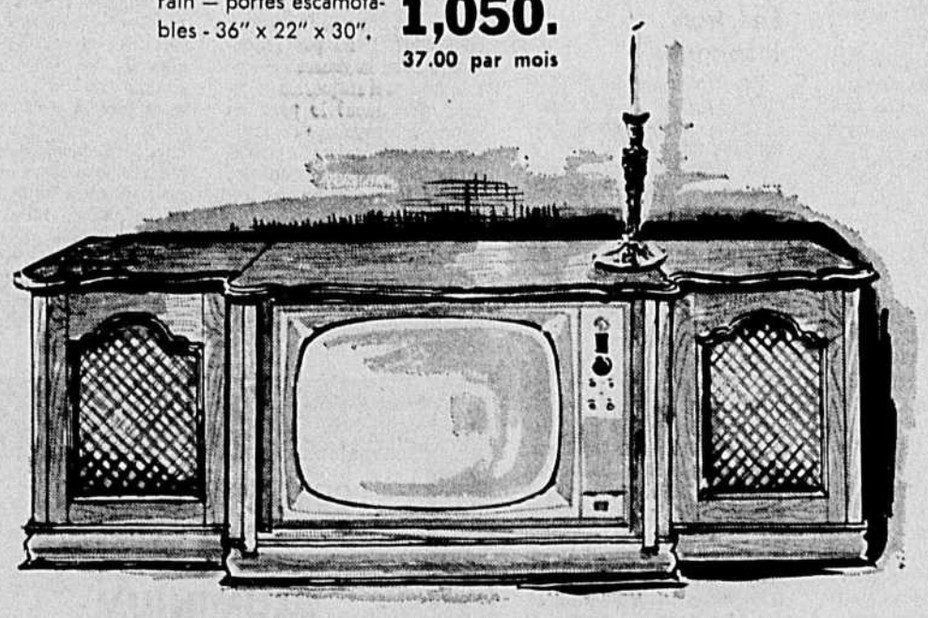

Modèle 7094, Baroness théâtre. Style provincial français. T.V. en couleur avec portes escamotables. Tourne-disque Garrard 3000, radio AM/FM, à multiplex et châssis "Solid State" T 11, 69½" x 22½" x 26½". **1,595.** 56.00 par mois

Modèle 7100 G — télévision en COULEUR 25" — style contemporain bois de palissandre — dessus en cuirette noir — T.V. montée sur une base pivotante à 30 degrés à gauche ou à droite. 30" x 18½" x 32" **1,150.** 40.50 par mois

AU CARREFOUR DU METRO

Stationnement à l'arrière du magasin ou en face.

LANGELIER-VALIQUETTE LTEE, 510 EST, STE-CATHERINE TEL. : 842-8811

Ouvert de 9.30 a.m. à 5.30 p.m. Jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9 hrs.

L'AGEUM s'oppose à l'abolition de la Régie des loyers dans Outremont

L'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal s'oppose à l'abolition de la Régie des loyers dans Outremont.

Le président de l'organisme, M. Edouard Cloutier, a fait parvenir à ce propos une lettre au maire Bernard Couvrette, dans laquelle il dit : "Vous n'êtes pas sans savoir qu'une telle mesure entrainerait, dans les plus brefs délais, une inflation chronique et systématique des loyers à Outremont, soumettant ainsi les locataires à des abus encore plus grands que ceux que la loi du 30 avril 1951 tentait d'enrayer."

M. Cloutier enchaine : "Nous vous rappelons également qu'une grande partie des étudiants de l'Université de Montréal réside, à titre de locataires, dans votre ville, et qu'ils ont déjà eu à se plaindre à de multiples reprises, et cela en dépit de l'existence de la Régie, de l'exploitation dont ils étaient victimes."

Le président de l'AGEUM estime également que la tenue de l'Expo, l'an prochain, ne fera que décupler "les néfastes conséquences qu'entrainerait l'abolition de la Régie en temps ordinaire".

Mécontentement à l'égard des services de la Compagnie d'autobus des Mille-Isles

par Albert TREMBLAY

La compagnie d'autobus des Mille-Isles, une filiale de la Compagnie de transport provincial, a apporté certaines modifications à son réseau d'autobus dans Laval et certaines autres localités des Laurentides et ajoutera des services additionnels à compter du 19 décembre.

Mais ces additions n'ont toutefois pas été jugées satisfaisantes dans le cas d'au moins cinq municipalités qui se sont opposées hier à ce que la Régie des transports accorde en permanence à cette compagnie le permis d'exploitation accordé à titre provisoire le 10 février 1964.

Un seul témoin a été entendu au cours de la première journée d'audience et il appert qu'une vingtaine d'autres personnes doivent se présenter à la barre avant que la Régie puisse entreprendre l'étude au mérite de la question. Et la réponse n'est pas pour demain puisque le juge Gérard Larochelle a fait savoir aux deux parties en fin de journée que la cause ne pourrait vraisemblablement être rouverte avant le mois de février.

Hier donc, le gérant-général de la compagnie d'autobus des Mille-Isles a passé la journée dans la boite, tentant de justifier l'existence de parcours d'autobus complètement remodelés, l'établissement de tarifs basés sur des données techniques fort complexes, ainsi que l'utilisation de la station Henri-Bourassa du métro de Montréal comme point ultime de destination sur l'ile de Montréal.

L'opposition n'a pas manqué. Les villes de Saint-Jérôme, Sainte-Thérèse, Bois-des-Filions, Saint-Eustache et Laval avaient dépêché spécialistes et conseillers juridiques à l'audition de la requête de la compagnie des Mille-Isles.

Contrairement à ce que l'on prévoyait, l'opposition qu'ont manifesté ces municipalités à l'octroi d'un permis permanent à la compagnie d'autobus des Mille-Iles ne s'est pas manifestée massivement, chaque localité ayant décidé de défendre ses intérêts.

C'est ainsi que la ville de Sainte-Thérèse s'est opposée à la requête se plaignant des tarifs, du service aux heures de pointe, de l'inexistence d'un service express, de la disparition des agences et de l'absence d'abris aux principaux points d'attente ou de correspondance. La ville de Saint-Jérôme a limité ses remarques aux tarifs, aux parcours choisis et aux horaires tandis que Bois-des-Filions s'en prenait aux pauvres facilités qui sont offertes aux usagers de l'autobus à la station Henri-Bourassa et au service d'une façon générale.

La ville de Saint-Eustache a également beaucoup à reprocher au service d'autobus actuellement donné par la compagnie des Mille-Isles : tarifs, accès à la station de métro, service aux heures de pointe, service express et horaires incompréhensibles.

Laval fait cependant exception et l'exception est évidemment de taille puisque c'est dans cette municipalité que se trouve la plus forte concentration des usagers de ce service d'autobus, service nouveau depuis la mise en service du métro de Montréal.

Le conseiller juridique de la "deuxième ville de la province" a causé une certaine surprise en faisant savoir à la Régie que la municipalité, comme telle, était satisfaite des améliorations apportées ou que l'on apportera aux horaires et aux parcours du service d'autobus et qu'elle ne formulait qu'une plainte bien précise touchant le système de zones pour tarification. Le procureur a fait savoir qu'il avait l'intention de prouver qu'une troisième zone n'était pas nécessaire sur le territoire de l'ile Jésus et que, partant, une certaine partie des usagers souffrent d'un préjudice.

Des représentants du quartier Sainte-Rose de Laval se sont particulièrement attachés à des questions d'horaire en tentant de prouver qu'ils prenaient plus de temps à se rendre à Montréal depuis l'avènement du nouveau système.

M. Jean Audet s'est bien défendu des accusations portées contre le service d'autobus que donne la compagnie des Mille-Isles depuis l'inauguration du métro de Montréal.

Il a utilisé abondamment graphiques et données techniques, de même que les services d'experts en tarification et en horaires, pour tenter de prouver que le service d'autobus maintenant accordé à ces municipalités s'était amélioré depuis le 17 octobre.

M. Audet s'est particulièrement attardé aux questions de tarifs (un sujet de discussion qui semblait intéresser tout particulièrement la Régie des Transports) et il est parvenu à établir assez facilement que la majorité des usagers bénéficiaient, en fait, d'une légère diminution du coût de transport.

M. Audet a en effet établi que les usagers qui paient en argent chaque passage bénéficient d'une légère réduction de prix et que ce groupe d'usagers constitue la grosse majorité des 450,000 usagers enregistrés chaque mois, soit 79 p. cent.

L'opposition n'a toutefois pas encore eu l'occasion de se faire entendre à ce sujet et le nombre des témoins appelés par chacune des municipalités étant considérable, il faut s'attendre à de longues discussions à ce sujet lors de la reprise de l'audience, au début du mois de février selon toute vraisemblance.

Saint-Michel engage un nouvel expert pour étudier son rôle d'évaluation

par Gilles PRATTE

La Chambre de commerce de Saint-Michel n'a pas obtenu le gel pour un an du rôle d'évaluation, mais le conseil municipal de cette ville a décidé hier soir d'engager un nouvel expert, M. Camille Godin, auquel il demandera de jeter un coup d'oeil sur le rôle confectionné par les premiers estimateurs professionnels.

Le nouveau rôle d'évaluation déposé à l'hôtel de ville le 11 octobre a suscité de vives protestations, notamment de la part des 450 industriels et hommes d'affaires qui ont signé une requête demandant qu'il soit gelé pour un an.

Pour sa part, la Chambre de commerce de l'endroit n'hésite pas à soutenir que s'il est maintenu dans les formes actuelles, ce rôle d'évaluation conduira plusieurs industriels à la ruine.

Les hommes d'affaires estiment qu'un nombre considérable d'immeubles sont surévalués, et se plaignent également du fait que Saint-Michel soit la seule ville de la région métropolitaine où l'équipement industriel qui est immeuble par destination soit taxé.

Le mécontentement touche également le conseil. Presque tous les conseillers ont déjà porté plainte, en leur nom personnel, auprès du bureau de revision, affirmant que leurs biens ont été surévalués.

Jusqu'à maintenant, 500 contribuables ont déposé des plaintes au bureau de revision.

Le maire Maurice Bergeron a, pour sa part, souligné hier soir que le bureau de revision mène présentement une étude très serrée au sujet de la machinerie industrielle qui est portée au rôle.

C'est le conseiller Rolland Larivière qui s'est fait hier soir le champion du mécontentement. "Ces experts-là, ces capables, a-t-il lancé, ils vont un peu vite. Il faudrait faire reviser le rôle par d'autres experts."

A son avis, seulement le quart des évaluations ont été faites avec "jugement", les autres ayant été menées "à la course".

Si le rôle n'est pas homologué, qu'arrive-t-il ?

Si le conseil municipal n'est pas satisfait du nouveau rôle d'évaluation et refuse de l'homologuer, qu'est-ce qui arrive ?

La question a été posée hier soir au conseiller juridique de la ville, Me Pierre Viau.

Réponse : "On ne le sait pas. C'est aussi bête que cela, mais la loi ne le précise pas."

Me Viau a souligné que la position de la ville est "très ambiguë" à ce propos, étant donné que le seul pouvoir que la loi lui reconnait est celui d'homologuer le rôle d'évaluation.

L'avocat a noté que le bureau de revision exerce une partie des pouvoirs qui étaient autrefois réservés au conseil, mais c'est toujours ce dernier qui a, seul, le pouvoir d'homologuer les rôles.

Mais si le nouveau rôle est refusé, l'ancien continue-t-il d'être en vigueur.

Me Viau répond que ce point est loin d'être clair. Il souligne que la ville de Shawinigan, par exemple, est présentement au coeur d'une cause, à ce sujet. La ville soutient que son ancien rôle est toujours en vigueur, et une compagnie prétend que non.

Une autre ville, que Me Viau n'a pas identifiée, est sous le coup d'une injonction, la cour lui interdisant de percevoir ses taxes à partir d'un vieux rôle d'évaluation.

Il semble donc que l'histoire du rôle d'évaluation de Saint-Michel ne fait que commencer, et sous de bien curieux augures; la discussion a éclaté à ce propos hier soir à l'article 13 de l'ordre du jour, le 13e jour du 12e mois.

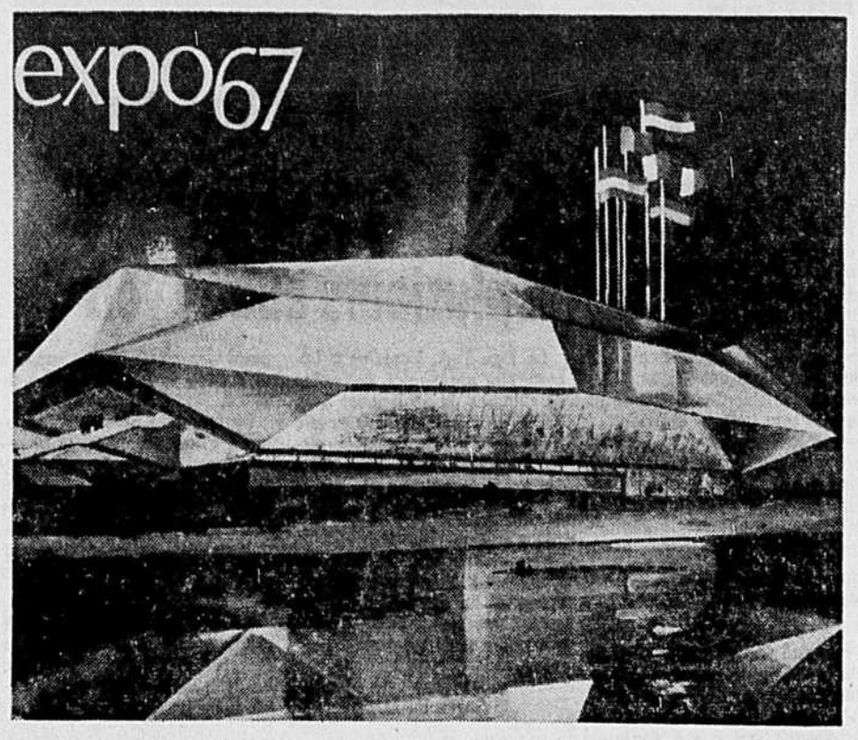

La Communauté européenne logera, à l'Expo 67, dans un pavillon de verre et d'acier qui a la forme d'un diamant dont les facettes représentent les visages variés de l'Europe "unie pour la paix et le progrès du monde". Il est construit au coût de $650,000.

Le pavillon de la CEE, un diamant de verre

par Jean RIVEST

La Communauté économique européenne sera prête en janvier a entreprendre la décoration et l'aménagement des éléments d'exposition de son pavillon de verre et d'acier, à l'Expo 67.

La Communauté économique européenne, comme on le sait, réunit la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg. Dans leur pavillon, cependant, ils ne se borneront pas à parler d'eux-mêmes, mais ils tenteront de donner aux visiteurs une image de l'Europe entière, en mettant l'accent sur l'unité qui crée la paix et la prospérité.

On a donné au pavillon, construit de verre et d'acier, la forme d'un diamant. Elle symbolise en même temps "la préciosité de la Communauté européenne et son origine", la communauté charbon-acier. Le diamant étant une transformation du charbon, comme l'a appris tout écolier qui a bien suivi ses cours de chimie.

A l'étage supérieur, sous la coupole que formera ce diamant évidé, l'envers de chacune des facettes deviendra un écran où seront projetés des vues variées de l'Europe des Six.

Le pavillon a été présenté à la presse hier par son commissaire, le Dr Gerhard Ritter, un Allemand "devenu Européen" comme il dit.

Le pavillon aura bien sûr des éléments d'exposition classiques, projections, photos, etc, mais il comportera au moins deux éléments très originaux. Le premier est la "bibliothèque pour un jeune couple canadien français" et, évidemment la contrepartie anglaise.

On y montrera les livres en français que tout jeune couple devrait lire, s'il veut connaitre l'Europe, les Européens, leur vie, leur culture, leurs traditions. La bibliothèque comportera 20 titres essentiels, une trentaine d'autres pour ceux qui désirent en savoir plus long, et cinquante autres titres pour les gens qui veulent vraiment approfondir.

Les livres seront en vente sur place.

Valiquette

VENTE à BONI

de Noël

15%

15% DE VOTRE ACHAT VOUS SERA DONNÉ
EN MARCHANDISE ADDITIONNELLE -- GRATIS

TOUTE MARCHANDISE INCLUSE

EXEMPLE

Si vous achetez pour :	$50	$100	$200	$300	$500	$1000
Vous recevez en marchandise additionnelle GRATUITEMENT :	$7.50	$ 15	$ 30	$ 45	$ 75	$ 150

Par exemple : si vous achetez un sofa de $200, un fauteuil à $50 qui complète l'ensemble ne vous coûtera que $20. Si votre bonus sur une certaine marchandise revient à $31.50 et vous découvrez une table pour $31.50, vous l'obtenez gratuitement. Votre bonus sur un ensemble de chambre à coucher pourrait très bien être suffisant pour couvrir le prix d'un matelas à ressorts. Vous pouvez même vous servir de votre bonus pour l'acquisition d'un sofa recouvert sur commande.

PLUS VOUS ACHETEZ -- PLUS VOUS ÉPARGNEZ

STATIONNEMENT EN FACE OU A L'ARRIERE DU MAGASIN

HEURES D'AFFAIRES : Ouvert de 9.30 a.m. jusqu'à 9.00 p.m. excepté samedi 5.30 p.m. jusqu'au 23 décembre incl.

AU CARREFOUR DU METRO

N.G. VALIQUETTE LTÉE, 510 Ste-Catherine est – Tél. 842-8811

L'AGEUM s'oppose à l'abolition de la Régie des loyers dans Outremont

L'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal s'oppose à l'abolition de la Régie des loyers dans Outremont.

Le président de l'organisme, M. Edouard Cloutier, a fait parvenir à ce propos une lettre au maire Bernard Courtemanche, dans laquelle il dit : "Vous n'êtes pas sans savoir qu'une telle mesure entraînerait dans les plus brefs délais une inflation chronique et systématique des loyers à Outremont, soumettant ainsi les locataires à des abus encore plus grands que ceux que la loi du 30 avril 1951 tentait d'enrayer."

M. Cloutier enchaîne : "Nous vous rappelons également qu'une grande partie des étudiants de l'Université de Montréal réside, à titre de locataires, dans votre ville, et qu'ils ont déjà eu à se plaindre à de multiples reprises, et cela en dépit de l'existence de la Régie, de l'exploitation dont ils étaient victimes."

Le président de l'AGEUM estime également que la tenue de l'Expo, l'an prochain, ne fera que décupler "les néfastes conséquences qu'entraînerait l'abolition de la Régie en temps ordinaire".

Mécontentement à l'égard des services de la Compagnie d'autobus des Mille-Isles

PAR ALBERT TREMBLAY

La compagnie d'autobus des Mille-Isles, une filiale de la Compagnie de transport provincial, a apporté certaines modifications à son réseau d'autobus dans Laval et certaines autres localités des Laurentides et ajouté des services additionnels à compter du 19 décembre.

Mais ces additions n'ont toutefois pas été jugées satisfaisantes dans le cas d'au moins cinq municipalités qui se sont opposées hier à ce que la Régie des transports accorde en permanence à cette compagnie le permis d'exploitation accordé à titre provisoire le 18 février 1964.

Un seul témoin a été entendu au cours de la première journée d'audience et il appert qu'une vingtaine d'autres personnes doivent se présenter à la barre avant que la Régie puisse entreprendre l'étude du mérite de la question. Et la réponse n'est pas pour demain puisque le juge Gérard Lacroix a fait savoir aux deux parties en fin de journée que la cause ne pourrait vraisemblablement être entendue avant le mois de février.

Hier donc, le procureur général de la municipalité d'Auteuil des Mille-Isles a passé la journée dans le but, disait-il, de justifier l'existence de parcours d'autobus complètement inutiles. L'établissement de tarifs basés sur des données fausses, ainsi que l'utilisation de la station Henri-Bourassa du métro de Montréal comme point utile de destination sur l'île de Montréal.

L'opposition n'a pas manqué. Les villes de Saint-Jérôme, Sainte-Thérèse, Ste-des-Plaines, Saint-Eustache et Laval avaient dépêché spécialistes et conseillers juridiques à l'audition de la requête de la compagnie des Mille-Isles.

Contrairement à ce que l'on prévoyait, l'opposition qu'ont manifestée ces municipalités à l'octroi d'un permis permanent à la compagnie d'autobus des Mille-Iles ne s'est pas manifestée massivement, chaque localité ayant décidé de défendre ses intérêts.

C'est ainsi que la ville de Sainte-Thérèse s'est opposée à la requête se plaignant des tarifs, du service aux heures de pointe, de l'inexistence d'un service express, de la disparition des annonces et de l'absence d'abris aux principaux points d'attente ou de correspondance. La ville de Saint-Jérôme a limité ses remarques aux tarifs, aux parcours choisis et aux horaires tandis que Ste-des-Plaines s'en prenait aux pauvres facilités qui sont offertes aux usagers de l'autobus à la station Henri-Bourassa et au service d'une façon générale.

La ville de Saint-Eustache a également beaucoup à reprocher au service d'autobus actuellement donné par la compagnie des Mille-Isles : tarifs, accès à la station de métro, service aux heures de pointe, service express et horaires incompréhensibles.

Laval fait cependant exception et l'exception est évidemment de taille puisque c'est dans cette municipalité que se trouve la plus forte concentration des usagers de ce service d'autobus, service donné depuis la mise en service du métro de Montréal.

Le conseiller juridique de la "deuxième ville de la province" a causé une certaine surprise en faisant savoir à la Régie que la municipalité, comme telle, était satisfaite des améliorations apportées et que l'on apportera aux horaires et aux parcours du service d'autobus et qu'elle ne formulait qu'une plainte bien précise touchant le système de zones pour justification. Le procureur a fait savoir qu'il avait l'intention de pourvoir d'une troisième zone d'achat les nécessaires sur le territoire de l'île Jésus et que, partant, une certaine partie des usagers souffrait d'un préjudice.

Des représentants du quartier Sainte-Rose de Laval se sont particulièrement attachés à des questions d'horaires en tentant de prouver qu'ils prenaient plus de temps à se rendre à Montréal depuis l'avènement du nouveau système.

M. Jean Audet s'est bien défendu des accusations portées contre le service d'autobus que donne la compagnie des Mille-Isles depuis l'inauguration du métro de Montréal.

Il a utilisé abondamment graphiques et données techniques, de même que les services d'experts en tarification et en horaires, pour tenter de prouver que le service d'autobus maintenant accordé à ces municipalités s'était amélioré depuis le 17 octobre.

M. Audet s'est particulièrement attardé aux questions de tarifs, un sujet de discussion qui semblait intéresser tout particulièrement la Régie des Transports et il est parvenu à établir assez facilement que la majorité des usagers bénéficiaient, en fait, d'une légère diminution du coût de transport.

M. Audet a en effet établi que les usagers qui paient en argent à chaque passage bénéficient d'une légère réduction de prix et que ce groupe d'usagers constitue la grosse majorité des 450,000 usagers enregistrés chaque mois, soit 75 p. cent.

L'opposition n'a toutefois pas encore eu l'occasion de se faire entendre à ce sujet et le nombre des témoins appelés par chacune des municipalités étant considérable, il faut s'attendre à de longues discussions à ce sujet lors de la reprise de l'audience, au début du mois de février selon toute vraisemblance.

Saint-Michel engage un nouvel expert pour étudier son rôle d'évaluation

PAR GILLES PRATTE

La Chambre de commerce de Saint-Michel n'a pas obtenu le gel pour un an du rôle d'évaluation, mais le conseil municipal de cette ville a décidé hier soir d'engager un nouvel expert, M. Camille Godin, auquel il demandera de jeter un coup d'oeil sur le rôle confectionné par les premiers estimateurs professionnels.

Le nouveau rôle d'évaluation déposé à l'hôtel de ville le 11 octobre a suscité de vives protestations, notamment de la part des 450 industriels et hommes d'affaires qui ont signé une requête demandant qu'il soit gelé pour un an.

Pour sa part, la Chambre de commerce de l'endroit n'hésite pas à soutenir que s'il est maintenu dans les formes actuelles, ce rôle d'évaluation conduira plusieurs industriels à la ruine.

Les hommes d'affaires estiment qu'un nombre considérable d'immeubles sont surévalués, et se plaignent également du fait que Saint-Michel soit la seule ville de la région métropolitaine où l'équipement industriel qui est immeuble par destination soit taxé.

Le mécontentement touche également le conseil. Presque tous les conseillers ont déjà porté plainte, en leur nom personnel, auprès du bureau de revision, affirmant que leurs biens ont été surévalués.

Jusqu'à maintenant, 500 contribuables ont déposé des plaintes au bureau de revision.

Le maire Maurice Bergeron a, pour sa part, souligné hier soir que le bureau de revision mène présentement une étude très serrée au sujet de la machinerie industrielle qui est portée au rôle.

C'est le conseiller Rolland Larivière qui s'est fait hier soir le champion du mécontentement. "Ces experts-là, ces capables, a-t-il lancé, ils vont un peu vite. Il faudrait faire reviser le rôle par d'autres experts."

A son avis, seulement le quart des évaluations ont été faites avec "jugement", les autres ayant été menées "à la course".

Si le rôle n'est pas homologué, qu'arrive-t-il ?

Si le conseil municipal n'est pas satisfait du nouveau rôle d'évaluation et refuse de l'homologuer, qu'est-ce qui arrive ?

La question a été posée hier soir au conseiller juridique de la ville, Me Pierre Viau.

Réponse : "On ne le sait pas. C'est aussi bête que cela, mais la loi ne le précise pas."

Me Viau a souligné que la position de la ville est "très ambiguë" à ce propos, étant donné que le seul pouvoir que la loi lui reconnaît est celui d'homologuer le rôle d'évaluation.

L'avocat a noté que le bureau de revision exerce une partie des pouvoirs qui étaient autrefois réservés au conseil, mais c'est toujours ce dernier qui a seul le pouvoir d'homologuer les rôles.

Mais si le nouveau rôle est refusé, l'ancien continue-t-il d'être en vigueur.

Me Viau répond que ce point est loin d'être clair. Il souligne que la ville de Shawinigan, par exemple, est présentement au coeur d'une cause, à ce sujet. La ville soutient que son ancien rôle est toujours en vigueur, et une compagnie prétend que non.

Une autre ville, que Me Viau n'a pas identifiée, est sous le coup d'une injonction, la cour lui interdisant de percevoir ses taxes à partir d'un vieux rôle d'évaluation.

Il semble donc que l'histoire du rôle d'évaluation de Saint-Michel ne fait que commencer, et sous de bien curieux augures: la discussion a éclaté à ce propos hier soir à l'article 13 de l'ordre du jour, le 13e jour du 12e mois.

La Communauté européenne logera, à l'Expo 67, dans un pavillon de verre et d'acier qui a la forme d'un diamant dont les facettes représentent les visages variés de l'Europe, "unie pour la paix et le progrès du monde". Il est construit au coût de $650,000.

Le pavillon de la CEE, un diamant de verre

par Jean RIVEST

La Communauté économique européenne sera prête en janvier à entreprendre la décoration et l'aménagement des éléments d'exposition de son pavillon de verre et d'acier, à l'Expo 67.

La Communauté économique européenne, comme on le sait, réunit la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg. Dans leur pavillon, cependant, ils ne se borneront pas à parler d'eux-mêmes, mais ils tenteront de donner aux visiteurs une image de l'Europe entière, en mettant l'accent sur l'unité qui crée la paix et la prospérité.

On a donné au pavillon, construit de verre et d'acier, la forme d'un diamant. Elle symbolise en même temps "la préciosité de la Communauté européenne et son origine", la communauté charbon-acier. Le diamant étant une transformation du charbon, comme l'a appris tout écolier qui a bien suivi ses cours de chimie.

A l'étage supérieur, sous la coupole que formera ce diamant évidé, l'envers de chacune des facettes deviendra un écran où seront projetés des vues variées de l'Europe des Six.

Le pavillon a été présenté à la presse hier par son commissaire, le Dr Gerhard Ritter, un Allemand "devenu Européen" comme il dit.

Le pavillon aura bien sûr des éléments d'exposition classiques, projections, photos, etc, mais il comportera au moins deux éléments très originaux. Le premier est la "bibliothèque pour un jeune couple canadien français" et, évidemment la contrepartie anglaise.

On y montrera les livres en français que tout jeune couple devrait lire, s'il veut connaître l'Europe, les Européens, leur vie, leur culture, leurs traditions. La bibliothèque comportera 20 titres essentiels, une trentaine d'autres pour ceux qui désirent en savoir plus long, et cinquante autres titres pour les gens qui veulent vraiment approfondir.

Les livres seront en vente sur place.

Valiquette

VENTE à BONI

de Noël

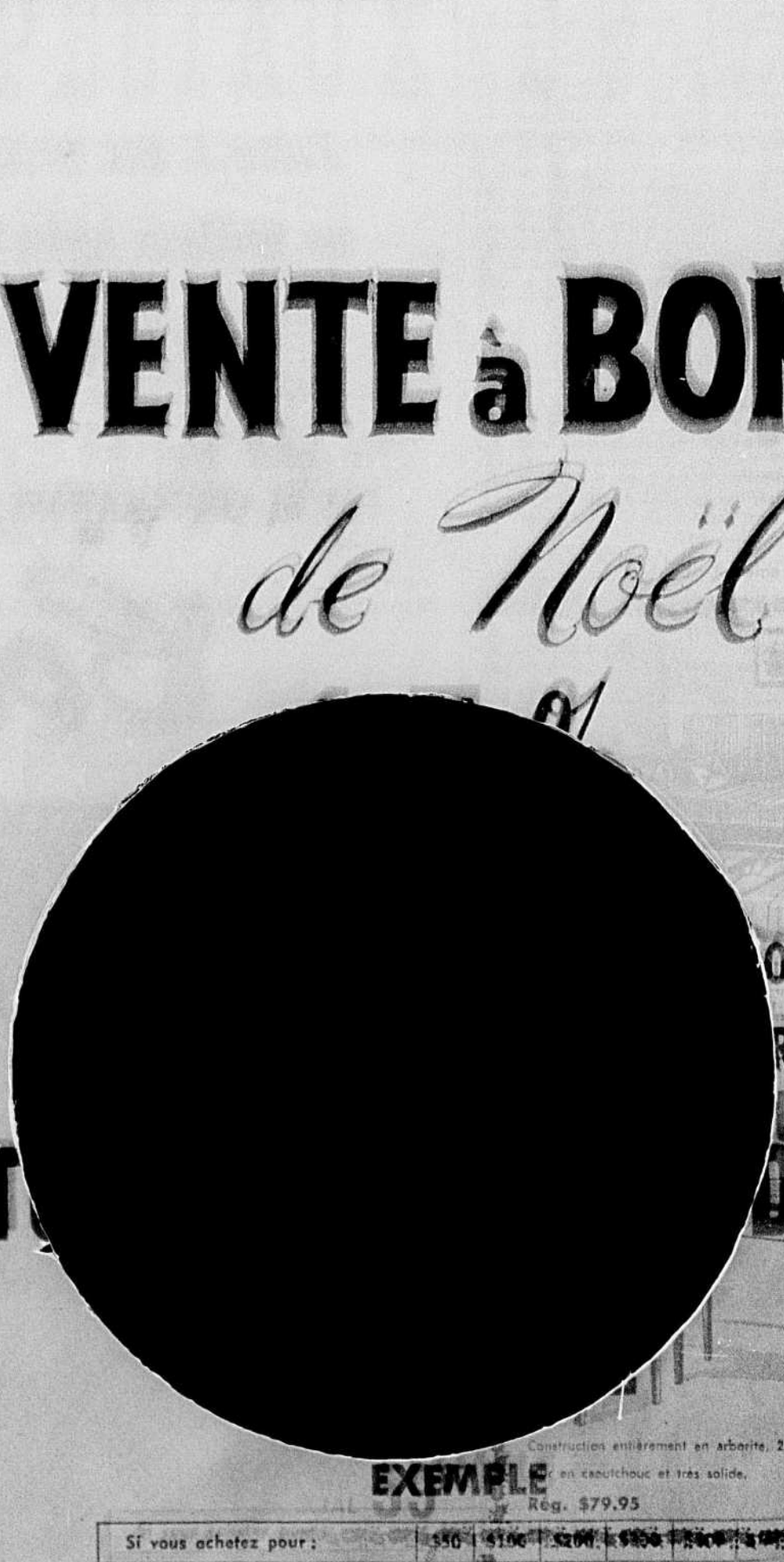

ONNÉ SALON 2 MCX
transformable... un salon pour le
tion solide et durable. Tissu de
Spécial 99.87

RATIS
t CHAISE
DISE

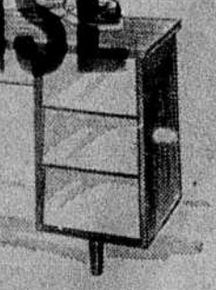

Construction entièrement en arborite, 2 tiroirs. Con-
en caoutchouc et très solide.
EXEMPLE Rég. $79.95 SPÉCIAL 44.87

Si vous achetez pour :	$50	$100	$200	$300	$400	$500
Vous recevez en marchandise additionnelle GRATUITEMENT :	$7.50	$ 15	$ 30	$ 45	$ 75	

Par exemple : si vous achetez un sofa de $200 et [illegible]
qui complète l'ensemble ne vous coûtera que $25.
bonus sur une certaine marchandise revient à $50.
découvrez une table pour $31.50. Vous obtenez
Votre bonus sur un ensemble de
très bien être suffisant pour couvrir
sorts. Vous pouvez même vous
l'acquisition d'un sofa recouvert

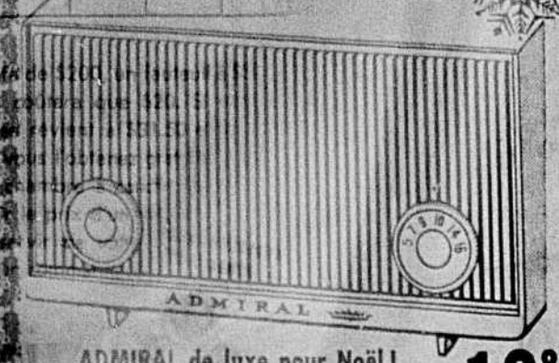

ADMIRAL de luxe pour Noël !
Modèle YD 703 — Contrôle automatique du volume.
Radio idéal pour la salle de jeux à l'épreuve des
chocs, circuit très sensible. Très spécial 10.87

PLUS VOUS [illegible] CHETEZ !
[illegible] Noël
TRÈS SPÉCIAL !

STATIONNEMENT EN FACE OU A L'ARRIÈRE DU MAGASIN

HEURES D'AFFAIRES :
Ouvert de 9.30 a.m. jusqu'à 9.00 p.m. excepté samedi 5.30 p.m. jusqu'au 23 décembre inclus

Valiquette
7360 ST-HUBERT
Nord De Castelneau
274-5668

OUVERT TOUS LES SOIRS jusqu'à 10 h.

Création de 46 bureaux de placement provinciaux pour libérer les députés

Les Etats généraux ont lancé leur souscription

La commission générale des Etats généraux du Canada français a lancé hier une campagne de souscription de $300,000 pour poursuivre les travaux entrepris qui seront couronnés par les assises générales d'octobre 1967.

La campagne de souscription sera présidée par le président des Etats généraux, Me Jacques-Yvan Morin, professeur de droit constitutionnel à l'université de Montréal.

Il a fait remarquer que la campagne visait à recueillir des fonds pour les nouvelles élections des délégués de comtés, qui coûteront $50,000, et pour obtenir des instruments modernes de travail.

Il a en outre fait savoir que la commission itinérante des Etats généraux ferait une tournée des 108 comtés du Québec et de 500 villes québécoises, de même que des principaux centres francophones du Canada.

Pour sa part, le Conseil central du Rassemblement pour l'indépendance nationale a annoncé qu'il ne boycotterait pas les Etats généraux, mais qu'il réclame deux choses: que les partis politiques soient représentés à la commission générale et que les élections dans les 108 comtés se fassent selon une procédure rigoureuse.

Le chef du RIN a déclaré au cours d'une interview que MM. Yves Prévost et Georges-Emile Lapalme, l'un de l'Union nationale et l'autre du parti libéral, siègent à la commission générale.

par Gilles DAOUST

QUEBEC. — Le ministre du Travail, M. Maurice Bellemare, a annoncé son intention hier de faire passer le nombre des bureaux de placement provinciaux de 42 à 88 et, éventuellement, d'en établir un par comté, "afin de décongestionner les bureaux des députés".

M. Bellemare, qui prenait la parole à l'occasion du débat sur le discours du Trône, a également déclaré qu'en matière de bureaux de placement, on évoluait de plus en plus vers une cogestion fédérale-provinciale.

M. Bellemare a révélé qu'il avait eu sur le sujet certains entretiens avec le ministre fédéral de la Main-d'oeuvre, M. Jean Marchand, et qu'une entente de principe était intervenue.

Selon le ministre du Travail, le Québec a des droits prioritaires indiscutables dans le domaine du placement. Certaines provinces ont leurs propres bureaux de placement, a-t-il dit, mais la cogestion pourrait produire les mêmes effets.

M. Bellemare a d'autre part déclaré qu'une restructuration complète de son ministère était en cours.

Il a accusé l'ancienne administration d'incurie dans le domaine du travail et rappelé que son gouvernement adopterait bientôt des mesures préventives en matière de conflits ouvriers.

Le ministre a souligné qu'il avait hérité d'une multitude de grèves, au lendemain du 16 juin, et qu'il n'existait pas, au ministère du Travail, de mécanismes pour les régler.

M. Bellemare a laissé entendre que les services de conciliation et de médiation de son ministère seraient revalorisés. Il a également signalé que les chefs syndicaux, dont M. Marcel Pepin, de même que des représentants patronaux, l'avaient félicité du travail qu'il avait accompli dans le règlement de la grève à la Dominion Textile.

Quant à l'institution d'un système de congé-éducation, souhaité par le député de Ahuntsic, M. Jean-Paul Lefebvre, le ministre a déclaré que 11 pays avaient fait des tentatives infructueuses en ce domaine et qu'il convenait d'étudier la question sous l'angle de structures nouvelles.

Loisirs et sports

Prenant la parole après le doyen de la Chambre, M. Gilles Houde, député de Fabre, a suggéré au gouvernement, à l'approche de l'Expo, plusieurs mesures dans le domaine des sports et des loisirs.

Devant les nombreuses noyades qui se produisent chaque année au Québec, il a déclaré que l'on devrait obliger, dès le printemps prochain, tout propriétaire de plage et de piscine à s'adjoindre les services de maîtres-nageurs.

M. Houde a aussi demandé que le gouvernement songe à établir des normes pour les camps de vacances auxquels de nombreux parents auront recours durant l'Expo. Le gouvernement devrait établir des normes d'hygiène et de construction pour les camps, de même que des normes de compétence pour le personnel qui y travaille.

Le député de Fabre a par ailleurs suggéré au gouvernement, avant qu'il ne crée un ministère des Loisirs et des Sports, de nommer une "mission parlementaire" qui irait étudier les réalisations accomplies ailleurs.

Critiques identiques contre les spécialistes

Une grande centrale syndicale et les médecins de pratique générale ont adopté une attitude identique, qu'ils ont fait connaître dans des déclarations distinctes, hier, condamnant la position des médecins spécialistes dans la présente controverse sur l'assurance-maladie.

Rappelant que les spécialistes, par la voix de leur président, le Dr Raymond Robillard, veulent un régime public pour les assistés sociaux et un régime privé pour l'ensemble de la population, M. Louis Laberge président de la Fédération des Travailleurs du Québec, a déclaré que c'était là "les derniers sursauts de certains médecins contre l'assurance-maladie".

Quant aux omnipraticiens, ils ont fait savoir par la voix du président de leur fédération, le Dr Gérard Hamel, que l'attitude de leurs confrères spécialistes est "négative et inopportune".

"La Fédération des médecins spécialistes est contre tout et la déclaration du Dr Robillard ne me surprend pas", a déclaré le Dr Hamel.

Dans sa déclaration, le président de la FTQ s'est aussi opposé à l'addition de deux représentants de la profession médicale à la commission d'enquête provinciale sur la santé et le bien-être. "S'il s'imposait d'ajouter des membres à cette commission, (...) il faudrait y nommer des représentants des consommateurs et des professions paramédicales."

GRANDS SPECIAUX DE NOEL

FAUTEUIL
basculant . . . caoutchouc-mousse, couverture en vinyle, couleurs assorties.
A PARTIR DE 39.87

SOFA CONVERTIBLE
SALON le jour, LIT la nuit
avec matelas à ressorts très confortable. Choix de matériel et de couleurs. Rég. 199.95
SPECIAL 109.87

BAHUT-CREDENZA
Fabrication complète de contre-plaqué de noyer, fini satin. Portes coulissantes. Trois compartiments intérieurs. Trois tablettes ajustables Rég. 139.95
Aubaine de Noël 59.87

CABINET à BOISSON
Fabrication complète en contre-plaqué de noyer fini satin. Verrerie comprise. Rég. $199.95
129.87

SET DE CHAMBRE 3 MCX
FINI NOYER BRILLANT. Bureau avec grand miroir biseauté, chiffonnier à 4 tiroirs pour appareiller. Lit grandeur au choix : 39", 48", 54". Régulier 169.95
SPECIAL 99.87

MOBILIER DE SALON 2 MCX
Sofa-lit transformable . . . un salon pour le jour, une chambre pour la nuit. Construction solide et durable. Tissu de haute qualité, choix de tissus et couleurs.
Ordinairement 159.95 Spécial 99.87

COFFRE EN CÈDRE
Noyer suédois en contre-plaqué 5 épaisseurs. A l'épreuve de la poussière. — Compartiment détachable et à levier.
Rég. 139.00
Aubaine des fêtes 99.87

SET DE CUISINE 5 MCX
Table 36" x 48" ouverte à 60", 4 chaises solides nylon plastique. Choix de matériel et couleur. Régulier 129.95
SPECIAL 59.87

BUREAU et CHAISE
Construction entièrement en arborite, 2 tiroirs. Contour en caoutchouc et très solide.
Rég. $79.95 SPECIAL 44.87

ADMIRAL
Le Humber modèle 3331
Châssis horizontal de 20,000 volts conçu avec précision. Val. rég. $299. Spécial des Fêtes $219. — Allocation $20.
$199

ADMIRAL
STEREOPHONIQUE
AM/FM — Modèle XH 8401
TRES SPECIAL !

ADMIRAL de luxe pour Noël !
Modèle YD 703 — Contrôle automatique du volume. Radio idéal pour la salle de jeux à l'épreuve des chocs, circuit très sensible. Très spécial 10.87

3610 ONTARIO EST
Près Chambly
526-9476

Ronald Carpet

7360 ST-HUBERT
Nord De Castelnau
274-5668

OUVERT TOUS LES SOIRS jusqu'à 10 h.

Martin annonce une subvention de $500,000 à la Maison des étudiants canadiens à Paris

par PIERRE ST-GERMAIN,
correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — Le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin, a annoncé hier l'attribution d'une subvention gouvernementale de près d'un demi-million de dollars pour assurer l'agrandissement de la maison des étudiants canadiens à la Cité universitaire internationale de Paris.

M. Martin devait être accueilli à la maison en fin d'après-midi par M. Raymond Tanghe, directeur, entouré de représentants officiels de l'Université de Paris, à laquelle appartient le pavillon canadien inauguré il y a quarante ans.

Interrogé avant cette cérémonie, M. Tanghe s'est déclaré très heureux de la subvention du gouvernement canadien, qui permettra de doubler la capacité de logement de la maison. Le nombre des résidants sera porté de 75 à 150 lorsque les travaux auront été achevés.

Le gouvernement canadien a décidé d'aider financièrement la maison en tenant compte de l'augmentation constante du nombre des étudiants canadiens à Paris et de l'intensification des échanges culturels franco-canadiens résultant de l'accord culturel (Ottawa-Paris) du 17 novembre 1965. L'aide sera répartie sur une période de trois ans : 1—$16,000 dès cette année pour les travaux préliminaires d'agrandissement; 2—$159,000 en 1967-68 pour l'exécution de la première tranche; 3—$313,000 en 1968-69 pour l'achèvement des travaux.

Les travaux commenceront au cours de l'année prochaine, mais on ne sait pas à quelle date au juste. Il faudra entreprendre des études poussées, en raison de la nature du sol, qui ressemble à un "fromage de Gruyère". Des carrières se trouvent sous la couche où reposent les fondations et le terrain devra être consolidé.

Pour éviter d'interrompre l'activité de la maison, pendant les travaux, il faudra procéder par étapes. Le projet d'agrandissement n'est pas encore définitif, mais tout indique que la maison sera dotée de deux petites ailes latérales.

Un peintre trifluvien exprime les voeux de l'Hydro-Québec

TROIS-RIVIERES — Un peintre trifluvien a vu l'Hydro-Québec choisir l'une de ses toiles, comme image à reproduire sur ses cartes de souhaits et de voeux à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An. La peinture de Raymond Lasnier représente un vieux secteur de Trois-Rivières, particulièrement le monastère des Ursulines, dont l'histoire remonte à trois siècles.

Le nom de Raymond Lasnier s'ajoute à une liste de peintres, dont l'Hydro a reconnu les talents. Les Lemieux, Borduas, Filion, Dumouchel, Gaucher et autres sont de ce nombre. On sait que l'Hydro-Québec expédie des cartes de souhaits dans des centaines de pays. Cet honneur rejaillit cette année sur un coin de Trois-Rivières.

Lasnier pratique l'art de la peinture depuis un bon nombre d'années. Plusieurs parmi ses oeuvres furent en montre au musée des beaux-arts dans la Vieille capitale, durant le mois d'octobre. Des milliers de personnes ont pu les voir.

Aucune arme destinée au Vietnam n'est fabriquée à Nitro

SALABERRY-DE- VALLEYFIELD — Le comité pour la paix et pour l'autodétermination au Vietnam demande au premier ministre québécois, M. Daniel Johnson, d'user de son influence pour mettre fin à la guerre dans ce pays asiatique.

Soumettant un mémoire en ce sens au chef du gouvernement québécois, l'organisme a expliqué qu'il s'est adressé à lui, parce que des armes fabriquées au Québec servent au Vietnam. Selon les termes du document, ces armes proviennent de l'usine Canadian Industries à Nitro, près de Salaberry-de-Valleyfield, et que l'armée des Etats-Unis les utilise dans cette guerre.

Atteint par voie téléphonique, le directeur de l'entreprise, M. Harold Dando, a fait savoir que la manufacture ne fabrique pas des armes proprement dites, mais de la poudre explosive, destinée à une entreprise aux Etats-Unis, avec l'autorisation du gouvernement fédéral.

M. Dando a cependant affirmé n'en pas connaitre l'utilisation.

La mise au point d'un président de syndicat

SAINTE-THERESE — Les dirigeants de la section de Sainte-Thérèse du syndicat des enseignants expriment "le regret que des membres du groupe se soient servis du nom de l'organisme professionnel, pour lancer leurs idées sur l'usage des manuels en langue anglaise au Séminaire de l'endroit".

Dans un communiqué, le président de la section, M. Léon Debien, a déploré que, "de l'étude d'un problème, on en ait tiré une prise de position syndicale". Il a aussi regretté un manque de solidarité syndicale de la part de ceux qui sont à la source de l'article, paru dans la page des Informations régionales de LA PRESSE, jeudi le 8. M. Debien a, enfin, déploré que des personnes aient mise en cause l'analyse d'une situation, qui y gagnerait à une étude avec lucidité et avec réalisme.

Encore 70 navires attendus dans le port de Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES — Le port de Trois-Rivières terminera son année de navigation avec un déficit léger, si tant est qu'il accuse un état financier déficitaire.

D'après le directeur du port trifluvien, M. Théophile Lauzon, durant les onze premiers mois de l'année, le volume des marchandises manutentionnées s'élève à 4,839,001 tonnes. Le tonnage transbordé l'année précédente avait été de 114,611 tonnes plus élevé. En ce qui a trait au nombre des navires en escale, les administrateurs portuaires ont enregistré une baisse de 176 vaisseaux, en comparaison avec l'année précédente.

Durant le mois de novembre, 235 navires se sont ancrés dans le port. Cette affluence marquait une recrudescence de 90 vaisseaux pendant le même mois en 1965. Les administrateurs l'ont qualifiée de résultat remarquable. On rappelle, d'autre part, qu'une longue grève durant l'été avait ralenti l'affluence. Le directeur Lauzon s'attend encore à l'arrivée de soixante-dix navires.

TOWERS
LES MAGASINS D'ESCOMPTE

en 'crêpe français' luxueux
DOUILLETTES

Marquées à des prix économiques
à seulement 4.96 ch.
Douillettes attrayantes recouvertes des deux côtés de crêpe français imprimé et remplies de 'Dynafil" (fibre fabriquée) ! Gros format de 66" x 72" en plusieurs teintes ! Voyez ce grand spécial maintenant !

Brodées à la main, en coton
Taies d'oreillers
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 1.37 pre
Coton de qualité, 22" x 32", brodé à la main dans un grand assortiment de différents patrons !

Format 18" x 32" ! En toile
Linge à vaisselle
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 37¢ ch.
Linges à vaisselle en toile à motifs de fleurs ou de fruits !

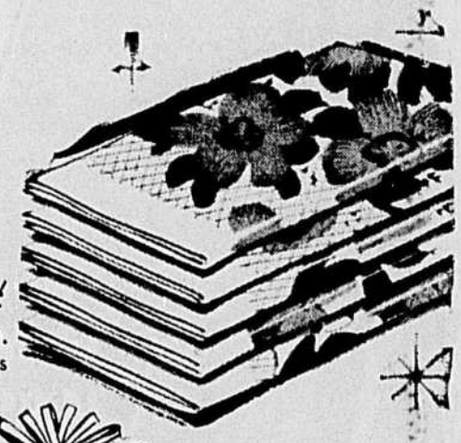

'Scope' 450X Zoom
MICROSCOPES
Pour les savants en herbe !
Caractéristiques des microscopes "Scope" Zoom : Grossissent l'objet de 100 à 450 fois. Lentilles à objectifs 10 fois, 15 fois, 30 fois. Faits avec précision. Instructions et diapositives incluses.
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 6.97 ch.

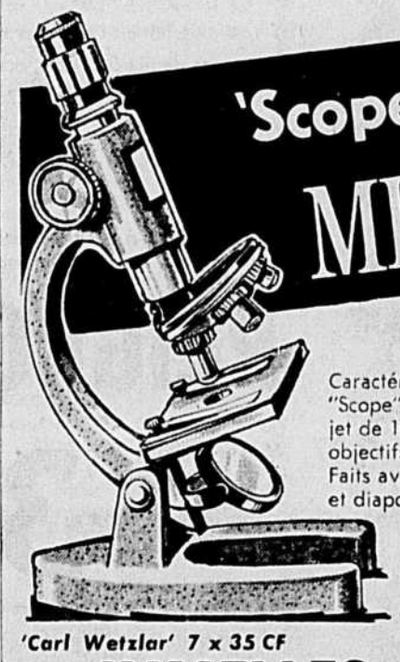

'Carl Wetzlar' 7 x 35 CF
JUMELLES
Vision claire ! Jumelles réputées de "Carl Wetzlar" avec mise au point centrale, oculaire droit correcteur. Avec étui et bandoulière.
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 18.97 ch.

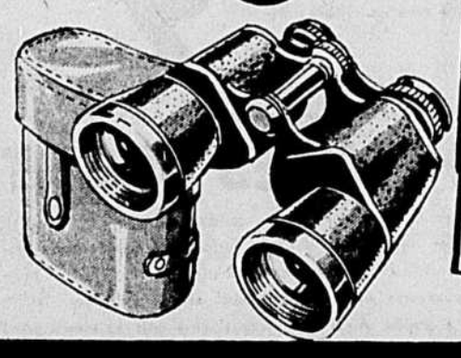

10 Transistors 'Roxy'
RADIOS AM/FM
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 19.97 ch.
Radios AM/FM à 10 transistors de qualité avec "AFC", contrôle de tonalité et gros haut-parleur. Avec écouteur, piles et poignée.

Avec 'flashcube' rotatif 'Kodak' 'Instamatic 104'
ENSEMBLE CAMERA
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 17.47 comp.
Chargement instantané ! Insérez un "flashcube" et l'obturateur change vitement. Le "flashcube" tourne après chaque prise ! L'ensemble comprend : caméra, film en couleur, "flashcube" et piles !

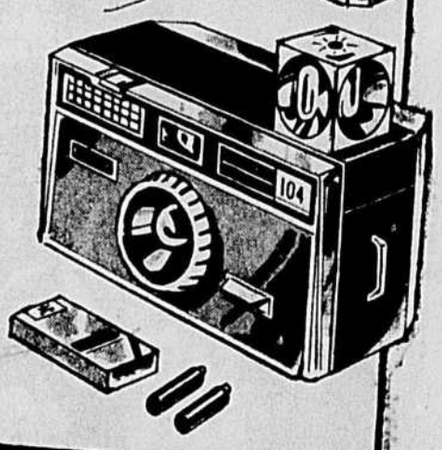

GAIN 7.00!
nouvel AQUARIUM 'Crystal' avec FILTRE Senior!

Valeur 29.97 !
En verre transparent avec bord du haut en vinyle et moulure de base en bois. Aucun métal qui sera rongé ! Avec pompe 'Casco' et filtre !
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 22.97 comp.

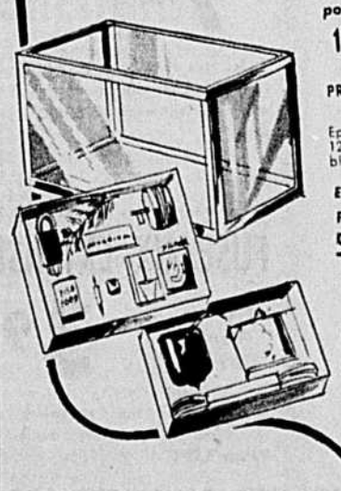

Ensembles d'aquarium pour commençants
10 GALLONS AMERICAINS
Valeur 23.98 !
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 17.97 comp.
Epargnez 6.01 ! Format 20" x 10" x 12" avec monture en acier inoxydable, pompe 'Casco' et filtre !

Ensembles d'aquarium pour commençants
5½ GALLONS AMERICAINS
VALEUR 13.98 !
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 9.97 comp.
Epargnez 4.01 ! Format junior 16" x 8" x 10" avec monture en acier inoxydable, pompe 'Casco' et filtre !

Un cadeau de MUSIQUE!
Voyez ces aubaines sur
DISQUES L.-J.
PRIX "D'EPARGNE" TOWERS 1.50 ch.
Epargnez sur vos cadeaux de Noel ! Pour ceux qui aiment la musique, un grand assortiment de L.-J. à succès, en français par des artistes renommés !... "Pietro Rossi"... "Paul Brunelle"... "Marcel Martel"... "Les princes du Folklore"... "Ti-Jean"... "Les Mexicains" et beaucoup d'autres !

Pour les fumeurs!

CIGARES
de marques populaires, à bas prix.
OLD PORT 25 pour 3.08
MARGUERITE 25 pour 3.08
HOUSE OF LORDS 25 pour 4.25

BOITES-CADEAUX POUR FUMEURS
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 99¢
(sans cigarettes)
Vous obtenez un briquet dans une boite-cadeau avec espace pour y ajouter sa marque de cigarettes préférée.

PIPES
KAYWOODY à prix d'épargne
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 7.59
Choisissez parmi un bel assortiment de formes et dimensions.

Bois verni !
PORTES-PIPES
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS
Support pour 4 pipes 2.89 ch.
Support pour 6 pipes 3.29 ch.

Nouveauté en verre
CENDRIERS
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 98¢ ch.
Un cadeau pour sa chambre de travail !

LE PLUS RECENT ACCESSOIRE de CUISINE à NOMBREUX USAGES
L'extracteur à jus automatique 3 en 1 M.Q.P.
JUS
Il extrait automatiquement un jus clair, nourrissant et sans pulpe, de tous fruits et légumes — même des petits fruits à pépins et de l'ananas.
PUREES
En éliminant la bande filtre il liquéfie et mélange — idéal pour préparer les aliments pour bébés.
CRUDITES
Il tranche, râpe et hache en fines languettes, fromages, fruits et légumes — il est parfait pour préparer vos salades, (attachement à part au complet pour aussi peu que $14.95)
• Deux modèles disponibles: bleu et chromé.
• Construction robuste en métal.
• Couvercle en nylon transparent ne tachant pas.
• Très silencieux et garanti fonctionner sans bruit.
• Garantie de 2 ans fournie avec chaque appareil.
• Approuvé par la C.S.A.
Prix de détail suggéré $59.95 seulement
(plus $5.00 pour base chromée)

Disponible dans tous les grands magasins, magasins d'aliments naturels, ferronnerie, magasins d'accessoires électriques, ou appelez
MAXIMUM QUALITY PRODUCTS
5215, rue BERRI — Montréal — Tél.: 273-2837

HEURES D'AFFAIRES TOWERS D'ICI NOEL : TOUS LES MAGASINS SERONT OUVERTS DE 10 A.M. A 10 P.M. TOUS LES JOURS. (LE MAGASIN DE CHATEAUGUAY, JUSQU'A 6 P.M. SAMEDI)

TOWERS
GREENFIELD PARK BOULEVARD TASCHEREAU (ROUTE 9B)
BOUL. METROPOLITAIN ET RUE VIAU
CHATEAUGUAY ROUTE No. 4 15, BOUL. ST-JEAN-BAPTISTE
ACHETEZ SUR COMPTE... credico

CAHIER No 3 / PAGES 31-45 LA PRESSE BANDES DESSINEES / LOISIRS

MONTREAL, MERCREDI 14 DECEMBRE 1966 — 82e ANNEE — No 290

Jacqueline Kennedy tente d'empêcher la publication d'un livre sur la mort de son mari

NEW YORK. (AFP-UPI-PA) — Mme Jacqueline Kennedy a intenté une action en justice simultanée contre la maison d'éditions Harper and Row et le magazine Look, édité par Cowles Communications, pour tenter d'empêcher la publication du livre de William Manchester "Death of a President" (La mort d'un président).

Malgré cette action en justice, M. William Attwood, rédacteur en chef de Look, a déclaré : "Nous allons de l'avant, les presses roulent déjà. Nous allons publier ce texte et je ne vois pas ce qui pourrait nous en empêcher".

La veuve du président Kennedy, qui avait elle-même demandé à M. Manchester d'écrire ce livre qui veut être la version "officielle" de l'assassinat du président, avait choisi cet auteur précisément pour éviter le sensationnalisme et empêcher la publication de faussetés.

Mais maintenant, la famille Kennedy, particulièrement le sénateur Robert Kennedy, frère du défunt président, s'inquiéterait des implications politiques que pourrait susciter le livre qui, selon certaines sources, contiendrait des passages peu respectueux envers le président Johnson.

Dans ces passages, l'auteur décrirait l'antipathie ressentie par certains membres de la famille Kennedy à l'égard de M. Johnson.

Ces révélations seraient susceptibles d'engendrer des tensions insurmontables entre les alliés politiques des Kennedy et ceux du président Johnson et de nuire ainsi à l'avenir politique du sénateur Robert Kennedy.

Mme Kennedy n'approuverait pas également la publication de faits intimes révélés à M. Manchester, notamment des lettres qu'elle a écrites de Grèce à son mari un mois avant l'assassinat à Dallas. Avant de commencer la rédaction de son texte, M. Manchester a rencontré Mme Kennedy à plusieurs reprises et ces entretiens enregistrés forment une bande sonore de près de 10 heures.

Il semble cependant qu'il y avait eu entente entre les deux personnes: M. Manchester ne devait rien publier sans le soumettre auparavant à Mme Kennedy.

Le livre doit paraître le 7 avril 1967 aux éditions Harper and Row.

Cependant, le magazine "Look", publié par Cowles Communications, commencera à le faire paraître en tranches à compter de son numéro du 21 janvier 1967 qui sera mis en vente dès le 10.

Ces maisons d'éditions ont vendu des droits de reproduction au "London Sunday Times", à "Paris Match", ainsi qu'à des magazines italiens et allemands.

Les dirigeants des deux maisons d'éditions ont déclaré que l'action légale de Mme Kennedy ne leur semblait pas "claire". Il semble cependant que ce premier geste de la veuve du président Kennedy soit le prélude à d'autres actions légales, peut-être même à une injonction afin d'empêcher la publication du texte.

Certaines sources affirment que M. Manchester a revisé certains passages du texte original, mais que le texte revisé n'a pas été soumis aux Kennedy pour éviter que des membres de la famille demandent d'autres changements.

Venezuela: le gouvernement déclare la guerre au terrorisme communiste

CARACAS — (UPI) — Le gouvernement du Venezuela, armé de pouvoirs d'urgence, a déclenché une offensive générale pour mater le terrorisme grandissant des mouvements de résistance communistes.

Le président Raul Leoni a suspendu les garanties constitutionnelles hier soir, pour la première fois en trois ans, afin de donner à la police fédérale et à l'armée toute liberté d'action pour combattre les communistes procastristes, dont les actes de terrorisme sont devenus une affaire presque quotidienne à Caracas.

Dans le dernier de ces incidents, hier, un officier supérieur de l'armée a été tué et un autre a été blessé.

Les partisans communistes ont tué au moins quatre personnes et causé pour plusieurs millions de dollars de dommages depuis que la présente vague de violence a commencé avec l'attaque d'un petit village, le 17 novembre.

Les entreprises appartenant à des Américains ont été l'une des cibles favorites des partisans.

En suspendant indéfiniment les clauses de la constitution qui garantissent la liberté d'assemblée et la liberté de déplacement et interdisent les perquisitions et saisies effectuées sans mandats, le président Leoni a affirmé que ce mouvement terroriste est inspiré par Castro.

"J'ai décidé de mettre fin à cette vague de terrorisme afin de préserver la paix au Venezuela", a déclaré le président Leoni dans un message à la nation, à l'issue d'une réunion du cabinet. "Mon gouvernement a pris des dispositions pour éliminer cette conspiration subversive de la part de ceux qui tentent de mettre à exécution des pactes avec Fidel Castro et ses protecteurs aux dépens de la misère, du sang et de la frayeur de la majorité des Vénézuéliens."

Attaques contre deux officiers

L'offensive gouvernementale a été précipitée par deux attaques audacieuses à la mitrailleuse effectuées en plein jour contre des officiers de l'armée, hier. Le major Francisco Astudillo Suarez, avocat militaire qui a dirigé les poursuites contre des leaders communistes faits prisonniers, a été tué dans l'une de ces attaques. Dans l'autre, le général de brigade Roberto Morean Soto, chef d'état-major de l'armée, a été blessé environ une heure plus tard lorsque des terroristes ont attaqué sa voiture dans une autre partie de la ville.

En vertu des mesures prises par le gouvernement, les journaux du pays ne peuvent publier les détails de l'activité terroriste ni les mouvements militaires. L'interdit ne s'applique toutefois pas aux correspondants étrangers ni aux agences de presse qui ont des bureaux dans le pays.

Depuis le début de la présente vague de terrorisme, le mois dernier, les guérilleros venant des montagnes ont attaqué à deux reprises un village situé à 50 milles de la capitale, mais ils ont été repoussés par la police. Dans les huit jours suivants, un policier de Caracas a été assassiné, un pipe-line de la Creole Petroleum Corporation a été saboté, une exposition commerciale américaine et deux supermarchés de Caracas ont été la cible d'attaques à la mitrailleuse et le principal magasin à rayons de Sears-Roebuck à Caracas a été incendié.

téléphoto UPI

Les partisans communistes ont perpétré deux attentats contre des officiers de l'armée à Caracas, hier. A gauche, le major Astudillo Suarez, qui a été tué d'une rafale de mitrailleuse en pleine rue. A droite, des curieux se rassemblent sur le lieu de l'attentat. Le général Roberto Morean Soto, chef d'état-major, a été blessé dans une attaque contre sa voiture dans une autre partie de la capitale.

L'URSS n'étant plus une menace, l'OTAN songe à lancer une offensive de paix

PARIS (PC, AFP) — Un porte-parole canadien a déclaré aujourd'hui que la première séance de la Conférence ministérielle de l'OTAN (qui se déroule présentement à Paris) a créé la conviction unanime que les vastes changements politiques en Europe ont considérablement atténué la nature de la menace militaire soviétique, favorisant, par le fait même, un rapprochement est-ouest dans le but de lancer une grande offensive de paix.

Le porte-parole a également dit que la conscience unanime où l'on est d'un déclin de la menace soviétique permet d'envisager des objectifs militaires réalistes pour l'Alliance, ce qui veut dire que les effectifs militaires de l'OTAN peuvent être réduits.

En plus des échanges de vues au cours de la première séance, dit le porte-parole, les délégués ont pu avoir des entretiens en coulisses, entretiens qui indiquent que l'opinion veut de plus en plus que le Canada fasse partie du Comité de stratégie nucléaire de l'OTAN, un organisme qui sera vraisemblablement mis sur pied dès la séance d'aujourd'hui.

Le porte-parole explique que cette opinion qui prévaut à l'effet que le Canada devienne l'un des membres par alternance du Comité semble s'appuyer sur le fait que le Canada joue un rôle nucléaire opérationnel, qu'il a jusqu'ici fait preuve de bon sens en ce domaine et qu'il est en mesure d'exercer une influence modératrice au niveau de la gâchette nucléaire occidentale.

L'Iraq Petroleum propose à la Syrie l'arbitrage du conflit

LONDRES (AFP) — Le conflit des pétroles d'Irak a été marqué hier par deux événements importants. Les deux pipe-lines apportant le pétrole irakien au port libanais de Tripoli à travers le territoire syrien ont été fermés, arrêtant complètement le flot de pétrole à destination de l'Europe. En outre, l'Irak Petroleum Co. a révélé qu'elle avait demandé au gouvernement syrien de soumettre le conflit à l'arbitrage.

Dans les milieux pétroliers londoniens, on souligne qu'en réclamant l'arbitrage la compagnie manifeste sa volonté de surmonter l'impasse et d'éviter une aggravation d'un conflit dont les conséquences sont imprévisibles, ainsi que le "Guardian" le souligne : "Si la Syrie et la compagnie ne peuvent pas arriver à un compromis, nul ne sait comment la crise prendra fin. C'est une bataille que les Syriens ne peuvent pas gagner, même s'ils ne la perdent pas... Que la révision d'accords existants soit négociée, soit. Mais les modifier avec l'effet rétroactif, c'est aller trop loin".

On considère maintenant, à Londres, que la parole est à Damas. En attendant, la compagnie rejette sur le gouvernement syrien la responsabilité de la fermeture totale des pipe-lines.

L'Irak, victime de ce litige

La principale victime de ce litige va être l'Irak, qui est menacé de perdre les deux tiers de ses redevances. Les 42,000,000 de tonnes de pétrole transportées par pipe-lines à Banias et à Tripoli rapportent au gouvernement irakien environ $200,000,000 par année. Dans les milieux diplomates occidentaux, on se demande maintenant quelle sera la réaction du gouvernement irakien. On craint que l'Irak, dont l'économie dépend des exportations de pétrole, ne décide de nationaliser l'Irak Petroleun Co., qui appartient à des intérêts américains, hollandais et français.

La radio de Damas a déjà annoncé que l'Irak et la Syrie nationaliseraient les biens de la compagnie si le litige n'était pas réglé promptement. Mais le gouvernement irakien n'a encore fait aucune déclaration à ce sujet. L'Irak a toutefois donné son appui à la Syrie sur la question de réclamer des redevances plus élevées.

La Syrie prélève actuellement $28,000,000 de redevances par année sur le pétrole en transit et elle veut porter ce chiffre à $42,000,000.

Réclamation exhorbitante

La Syrie a saisi les biens de l'Irak Petroleun Co. la semaine dernière pour appuyer sa réclamation de $11,000,000 d'arrérages. Le gouvernement syrien soutient qu'en applicant un taux plus élevé de redevances, la compagnie lui doit cette somme pour les neuf premiers mois de 1966. La compagnie, de son côté, trouve que cette réclamation est exhorbitante. Devant le refus de la compagnie de reconnaître cette "dette", le gouvernement syrien a tout simplement fermé les pipe-lines qui traversent son territoire.

La compagnie était prête à continuer d'embarquer du pétrole à Tripoli aussi longtemps qu'il continuerait d'y arriver. Elle l'avait affirmé catégoriquement lundi dans un communiqué.

Pékin: imminence d'une vague d'épuration

PEKIN (AFP, UPI) — Le vaste mouvement d'épuration en cours en Chine populaire depuis quelque huit mois va sans doute entraîner une nouvelle série de limogeages spectaculaires. Telle est l'impression que donne aux observateurs l'éditorial de la revue théorique "Drapeau rouge", que reproduisaient hier en première page, sous de larges manchettes, tous les journaux de Pékin.

L'impression est renforcée par le fait que des milliers de Gardes rouges ont défilé hier après-midi dans les grandes artères en portant des portraits de Mao Tsé-toung, des drapeaux et des slogans.

L'éditorial, en accusant une fois de plus "une poignée de dirigeants du parti qui s'orientent dans la voie capitaliste et luttent par tous les moyens contre la ligne prolétarienne représentée par le président Mao Tsé-toung" semble bien viser des personnalités qui demeurent encore en fonction. L'éditorial paraît considérer dans une certaine mesure les affiches en gros caractères, dont les murs de Pékin restent couverts, comme une sorte de consultation populaire et leur contenu comme le verdict des masses.

Si l'on tient compte de ces affiches, il est très clair depuis deux ou trois mois que deux hommes n'ont nullement la sympathie des auteurs d'affiches : Liou Chao-chi, le président de la République, et Teng Chiao-ping, secrétaire général du parti, sans compter un certain nombre de vice-premiers ministres et premiers secrétaires provinciaux.

Le "Drapeau rouge", en outre, laisse entendre en termes nuancés mais éloquents, que les "groupes de travail" envoyés dans les universités ou entreprises pour y mener la "révolution culturelle" ont commis beaucoup d'erreurs. Or la paternité de ces groupes est attribuée généralement au président Liou Chao-chi.

Rhodésie: Londres utiliserait son veto sur la question des sanctions

NATIONS-UNIES, (PA, UPI, AFP, PC) — Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne conjuguent encore leurs efforts aujourd'hui en vue de calmer les nations africaines membres de l'ONU. La diplomatie anglaise cherche à dissuader les Africains de leur projet d'exiger aussi un embargo sur le pétrole destiné à la Rhodésie, tandis que les Etats-Unis cherchent à les persuader qu'il faut se rallier au projet de sanctions modérées (et sélectives) mis de l'avant par Londres.

La lutte est serrée. On parlait même hier de la possibilité d'un veto britannique pour empêcher que l'extrémisme noir ne l'emporte au moment du vote.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité, Mali, Ouganda et Nigéria, ont plaidé hier devant le Conseil pour l'adoption des projets d'amendements qu'ils ont présentés, et qui ajouteraient au projet de résolution britannique un embargo sur l'approvisionnement en pétrole et en charbon de la Rhodésie, tout en comportant une condamnation de la politique britannique envers la rébellion rhodésienne.

Pour l'Ouganda, M. Appolo Kironde a cité notamment les sacrifices consentis par la Zambie pour aider à l'émancipation des Africains de Rhodésie, et a déclaré que le moment était venu pour la Grande-Bretagne d'agir avec franchise même si cela devait comporter une confrontation avec l'Afrique du Sud.

Le représentant du Nigéria, le chef Abedo, a abondé dans le même sens, et a fait valoir que tous les amis de la Grande-Bretagne et les Nations unies devaient assister la Grande-Bretagne à passer le cap des difficultés que lui causerait un embargo économique généralisé jeté sur le commerce extérieur de la Rhodésie, même si c'était au risque d'une confrontation avec l'Afrique du Sud.

Orateur suivant, le représentant du Mali, M. Moussa Léo Keita, a notamment déclaré qu'il était grand temps que le Royaume-Uni "agisse enfin en conformité avec ses obligations de membre permanent du Conseil de sécurité, et cesse sa collusion avec l'Afrique du Sud au détriment de millions d'Africains."

M. Keita a reproché à la Grande-Bretagne de n'avoir pas eu la moindre hésitation à préférer ses "intérêts sordides" à ceux des habitants autochtones de la Rhodésie. Il a souligné que le problème de la Rhodésie était un problème colonial intérieur dont la responsabilité incombe au seul gouvernement britannique qui a voulu s'en débarrasser en le passant aux Nations Unies. "Le Conseil de sécurité ne devrait pas se prêter à de telles machinations", a ajouté le représentant du Mali.

J.-A. ST-AMOUR LTEE

Cadeau de dernière heure chez J. A. ST-AMOUR Ltée

quand vous achetez cet ensemble 5 pièces SCANDA SAMSONITE

Une occasion rare d'obtenir deux chaises Scanda gratuites en vous procurant une table ronde Samsonite et quatre chaises Scanda ! Les mobiliers pliants Samsonite sont si jolis qu'on ne veut jamais les ranger. De plus, ce sont des meubles pliants comme ils se doivent. Versatiles. Quelle que soit la pièce, quel que soit l'usage, ils s'y prêtent à merveille. Robustes. (Construction d'acier tubulaire à l'épreuve des renversements.) Pratiques. (Dessus de table en vinyle monté à un cadre et des pieds résistant à l'écaillement. Chaises rembourrées confortables revêtues de vinyle.) Cet ensemble peut être dans votre foyer moyennant le prix modique de $89.75.

Spécial des Fêtes Les 7 morceaux $89.75

CHOIX DE TELEVISEURS EN COULEUR POUR LIVRAISON IMMEDIATE $339.95 et plus

PROCUREZ-VOUS UNE TV EN COULEUR pour aussi peu que $3.50 par semaine

A votre service depuis 66 ans

Stationnement gratuit voisin de notre magasin

J. A. ST-AMOUR LTÉE

OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'A NOEL

MEUBLES ET APPAREILS ELECTRIQUES

6575 ST-DENIS ENTRE BEAUBIEN ET ST-ZOTIQUE 274-8341

Mise de côté sans aucuns frais

La régionale des Mille-Isles lance un programme d'éducation permanente au profit des adultes

La Commission scolaire régionale des Mille-Isles offre maintenant à la population adulte de la région, une variété de 68 cours organisés dans la cadre d'un programme d'action concertée et planifiée visant à instituer l'éducation permanente, celle qui permet à tout citoyen d'accroître constamment ses connaissances et de parfaire sa formation à tout âge.

Ces cours, d'ordre académique (dits de récupération), de formation professionnelle ou de culture générale, sont offerts "gratuitement" aux adultes et ont été mis sur pied avec la collaboration des gouvernements provincial et fédéral.

Au cours d'une conférence de presse, visant à faire état de ces faits qui, semble-t-il, placent cette régionale scolaire parmi les mieux organisées et les plus avancées, le président, M. Raymond Rouleau, a déclaré que le moment était venu de faire savoir à la population les moyens matériels et didactiques mis à sa disposition.

A cette fin, les autorités de la commission scolaire ont lancé une vaste campagne d'information et de recrutement auprès de la population, non seulement de son propre territoire, mais de toute la ville de Laval.

"Nous nous sommes penchés résolument sur le sort des jeunes; aujourd'hui, nos préoccupations sont centrées sur la formation des adultes (l'éducation permanente) à qui nous ouvrons largement les portes de notre vaste bâtiment, pour une excursion gratuite dans le monde de la formation académique, professionnelle, culturelle, des arts, des loisirs, des sciences commerciales ou autres", a expliqué M. Rouleau.

Le programme visait surtout à agrandir l'éventail des cours destinés aux adultes. "Dans les années passées, dit-on, la régionale comptait environ 250 étudiants adultes par année. Cette année, elle en compte 1,050. Il s'agit de personnes qui se sont enregistrées déjà avant qu'on entreprenne la campagne d'information. Ce nombre s'ajoute aux 4,463 adolescents inscrits à la régionale, pour former un total de 5,518 étudiants."

De nouveaux cours de formation professionnelle débuteront en janvier et c'est le temps de s'y inscrire.

Au cours de la conférence, on a appris que le ministère de l'Education mettra bientôt sur pied "l'Opération Départ", visant à évaluer les besoins des adultes en matière d'éducation et d'instruction et à déterminer les cours qu'il faudra dispenser.

Une bonne partie de ces besoins sont déjà connus.

En vue d'y répondre, la régionale des Mille-Isles a obtenu du ministère la permission d'organiser cinq cours de métiers : mécanique automobile, mécanique d'ajustage, électricité, métal en feuille et menuiserie.

Mais, c'est surtout au niveau du travail intellectuel que la régionale a organisé ses cours de formation professionnelle qui débuteront en janvier pour ceux qui sont déjà dans le monde du travail : couture industrielle, dessin industriel, art publicitaire, actualités économiques et économie politique, administration des bureaux, géographie industrielle et canadienne, machines comptables, comptomètres, dactylographie, sténotypie, poinçonnage, opération et programmation des ordinatrices électroniques, etc.

On souligne que les cours de formation commerciale se donnent dans les laboratoires du "pavillon des sciences commerciales" de l'école.

La majeure partie de ces cours, comme tous les autres à l'intention des adultes, se donnent le soir, à 8 h., ou l'après-midi vers 2 h. 30. Mais on étudie la possibilité de donner certains cours en fin d'après-midi pour faciliter davantage l'accès à l'école, à ceux à qui les heures actuelles des cours ne conviennent pas.

Comment sont financés les cours offerts aux adultes ?

Si la régionale fournit les locaux et les professeurs, le ministère de l'Education contribue de $10 l'heure par classe d'environ 20 élèves pour ceux qui suivent les cours de récupération (académiques) à temps partiel et $275 par semaine par classe de personnes sans emploi qui suivent les mêmes cours à plein temps.

Quant aux cours de formation professionnelle, organisés en collaboration avec les écoles de métiers, les instituts de technologie et les centres d'apprentissage, ils sont financés par la province, le gouvernement fédéral et l'industrie dans le cas de ceux qui les suivent à temps partiel et, par Québec et Ottawa dans le cas de ceux qui, sans emploi, les suivent à plein temps.

UNE CONCEPTION MODERNE DE LA VENTE AU DÉTAIL

WOOLCO

D'UN OCEAN A L'AUTRE

CADEAUX soigneusement choisis

BALANCES FINI EMAIL POUR SALLE DE BAIN
● Cadran facile à lire, sous-tapis rebelle aux taches. ● Fonctionnement de précision sur tapis, carpettes etc. ● Capacité approx. 300 lb. Chacune 2.99

ENSEMBLES PELUCHEUX POUR SALLE DE BAIN
★ Fibre acrylique à longs poils. ★ Couvre-siège de dimensions standard. ★ Plusieurs teintes décoratives. ENSEMBLE 3.99

TAPIS AXMINSTER DE PREMIERE QUALITE
9X12'
Tapis idéal pour chambre-pièce. Première qualité. Prix d'aubaine ! 77.96 à 79.96 CHACUN

JETES ATTRAYANTS POUR MOBILIER

VELOURS COTELE	60" x 72"	5.86
	72" x 108"	8.86
	60" x 72"	5.86
ENVERS	90" x 72"	8.46
MOUSSE	108" xx72"	10.86

CHEMINS DURABLES
● Un moyen pratique, peu coûteux de protéger les escaliers, les corridors. ● Plusieurs tissus et modèles au choix. ● Largeur 27 po. x longueur 72" ou 144" Chacun 5.16 à 10.96

credico CARD

REPRODUCTIONS ENCADREES
★ Jolies reproductions pour rehausser le décor de votre foyer ! ★ Très grand choix. ★ Toutes encadrées, prêtes à suspendre. Chacune 19.99

COUVERTURES CHAUDES "HAPPY HOME"
★ Viscose et lane mixtes. ★ Antimites, facile à laver. ★ Teintes merveilleuses au choix. ★ Dim. approx. 72" x 84". Chacune 3.63

COUSSINS T.V. FORMAT GEANT
● Coussins remplis de mousse et recouverts de velours côtelé durable. ● Orange, ton or, rouge, brun, turquoise ou beige. ● Aubaine extraordinaire. Chacun 1.87

TABOURETS DE CONSTRUCTION SOLIDE
★ Pieds en acier tubulaire plaquée chrome. ★ Embouts protecteurs en plastique. ★ Siège confortable coussiné et recouvert de Vinyl. ★ Teintes variées. Chacun 4.44

COUVERTURES "ENDRESS" DANS BOITES-CADEAUX
★ Fini "Fabri-bond" gardant un aspect neuf en tout temps. ★ Anti-mites. ★ Lavable, coloris garnd teint, irrétricissable. ★ 72" x 84". Chacune 6.77

LAMPES DE VIVOIR DELICATES
★ Support brillant en verre similicristal et placage nickel. ★ Abat-jour ballerine très délicate. ★ Un cadeau qui plaira à Maman ! Chacune 3.33

PANIERS A COUTURE PORTATIFS, PRATIQUES
★ Paille Vinyl tissé en tons de vert, brun, rose ou blanc. ★ Dessus à pentures et poignée. ★ Doublure de rayonne. Chacun 1.94 à 7.99

ACCESSOIRES BROOKS POUR FOYER

Buches de foyer électriques	Chacune 14.99
Ensemble chenets en laiton poli	Chacun 18.97
Pare-étincelles en laiton avec filet noir	Chacun 23.97
Ensemble 5 pièces style suédois	Ensemble 29.88
Grillage en fer	Cchacun 7.97
Porte-buches style suédois	Chacun 14.77
Imitation de foyer	Chacun 167.77

"DURALEX"
LA VERRERIE PRATIQUEMENT INCASSABLE
5 epreuves dramatiques le prouvent...
Mettez dans le four | Congelez | Frappez | Echappez | Martelez
Voyez nos démonstrations quotidiennes de "DURALEX", jeudi, vendredi et samedi.
Un assortiment complet de verrerie et vaisselle de table. De .21 à 2.47

SERVICE DE COUTELLERIE
En acier inoxydable. Service pour 6. Ensemble 7.27

PLATEAUX T.V. PRATIQUES
Plateau métal sur support pliant avec pieds à embouts plastique. Motifs arabesques ou floraux. Chacun .97

ENS. CASSEROLES "WEAREVER"
5 pièces aluminium : marmite 5 pintes, casserole 3 pintes avec couvercle, bain-marie, casserole 1 pinte avec couvercle et poêlon 10 po. ENSEMBLE 36.88 à 41.75

THEIERE CREMIER ET SUCRIER
D'Angleterre. 8 modèles, couleurs variés, garniture ton or. Crémier, sucrier et théière. Ensemble. 3.33 à 4.95

OUVRE-BOITE MURAL
Garantie de 5 ans. Chrome brillant, avec médaillon initialé. Avec aimant puissant, Chacun 7.97

PANIER A LINGE FORMAT GEANT
En métal avec dessus coussiné et motifs nervures. Blanc, noir rose ou bleu. . . . Chacun 7.77

POELON TEFLON "WEAREVER"
Ne colle pas. Garanti. Cuisson sans gras. Cuit rapidement. Se nettoie avec un linge humide. Chacun 4.44

ENS. CASSEROLES "CORNING WARE"
Casserole 32 oz, casserole 48 oz, et casserole 56 oz, support et poignée amovibles . . . s'ajustant à toutes les casseroles Corning Ware ! Ensemble 13.67

HEURES D'AFFAIRES: LUNDI AU VENDREDI 10 A.M. à 10 P.M. – SAMEDI 9 A.M. à 10 P.M.

DITES SIMPLEMENT: "Portez à mon compte"

PLACE PORTOBELLO, 7200 BOULEVARD TASCHEREAU

SATISFACTION GARANTIE WOOLCO ECHANGE OU ARGENT REMIS

Worsley s'inquiète de sa blessure au genou; Blake de ses ailiers gauches!

(par G.T.) — Le gardien de but Lorne Worsley souffre-t-il ou non d'un cartilage déchiré au genou gauche ?

"C'est ce que le médecin m'a laissé entendre", a dit Worsley, hier, quelques heures après avoir subi un traitement à l'hôpital Général.

Mais le Dr Douglas Kinnear était plus évasif.

"Nous communiquerons des nouvelles plus précises demain. A quoi vous serviraient de simples suppositions", de commenter le médecin du Canadien.

Ce qui est officiel cependant, c'est que Worsley a subi un traitement hier, le premier depuis qu'il s'est blessé lors du match de mercredi dernier contre les Maple Leafs de Toronto.

On lui a injecté de la cortisone afin de prévenir toute inflammation.

"Je dois consulter le médecin à nouveau lundi prochain", a dit un Worsley visiblement déçu de ce contretemps.

Lorne Worsley

Devra-t-il subir une intervention chirurgicale, comme c'est souvent le cas pour une blessure du genre ?

"Il n'en est pas question", ajoute Worsley. "Et j'espère bien que la blessure ne nécessitera aucune opération."

Worsley est le seul membre du Canadien qui n'a pas fait le voyage à Chicago où le Tricolore affronte les Black Hawks, ce soir. Il n'est pas question non plus qu'il endosse l'uniforme en fin de semaine, contre Chicago et les Bruins de Boston.

Ce qui signifie que Gary Bauman demeurera avec l'équipe à titre de réserviste.

Aura-t-il l'occasion de jouer ? avons-nous demandé à Toe Blake au retour de New York.

"Hodge est notre gardien no 1. Bauman ne sera utilisé que si Charlie est blessé. Mais dans un tel cas, je n'hésiterais pas une seconde. Je sais que Bauman peut se défendre contre les joueurs de la ligue Nationale", ajoute Blake.

Une victoire ce soir permettrait au Canadien de s'approcher à deux points du Chicago, qui partage présentement le deuxième rang avec les Maple Leafs de Toronto.

Ces derniers recevront les Bruins de Boston tandis que dans l'autre match, les Red Wings de Détroit iront disputer la victoire aux Rangers de New York, l'équipe de l'heure dans la ligue Nationale.

Blake est nettement déçu du rendement des ailiers gauches, sans exception.

Il ne serait donc pas surprenant que Dave Balon, qui n'a pas joué en fin de semaine, soit en uniforme contre les Black Hawks. Si tel est le cas, Dick Duff sera peut-être obligé de se contenter du rôle de spectateur. Tout comme Léon Rochefort, d'ailleurs.

A noter que Balon a marqué quatre buts depuis le début de la saison. Duff, John Ferguson et Gilles Tremblay, les autres ailiers gauches, n'ont trouvé le fond du filet qu'une seule fois chacun.

La fiche du Canadien contre le Chicago : une victoire contre deux défaites dont un échec de 5-0 à sa visite précédente au Stadium de Chicago.

téléphoto PC

Un jeune gardien courageux

Un bambin de Toronto est handicapé depuis un an par un plâtre en forme de "A" qui lui soutient la hanche, mais cela ne l'empêche nullement de jouer au hockey — son sport favori — dans la rue. Il s'agit de Billy Webb, 8 ans, qui n'a pas à bloquer le lancer de son copain Stephen Coaker. La balle de tennis utilisée par les deux amis a raté le coin du filet.

Mike McCormick passe aux Giants de San Francisco

WASHINGTON (UPI) — Les Sénateurs de Washington ont cédé le vétéran lanceur gaucher Mike McCormick aux Giants de San Francisco en échange du voltigeur Cap Peterson et du lanceur Bob Priddy.

McCormick, un athlète âgé de 28 ans, a signé son premier contrat dans le baseball organisé avec les Giants en 1956, moyennant un boni de $50,000. Il a remporté 11 victoires et a subi 14 défaites avec les Sénateurs, l'an dernier. Il a été utilisé en relève et a commence quelques parties.

Peterson, qui a été surtout utilisé dans le rôle de frappeur de relève a conservé une moyenne de .248 en 63 parties avec les Giants. Priddy, un lanceur droitier, a remporté six victoires et subi 3 défaites. Il évolue présentement dans la ligue d'hiver a la République Dominicaine.

Mike McCormick

Cap Peterson

Ligue Nationale

AUJOURD'HUI

Canadien à Chicago
Boston à Toronto
Détroit à New York

HIER

Aucun match à l'affiche

VICTOIRES ET DEFAITES

	Can	Chi	Tor	Dét	Bos	NY	Vic
Canadien	—	1	1	4	2	3	11
Chicago	2	—	1	4	3	2	12
Toronto	3	2	—	2	2	1	10
Détroit	1	1	1	—	2	1	6
Boston	1	1	1	3	—	0	6
New York	2	2	2	2	3	—	11
Défaites	9	7	6	15	12	7	56

JOUTES NULLES

	Can	Chi	Tor	Dét	Bos	NY	Tot
Canadien	—	0	1	0	0	0	1
Chicago	0	—	1	0	1	1	3
Toronto	1	1	—	2	1	2	7
Détroit	0	0	2	—	0	0	2
Boston	0	1	1	0	—	3	5
New York	0	1	2	0	3	—	6
Total	1	3	7	2	5	6	24

LE CLASSEMENT

	J	G	P	N	P	C	Pts
New York	24	11	7	6	77	59	28
Chicago	22	12	7	3	82	59	27
Toronto	23	10	6	7	69	66	27
Canadien	21	11	9	1	53	53	23
Boston	23	6	12	5	66	88	17
Détroit	23	6	15	2	61	83	14

Carl Brewer enfin libre

TORONTO (PC) — L'instructeur gérant des Maple Leafs de Toronto, Punch Imlach, a signé hier la formule de libération de Carl Brewer si bien que l'ex-défense devrait s'aligner avec l'équipe nationale du Canada dès vendredi.

Les papiers ont ensuite été envoyés aux quartiers généraux de la ligue Nationale de hockey pour libération finale du joueur de hockey, qui veut obtenir son statut amateur.

Imlach a précisé que c'était là "les premiers papiers qu'il ait jamais vus", ignorant ce qui était survenu de la première demande officielle de son ancien protégé.

Trophée accordé au journaliste sportif

Le club sportif des journalistes vient d'ajouter une innovation à son palmarès.

A la fin de l'année 1967, les dirigeants du club décerneront le nouveau trophée "Jacques Beauchamp" au journaliste le plus sportif. Le trophée sera accompagné d'une bourse.

Bill Chadwick sur le comité

NEW YORK. (PC) — Bill Chadwick, Tom Lockhart et Al Laney ont été nommés membres d'un comité qui classifiera les candidats pour la section du temple de la renommée au nouveau Madison Square Garden.

Le centre sportif et de congrès qui remplacera le présent Garden est construit sur la station Pennsylvania dans la Manhattan.

Chadwick, pendant 15 ans arbitre de la ligue Nationale, a été le premier New Yorkais élu au temple de la renommée du hockey du Canada. Il est présentement vice-président d'une firme de transport et d'entreposage, ici.

Lockhart a été président de l'Association de hockey amateur des Etats-Unis pendant 29 ans, et Laney est le vétéran chroniqueur de hockey encore actif à New York. Il fait partie du World Journal Tribune.

téléphoto PC

La mise en train, c'est sérieux...

Lorsque le ballon passe au-dessus du filet, les membres de l'équipe féminine de ballon-volant de Marpole-Oakridge risquent toujours le tout pour le tout, pour marquer un point. Vale Kingswood et Rozika Kogal donnent ici une démonstration lors de la mise en train, avant un match. L'équipe canadienne entreprendra une série de matches hors concours contre les meilleurs clubs américains, à Los Angeles, du 27 au 29 décembre.

L'ANGLAIS
EN 60 HEURES
ENSEIGNEMENT AUDIO VISUEL AVEC LABORATOIRE
EN STUDIO OU À LA MAISON

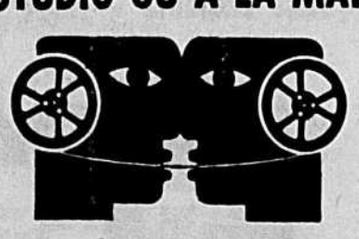

COLLÈGE CANADIEN
DU BILINGUISME
4956, RUE HOCHELAGA, MONTREAL
Tél. 254-6011
Service téléphonique 24 heures par jour
DEMANDEZ NOTRE PROSPECTUS

COLLEGE CANADIEN DU BILINGUISME
4956, rue Hochelaga, Montréal — Tél. 254-6011
Je désire recevoir plus de renseignements sur vos cours avec laboratoire (sans obligation)
☐ en studio ☐ à domicile
J'aimerais éprouver mes aptitudes par un test GRATUIT ☐ sans obligation de ma part.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....
PR. 14-12-66

Armand Boudrias LTEE

Vente
DE 3 JOURS

200
PALETOTS D'HIVER

de notre stock régulier
de paletots d'hiver, créations '66.

Tous de marques réputées,
dans un vaste choix de styles
et de couleurs. Grandeurs 36 à 46.

Valeurs régulières $79.50 à $95.00

$65.00

Armand Boudrias Ltée
VOTRE TAILLEUR

6818 PLAZA ST-HUBERT — 273-2851

STATIONNEMENT GRATUIT A L'ARRIERE DU MAGASIN

Pas de débat télévisé entre la CIC et Bertrand

QUEBEC. (CT) — Le ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand, rejette l'invitation de la CIC à débattre à la télévision les directives du 14 octobre, à l'adresse des commissions scolaires.

M. Bertrand préfère plutôt remplir son devoir en participant aux débats parlementaires. C'est ce qu'il a répondu hier à l'Assemblée législative et par un communiqué émanant de son ministère.

Il explique que les directives du 14 octobre ont déjà fait l'objet d'interventions à la télévision, tant de la part du gouvernement que de la CIC.

De son côté, le premier ministre, M. Daniel Johnson, a ajouté que "le problème" causé par les directives était à l'étude au Cabinet des ministres et que le porte-parole en cette matière était le ministre de l'Education.

Toutefois, selon les explications données vendredi dernier par M. Bertrand, le Conseil exécutif aurait pris une décision définitive quant à son attitude envers la CIC, c'est-à-dire qu'il n'est aucunement question de retirer les directives du 14 octobre.

Par ailleurs, à une question de M. Paul Gérin-Lajoie, le ministre de l'Education a révélé que le Conseil des ministres avait approuvé les règlements en vue de l'application de la loi sur les prêts et bourses aux étudiants.

photo Michel Gravel, LA PRESSE

D'autres sablent le champagne !

C'est un cigare bien mérité ! M. Jean-Robert Gauthier, vice-président exécutif de la Fédération canadienne des employés de services publics (CSN) a fait un rapport qui a duré deux heures et demie, aux grévistes de Rod Service. Pourtant il avait affirmé à son arrivée dans la salle qu'il n'avait pas dormi depuis 100 heures ! Le négociateur du syndicat, M. Jean-Marc Jodoin lui allume un cigare pendant que M. Frank Diterlizzi, vice-président du syndicat, l'aide à soutenir la convention collective. Un employé a prêté sa casquette !

Rod : meilleures conditions de travail

En même temps que les clauses pécuniaires, les grévistes de Rod Service Limitée, l'entreprise qui détient les contrats du transport du courrier à Montréal, désiraient améliorer leurs conditions de travail.

Selon le rapport qui a été fait par M. Jean-Robert Gauthier, vice-président exécutif de la Fédération canadienne des employés de services publics (CSN), ils sont servis à souhait sur ce point.

La semaine de travail, qui était de 50, 60 et même 70 heures, sera réduite graduellement à 40 heures, avec pleine compensation monétaire. Les heures supplémentaires seront payés à temps et demi.

L'employeur s'engage à payer les quatre premiers jours de maladie d'un employé. A comter du 5e jour, c'est l'assurance-maladie qui s'applique, dont la prime est payée à parts égales par l'employeur et l'employé.

Les droits de la direction sont clairement définis. L'employé aura un droit de cogestion — de par son syndicat — dans bien des cas intéressant ses conditions de travail.

L'employeur consent à rembourser les employés pour toutes les heures d'attente aux relais qui n'ont pas été payées et ce, avec effet rétroactif au 3 juin 1966.

Le matériel constituait une autre pierre d'achoppement. Les employés se plaignaient que les véhicules de l'entreprise étaient en mauvais état. Dorénavant un employé pourra refuser de se servir d'un camion qui ne sera pas muni de l'équipement décrit dans la convention collective. Aucun employé ne sera forcé d'utiliser un équipement qui aura été signalé comme étant défectueux par lui ou par un autre et dont la réparation n'aura pas été faite.

Dans les cas de mises à pied massives (par suite de la perte de contrats) l'employeur et le syndicat mettront sur pied un comité d'adaptation de la main-d'oeuvre pour assurer la réadaptation des travailleurs, selon leurs besoins.

Dans les cas de mesures disciplinaires, l'employeur doit prouver les faits reprochés à un employé et justifier la sanction.

Si un employé se voyait imposer une sanction par suite d'un rapport provenant des autorités des Postes, son cas serait d'abord soumis à la procédure des griefs, puis, s'il n'y a pas entente, au maitre de poste et au sous-ministre des Postes. Le ministre des Postes, M. Jean-Pierre Côté, a dit que cette formule constituait une formule d'appel, et non d'arbitrage.

Ottawa veut que le petit emprunteur soit protégé

par Jacques PIGEON

OTTAWA — La grande ronde des conférences fédérales se poursuit ce mois-ci.

Lundi prochain, des représentants des onze gouvernements étudieront les moyens à prendre pour protéger le petit emprunteur.

Le lendemain se déroulera la troisième réunion annuelle des ministres des Finances, convoquée par Ottawa pour permettre un échange de vues sur les perspectives économiques.

Des rencontres pré-budget, quoi !

C'est le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, qui présidera les deux rencontres. Entre les deux, il présentera aux Communes son "mini-budget".

La seconde conférence est une institution libérale où les divers ministres des Finances et Trésoriers des onze gouvernements se livrent à des confidences.

L'an dernier, par exemple, M. Jean Lesage a dit à ses collègues qu'il entendait emprunter environ $600 millions et qu'il s'apprêtait à déclencher des élections.

En règle générale, le dialogue est franc. On y suit toujours la même routine.

D'abord, la Banque du Canada présente un exposé de la situation économique canadienne. Après quoi, le ministre fédéral des Finances dégage ses conclusions et élabore, pour le bénéfice de ses auditeurs, les principes qui guideront la rédaction de son budget d'avril.

La présentation du mini-budget, intercalée entre ces deux réunions, n'est qu'une coincidence . . .

Pas de récession

Il est facile d'imaginer ce que contiendra le document que soumettra M. Sharp à ses collègues.

En général, ce dernier endosse les vues du Conseil d'Orientation économique, telles qu'elles sont livrées dans le dernier rapport de l'organisme.

C'est-à-dire que le ministre fédéral des Finances n'envisage pas une récession en 1967. Il croit que le rythme d'expansion des derniers mois, moins élevé que celui de la période précédente, est beaucoup plus sain.

Il est également d'avis que les tendances inflationnistes ne disparaîtront pas complètement au cours de la prochaine année et entrevoit une certaine accélération dans les rythmes des investissements.

Après avoir entendu cet exposé, les représentants des provinces seront appelés, tour-à-tour, à soumettre les leurs, après quoi un échange de vues terminera la réunion.

A la suite de cette conférence, les parties émettent généralement un communiqué stérile où l'on note que les représentants des divers gouvernements ont procédé à un sain échange de vues.

Le coût réel des prêts

La première réunion a été convoquée pour mettre fin à un imbroglio dont le consommateur fait les frais.

En effet, ce sont les provinces qui occupent la première juridiction dans ce domaine du crédit au consommateur. Mais Ottawa croit avoir un rôle à jouer et voudrait forcer les prêteurs à divulguer, en pourcentage, le coût des prêts qu'ils consentent.

Aujourd'hui, seulement deux provinces, l'Ontario et la Nouvelle-Ecosse, ont promulgué des lois dans ce domaine. Ottawa a des idées bien précises à ce sujet et tentera de convaincre les provinces d'adopter des lois aux principes identiques, de façon à ce que le consommateur soit protégé partout au Canada.

Le problème se présente sous deux aspects. D'un côté, il y a les sociétés prêteuses ou, si l'on veut, les "compagnies de finance" ; de l'autre, on veut obliger les marchands qui vendent à crédit à faire connaitre exactement à l'acheteur ce qu'il lui en coûte pour acheter à crédit.

Et c'est d'ailleurs là que le problème se complique. Le gouvernement central veut donc connaître les objectifs des provinces dans ce domaine et faire en sorte que toutes légifèrent dans le même sens.

Le gouvernement central espère qu'un accord de principe se fera à cette conférence. Cette dernière groupera surtout des ministres des Finances et Trésoriers de provinces qui, dans la plupart des cas, s'occupent de ce problème dans leur gouvernement.

Décision prochaine sur les emplois de nuit des femmes

QUEBEC. (DNC) — Une décision définitive sera prise au cours de la présente session, relativement au travail de nuit de la main-d'oeuvre féminine dans les établissements industriels.

"Le ministère du Travail oeuvre jour et nuit pour en arriver à une solution", a déclaré le premier ministre, à la suite d'une question posée par le chef de l'Opposition, M. Jean Lesage.

L'ancien gouvernement avait reçu une rapport sur cette question, mais il n'avait pas eu le temps de l'étudier et de prendre une décision.

Aucune subvention fédérale pour la route du Labrador

par Claude TURCOTTE

QUEBEC. — Le gouvernement terre-neuvien construit une route entre Goose-Bay et Churchill-Fall, au Labrador, mais il n'y a ni flotte d'hélicoptères, ni subvention du pouvoir central pour la construction de cette route.

Ces précisions, le premier ministre du Québec les tient de la bouche même de son homologue de Terre-Neuve, M. Joe Smallwood, et il les a fournies hier à la Chambre, en réponse à des inquiétudes formulées par le député du comté de Duplessis, M. Coiteux.

Ce dernier a déclaré la semaine dernière, à l'Assemblée législative, que Terre-Neuve avait entrepris la construction d'une route dans le Québec entre Forteau et les chûtes Churchill et que des centaines d'hommes y étaient transportés pour travailler à ce projet.

Johnson estime trop faible une augmentation de $420,000 des subventions à McGill

QUEBEC. (C.T.) — Le premier ministre Daniel Johnson a annoncé hier en Chambre qu'il avait rejeté les recommandations du rapport Cazavan suggérant au gouvernement d'augmenter de $420,000 les subventions à l'université McGill, pour l'année en cours.

"J'ai rejeté ces recommandations parce que j'étais un peu gêné d'offrir aussi peu", a dit le premier ministre.

L'ancien gouvernement libéral avait augmenté les subventions provinciales à l'université McGill d'une somme de $98,000, plus tôt au cours de l'année, par suite de représentations du recteur de l'université.

M. Johnson a également déclaré, hier, qu'il avait été trop "gêné" pour annoncer aux autorités de l'université McGill que le rapport Cazavan ne recommande qu'une subvention additionnelle de $420,000. D'autant plus que le ministère de l'Education revise tout le système des subventions aux universités.

Le premier ministre a clairement laissé entendre qu'une subvention additionnelle de $420,000 était très modeste, sinon trop modeste, pour les besoins de McGill, après que M. Lesage lui eut demandé ce qu'il advenait du rapport du comité d'étude Cazavan sur les subventions d'administration pour 1966/1967 à l'université McGill.

"Pour essayer de régler tout le problème", a ajouté M. Johnson, deux comités ont été formés, dans le but d'étudier non seulement les problèmes financiers de McGill, mais ceux de toutes les universités du Québec. Le premier comité s'occupe de l'examen des budgets d'administration, tandis que le second s'intéresse à l'ensemble du problème des investissements universitaires.

Ces comités ont été constitués au cours d'une réunion récente, il y a environ 15 jours, des ministres de l'Education et des Finances avec les recteurs de toutes les universités. Celles-ci sont d'ailleurs représentées aux deux comités ad hoc, de même que les Hautes Etudes commerciales et l'Ecole Polytechnique. Ces "négociations" avec les universités portent sur les subventions de l'année en cours et celles de l'an prochain.

"Pour compléter les informations, a dit en terminant le premier ministre, je n'ai pas communiqué aux autorités de l'université McGill le contenu du rapport Cazavan, recommandant une subvention additionnelle de $420,000. J'étais franchement un peu gêné de le faire et le ministère de l'Education s'est chargé de reviser toutes les subventions, en somme, d'essayer de régler tout le problème ; $420,000, ça avait l'air dans la même veine que ce que le député de Notre-Dame-de-Grâce a déjà qualifié."

On se rappelle que M. Eric Kierans a déclaré, il y a quelques mois que les subventions à McGill étaient insuffisantes.

(On sait que lundi, les autorités de l'Université McGill ont publié un rapport sur leur situation financière, dans lequel elles réclamaient des subventions gouvernementales nettement plus élevées. Elles y affirmaient avoir été toujours défavorisées par le gouvernement québecois, et mentionnaient qu'elles feront probablement face cette année à un déficit de l'ordre de $3 millions de dollars.

Le vice-recteur de McGill, M. H. Rocke Robertson, a souligné à cette occasion que c'est à l'Etat de combler ce déficit, et que les dirigeants de l'université sont désappointés de la lenteur du gouvernement à prendre une décision à ce sujet.)

Bill portant à $75,000 l'exemption d'impôt sur les immeubles laissés en succession

QUEBEC. (PC) — Le projet de loi visant à fixer à $75,000 les exemptions d'impôt sur les immeubles laissés en succession a reçu sa première lecture en Chambre hier.

Le projet de loi a pour but d'amender la loi existante où les exemptions sur les bâtisses laissées en succession ne sont que de $50,000. Le projet de loi avait été promis par le gouvernement libéral dans le dernier discours du budget et il a reçu sa première lecture sans la moindre opposition.

Si l'amendement à la loi est adopté, il sera rétroactif au 31 mars 1966, date à laquelle la dernière année fiscale a pris fin.

Par ailleurs, un bill de concordance a également subi sa première lecture. Ce bill a pour but de porter à 47 les points d'impôts que le Québec peut retirer des payeurs de taxes, comparativement aux 44 points qu'il retirait l'an dernier.

Les trois points supplémentaires ont été obtenus par le Québec lors des dernières conférences fédérales-provinciales à Ottawa, l'automne dernier.

Un troisième projet de loi, qui, comme les deux autres était parrainé par le ministre du Revenu, M. Raymond Johnston, a pour but d'amender la loi de l'impôt sur les opérations forestières en étendant l'application de la loi aux traverses de chemin de fer, aux copeaux de bois et au bois à fuseaux et à préciser que les billes méplates ne sont pas exclues de l'application de la loi en raison de leur forme.

Finalement, un bill amendant la loi des fabriques et parrainé par le secrétaire de la province, M. Yves Gabias, a subi sa première lecture.

Le projet de loi vise à amender la loi des fabriques de façon à ce que ces dernières jouissent d'une période additionnelle de deux ans pour vendre les centres de loisirs qu'elles exploitent.

La loi actuelle prévoyait que les fabriques devaient avoir vendu leurs centres de loisirs avant le 1er janvier 1967.

PJ Peoples Credit Jewellers

OUVERT CHAQUE SOIR jusqu'à Noël (Samedi jusqu'à 6)

Agréable à porter, ce *Cadeau élégant*

LA TOUTE DERNIERE MODE DE

Bagues en or 10 carats

Des cadeaux que vous pouvez offrir en toute confiance — car, quel que soit le prix payé, vous pouvez être assuré que votre achat est un produit qui reflétera la main-d'oeuvre experte du joaillier — il comporte également la garantie Peoples Credit d'entière satisfaction. Nous n'illustrons que quelques suggestions :

Pour la "jeune demoiselle" — Sa pierre de naissance sertie avec art sur une monture or jaune 10 carats délicatement guilloché 6.95
$2 par mois

Une grosse perle de culture blanche comme neige rehaussée par une monture en or jaune 10 carats qu'elle appréciera toute sa vie 9.95
$2 par mois

Votre message d'amour gracieusement présenté sous forme d'une hématite en forme de coeur gracieusement sertie sur or jaune 10 carats 15.00
$2 par mois

Long diamant noir d'Alaska — Une des pierres (hématite) les plus en vogue. Un cadeau très personnel, un beau bijou. 24.50
$2 par mois

Deux diamants étincelants avec une grosse perle de culture de couleur crème sur une ravissante monture en or blanc 10 carats 49.75
$4 par mois

Pour lui ! Une bague d'un modèle inusité. Hématite massive avec un diamant éclatant et son initiale, le tout sur large monture en or jaune 10 carats 49.75
$4 par mois

Ensemble bague et pendentif
Spécial pour cette occasion 19.95

Nous illustrons ici deux magnifiques créations. Une bague en or jaune 10 carats d'une fabrication superbe sertie d'un éclatant diamant noir d'Alaska . . . et un joli pendentif et sa chaine en or jaune 10 carats avec diamant noir d'Alaska assorti. Un magnifique cadeau de Noël pour celle qui apprécie les beaux bijoux.

Aucun comptant — Payez l'an prochain $2 par mois

Son initiale en or jaune 10 carats sertie sur un véritable onyx noir jais. Un superbe cadeau ... 9.95
$2 par mois

Une présentation unique. Sa pierre de naissance de forme ovale avec incrustation d'or blanc 10 carats sur monture en or jaune massif 10 carats 35.00
$3 par mois

Son goût du luxe sera satisfait — Un diamant éclatant et son initiale artistiquement sertis sur un onyx noir brillant 14.95
$2 par mois

Sculpture pour homme. Voici une ravissante bague sobre composée d'un riche onyx noir habilement serti sur monture or jaune 10 carats 35.00
$3 par mois

FACILITES DE PAIEMENT pour convenir à votre budget

Dites : "Portez à mon compte". Payez l'an prochain

NOTRE MODE DE PAIEMENT EST PLUS FACILE
Peoples Credit JEWELLERS

AUCUN ACOMPTE - CONDITIONS FACILES — PAS DE VERSEMENT avant janvier 1967

4 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR DANS LA REGION DE MONTREAL :

• CENTRE-VILLE — 1015 ouest, Ste-Catherine. Ouvert tous les jours jusqu'à 9 h. 30. Tél. VI. 9-7071

• PLAZA ST-HUBERT — 6529 St-Hubert, angle Beaubien. Ouvert tous les jours jusqu'à 10 h. excepté samedi. Tél. 273-1537

• POINTE-CLAIRE — Centre d'achats Fairview. Ouvert tous les jours jusqu'à 10 p.m. Téléphone: 695-5516

• PLACE PORTOBELLO — 7200 boul. Taschereau Ville Brossard. Ouvert tous les jours jusqu'à 10 h. le samedi inclus. Tél. 672-5610

Naissances Décès Remerciements In memoriam

AGER (Robert) — Subitement, à Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 45 ans, est décédé Robert Ager, célibataire, fils de feu Mordomp Ager, et de feu Aimée Racette. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.
1922 boul. Rosemont
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHAMP (Antoinette) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Georges Beauchamp, née Antoinette Rousseau, mère de Mme Raoul Laporte (Hedwidge), Paul, Mme Stanley Williamson (Georgette), et de Noël. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Vianney où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSONNETTE (Honoré) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Honoré Bissonnette, époux de feu Aurore Allard, demeurant à 229, 8e Ave, LaSalle. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3661, rue Jean-Talon Est
pour se rendre à l'église St-Damase, où le service sera célébré et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISSON (Philippe) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 91 ans est décédé M. Philippe Brisson, époux de feu Rose-Anna Cava, demeurant 731 rue Du Collège. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505 rue Notre-Dame ouest
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Henri où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNELLE (Gérard) — A Longueuil, le 12 décembre 1966, à l'âge de 53 ans, est décédé Gérard Brunelle, époux de Thérèse Touchette, demeurant à Huguette, Claire, Robert, Dr Jacques et André. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Ed. Darche & Fils Inc.,
86, rue Longueuil, via St-Charles
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Antoine où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Edouard, Alfred) — A Pincourt, Ile Perrot, le 12 décembre 1966, à l'âge de 67 ans est décédé Edouard Alfred Brunet, époux de feu Blanche Hébert, pensionnaire du CNR ,demeurant à 62 Boul. Duhamel, Pincourt. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry & Trudeau
12 St-Charles, Dorion
pour se rendre à l'église N.-D. de Lorette de Pincourt où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Dorion, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGET (Suzanne) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 43 ans est décédée Mlle Suzanne Bourget, employée de la Compagnie Seven-Up, fille de Edgar Bourget, et de Florida Brouillard. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503 rue Papineau
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Brigide où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARRIER (Daniel) — A Rivière-des-Prairies, le 13 décembre 1966 à l'âge de 4 ans est décédé Daniel Carrier, fils de Fernand Carrier et de Marie-Anne Henley, demeurant à 7956 boul. Gouin est. La cérémonie des anges aura lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des nouveaux salons
Alfred Dallaire Inc.
8671 boulevard Rivière-des-Prairies
à 2 h. 45 pour se rendre à l'église St-Marc où la cérémonie sera célébrée à 3 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARRIER (Gérard) — A Rivière-des-Prairies, le 13 décembre 1966 à l'âge de 3 ans est décédé Gérard Carrier, fils de Fernand Carrier et de Marie-Anne Henley, demeurant à 7956 boul. Gouin est. La cérémonie des anges aura lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des nouveaux salons
Alfred Dallaire, Inc.
8671 boulevard Rivière-des-Prairies
à 2 h. 45 pour se rendre à l'église St-Marc où la cérémonie sera célébrée à 3 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Gaudias) — A Montréal, le 11 décembre 1966, à l'âge de 81 ans et 10 mois, est décédé M. Gaudias Caron, époux en 1ères noces de feu Yvonne Lebreux et en 2èmes noces de Albina Couture, demeurant au 904 Liège. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745, rue Crémazie Est
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAMPAGNE (Laura) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 80 ans est décédée Mme Arthur Champagne, née Laura Choinière, demeurant 2054 Darling. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198 rue Ontario est
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHENIER (Joséphine) — A Ile Perrot Sud, le 13 décembre 1966, à l'âge de 94 ans et 11 mois, est décédée Mme veuve Victor Chénier, née Joséphine Laflamme, demeurant chez sa fille Mme A. Paquette, 34 - 146e Avenue, Ile Perrot Sud. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry et Trudeau,
96, boul. Perrot
à 2 h. pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-de-Chantal, Ile Perrot où le service sera célébré à 2 h. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

COLLERET (Jean) — A Montréal, le 13 décembre 1966 à l'âge de 65 ans, est décédé M. Jean Colleret, fils de feu Zénophile Colleret, et de feu Adelina Gauthier, demeurant 1643 rue Ville-Marie. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4935, rue Adam
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COULOMBE (Athanase) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 73 ans est décédé M. Athanase Coulombe, époux de feu Marie-Ange Caron, demeurant 3861 Clichy, St-Vincent-de-Paul, autrefois de Cloridorne, Gaspé. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.
11,130 Boul. Pie IX
pour se rendre à l'église St-Sylvain de Duvernay où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAGENAIS (Aurore) — A Oka, Comté Deux-Montagnes, le 12 décembre 1966 à l'âge de 72 ans est décédée Aurore Patry, épouse en 1ères noces de feu Moïse Brunet et en 2es noces de Joseph Dagenais. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Proulx & Frères
162, rue Notre-Dame, Oka
pour se rendre à l'église paroissiale d'Oka où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DENICHAUD (Joseph) — A Montréal, le 11 décembre 1966, à l'âge de 78 ans est décédé Joseph Denichaud, époux d'Eva Preseault. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
6259 Boul. Monk
pour se rendre à l'église St-Jean Damascène où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Arthur) — A Montréal, le 11 décembre 1966 à l'âge de 54 ans est décédé Arthur Desjardins célibataire, fils de feu Norbert Desjardins et de feu Delvina Locas, autrefois de Ste-Rose. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr
167 boul. Ste-Rose, Ste-Rose,
(Ville de Laval)
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Rose où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEZIEL (Alice) — A Montréal, le 13 décembre 1966 à l'âge de 86 ans est décédée Mme veuve J.-Wilfrid Déziel, née Alice Cartier, demeurant 5044 Ave Notre-Dame-de-Grâce, mère de Jeanne-Marie, (Mme veuve Jean Genest), Pauline (Mme veuve Jacques Brillon) Pierre-Paul, de Marieville, Marguerite-Louise (soeur Marie Imelda) des soeurs de Ste-Famille de Bordeaux et soeur de l'Espérance, Jean-Charles, de Beaconsfield, Thérèse, Lucienne (soeur Ste-Alice de Jésus) de la Congrégation Notre-Dame, Académie St-Paul, belle-mère de Mme Pierre-Paul Déziel (Lucille Choquette) et de Mme Charles Déziel (Mirette Girard), soeur de Paul Cartier, belle-soeur de Mme Jean-M. Cartier (Thérèse Renault) et de Mme Paul Cartier (Noëlla Rouleau). Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée & Société Coopérative
angle Boul. Décarie & Ave N.D.G.
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBE (Alfred) — A Montréal, le 13 décembre 1966, est décédé Alfred Dubé, époux de Ernestine Fitzpatric. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350, rue Beaubien Est
à 7 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Très-St-Sacrement où le service sera célébré à 8 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPONT (Antoinette) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 73 ans est décédée Mme veuve Joseph Dupont née Antoinette Clavel, demeurant à 8815, De Teck. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Langlois
8628 rue Hochelaga
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Claire où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière du Sault-au-Recollet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPONT (Madeleine) — A Montréal, le 11 décembre 1966, à l'âge de 46 ans, est décédée Mlle Madeleine Dupont, fille de feu Origène Dupont, et de feu Gertrude Grenier. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FILION (Vincent) — A Ville LaSalle, le 9 décembre 1966, à l'âge de 16 mois, est décédé Vincent Filion, fils de M. et Mme Jean Filion, petit-fils de M. et Mme Louis Morency et M. et Mme Georges Filion, de Québec. La cérémonie des anges a eu lieu samedi le 10 décembre. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

FORGET (Alberta) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 84 ans est décédée Mme veuve Rodolphe Forget née Alberta Boileau, demeurant à 10442 Vianney, mère de Jean-Paul, Mme Marcel Dalphond (Gabrielle). Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400, boul. Henri-Bourassa est
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Antoine Marie Claret où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Terrebonne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GADBOIS (Emma) — A Montréal, le 13 décembre 1966 à l'âge de 84 ans, est décédée Emma Lauzon, épouse de feu Arthur-E. Gadbois. Elle laisse dans le deuil 3 filles : Mme René Vebert (Jeanne), Mme Charles-A. Gareau (Andrée), Simone, 1 fils, Lucien, et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée.
5650, chemin Côte-des-Neiges,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d' yassister sans autre invitation.

GARNEAU - BELAIR (Armandine) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédée Armandine Buteau, épouse en 1ères noces de Roméo Garneau, et en 2èmes noces de J.-Omer Bélair. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 est, rue Henri-Bourassa
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GENDRON (Onésime) — A Jacques-Cartier, le 13 décembre 1966, à l'âge de 76 ans, est décédée Onésime Landry, épouse de Oscar Gendron, demeurant à 1084, Marmier. Les funérailles auront lieu samedi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.
1370 Chemin Chambly,
Jacques-Cartier
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Louise de Marillac où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et omis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERMAIN (Delphis) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 60 ans est décédé Delphis Germain, époux de Marie-Ange St-Louis, demeurant 5124 Delorimier. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier & Fils
4733 rue Papineau
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Pierre Claver où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERVAIS (Roma) — A Delson, le 12 décembre 1966, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Roma Gervais, fils de feu Napoléon Gervais, et de feu Marie Longtin, autrefois de St-Constant. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Henri Guérin,
425, rue St-Jean, Laprairie
pour se rendre à l'église paroissiale de Delson où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de St-Constant, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Cordélia) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Mlle Cordélia Grenier, autrefois de St-Gabriel-de-Brandon. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.
200 rue St-Louis, Ville LeMoyne,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Maxime où le service sera célébré à 9 heures. Libéra et inhumation à St-Gabriel-de-Brandon. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMEL (Rodolphe) — A Montréal, le 11 décembre 1966, à l'âge de 69 ans est décédé M. Rodolphe Hamel, demeurant 9788 Georges-Baril. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants : Maurice, Jean, Benoit, Jeannine, Madeleine, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin
318 rue Rachel est
pour se rendre à la Mission de St-Esprit où le service sera célébré à 2 h. 30 et de là au cimetière de Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMARCHE (Augustin) — A St-Roch de l'Achigan, le 12 décembre 1966 à l'âge de 88 ans est décédée Mme Zénon Lamarche, née Augustina Forest. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jean-Denis Beauchamp
St-Roch de l'Achigan
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Roch de l'Achigan où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPERRIERE (Armand) — A Montréal, le 11 décembre 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Armand Laperrière, époux de Bernadette Lafond, demeurant au 6382 Louis-Hébert. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée,
2548, rue Beaubien
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Marc où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPLANTE (Roméo) — A Montréal, le 11 décembre 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé Roméo Laplante, époux d'Yvonne Jarry, demeurant rue Lafontaine. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3472 rue Ste-Catherine Est,
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église Très St-Rédempteur, où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Joseph-Albert) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 69 ans et 6 mois, est décédé Joseph-Albert Lefebvre, époux de Marie-Jeanne Duranceau, demeurant au 2468 Delisle. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630, rue Notre-Dame Ouest
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Cunégonde où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Yvonne) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 71 ans est décédée Mme veuve Emile Lefebvre née Yvonne Grisé, demeurante 6415 Laurendeau, appt 8. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259 Boul. Monk
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Coeur Immaculé de Marie où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGAULT (Florida) — A Montréal, le 10 décembre 1966 à l'âge de 66 ans est décédée Mme veuve Darius Legault, née Florida Alarie, demeurant à 739 rue Pierre Piché, à Boucherville. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltee,
3198 rue Ontario Est,
à 10 hrs pour se rendre à l'église St-Sébastien à Boucherville, où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVIE-DUBE (Mary) — A Québec, le 13 décembre 1966, à l'âge de 99 ans, est décédée Mme Mary Dubé, épouse de feu John G. Levie, demeurant 1045 St-Cyrille ouest. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons du
Pavillon St-Dominique,
1045, rue St-Cyrille,
à 1 h. 45 pour se rendre à la chapelle de l'Institution où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de St-Colomb, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : J.-A. Cloutier et Fils, 284, de Guillon, Québec.

LIMOGES (Jules) — A Montréal, le 12 décembre 1966 à l'âge de 56 ans, est décédé M. Jules Limoges, fils de feu Oscar Limoges et de feu Joséphine Lamoureux, demeurant 645 Atwater. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630, rue Notre-Dame ouest,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Irénée où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAISONNEUVE (Albert) — A St-Augustin des Deux-Montagnes, le 13 décembre 1966, à l'âge de 82 ans, est décédé Albert Maisonneuve, époux de feu Virginie Chartrand, demeurant à 200 rue Principale, St-Augustin. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alban Mallette,
156, rue Principale
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Paroissiale où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MELOCHE (Isabelle) — A Verdun, le 11 décembre 1966, à l'âge de 8 ans, est décédée Isabelle Meloche, fille de Clovis Meloche et de Lilia Sirois, autrefois de Verdun, demeurant 3135 Marloquin, Ville Brossard. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512, rue de l'Eglise, Verdun
à 8 hres 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 8 hres 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NADEAU (Rose-Anna) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme Benoit Nadeau, née Rose-Anne Tardif, demeurant 8975 Marseille. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
11,630 rue Notre-Dame est,
pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, Pointe-aux-Trembles, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARE (Aldéric) — A Montréal le 11 décembre 1966 à l'âge de 82 ans 8 mois est décédé M. Aldéric Paré, époux de feu Eliza Lapierre, autrefois de Ste-Thérèse de Blainville, demeurant 12,221 Boul. Taylor. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2095, rue De Salaberry
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RENAUD (Joseph) — A Ste-Anne-de-Bellevue, le 10 décembre 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé Joseph Renaud, fils de feu Joseph Renaud, et de feu Albina Robert, autrefois de St-Léonard-de-Port-Maurice. Les funérailles auront lieu jeudi, le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.,
1750 rue Amherst,
à 7 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Catherine, où le service sera célébré à 3 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RIEL (Lucie) — A Ste-Anne-de-Bellevue, le 12 décembre 1966, à l'âge de 45 ans, est décédée Lucie Blanchard, épouse de Laurent Riel, demeurant 223, rue Ste-Anne. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée,
107, rue Ste-Anne,
à 10 hrs 45 pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de Huntingdon, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBERT (Angéline) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 48 ans, est décédée Mlle Angéline Robert, fille de feu Omer Robert, et de Emma Martineau. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6603 rue St-Laurent
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROY (Wilfrid) — A Montréal, le 11 décembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé Wilfrid Roy, époux de feu Rose-Anne Lecours. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.
807 est, rue Roy
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THIBAUDEAU (Mathurin) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 87 ans, est décédé M. Mathurin Thibaudeau, époux de feu Médérise Dupuis, demeurant 2517 Hochelaga. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
2390, rue Rouen
pour se rendre à l'église St-Eusèbe de Verceil, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THIBAULT (Léopold) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 68 ans est décédé M. Léopold Thibault, époux de Marie-Jeanne Lamoureux, demeurant à 1444 Viau. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
4240 rue Adam
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TURCOTTE (Virgina) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée Virgina Turcotte, épouse de Louis Turcotte. La dépouille mortelle est exposée à la résidence funéraire
Charles-Edouard Descoteaux,
de Pierreville
et le service sera célébré en l'église St-Elphège vendredi le 16 à 10 h. 30 a.m. Parents et amis sont invités à y assister sans autre invitation.

VAILLANCOURT (Paul-Emile) — A Montréal, le 13 décembre 1966 à l'âge de 77 ans, est décédé M. Paul-Emile Vaillancourt, époux de Imelda Lavoie, père de Gérard. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbeault Inc.,
5359, 11e avenue, Rosemont.
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-François-Solano où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Naissance

GAUDREAU — M. et Mme Gérald Gaudreau sont fiers d'annoncer la naissance d'un beau garçon né le 9 décembre à 7:43 heures.

DECES DE MME ARTHUR CHAMPAGNE

Nous apprenons le décès de Madame Arthur Champagne née Laura Choinière, décédée à Montréal, le 12 décembre, à l'âge de 80 ans. Outre son mari elle laisse dans le deuil: ses filles et ses gendres; MM. et Mmes Walter Delaney (Lucienne), Roland Perron (directeur adjoint au service de la police de Montréal (Cécile), Fernand Letourneau (Suzanne), Simon Descôteaux (Marie), Réal Payette (Monique), ses fils et ses brus, MM. et Mmes André, directeur au service des Parcs de Montréal, Georges, François, Bernard, Pierre et Guy Champagne, 58 petits-enfants et trois arrière-petits-enfants.
La dépouille mortelle est exposée au salon T. Sansregret, 3198 est, Ontario et les funérailles auront lieu jeudi à 10 heures en l'église de la Nativité d'Hochelaga.

JAMES D McKENNA
House of Flowers
RUE DE LA MONTAGNE
VICTOR 2-4444

NOËL EN DEUIL
Si vous êtes en deuil à Noël, l'étiquette veut que vous vous absteniez d'envoyer des cartes de souhaits mais que vous répondiez à celles que vous recevez.
Procurez-vous de ces cartes simples, imprimées avec formule spéciale de remerciements et de souhaits appropriés.
Prix : 0.05 chacune, enveloppe comprise.
Pour impression de votre nom en plus des cartes : $1.00. Si payé par chèque, ajoutez 25c.
IMPRESSIONS BEL OEIL
254, Louis-Hébert
Tél. 467-6509 — Beloeil, Qué.

Au collège de L'Assomption le 13 décembre 1966, à l'âge de 70 ans, subitement, est décédé M. l'abbé Emilien Berard, professeur au collège de L'Assomption depuis 1921. Fils de feu Joseph Bérard et de Flore Bérard de St-Barthélémy, frère des Rév. curés Adrien, ancien curé de Ste-Cunégonde et Wilfrid, curé à l'Ile-du-Pas, deux frères Ubald et Lucien et trois soeurs, Rév. Soeur Joseph-Adrien, des Soeurs de la Providence à St-Jean-de-Dieu, de Montréal et Adrienne (Mme Lafontaine) et Maria (Mme Bélair). Exposé au grand parloir du collège de L'Assomption. Les funérailles auront lieu vendredi. La translation aura lieu jeudi le 15 courant, départ à 7 h. 30 p.m. du collège de L'Assomption pour l'église paroissiale où le service sera célébré vendredi à 10 hres a.m. Le service sera chanté par Son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger et de là à la crypte du collège de L'Assomption.

inscrits ce soir

PREMIERE COURSE — TROT
BOURSE $1,400
2—Baron Colby, L. Bergeron 3-1
8—White Princess, R. Caldwell 7-2
1—Bonnie Jo Express, Pelletier 4-1
5—Henry Jones, N. Bardier 9-2
4—The Capon, G. Baillargeon 6-1
6—Tyson Dale, pas choisi 8-1
3—Lo Guy, R. Coutu 8-1
7—The Debutante, F. Desrochers 10-1
Aussi éligibles :
Easter Nimitz, G. Paquette
Dandy Averill, B. Côté

DEUXIEME COURSE — AMBLE
BOURSE $1,400
2—Miss Direct, R. Lamy 3-1
8—Leo Chief, H. Filion 7-2
3—Freedom Pal, W. Bourgon 4-1
5—Mister Saint, R. Coulu 9-2
1—Silver's Bullet, P. Dussault 6-1
7—Sir Royal Pride, G. Horton 8-1
6—Martha's Son, R. Gagné 8-1
4—Sugar Lind, E. White 10-1
Aussi éligibles :
Rolly's Delight, M. Turcotte
Casoma, pas choisi

TROISIEME COURSE — AMBLE
BOURSE : $3,000
9—Cloverland Direct, MacTavish 3-1
3—Alain Drummond, J. Hébert 7-2
1—Buzz Johnston, W. Bourgon 4-1
2—Imagine, M. Dostie 9-2
5—Will Diamond, J.-P. Gauthier 6-1
6—Doug Johnston C., Bouthillier 8-1
7—Cindy Van Patrick, W. Marsh 10-1
4—Dream Pilot, L. Lepage 12-1
8—Ace Dean, J. Quessy 15-1
Aussi éligibles :
Pepsy Byrd, H. Filion
Gee Doe Vic, R. Dupont

QUATRIEME COURSE — AMBLE
BOURSE $1,700
4—Mr. G. Dillon, M. Turcotte 3-1
2—Show Boy, pas choisi 7-2
5—Jay Bob, A. Deguise 4-1
1—Keyko, B. Côté 9-2
4—Santa Glory, G. Robichaud 6-1
3—Battle C. Adios, T. Horton 8-1
7—Sir Royal Volomite, G. Piché 8-1
8—Santaley, P. Dussault 10-1
Aussi éligibles :
Pesky D., pas choisi
Duchess Canuck, A. Bédard

CINQUIEME COURSE — AMBLE
BOURSE $2,300
1—Hobo Lem, Y. Plouffe 3-1
3—Fast Traffic, Y. Demers 8-2
4—Chester Brown, M. Turcotte 4-1
6—Lieutenant Earl, G. Filion 9-2
2—Big Chief M., B. Côté 6-1
5—Mazie Pointer, B. Gervais 8-1
8—Dapper Grattan S., H. Felion 8-1
7—Just Joe, M. Gingras 10-1

SIXIEME COURSE — AMBLE
BOURSE $2,300
6—Star's Lo, H. Filion 3-1
3—Missileman, M. Bergeron 7-2
5—First Nighter, J. Cyrenne 4-1
1—Queen's Lawyer, M. Turcotte 9-2
2—Active Van, pas choisi 6-1
7—Dell Cash, B. Côté 8-1
4—Ida Purdue, A. Bédard 8-1
8—Tony Clap, Y. Plouffe 10-1

SEPTIEME COURSE — TROT
BOURSE $3,000
2—Butchie B., A. Hanna 3-1
6—Famous Sun, M. Turcotte 7-2
4—Tyee, M. Gingras 4-1
5—Mr. Parish, S. Brisson 9-2
1—Armbro Earl, W. Bourgon 6-1
3—Wildwood Chris, Y. Demers 8-1
7—Bye Bye Ezra, K. Carmichael 8-1
8—Miss Royal

Le père Arès reprend son Dossier sur le pacte fédératif

A la demande de la Commission du centenaire de la Confédération, le père Richard Ares vient de reprendre l'ouvrage qu'il avait publié en 1941 sous le titre : Dossier sur le pacte fédératif de 1867 et dont il s'était déjà inspiré pour publier en 1949 sa brochure sur la confédération. L'édition de 1941 a subi une refonte complète et contient un récit des événements et une confrontation des arguments jusqu'au milieu de 1966. La préface écrite en 1941 par le chanoine Groulx a été reprise dans son texte intégral dans cette nouvelle édition. Sur notre photo, le père Ares remettant son ouvrage au chanoine Groulx.

Cours du soir pour adultes au Mont-St-Louis en janvier

Le collège Mont Saint-Louis entreprend en janvier prochain un ambitieux programme de cours du soir pour adultes. Vingt-sept professeurs enseigneront trente disciplines réunies sous seize têtes de chapitre.

Le programme a été mis sur pied à la suite de consultations avec le ministère de l'Education, sous la présidence d'honneur d'un groupe de personnalités des milieux politique, syndical, universitaire et financier du Québec.

Parmi ces patrons d'honneur on remarque les noms du ministre d'Etat à l'Education M. Marcel Masse, du député de Laurier M. René Lévesque et du président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin.

Le directeur du département de géographie du Mont Saint-Louis, M. Jacques Lucques, a expliqué que les cours ont pour but de donner aux élèves une culture générale et de les ouvrir aux grands courants de la pensée actuelle, et non pas de leur fournir des diplômes. "Il s'agit, a-t-il expliqué, d'aller chercher des gens qui sont intéressés à se perfectionner ou à se cultiver mais qui ne peuvent le faire à l'Université parce qu'ils n'ont pas les diplômes demandés."

Il n'y aura pas de degré de scolarité minimum exigé pour suivre ces cours ; c'est un comité d'orientation qui se chargera de juger indipiduellement du niveau d'instruction de chacun des candidats en tenant compte d'autres facteurs que les diplômes scolaires, et qui s'efforcera de diriger les futurs élèves vers les disciplines qu'ils sont capables de comprendre et d'apprécier.

"Il y a bien des gens, a expliqué M. Lucques, qui se sont cultivés par eux-mêmes, et qui possèdent des connaissances bien au-dessus de ce qu'indique leur dossier académique. Ce sont ces personnes qui nous intéressent, et c'est particulièrement pour elles que nous avons conçu ces cours."

Le programme d'extension de l'enseignement, qui comprend déjà le cours du baccalauréat ès arts et des cours de perfectionnement en mathématiques et en sciences pour les professeurs, est ainsi mis à la disposition d'un grand nombre de travailleurs qui sentent le besoin de "revenir à l'école" pour parfaire leurs connaissances, mais à qui les portes de l'université sont, pour une raison ou pour une autre, fermées.

La liste des matières enseignées est assez impressionnante, mais les organisateurs des cours sont persuadés que dans chaque domaine il y aura suffisamment d'inscriptions pour justifier l'emploi des professeurs, dont plusieurs viennent de l'Université de Montréal.

"Il nous faut environ une vingtaine d'inscriptions par cours, a expliqué un des responsables, mais les cours auront lieu même si dans certaines matières nous n'atteignons pas tout-à-fait ce nombre. L'essentiel, c'est que le programme soit relativement rentable pour que nous puissions travailler dans des conditions normales."

L'idée de ces cours du soir, qui sont une initiative conjointe de la direction du Mont Saint-Louis et du corps professoral de l'institution, vient des recommandations du rapport Parent sur l'éducation des adultes.

"Nous voulons ouvrir les portes du collège aux adultes, a noté M. Lucques; il faut faire disparaître ce préjugé qui empêche bien des gens qui travaillent de revenir l'école par peur du ridicule. Ce n'est qu'à cette condition que le collège remplira vraiment son rôle."

Les cours , d'une durée de 24 à 30 heures, se donnent un soir par semaine entre janvier et mai, à raison de deux heures par séance. Ils coûtent entre $25 et $30, soit environ un dollar l'heure.

Parmi les matières au programme, on note : démographie, droit usuel, économie politique, histoire-géographie, langues et littérature, mathématiques, perfectionnement féminin, secrétariat légal, sociologie,sciences politiques et philosophie.

Le projet de revenu minimum empiète sur la juridiction des provinces en ce domaine

— Maurice Allard

OTTAWA. (PC) — La Chambre des Communes a adopté en principe, hier soir, le projet de loi garantissant un revenu minimum aux citoyens âgés du Canada, après que le gouvernement fédéral eut été accusé, par le député indépendant de Sherbrooke, M. Maurice Allard, de s'ingérer dans un domaine relevant de la juridiction provinciale.

La Chambre devait entreprendre aujourd'hui l'étude du projet article par article.

M. Allard a dit que ce projet de loi, qui prévoit le versement d'un supplément de $30 par mois, aux vieillards dans le besoin, constitue une intrusion dans le champ de la sécurité de la vieillesse, réservé aux provinces.

C'était hier le quatrième jour consacré au débat sur le projet de loi présenté par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Allan MacEachen.

Le projet de loi doit entrer en vigueur le 1er janvier 1967 mais ce n'est que trois mois plus tard, environ, que les vieillards pourront recevoir ce supplément, à titre rétroactif.

M. Allard a même proposé hier l'adoption d'un amendement prévoyant une compensation fiscale immédiate aux provinces qui préféreraient ne pas adhérer au régime fédéral mais le président de la Chambre, M. Lucien Lamoureux, a jugé l'amendement irrecevable.

M. Lamoureux a signalé que l'amendement, dans sa forme actuelle, pourrait être présenté à l'étape de l'étude article par article en Comité plénier.

Le député de Sherbrooke s'est montré favorable à l'intention du gouvernement du Québec de s'occuper de ses propres mesures sociales, principalement en ce qui a trait à l'aide aux vieillards et il a déclaré que le gouvernement provincial est absolument dans ses droits en prenant une telle décision.

Selon lui, c'est le gouvernement fédéral qui est responsable de cette décision du Québec en refusant de modifier sa constitution pour en faire un document moderne et adapté à nos besoins actuels.

M. Allard a enfin reproché au gouvernement de ne pas accorder une hausse de $30 à tous les pensionnés de l'Etat qui, dit-il, ont tous droit à cette hausse.

Appui

M. Théo Ricard, PC-Saint-Hyacinthe-Bagot, a déclaré de son côté qu'il appuierait la mesure législative présentée par le gouvernement, même si elle est imparfaite, parce qu'il ne veut pas priver les citoyens âgés du peu de confort que cette mesure leur apportera.

M. Ricard a ajouté que le projet de loi, tel qu'il est conçu, sera une source d'insatisfaction et de mécontentement parce qu'il accordera $30 à certains pensionnés, $20 à d'autres, $10 à d'autres et rien à ceux qui auront économisé durant leur jeunesse.

"Il est difficile pour un vieillard qui a atteint l'âge de la retraite de comprendre qu'il ne sera pas récompensé, comme son voisin, après les efforts qu'il a faits. Ceci promet bien des difficultés".

Le député estime enfin que la façon la plus équitable et la plus juste d'aider les citoyens âgés serait de leur verser à tous un supplément uniforme de $25 par mois.

Au sujet des droits du Québec dans le champ de l'aide aux vieillards, M. Ricard croit que l'article 94 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord confère au gouvernement provincial le droit de légiférer dans ce domaine et que le ministre de la Santé devrait donner des détails sur la position qu'il entend prendre à ce sujet.

Fin de la tournée du Conseil supérieur de l'éducation

Un comité spécial du Conseil supérieur de l'éducation a entendu hier deux "retardataires", les commissions scolaires régionales Côte Nord et du Golfe, qui lui ont remis leurs mémoires au cours d'une audience publique à Sept-Iles.

Ceci met fin à la tournée de consultation entreprise il y a trois semaines par le Conseil supérieur pour connaître l'opinion de la population sur les réformes recommandées dans les tomes IV et V du rapport Parent. Cette tournée avait d'ailleurs été qualifiée par certains journalistes de "procès du rapport Parent".

Les deux régionales de la Côte nord, dernières voix à se faire entendre dans cette tournée, apportent un appui partiel aux recommandations de la Commission d'enquête sur l'éducation. Elles s'opposent cependant à l'une des principales mesures suggérées, l'élimination des commissions scolaires locales au profit de commissions scolaires régionales neutres et bilingues. A leur avis, les locales devraient plutôt se regrouper pour mieux dispenser l'enseignement élémentaire; c'est là la position qu'ont prise bon nombre des autres régionales de la province dans leurs mémoires.

La Commission scolaire régionale Côte-Nord réclame le maintien de l'école confessionnelle, tout en mentionnant que l'intégration d'enfants d'autres obédiences religieuses dans une école élémentaire pourrait être difficile à réaliser. Elle admet cependant la création d'écoles non-confessionnelles, et affirme même que cette formule semble être la seule solution dans certains cas.

Elle accepte aussi la création d'une régionale unique et neutre, mais veut limiter les pouvoirs accordés au futur Conseil de développement scolaire, l'organisme prévu par le rapport Parent pour veiller au développement des régionales.

De son côté, la commission scolaire régionale du Golfe, qui a son siège à Sept-Iles, ne traite pas de l'ensemble du problème de la confessionnalité, et se contente d'exposer les difficultés auxquelles elle a elle-même à faire face.

POUR VOUS ET LES VOTRES, LE MEILLEUR DES

NOËL

AVEC CES GRANDS SPECIAUX SIGNES LEGARE

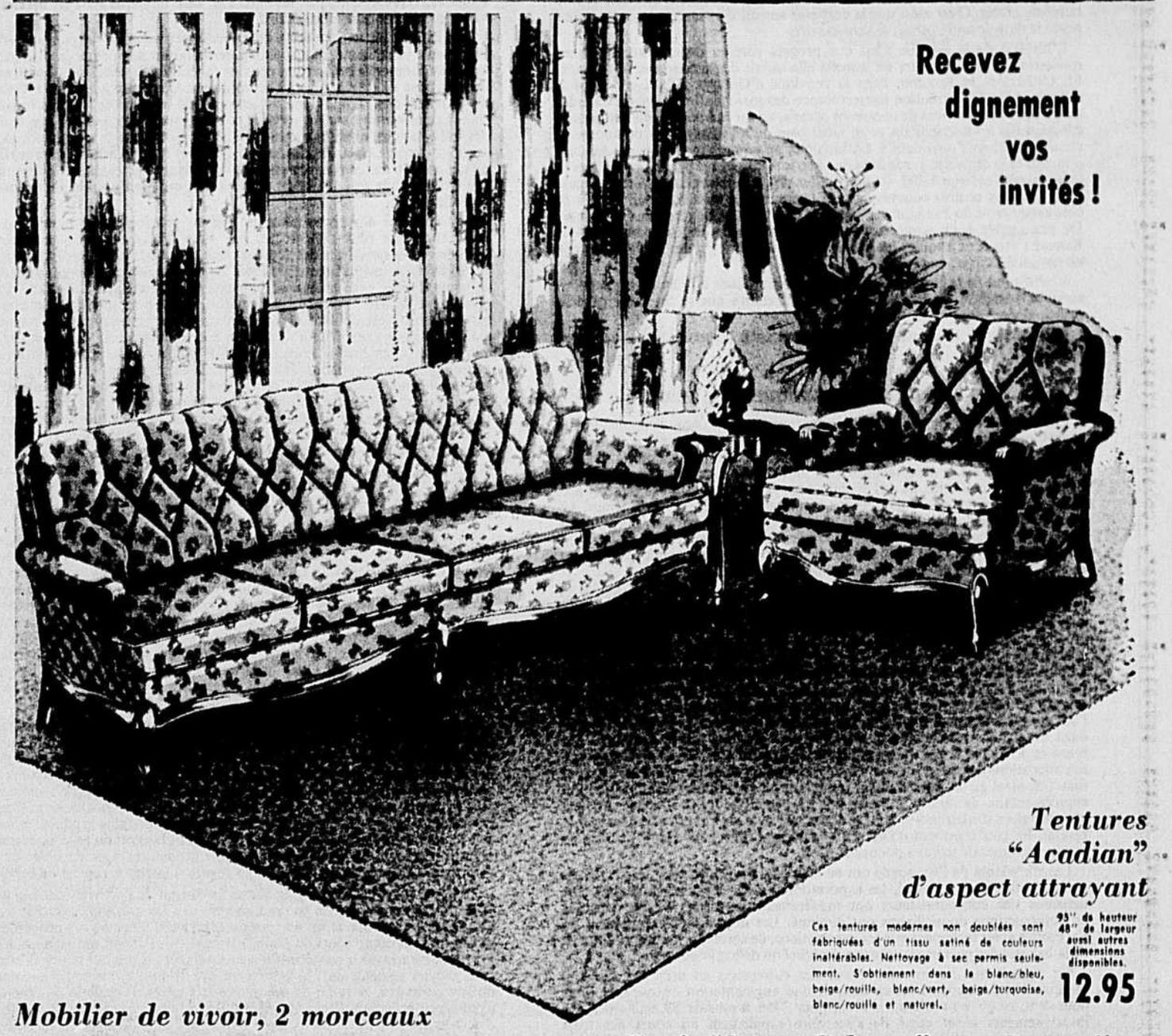

Recevez dignement vos invités !

Tentures "Acadian" d'aspect attrayant

Ces tentures modernes non doublées sont fabriquées d'un tissu satiné de couleurs inaltérables. Nettoyage à sec permis seulement. S'obtiennent dans le blanc/bleu, beige/rouille, blanc/vert, beige/turquoise, blanc/rouille et naturel.

95" de hauteur 48" de largeur aussi autres dimensions disponibles.

12.95

Mobilier de vivoir, 2 morceaux

Style provincial français. Cadre de bois dur séché au four et renforcés aux points de tension. Fabrication à ressorts indéformables. Soigneusement recouvert de brocatelle de soie dans une merveilleuse gamme de couleurs décoratives. Coussins rembourrés de mousse pour plus de confort. Sous-sièges recouverts de même tissu. Comprend un sofa de 88" de longueur à 4 coussins et fauteuil.

EN SPECIAL A $259

seulement 2.75 par semaine

Tapis "Super Coloray" par Caravelle

Broadloom élégant et durable, touffu de fils continus 100% nylon de DuPont. Patron à motifs en relief. Revers renforcés. Disponible dans un vaste choix de teintes toutes aussi belles les unes que les autres. Disponible dans le 9' et 12' de large.

Sous-tapis inclus

EN SPECIAL à 8.50 la verge carrée termes faciles

AUCUN DEPOT REQUIS, JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER (TAXE DE VENTE PAYABLE A L'ACHAT NOUS FINANCONS NOTRE CREDIT)

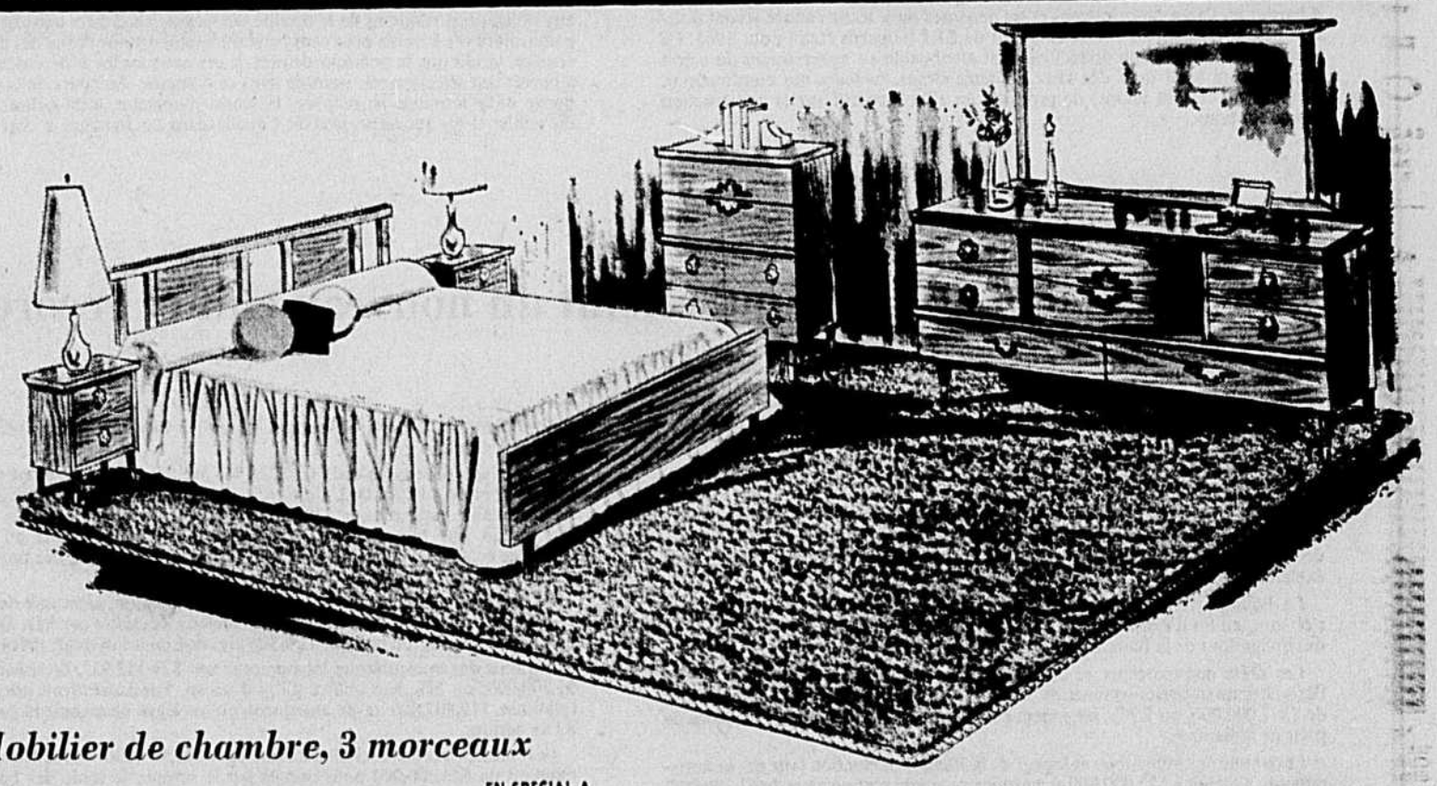

Mobilier de chambre, 3 morceaux

Fini noyer impérial luisant ou "Bahama". Tiroirs sur guides centraux en nylon. Poignées cuivrées. Comprend un bureau triple de 60" de longueur à 8 tiroirs surmonté d'un miroir encadré basculant, commode à 4 tiroirs et lit à panneaux de 4'6". Table de chevet en sus.

EN SPECIAL A $199

seulement $2 par semaine

Tapis broadloom "vistweed"

Broadloom touffu de viscose à effet "tweed". Envers de mousse anti-mites, anti-allergène et anti-dérapant. Choix de 6 teintes dans les grandeurs de 9' et 12'.

EN SPECIAL à 3.95 la verge carrée autres grandeurs disponibles

6' x 9' ..	21.95	10'6" x 12' ..	49.95
9' x 12' ..	39.95	12' x 12' ..	55.95
9' x 15' ..	52.95	12' x 15' ..	69.95

MAGASINEZ TOUS LES SOIRS JUSQU'A 9 HEURES EXCEPTE LE SAMEDI

MAINTENANT 14 MAGASINS DANS LE GRAND MONTREAL

Legaré

PLUS DE 90 MAGASINS DANS LE QUEBEC POUR MIEUX VOUS SERVIR

1200 rue AMHERST Tél. 842-8911

6960 rue ST-HUBERT Tél. 271-4668

3734 ouest, rue NOTRE-DAME Tél. 935-6994

3730 est, rue ONTARIO Tél. 526-1667

1278 est, ave. MONT-ROYAL Tél. 521-5373

3250 rue MASSON (Rosemont) Tél. 725-2453

3624 Boul. de la CONCORDE Tél. 669-2646 (Duvernay)

10,672 Boul. PIE IX Tél. 322-2741 (Montréal-Nord)

1020 rue NOTRE-DAME Tél. 637-5825 (Lachine)

5184 ouest, rue NOTRE-DAME Tél. 935-7813

4078 rue WELLINGTON (Verdun) Tél. 768-4738

4860 est, rue STE-CATHERINE Tél. 255-7029

8589 Boul. MONK (VILLE EMARD) Tél. 768-4777

11,326 est, rue NOTRE-DAME (POINTE-AUX-TREMBLES) Tél. 645-5371

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ✱ ✱ 10¢ Montréal, mercredi 14 décembre 1966 / Quatre-Temps / 82e année, No 290 / 8 cahiers / 108 pages / Les prévisions météorologiques : nuageux avec chutes de neige et éclaircies / Min. : 20 / Max. : 32

Ottawa désire amener les provinces à protéger le "petit emprunteur" • *En page 85*

Le Barreau réclame une enquête sur les brutalités de la police

par François TREPANIER

QUEBEC. — Le Barreau de Québec a décidé de demander la création d'une commission royale d'enquête sur la conduite des policiers au cours des cinq dernières années dans la province.

La nouvelle a été annoncée officiellement, hier, dans la capitale provinciale, par le Bâtonnier de Québec, Me Roger Thibodeau, dans une déclaration remise à la presse.

"Le Barreau de Québec est d'opinion, a dit Me Thibodeau, que la création d'une commission royale d'enquête sur les brutalités policières dans la province s'impose et que c'est la seule façon juste de découvrir si la police est demeurée dans les limites de son rôle véritable ou si elle a outrepassé ses devoirs et obligations.

"Le Conseil de la section de Québec croit, a ajouté Me Thibodeau, que la lumière complète doit être faite au plus tôt de façon à ce que le public soit parfaitement renseigné sur ce qui s'est vraiment passé."

Me Thibodeau a précisé qu'une résolution a été adoptée lundi soir par le bureau exécutif du Barreau de Québec demandant qu'une enquête royale soit déclenchée.

Cependant, cette résolution ne sera pas soumise immédiatement au gouvernement. Le bureau exécutif a décidé en effet de laisser au Barreau provincial l'initiative et la décision de formuler la demande s'il est d'avis qu'une telle mesure s'impose.

Dans les milieux juridiques, on croit que le conseil provincial n'hésitera pas et fera suite à la demande. On signale que c'est le conseil qui a transmis au mois d'avril dernier à l'ancien ministre de la Justice, Me Claude Wagner le rapport de l'enquête menée par le Barreau sur la brutalité des membres de la Sûreté provinciale dans l'affaire des incendies criminels. On fait remarquer, par ailleurs, que ce rapport était accompagné d'une résolution demandant que les privilèges des avocats soient sauvegardés et que les droits des individus soient respectés. On déclare enfin que la plupart des délégués au sein du conseil auraient été choqués des pratiques révélées dans le rapport du comité spécial du Barreau chargé d'enquêter dans l'affaire des incendies criminels.

Ce rapport, dont les grandes lignes ont été révélées dans LA PRESSE de vendredi dernier, reconnait que des actes de brutalité ont été posés par des membres de la Sûreté provinciale et s'interroge sérieusement sur la conduite de certains procureurs de la Couronne.

Dans sa déclaration aux journaux, le Bâtonnier du Barreau de Québec n'a pas précisé pour quelles raisons l'enquête royale devrait se limiter aux cinq dernières années.

Toutefois, d'après certains avocats, il n'y aurait pas lieu d'aller plus loin pour une raison bien simple : les actes reprochés à la Sûreté provinciale ne se seraient pas répétés de façon aussi fréquentes avant 1960, et auraient été plus nombreux après l'arrivée de Me Claude Wagner comme ministre de la Justice.

Voir BARREAU en page 2

Vers un contrôle plus strict de la profession notariale au Québec

—le président de la Chambre des notaires

par André BELIVEAU

La publication par LA PRESSE, samedi dernier, d'un article relatif aux actes frauduleux imputés au notaire montréalais Maurice Savignac, et le retentissement considérable qu'a obtenu cette affaire depuis, auront pour effet d'entrainer un contrôle plus strict sur l'exercice de la profession notariale au Québec.

C'est là l'opinion de M. Roger Comtois, président de la Chambre des notaires du Québec, qui a elle-même porté une plainte formelle contre M. Savignac pour faux et autres irrégularités graves. M. Savignac est disparu de son domicile depuis le 2 décembre. On croit qu'il a fraudé ses clients d'une somme pouvant dépasser $1 million, "chiffre nettement exagéré", prétend cependant la Chambre. Jusqu'ici, le notaire est formellement accusé d'avoir frustré quelques-uns de ses clients d'environ $170,000, et plusieurs autres présumées victimes s'apprêtent à porter plainte.

"Cette affaire nous secoue beaucoup, nous a déclaré M. Comtois hier soir au cours d'une conversation téléphonique. Ça ne nous fait pas plaisir. Mais ça va nous obliger tout simplement à instaurer l'état policier (au sein) de la profession. Il va falloir faire des inspections plus fréquentes, nommer des vérificateurs, des syndics, etc. C'est un cas sur 1,100, mais c'est extrêmement grave, alors ça ne peut pas ne pas nous impressionner, et puis on va prendre le fouet, qu'est-ce que vous voulez ? C'est bien dommage mais, à ce point de vue-là, votre article aura fait du bien."

Invitation aux victimes

M. Comtois a par ailleurs invité toutes les personnes qui estiment qu'elles ont été lésées par M. Savignac à adresser leurs réclamations à la Chambre des notaires qui, si M. Savignac est trouvé coupable et après avoir étudié les demandes au mérite, honorera les réclamations qu'elle jugera fondées.

La Chambre possède, depuis le mois de juin dernier, un fonds d'indemnisation qui s'élève présentement à un peu plus de $50,000. Au cours des deux dernières années, elle n'a reçu qu'une seule réclamation pour défalcation, et elle l'a rejetée, estimant que les faits allégués ne comportaient pas un caractère de responsabilité notariale et que le notaire accusé ne s'était pas à proprement parler rendu coupable de défalcation.

"La défalcation, techniquement, a précisé M. Comtois, c'est quand une personne s'approprie des fonds destinés à une fin et les emploie à une autre fin."

La Chambre peut, à sa discrétion, indemniser en tout ou en partie — ou ne pas indemniser du tout — les victimes de fraudes commises par un notaire. Dans le cas présent, si le montant des réclamations valides dépasse la valeur actuelle du fonds, elle pourra également puiser dans ses réserves ou, ce qu'elle fera plus probablement, imposer une cotisation spéciale à ses membres afin de hausser le fonds d'indemnisation au niveau désiré. "On a eu des quantités d'appels de confrères nous offrant de payer et se disant prêts à tout faire pour garder la réputation de la profession", a souligné M. Comtois.

Le Barreau québécois possède un tel fonds d'indemnisation depuis 1956.

Photo exclusive à LA PRESSE

Désordres à Valleyfield

La Sûreté provinciale du Québec et des membres de l'agence de détectives privés Pinkerton ont dispersé les grévistes et les manifestants du RIN, ce matin, devant la seule entrée qui conduit à l'usine d'Allied Chemicals Limited, située sur une île, à Valleyfield. (Nos informations en page 3)

Le jury de Monsanto: il faut refondre les lois sur la sécurité industrielle

par Jean RIVEST

Le jury du coroner qui a eu à se prononcer sur l'explosion de l'usine Monsanto, à LaSalle, le 13 octobre dernier, recommande que l'on procède à une refonte des lois de la sécurité industrielle dans la province de Québec.

Le jury, qui avait rendu un verdict de mort accidentelle dans la tragédie de LaSalle, a remis ses recommandations au juge Jacques Trahan, aujourd'hui. Le document de neuf pages est signé par le président du jury, M. J. B. Jaillet, D.Sc., professeur titulaire de chimie à l'école Polytechnique de l'université de Montréal. Le rapport a été "compilé et rédigé par M. Jaillet d'après les recommandations écrites reçues des quatre autres membres du jury."

Ces derniers sont des experts, ingénieurs et électriciens, et avaient été spécialement choisis par le juge Trahan pour juger de cette affaire, créant ainsi un précédent dans l'histoire judiciaire de la province.

En remettant une copie du document au représentant de LA PRESSE, le juge Trahan a déclaré qu'il "endosse à cent pour cent" les recommandations du jury. Son premier geste en recevant le document, a été de le comparer aux notes qu'il avait prises lui-même au cours de l'enquête. Il a remarqué une similitude presque totale entre le premier et les secondes.

Dans une lettre qu'il a envoyée récemment au juge Trahan, le ministre de la Justice du Québec, M. J.-J. Bertrand, a déclaré que "le choix du jury était sage et qu'il fera certainement jurisprudence".

Les recommandations du jury se divisent en deux grandes catégories: celles qui concernent l'usine Monsanto elle-même et les installations industrielles du même genre; et celles qui ont trait aux lois et organismes chargés de la sécurité publique.

Dans cette dernière division, la principale recommandation se lit comme suit :

"Que les différentes corporations professionnelles, les ministères du Travail, des Affaires municipales et de la Santé, les unions ouvrières, le bureau des sociétés d'assurances contre l'incendie (fire Underwriters) collaborent étroitement à la refonte des lois de la sécurité in-

voir MONSANTO en page 2

Kiesinger et Brandt iront voir de Gaulle

BONN, (AFP) — Le chancelier Kiesinger et le vice-chancelier Willy Brandt, ministre fédéral des Affaires étrangères, rencontreront, les 13 et 14 janvier, le général de Gaulle à Paris, a annoncé, aujourd'hui à Bonn, le porte-parole officiel.

Tournée d'information du ministère de l'Education

Le ministère de l'Education entreprendra au milieu de janvier une grande campagne d'information à travers la province. Une dizaine de spécialistes du service d'information et des directions générales du ministère se rendront dans au moins une ville de chacune des 9 régions économiques du Québec pour répondre aux questions de la population et brosser le tableau de "L'éducation au Québec en 1967". Ils s'attendent à toucher au moins 250,000 personnes.

Ils auront à leur disposition diverses publications et des séries de tableaux explicatifs, et passeront au minimum trois jours dans chaque ville visitée. La tournée, qui commencera vers le 16 janvier, ne se terminera pas avant la fin de mai, et on s'attend à ce qu'elle se répète d'année en année à l'avenir.

L'organisation de cette tournée était déjà en marche depuis quelque temps, mais ce

Voir TOURNEE en page 2

Hanoï subit son raid le plus long et le plus dévastateur

(d'après AFP, PA, UPI) — Pour la deuxième journée consécutive, des avions américains ont bombardé Hanoï durant 90 minutes aujourd'hui. Selon Radio-Hanoï, des quartiers résidentiels ont été durement touchés et nombre de femmes et d'enfants ont été tués. Par ailleurs, les Américains auraient perdu huit appareils.

Le haut commandement militaire à Saigon se refuse à tout commentaire. Le Nord-Vietnam loge une plainte auprès de la Commission internationale de contrôle. Hanoï dit que plus de cent personnes ont perdu la vie au cours des deux raids. Le correspondant du journal communiste l'Unita à Hanoï (témoin de l'attaque) dit que les pilotes ont largué des bombes et du napalm (pétrole en gelée) au-dessus de deux quartiers populeux, à seulement 3,600 pieds du centre de la capitale. Le correspondant dit qu'il s'est agi d'"un véritable massacre" parmi les 500 familles entassées dans ces quartiers.

En guise de représailles, le Vietcong multiplie les attentats au Sud-Vietnam, à la demande de Hanoï. Ces attentats ont coûté déjà plusieurs vies aux Américains et aux Sud-Vietnamiens.

Même s'il laisse entendre que les rapports lui semblent exagérés, le quartier général à Saigon refuse de commenter.

Le porte-parole a simplement indiqué que le plus proche objectif de la capitale bombardée hier est situé à 5 milles au sud de Hanoï. Une carte a été présentée aux journalistes pour

Voir HANOI en page 2

Ottawa ne permettrait pas la grève, le 20, des contrôleurs de la circulation aérienne

par Luc BEAUREGARD

OTTAWA. — Il semble presque certain que le gouvernement fédéral préviendra la grève que les contrôleurs de la circulation aérienne menacent de déclencher le 20 décembre.

Ottawa se prépare à présenter une loi extraordinaire à cet égard. Ce matin, dans le but de paver la voie à l'adoption d'une législation d'urgence, le gouvernement a présenté deux motions : une première pour permettre aux Communes de siéger vendredi soir et samedi; une deuxième pour amender certains règlements de procédure et éviter ainsi la répétition de l'incident de la semaine dernière. Le député de Lapointe, M. Gilles Grégoire, à lui seul, avait alors empêché la tenue d'un débat d'urgence sur la grève des débardeurs de la côte ouest.

En vertu du nouveau règlement, un ministre pourrait proposer un débat d'urgence, n'importe quand, sans l'assentiment unanime de la Chambre. La discussion ne durera alors qu'une heure et il faudra au minimum l'opposition de dix députés pour rejeter le débat d'urgence.

Paralysie des aéroports

Les 750 contrôleurs, dans une proportion de 578 à 33, ont décidé hier de se mettre en grève le mardi 20 décembre, à 8 h. du matin. Cet arrêt de travail risque de paralyser tous les grands

Voir CONTROLEURS page 2

AUJOURD'HUI

Nouveaux bureaux de placement du Québec

Le ministre du Travail du Québec, M. Maurice Bellemare, projette de créer 46 nouveaux bureaux de placement provinciaux et, éventuellement, d'en établir un par comté, "afin de décongestionner les bureaux des députés".

— Page 20

Des employés de la ville de Montréal votent la grève

Un cinquième groupe d'employés de la ville de Montréal, les manoeuvres, a rejeté hier les offres patronales tout comme quatre autres syndicats, groupant leurs confrères, l'ont fait vendredi dernier. Une grève pourrait être déclenchée dans une quarantaine de jours.

— Page 3

Quand Johnson est "gêné"...

Le premier ministre Johnson a annoncé hier qu'il avait rejeté les recommandations suggérant au gouvernement d'augmenter de $420,000 les subventions à l'université McGill pour l'année en cours : "J'étais un peu gêné d'offrir aussi peu", a-t-il dit, précisant que le ministère de l'Education revisait tout le système des subventions aux universités.

— Page 85

Le prêtre doit demeurer fidèle à son célibat, écrit le cardinal Léger

par Marcel ADAM

Le cardinal-archevêque de Montréal vient d'adresser une lettre à tous ses prêtres du diocèse de Montréal dans laquelle il les invite à ne pas regarder en arrière et à rester fidèles à leur célibat, dont il souligne les avantages pastoraux et apostoliques.

Dans cette lettre datée du 8 décembre et présentée sous forme d'une élégante brochure, le cardinal Paul-Emile Léger insiste sur "les avantages apostoliques et pastoraux du célibat ecclésiastique", sur la "grande liberté et disponibilité pour le service de Dieu et de l'Eglise" que le célibat assure, et sur la fidélité aux engagements pris en toute liberté, après avoir rappelé aux prêtres qu'ils doivent demeurer fidèles à leur engagement et "montrer beaucoup de discernement et de prudence dans toutes leurs interventions publiques".

On notera que cette prise de position du cardinal survient deux semaines après la clôture d'un forum de cinq semaines dans la page religieuse de LA PRESSE où vingt-cinq clercs et laïcs se sont exprimés sur ce sujet. Ce débat avait été amorcé par un prêtre montréalais anonyme qui plaidait en faveur d'un assouplissement de la loi sur le célibat ecclésiastique.

De plus LA PRESSE, depuis près de trois mois, a plusieurs fois fait état d'opinions similaires exprimées par d'autres clercs dans des publications religieuses, de même que de dépêches rapportant qu'aux Etats-Unis et en Hollande une majorité de prêtres ont pris position en faveur d'une revision de cette loi de l'Eglise.

Tous ces indices démontrent que cette loi, aussi bien chez nous qu'à l'étranger, est aujourd'hui remise en question par un nombre de plus en plus grand de prêtres et de laïcs.

Texte intégral de la lettre du cardinal, page 15

Après avoir dit qu'au cours des prochains mois il abordera dans des lettres semblables "quelques-uns des principaux thèmes que suggère la réflexion sur notre insertion dans le monde actuel", afin de réaliser avec ses prêtres "une communauté de pensée et de vie", le cardinal Léger ajoute que "la lettre d'aujourd'hui nous introduira déjà au coeur même de notre vie, au centre de notre engagement dans l'Eglise." "Car, dit-il, je veux réfléchir avec vous sur le sens et la portée de notre célibat."

Depuis quelque temps, ajoute-t-il, on s'interroge beaucoup, parmi les prêtres comme parmi les fidèles, sur la question du célibat ecclésiastique, ajoutant qu'il ne faut pas s'alarmer, ni s'étonner outre mesure que des interrogations comme celles-là, et bien d'autres, soient plus présentes qu'autrefois à la conscience de chacun. S'il en résulte parfois une certaine insécurité, on doit aussi voir dans le bouillonnement actuel des idées un signe de vitalité, l'évidence d'un désir nouveau d'étudier les choses en profondeur, de procéder à des examens lucides, des invitations à réformer nos vies et, finalement, à une plus grande fidélité à l'Evangile.

Reconnaissant qu'il "est légitime de traiter du problème du célibat ecclésiastique et qu'il est permis de se demander si

Voir PRETRES en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 89 à 97
Bandes dessinées / 40
Courrier "Que faire ?" / 62
Décès, naissances, etc. / 98
Editorial / 4
Finance / 86 à 88
Horoscope / 16
Loisirs et récréation / 40
Mots croisés / 91
Navigation / 18
Nouvelles internationales / 31 et 36
Nouvelles nationales / 15, 20 et 85
Radio et télévision / 24 et 25
Spectacles et concerts / 80 et 81
Sports / 69 à 75 et 98
Tribunaux / 8
Vie féminine / 55, 56 et 59 à 64
Vie mondaine / 57 et 58
Votre médecin / 11

CKAC 73

PRETRES

SUITE DE LA PAGE 1

cette institution, telle qu'elle existe dans l'Eglise en Occident, ne pourrait être reconsidérée," le cardinal ajoute toutefois qu'il est nécessaire "de traiter ce sujet de la manière qui convient," d'une "façon responsable", c'est-à-dire dans le respect non seulement du sujet mais aussi des personnes en cause et avec le souci de prêter attention à tous les aspects du problème.

Invitation à la prudence

Pour ce qui est de la participation du clergé "aux discussions qui ont cours au sujet du célibat ecclésiastique", le prélat invite ses prêtres à relire ce qu'il disait en avril au sujet de la participation des prêtres à l'opinion publique.

Après avoir rappelé aux prêtres qu'ils doivent se soumettre, qu'elles que soient leurs convictions personnelles, aux décisions de ceux qui sont chargés de gouverner l'Eglise, que c'est d'abord aux évêques qu'il appartient d'étudier cette question, le cardinal ajoute qu'il ne veut pas se "dérober à ce devoir" et qu'il a "l'intention de poursuivre, dans un climat de sérénité, les études qui s'imposent".

Et il invite ensuite ceux qui voudront le faire profiter de leur connaissance de l'un ou l'autre aspect de ce problème à le faire par l'intermédiaire de l'Office du clergé.

Avantages du célibat du prêtre

Après avoir dit qu'en renonçant à l'amour humain caractéristique de la vie matrimoniale, le prêtre a effectué un choix qui comporte ce renoncement (la vie humaine est ainsi faite qu'on "ne peut choisir tout à la fois"), que "le choix que nous avons fait n'est pas — comme on le dit parfois — antinaturel", que "notre chasteté est un don de Dieu", qu'en renonçant à l'amour humain le prêtre n'est pas sans amour car il aime l'Eglise, il aime Dieu qui est toujours présent et fidèle, le cardinal dit qu'on se tromperait "si on traitait à la légère ou si on méconnaissait les avantages pastoraux et apostoliques du célibat ecclésiastique."

"Il me suffira de rappeler aujourd'hui, dit-il, que les prêtres doivent montrer beaucoup de discernement et de prudence dans toutes leurs interventions publiques."

Le cardinal souligne ensuite que le célibat dans l'Eglise est un témoignage de la nécessité pour le chrétien de rechercher d'abord le Royaume des cieux, qu'il assure, pour le service de Dieu et le ministère de l'Eglise, une liberté et une disponibilité que ne peut procurer le mariage.

Ne pas laisser le doute envahir l'âme

Le cardinal Léger dit ensuite que s'il est légitime de s'interroger sur la discipline de l'Eglise en cette matière, il ne faut pas pour autant laisser le doute envahir son âme en ce qui regarde son engagement personnel, même s'il est normal parfois que s'impose davantage l'attrait de ces biens auxquels nous avons renoncés.

"Il ne faut donc pas, dit-il, après s'être engagé, regarder en arrière, sinon pour approfondir le sens et la portée de sa promesse. Il n'est personne qui ne pourrait, s'il le voulait, trouver motif de s'interroger sur son engagement. Quand peut-on être totalement sûr d'une vocation ? Il est une chose pourtant que nous savons, c'est que nous nous sommes engagés avec loyauté, devant Dieu et devant l'Eglise, avec le dessein d'être fidèles, même dans les plus grandes difficultés. Et nous savons qu'il nous est demandé d'être fidèles, que Dieu n'était pas distrait lors de notre promesse, que sa grâce nous est donnée."

Après avoir souligné qu'il est demandé aux prêtres de témoigner de la grandeur et de la nécessité de la grande vertu de fidélité, le cardinal ajoute immédiatement que ces paroles ne sont pas "un blâme à ceux qui sont retournés en arrière", (allusion aux "cas exceptionnels" des prêtres qui ont abandonné le sacerdoce).

"Ils demeurent nos frères, dit-il. Il est, d'ailleurs, des retours en arrière qui ne sont pas des infidélités et l'Eglise elle-même est aujourd'hui plus compréhensible et plus soucieuse de corriger des choix erronés."

BARREAU

SUITE DE LA PAGE 1

"Dans le passé, a dit un avocat, il nous arrivait peut-être de reprocher à l'administration de la Justice de soustraire certains accusés à la juridiction des tribunaux. Cependant, il nous arrivait rarement de nous plaindre des méthodes employées par la police pour amener des prévenus devant les tribunaux ou encore les difficultés que nous avions avec la police."

Dans sa déclaration aux journaux, le Bâtonnier du Barreau de Québec a révélé, par ailleurs, que c'est à la suite des articles publiés dans les journaux la semaine dernière sur les brutalités de la police que la Barreau de Québec a décidé d'adopter une résolution pour la tenue d'une enquête.

Ces articles des journaux faisaient état de la poursuite intentée par Louis Sicotte contre l'ancien ministre de la Justice, Me Wagner, le ministère de la Justice et douze policiers provinciaux. Ils parlaient également du rapport du comité spécial du Barreau sur l'affaire des incendies criminels.

Ce rapport du Barreau avait été remis au mois d'avril dernier à l'ancien ministre de la Justice, Me Claude Wagner. Celui-ci avait alors fait savoir qu'une enquête serait effectuée par le directeur de la Sûreté provinciale, M. Adrien Robert, enquête qui n'est pas terminée.

A la suite des élections, le nouveau ministre de la Justice Me Jean-Jacques Bertrand avait été informé du dépôt antérieur du rapport.

Le Barreau avait alors cru décent d'attendre que celui-ci en prenne connaissance avant de prendre des mesures plus énergiques.

La déclaration de Me Thibodeau n'a suscité aucune déclaration officielle.

Le nouveau ministre de la Justice, Me Jean-Jacques Bertrand a dit qu'il lira la déclaration du Bâtonnier avant de faire tout commentaire.

Quant à l'ancien ministre de la Justice, il s'est également abstenu de toute déclaration. Il a demandé cependant aux journalistes qui le questionnaient de demander au Barreau pourquoi l'enquête ne devrait porter que sur une période de cinq ans.

HANOI

SUITE DE LA PAGE 1

montrer l'emplacement des objectifs.

Hier, des porte-parole américains tant à Saigon qu'à Washington refusaient de commenter les informations diffusées par l'agence soviétique Tass et l'agence de presse nord-vietnamienne selon lesquelles les appareils américains s'étaient attaqués, pour la première fois depuis le commencement de la guerre, à des quartiers résidentiels de Hanoï.

Les bombardements du dépôt de véhicules situé à 5 milles au sud de Hanoï et celui de la gare de triage de Yen Vien, à 6 milles au nord-est de la capitale nord-vietnamienne, ont été les plus importants des 70 raids menés dans la journée d'hier par l'Aviation et l'aéronavale américaines au nord du 17e parallèle. L'aéronavale américaine a également bombardé le pont de Xuan Mai, à 23 milles au sud-ouest de la capitale. D'après les premiers rapports parvenus à Saigon, ce pont aurait été endommagé.

Les objectifs des autres missions étaient situés dans les régions de Thanh, de Vinh, de Don Soi, au sud, et de Haïphong, à l'est de Hanoï.

Les autorités nord-vietnamiennes ont lancé aujourd'hui un appel à leurs troupes au Sud-Vietnam et aux unités du Vietcong d'effectuer des attentats de représailles contre les raids américains qui, selon les autorités communistes, ont été dirigés contre la ville et la banlieue de Hanoï. Rappelons que le Vietcong avait attaqué au mortier l'aéroport de Tan Son Nhut, situé à proximité de Saigon, en guise de représailles contre le bombardement de Hanoï, au début de décembre.

Cet appel des autorités nord-vietnamiennes a été publié dans le quotidien Nhan Dan, organe du comité central du parti communiste nord-vietnamien. Le journal estime par ailleurs que le bombardement et le mitraillage de quartiers situés à l'intérieur des limites de la ville de Hanoï constitue "un dangereux pas dans l'escalade."

CONTROLEURS

SUITE DE LA PAGE 1

aéroports du pays, à la veille du temps des Fêtes.

Quelques heures auparavant, hier aux Communes, l'Opposition avait vainement réclamé un débat d'urgence sur l'imminence de la grève des contrôleurs.

Dès ce matin, en fait le président du Conseil du Trésor, M. Benson, devait s'entretenir avec les porte-parole des contrôleurs afin de trouver une solution temporaire.

La motion fut présentée dès l'ouverture de la séance par le leader conservateur aux Communes, l'ex-ministre du Travail Michael Starr. Les néo-démocrates ont emboîté le pas mais les créditistes, tant caouettistes que thompsonistes, ont préféré faire confiance aux événements.

Historique du conflit

En fait, les 750 contrôleurs qui dirigent le vol de tous les avions en territoire canadien, sont mécontents de leurs salaires depuis longtemps. En 1962, ils manifestaient leur mécontentement pour la première fois : ils soutiennent que leur situation n'a fait qu'empirer depuis.

En 1965, leur association, affiliée au Congrès du Travail du Canada, s'adressait officiellement au ministère des Transports, à la Commission du Service civil et au Conseil du Trésor en vue d'obtenir une hausse de salaires. En avril 1966, la Commission du Service civil recommandait certains relèvements, mais les contrôleurs les jugèrent inacceptables. Le Conseil du Trésor est alors intervenu et a haussé quelque peu les échelles proposées par la Commission du Service civil. Les contrôleurs estimèrent encore les offres peu raisonnables.

En mai, l'association décida de demander à ses membres l'autorisation de déclencher une grève et en a avisé le gouvernement. Après une série d'entretiens entre les contrôleurs et M. Pickersgill et de hauts fonctionnaires, le gouvernement décidait d'instituer une enquête qu'il confia au juge Robinson.

A plusieurs reprises hier, MM. Pickersgill et Benson ont répété que M. Robinson n'était ni un conciliateur ni un médiateur, mais que son rôle se bornait à faire rapport de la situation au gouvernement.

De la mi-juillet à la fin de septembre, le juge a tenu des audiences et, le 7 novembre, il remettait au ministre des Transports la première partie de son rapport, qui ne traite que des salaires.

Tout au long de son enquête, le juge a laissé entendre que selon lui la question des salaires était le noeud du conflit, et c'est pourquoi il s'est empressé de faire rapport séparément sur cette question.

Les contrôleurs en conviennent d'ailleurs et sont également d'accord avec les recommandations du juge.

Le salaire maximum actuel des contrôleurs du trafic aérien est de $9,528 par année, et il faut au moins dix ans pour atteindre ce niveau.

Les contrôleurs de la classe supérieure — la classe 5 — gagnent en moyenne $9,000. Les contrôleurs du trafic aérien aux Etats-Unis, dônt les fonctions sont comparables mais qui, souvent, ont plus d'aides à leur côté, touchent $14,000 par an. Le traitement initial d'un contrôleur de classe 1 au Canada s'établit à $4,800 par an.

Le juge Robinson a recommandé dans son rapport des relèvements moyens de 14 à 17 p.c., pour un maximum de $11,820 par année à atteindre en 15 ans au lieu de 10 ans, comme à l'heure actuelle.

Le ministre des Transports, hier aux Communes, s'est gardé d'affirmer que le gouvernement avait rejeté les recommandations du juge Robinson.

Il soutient cependant que le gouvernement serait "irresponsable" de s'appuyer sur un rapport partiel et qu'il ne peut prendre de décision avant d'avoir en main la deuxième tranche qui est directement reliée à la première.

"J'ai demandé au juge de hâter la préparation de la deuxième tranche, a-t-il dit, mais la dernière fois que je lui en ai parlé, il ne pouvait me la promettre avant le 21 janvier."

MONSANTO

SUITE DE LA PAGE 1

dustrielle et collaborent étroitement à faire respecter ces lois".

Le jury insiste aussi dans deux recommandations pour que les gouvernements municipaux et provinciaux effectuent des inspections plus complètes des industries chimiques, "qu'on ne se limite pas à compter les sorties d'eau et le nombre et la qualité des extincteurs". Le document suggère que "les différents services municipaux et gouvernementaux resserrent leurs services d'inspection et augmentent le nombre d'inspecteurs compétents (ce dernier mot est souligné deux fois dans le texte original — n.d.l.r.) et insistent pour que les lois soient observées".

Les experts qui ont jugé de l'affaire Monsanto souhaitent que les lois concernant la sécurité industrielle "soient amendées à la lumière des progrès scientifiques."

A l'égard de l'usine Monsanto elle-même, les recommandations sont nombreuses.

Le jury fait la distinction entre un "security officer" et un "safety officer". Le premier, dit le jury d'experts, "s'occupe surtout des gardiens, de la protection des secrets de production et des règlements généraux."

Le deuxième doit être un "ingénieur compétent. Nous recommandons qu'un ingénieur soit affecté au poste d'officier chargé de la sécurité du personnel."

D'après les faits établis durant l'enquête, un seul homme dans l'usine, le soir de l'explosion, avait la compétence voulue pour opérer l'autoclave dans lequel la réaction de polymer surchauffé s'est "emballée à un point tel qu'il n'y avait aucun moyen de la contrôler".

Lorsque l'opérateur s'en est aperçu, il était trop tard.

Le jury recommande que plus qu'un seul employé ait les connaissances voulues pour s'occuper de ces réacteurs, au cas où le préposé serait soit absent ou soit empêché de travailler efficacement par maladie ou autre cause.

Le jury recommande aussi pour l'usine Monsanto :

— qu'on installe des système efficaces d'avertissement automatique en cas de danger;

— que l'on perfectionne et rende semi-automatiques (contrôlables au moyen d'un simple bouton) les dispositifs d'évacuation des bains chimiques dont la réaction est incontrôlable et constitue un danger;

— que l'usine soit "compartimentée de manière que tout échappement de gaz ou de vapeur, accidentel ou non, ne se propage pas dans toute la bâtisse";

— que le système de ventilation soit tel que les ouvriers ne soient pas incommodés par les vapeurs;

— que l'on ne se contente pas de donner des instructions écrites aux employés, mais que les supérieurs discutent de tous les aspects de la sécurité avec eux, et reviennent souvent sur le sujet;

— que pour des tâches comportant une responsabilité, la compétence prime la séniorité;

— qu'une surveillance plus étroite soit exercée sur les ouvriers durant la nuit afin d'éviter toute absence prolongée;

— etc.

Enfin, le jury recommande que tout le personnel technique et les préposés à la surveillance "soient au courant de tout phénomène scientifique se rapportant à son devoir quotidien."

Il souhaite aussi que "toute instruction ou tout ordre écrit soit donné en français et en anglais".

TOURNEE

SUITE DE LA PAGE 1

n'est qu'hier soir que les crédits en ont été approuvés.

$26 millions en bourses

Le ministère de l'Education annonce que 48,275 étudiants pourront recevoir $26 millions en prêts à partir de demain.

A compter de cette date, les étudiants, munis de leur certificat de prêt, pourront se présenter à une banque ou à une caisse populaire.

Dans son communiqué, le ministère de l'Education prévient que cette nouvelle politique entraînera au début certaines difficultés, mais qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer. Le ministre compte sur la collaboration des institutions d'enseignement, des étudiants et des institutions de crédit.

On précise enfin qu'un avis sera envoyé d'ici le 22 décembre à l'adresse permanente de l'étudiant, l'informant s'il est éligible à une bourse. Si oui, le montant de la somme lui sera indiqué. Le chèque ne sera, cependant, versé qu'au début du second semestre à la condition que l'étudiant ait emprunté le montant global du prêt autorisé.

On repêche le corps d'un disparu

CHICOUTIMI, (PC) — Le corps d'un jeune homme, porté disparu depuis le 28 octobre dernier, a été repêché, hier, des eaux de la rivière Saguenay.

Il s'agit de Guy Gilbert, 21 ans de Chambord.

La police rapporte que les deux jeunes gens, qui accompagnaient le jeune Gilbert, au moment de sa disparition, demeurent cependant toujours introuvables.

Les deux personnes, toujours portées disparues, sont Roger Tremblay, 17 ans, de Kénogami et Ginette St-Germain, 14 ans de Jonquière.

Ces deux derniers ont été vus dans l'automobile de Gilbert quelques heures avant qu'on ne signale leur disparition.

LA METEO

Minimum cette nuit : 20
Maximum demain : 32

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC).

Régions du St-Maurice et du Lac-St-Jean : nuageux avec éclaircies et quelques légères chutes de neige ; températures près de la normale ; vents légers. Minimum et maximum à La Tuque et Chicoutimi 15 et 25. Aperçu pour jeudi : ciel variable et légères chutes de neige.

Régions d'Ottawa, de Montréal, de Québec et des Laurentides : nuageux avec périodes ensoleillées et légères chutes de neige ; vents légers. Minimum et maximum à Ottawa et Montréal 20 et 32, Québec et Ste-Agathe 15 et 25. Aperçu pour jeudi : temps clair avec périodes nuageuses.

Régions des Cantons de l'Est : nuageux avec neige intermittente ; vents légers. Minimum et maximum à Sherbrooke 10 et 30. Aperçu pour jeudi : nuageux puis ensoleillé.

Les banques seront ouvertes samedi le 24

TORONTO, (PC) — Les banques canadiennes à charte demeureront ouvertes jusqu'à midi samedi prochain, le 24 décembre, veille de Noël, a annoncé l'Association des banquiers canadiens. Les banques seront fermées lundi et mardi, les 26 et 27 décembre.

Pour le nouvel An, les banques demeureront fermées les samedi, 31 décembre et lundi, 2 janvier, pour ensuite reprendre les heures régulières mardi, le 3 janvier.

VOTRE CADEAU DE NOËL !
NOS PRIX SONT TELLEMENT REDUITS QU'ILS SONT UN CADEAU DE NOEL POUR VOUS

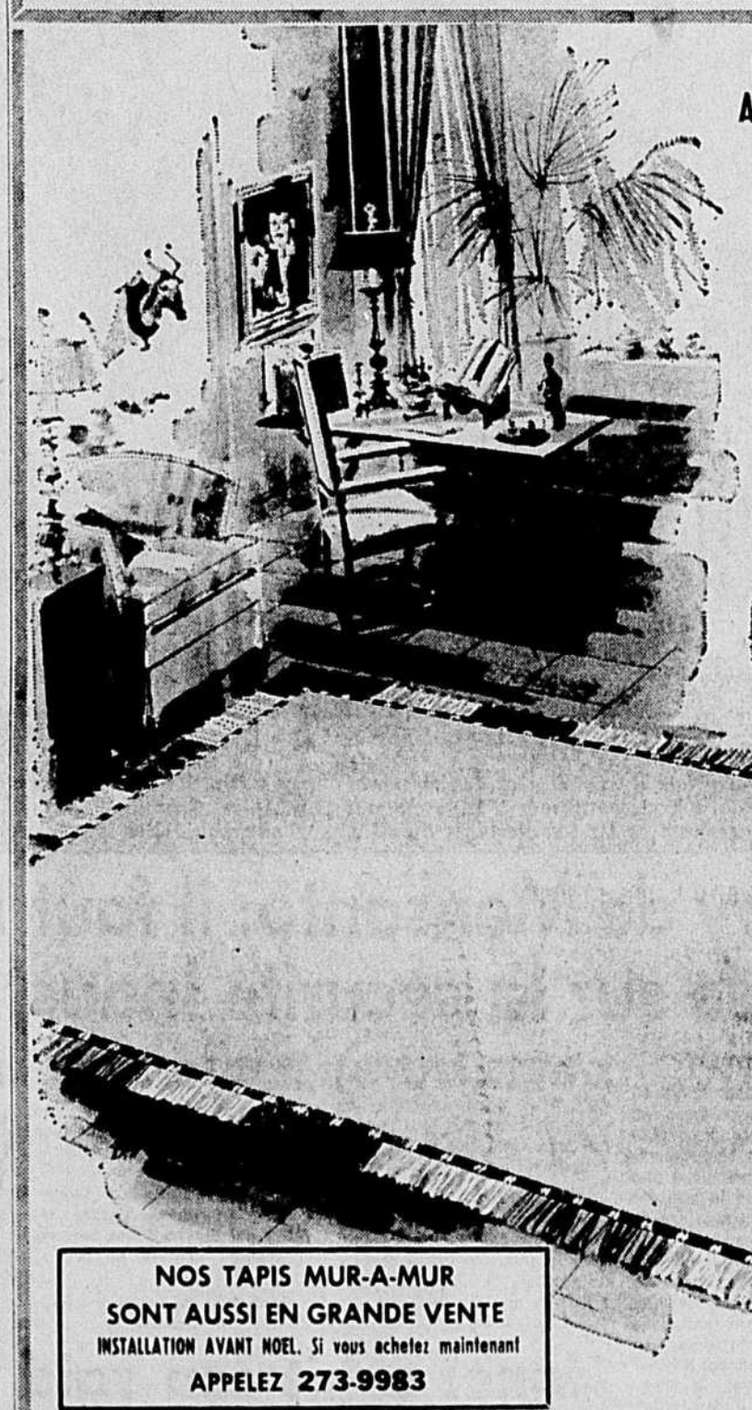

CHAQUE CARPETTE DE BROADLOOM MODERNE FAITE A LA MAIN AVEC BORD FRANGE SERA EN VENTE DEMAIN

RONDE 4 pieds Rég. $35.00 EN VENTE $19.95
OBLONGE 3' x 5' Rég. $29.00 EN VENTE $15
OVALE 6' x 9' Rég. $99.00 EN VENTE $55
OCTOGONALE 6 pieds Rég. $59.00 EN VENTE $33

TAPIS A BORD FRANGE TOUTE FORME OU GRANDEUR FAIT SUR COMMANDE

Voici comment commander : Faites votre patron en étendant de grands morceaux de papier brun d'emballage reliés ensemble sur le parquet, découpez votre patron à la grandeur désirée, essayez-le sur le parquet dans le décor de la pièce pour vous assurer que la grandeur totale et la forme sont exactement telles que vous les désirez.

NOS TAPIS MUR-A-MUR SONT AUSSI EN GRANDE VENTE
INSTALLATION AVANT NOEL. Si vous achetez maintenant
APPELEZ 273-9983

BROADLOOM / CARPETTES / VINYLE HORS SERIE / MOSAIQUE • Parlez à votre compte • 3 ANS POUR PAYER • GARANTIE DE SERVICE POUR 10 ANS : Montréal Floor replacera votre tapis au besoin

LA MAISON AU 1,000,000 DE TUILES ET TAPIS

NOUVEAU SOFT-TRED
COUVRE-PLANCHER SOUPLE en VINYLE par SANDRAN
$2.98 vge car.
2, 3 et 4 vges de large irréguliers offerts à $2.49 la vge car.
Une couche souple et chaude de mousse entre le vinyle et l'envers le rend idéal pour planchers de béton de sous-sols — Peuvent être posés par n'importe qui. — Aucune colle nécessaire.
SOFT-TRED COUVRE-PLANCHERS DE VINYLE

TUILES de CERAMIQUE
4¼" x 8½" x ¼"
Calculez 4 tuiles au pi. car.
10 couleurs
COUVRE UNE SALLE DE BAIN 100 PI. CAR. SEULEMENT
Rég. $40.00 $20.00 tuiles seulement

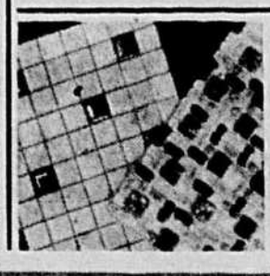

TUILES DE MOSAIQUE pour murs et planchers
• Motifs modernes, couleurs inaltérables, claires comme verre, ne ternissent pas.
• C'est si facile ; n'importe qui peut les poser.
MELANGES A
29¢ 39¢ 49¢ 59¢
80¢ 89¢ 99¢ $1.25
Feuilles d'un pi. car.

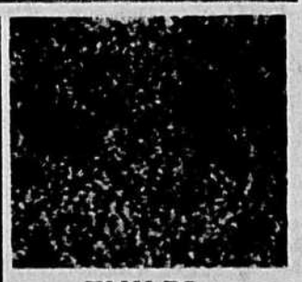

TUILES VINYLE PUR
Vente de tuiles "Carefree". Rég. 44¢ ch. — 12" x 12" — 5 couleurs.
SEULEMENT MAINTENANT 19¢

Le centre du COUVRE-PLANCHER
MONTRÉAL FLOOR COVERING, LTÉE

15 est, BERNARD (angle St-Laurent) Stationnement autour du magasin 273-9983
3424, av. du PARC (angle Sherbrooke) Auparavant rue Bleury 842-8871
392 boul. LAFLEUR Ville LaSalle Centre d'achats Pont-Mercier 366-7705

Tous nos magasins sont ouverts jusqu'à 6 h. - Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. - Samedi jusqu'à 5 h.
LE MAGASIN DE VILLE LASALLE OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'A 9 HEURES

DURANT 4 JOURS SEULEMENT
de midi à 10 p.m. tous les jours
H. DARWIN
présente
pour la huitième année
EXPOSITION et VENTE
de 150 PEINTURES A L'HUILE ORIGINALES
Exécutées par un groupe de 17 artistes européens et collègues de grande réputation

Il y a 8 ans, ce groupe original tenait sa première exposition à Montréal. Depuis cette date, nous avons présenté les oeuvres de plusieurs nouveaux artistes lors de nos expositions. Aujourd'hui, nous avons le choix le plus étendu, la qualité la plus remarquable et les plus bas prix au Canada.

Un cadeau de Noël merveilleux et durable

Grandeur :	Prix du cat.	Prix de vente :
14 x 16	$ 45.00	$16.00
18 x 22	$ 70.00	$24.00
26 x 34	$115.00	$38.00
26 x 34	$125.00	$42.00
31 x 39	$200.00	$65.00
32 x 44	$235.00	$78.00
31 x 45	$265.00	$88.00

LES PRIX COMPRENNENT DES CADRES DE QUALITE

SALON DAUPHIN
HOTEL WINDSOR
MONTREAL
Entrée gratuite *Catalogue gratuit*
DERNIER JOUR, SAMEDI 17 DECEMBRE

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MERCREDI 14 DECEMBRE 1966 — 82e ANNEE — No 290

HAPPENING CHEZ LES NOTAIRES

Les manoeuvres à l'emploi de la ville de Montréal forment un comité de grève

Jusqu'à maintenant, tous les fonctionnaires municipaux syndiqués ont rejeté les offres patronales. Le conflit pourrait éclater dans 40 jours

par Florian BERNARD

Les manoeuvres employés par la ville de Montréal ont rejeté de façon catégorique, hier, les offres patronales et ont procédé, en même temps, à la formation d'un comité de grève.

Ces employés, qui sont membres du local 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) exigent une hausse générale de salaires qui va de 25 à 60 p. 100. Ils exigent notamment une majoration du salaire horaire de $1.25 tandis que la ville leur offre présentement une hausse horaire de 30 cents.

Ce rejet complet des offres faites par le directeur du personnel de la ville de Montréal, M. Hermann Primeau, accentue la menace de grève générale qui plane présentement dans la fonction municipale. En effet, les manoeuvres sont déjà au stage de la conciliation depuis le 25 novembre, ce qui veut dire que la grève pourra éclater dans une quarantaine de jours, compte tenu des délais légaux.

Une grève inévitable

Le président du local 301 des manoeuvres de la ville de Montréal, M. Roger Lampron, croit que la grève est inévitable. Il avait réussi à réunir hier, plus de 3,500 manoeuvres au centre Maisonneuve et ces derniers ont donné leur appui entier à la création immédiate du comité de grève. Ce comité sera dirigé par MM. Jacques Brulé et Bernard Marleau.

Ce refus global des offres de la ville vient renforcer la décision prise vendredi soir par les quatre autres syndicats représentant les 17,000 employés municipaux de Montréal. En effet, vendredi soir, les autres syndicats groupant la police, les pompiers, les contremaîtres et les fonctionnaires avaient rejeté en bloc les dernières offres de la ville. Ces quatre syndicats avaient également manifesté leur intention de procéder sans tarder au stage de la conciliation.

Une décision démocratique

Le président du local 301 du SCFP, M. Lampron a déclaré hier au cours de l'assemblée que la ville de Montréal ne pourra pas accuser un petit groupe d'hommes de vouloir déclencher une grève. "Votre présence nombreuse, a-t-il souligné, prouve que les offres de la ville n'ont pas été refusées par Lampron et Cie, mais par tous les membres du syndicat. Même si les offres qui nous ont été faites sont, en général, plus généreuses que celles qui ont été présentées aux autres syndicats des employés de la ville, elles sont encore nettement insuffisantes, pour ne pas dire simplement ridicules. Votre exécutif vous recommande donc de les refuser et de procéder, du même coup, à la formation immédiate d'un comité de grève".

Tous les syndiqués présents ont voté en faveur du rejet des offres et ont accepté, à l'unanimité, que soit immédiatement formé le comité de grève.

Les offres de Montréal

Les offres "secrètes" faites au Syndicat canadien de la fonction publique vendredi soir et que les employés ont rejeté en bloc hier soir sont les suivantes : contrat de deux ans avec une majoration du taux horaire de 30 cents à partir du 1er décembre 1966, majoration de 6 p. 100 sur le salaire horaire des employés de restaurants, majoration de 5 cents du taux de la prime de nuit (de 6 h. p.m. à 6 h. a.m.) et le boni annuel porté de 2 p. 100 à 4 p. 100.

Selon le directeur québécois du SCFP, M. André Thibaudeau, la ville de Montréal a négligé de faire des offres sur de nombreuses clauses capitales touchant la sécurité d'emploi, les vacances, les congés, les jours de maladie et autres. Il estime de plus que les offres de la ville, malgré une majoration horaire de 30 cents est encore inférieure d'au moins 30 cents au taux horaire des manoeuvres de la ville de Toronto.

Plus de 70 p. 100 des effectifs du SCFP assistaient, hier, à l'assemblée spéciale. Plusieurs manoeuvres avaient quitté leurs postes pour se rendre au centre Maisonneuve. D'autres avaient carrément fermé certains services publics, notamment des incinérateurs, pour assister à la réunion. Le président du syndicat les a félicités. Il a de plus ajouté que si la ville prend des sanctions à cause de ces absences au travail, le

Voir MANOEUVRES en page 6

L'acheminement du courrier est rétabli à Montréal

par Jacques LAFRENIERE

Le transport du courrier a repris à 4 h. ce matin dans la région de Montréal par suite de l'acceptation hier, par les 350 employés de Rod Service Limitée, des termes d'une nouvelle convention collective de travail qui expirera en juin 1968.

Cette grève qui avait débuté samedi soir paralysait tout le service postal à Montréal.

Un porte-parole du bureau de poste a fait savoir hier qu'il faudra une journée ou deux avant que la situation ne redevienne normale, pour autant qu'elle puisse être normale à cette période-ci de l'année. Le bureau de poste appellera graduellement au travail quelque 9,000 surnuméraires qui aideront au tri du courrier et à sa livraison.

On ne croit pas que la grève ait occasionné une accumulation trop grande des articles dans les succursales postales.

Les grévistes ont adopté, à l'unanimité, hier, le rapport de leurs négociateurs. Satisfaits, mais non particulièrement enthousiastes, ils avaient l'intention de dormir quelques heures avant de reprendre le travail, car plusieurs d'entre eux n'avaient pas fermé l'oeil depuis deux ou trois jours.

Le ministre des Postes, M. Jean-Pierre Côté, lui aussi très fatigué après une nuit passée à attendre le résultat des négociations, s'est dit heureux de voir la situation revenir à la normale.

Les représentants patronaux, M. Rosario Turcotte, propriété

Voir COURRIER en page 6

(photo LA PRESSE)

Le feu détruit une tannerie

Un incendie a complètement ravagé la tannerie New-Way Landskin, rue St-Etienne, à l'Assomption, vers 8 h. ce matin. Environ 80 employés sont ainsi privés de leur travail. Deux pompiers ont été blessés, mais légèrement. Ils sont retournés à leur foyer après avoir subi les premiers soins. Cette entreprise de tannage était une des plus importantes de la région de Montréal.

Des troubles éclatent chez Allied Chemicals

VALLEYFIED. — Des troubles ont éclaté et d'autres menacent de se produire devant les barrières d'Allied Chemicals, à Valleyfield, où les 125 employés en grève depuis trois semaines.

La situation s'est envenimée vers 5 h. 30 ce matin lorsque 15 agents de la police des Chemins de fer nationaux ont voulu écarter les grévistes de la voie ferrée de cette entreprise, voie qui emprunte le terrain de la compagnie.

Environ 50 membres de l'agence de sécurité Pinkerton sont arrivés sur les lieux en même temps pour y déloger les grévistes contre qui la compagnie a obtenu une injonction limitant le nombre des piqueteurs à trois.

Selon certaines informations, l'autobus qui transportait les membres de l'agence Pinkerton contenait aussi une dizaine d'ingénieurs de la compagnie qui tenteront, craignent les grévistes, de reprendre la production.

Quelques membres du RIN ont aussi été mêlés aux escarmouches. Cet appui provient surtout du fait que les négociateurs de la compagnie sont tous de langue anglaise. L'agent d'affaires du Syndicat international des travailleurs des produits chimiques (FTQ), M. Bernard Boulanger, a fait savoir ce matin que les syndiqués avaient refusé de reprendre les négociations tant que la compagnie n'aura pas requis les

Voir TROUBLES en page 6

Un homme tenu responsable d'un coup de feu que son jeune fils avait tiré

Le devoir des parents à l'égard de leurs enfants ne se borne pas à leur donner une excellente éducation, ils doivent, de plus, les empêcher d'acquérir et d'utiliser des choses de nature à causer un dommage à autrui.

C'est ce que déclare le juge Robert Lafleur, de la Cour supérieure, lorsqu'il condamne M. Allen Malen à verser une somme de $4,700 à M. Roméo Lavoie, restaurateur de Chomedey, et à son épouse, pour la mort de leur fils Normand blessé mortellement par le jeune Lorne Malen.

Le triste accident est survenu le 5 juillet 1963, au moment où le jeune Normand Lavoie se promenait en chaloupe avec un ami sur la rivière des Prairies, le long d'un boisé situé dans le parc Du Tremblay.

Il fut atteint mortellement par une balle provenant d'une carabine 22 tirée par Lorne Malen, également âgé de 14 ans à cette époque. En compagnie de deux amis, il s'amusait à tirer sur les arbres et les oiseaux à quelque 70 pieds de la rivière.

Il avait été démontré à l'instruction que M. Malen avait refusé à son fils de lui acheter une carabine mais que celui-ci avait suffisamment d'argent dans son compte de banque pour faire cet achat.

Quelques mois avant l'accident, il avait fait l'acquisition d'une carabine de calibre 22 qu'il cacha chez lui dans le garage.

Le juge Lafleur rappelle que le père ou la mère sont responsables des dommages causés par leur enfant mineur à moins qu'ils ne puissent prouver qu'ils n'ont pu empêcher le fait qui a causé le dommage. Dans l'instance le défendeur pouvait-il empêcher son fils mineur d'acheter une carabine ?

Subséquemment, après avoir enlevé cette carabine à son fils, pouvait-il en disposer de façon à éviter le drame du 5 juillet 1963 ?

"La preuve est précise, déclare le juge, le père confirme que son fils Lorne, alors âgé de 14 ans, pouvait sans autorisation utiliser à sa guise, l'argent qu'il avait dans son compte en banque.

Le tribunal en vient donc à la conclusion que le défendeur n'a pas exercé son devoir de "bon père de famille", selon l'expression juridique, lorsqu'il a permis à son fils mineur de disposer selon son bon plaisir, d'argent qu'il avait dans un compte en banque.

Le tribunal évalue à $4,000 la privation de soutien futur que le demandeur et son épouse normalement pouvaient espérer de leur fils décédé. Il y ajoute les frais funéraires, le tout formant un total de $4,700.

Une violente explosion secoue tout un quartier de Melocheville

MELOCHEVILLE (J.-D.G.) — Une violente explosion survenue vers 9 h. 45 hier soir, dans un entrepôt renfermant plusieurs caisses de dynamite, a secoué un quartier de Melocheville, à proximité des éclusés de la voie maritime.

La détonation a été entendue à plus de cinq milles à la ronde et des témoins rapportent que les flammes se sont élevées à plusieurs centaines de pieds dans les airs. Les murs de quatre maisons situées à environ 300 pieds de l'entrepôt se sont lézardés et les vitres ont volé en éclats. Par chance, personne n'a été blessé.

C'est in incendie, dont on n'avait pas encore réussi à déterminer la cause en fin de soirée hier, qui est à l'origine de la déflagration. La présence d'esprit de deux employés qui se trouvaient à l'intérieur de la bâtisse à ce moment a cependant permis d'éviter une catastrophe, ont affirmé plusieurs personnes présentes sur les lieux. Comprenant leur impuissance à maîtriser les flammes et le

Voir EXPLOSION en page 6

Le "Scotia" et le "Beaveroak" se disputeront la canne à pommeau d'or l'an prochain

par Denis MASSE

Un cargo de la ligne Cunard aurait de bonnes chances de remporter, dès le 1er janvier, la canne à pommeau d'or attribuée chaque année au premier océanique arrivant au port de Montréal. Le cargo "Scotia" est en effet attendu dans la métropole le 2 janvier, mais il pourrait bien gagner un peu de temps dans des conditions favorables et jeter l'ancre dans le port de Montréal dès le Jour de l'An.

La partie ne sera pas facile, cependant, puisqu'un cargo du Canadien Pacifique semble convoiter lui aussi le traditionnel trophée offert depuis plus d'un siècle par la direction du port de Montréal. Le Canadien Pacifique annonce en effet la visite de son cargo "Beaveroak" pour le 2 janvier. Soulignons que le "Beaveroak" et le "Scotia" ont tous deux été construits spécialement pour la navigation d'hiver dans les glaces du Saint-Laurent.

Il y a plus d'un siècle qu'un navire de la ligne Cunard n'a remporté la canne à pommeau d'or à Montréal. Plus précisément, cet honneur remonte à 1842 alors que le "Caledonia" s'était vu attribuer le trophée pour être arrivé le premier, le 9 mai.

Les lignes maritimes du Canadien Pacifique ont été plus heureuses, ayant remporté la canne à pommeau d'or à maintes reprises, entre 1930 et 1950.

Mais il est extrêmement difficile de prédire quel sera le navire qui remportera cette année le traditionnel trophée. En outre des deux cargos déjà mentionnés, quatre autres océaniques promettent de rivaliser d'astuce pour être dans le port le 1er janvier. Il y a le "Transmichigan", un navire allemand attendu le 3 janvier ; le "Svanefjell", un navire hollandais, attendu le 4 janvier ; un navire russe attendu le 3 janvier et même un cargo danois attendu le 28 décembre qui pourrait bien, lui, être retardé de quelques jours . . .

Rappelons que la lutte a été très corsée la saison dernière lorsque le cargo soviétique "Indigirka" a battu de 20 minutes seulement le cargo "Helga Dan", dès le 1er janvier. Il a fallu que le directeur du port, M. Guy Beaudet, agisse comme ar

Voir CANNE en page 6

Voie maritime : 59 millions de tonnes de marchandises

M. Pierre Camu, président de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, a déclaré, hier, que pour la première fois en huit ans, le vaste réseau aura, cette année, assuré le transport d'un tonnage supérieur aux prévisions qui avaient été faites pour l'année.

Il a précisé que les navires empruntant la voie maritime du Saint-Laurent auront transporté cette année environ 59 millions de tonnes de marchandises diverses, comparativement à 53,400,000 l'an dernier.

Dans la partie de la voie maritime qui s'étend de Montréal au lac Ontario, les cargaisons transportées se chiffreront à 49 millions de tonnes.

On a transporté cette année plus de blé, plus de minerai de fer et plus de charbon que l'an dernier. Toutefois, le transport de l'acier et d'autres céréales que le blé, ont accusé des diminutions.

examen de la vue
VERRES DE CONTACT • LUNETTES MODERNES
Optométristes: G. BOISVERT, O.D., C. BARBEAU, O.D.
DUPUIS
3e étage — 842-5151 — Poste 538

"Faites comme nous"
OFFREZ-VOUS UN NOËL PAYÉ D'AVANCE!

Inscrivez-vous dès aujourd'hui au Club-Épargne de Noël 1967.
Vous recevrez gratuitement deux jolies chandelles de Noël...avec les meilleurs vœux de...
LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
La Banque qui vous aide à faire des heureux

POUR VOS RECEPTIONS DES FETES
SANDWICHES VARIES
JAMBON TRANCHE — OEUFS — POULET — DINDE TRANCHEE
EN TRIANGLE — RUBAN — ROULEAU ET AUTRES
48 COCKTAIL — BLANC et BRUN — $3.00 LA BOITE
Saucisses cocktail — Tourtières — Rouleau bacon $1.00 la douz.
• CARRES DE PIZZA •
3 douz. pour $1.50
SPECIAUX
Petits fours assortis — Barres aux fruits — Tartelettes assorties — 80¢ la douz.
Plats de hors-d'oeuvre — céleri — olives — cornichons —
$3.50 et $5.00
COMMANDEZ DES MAINTENANT

PEGROID'S LTEE 844-3901
4075, rue St-Denis — Livraison par toute la ville

élégance et confort
combinés dans un vêtement de base qui vous assure ce
SUPPORT ADDITIONNEL
Un vêtement léger conçu spécifiquement pour donner tout le confort désiré, amincir les hanches et supporter solidement votre dos. Flexible en tous sens — ne gêne aucun mouvement.
Pour un ajustement parfait, consultez l'une de nos techniciennes diplômées 845-7251
Nous vendons des chaises roulantes
PHARMACIE MONTREAL
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde
916 est, rue Ste-Catherine

Pour les Fêtes, offrez-lui les meilleurs :
Les bottillons TYROL

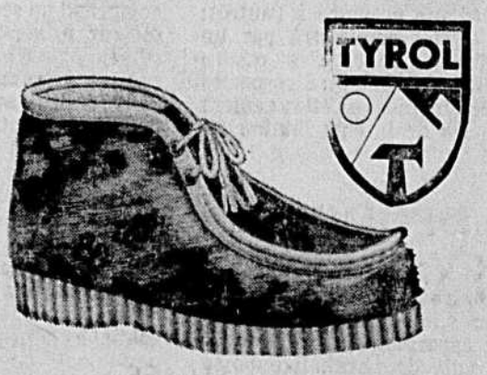

Kayak... $39.95
Autre style de la lignée TYROL ! Doublé de peau de mouton, il fait chaud au pied. Léger, idéal pour porter après le ski. Modèle à 2 oeillets, fabriqué en véritable loup marin naturel, et rehaussé de cuir. Assortiment de pointures.
Aussi plusieurs autres modèles à partir de $25.95 à $59.95
Ouvert tous les soirs jusqu'à NOEL.
A quelques minutes seulement de toute station de métro
Louis Deslauriers Ltée. — H. Giroux et Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2813 — Mt. Royal E., LA.1-3164
4029 Ontario E., LA.1-9414

Architecte condamné à $90,000 d'amende et deux mois de prison

(M.M.) — Gaston Gagnier, un architecte âgé de 61 ans, de l'avenue Mount Pleasant, à Westmount, a écopé d'une amende globale de $90,000 pour avoir fraudé le fisc fédéral. Il devra, de plus, passer deux mois à l'ombre et ce, à compter d'aujourd'hui.

C'est le juge Redmond Roche, de la Cour des sessions de la paix, qui lui a infligé cette amende et cette peine de prison. A défaut de paiement, le tribunal a décrété que Gagnier devra passer 18 mois en prison, en sus des deux mois "qu'il aura purgés".

Mais tout laisse prévoir qu'il paiera l'amende imposée. Il était en liberté sous un dépôt en espèce de $100,000. Après son arrestation, il avait été trois mois et demi en détention.

Gagnier, qui avait été conduit en Correctionnelle à la suite d'un mandat d'arrestation émis contre lui à Montréal, le 28 avril 1965, avait reconnu sa culpabilité, le 4 novembre 1966, sous neuf chefs d'accusation, plus spécifiquement d'"avoir omis d'inclure dans ses déclarations annuelles d'Impôt certains revenus qui se chiffraient par plus de $545,000.

Sous chacun des neuf chefs d'accusation ,l'amende imposée a été de $10,000.

Les délits avaient été commis entre les années 1954 et 1965.

Dans ses conclusions, le juge Roche affirme, en autres choses ce qui suit :

"Le prévenu est un homme d'âge mûr qui a joui d'une bonne réputation dans l'exercice de sa profession. A cause de sa formation intellectuelle, il devait bien savoir la gravité des actes qu'il a posés de 1954 à 1965. De toute évidence, il y a eu préméditation et d'année en année, les fausses déclarations se sont multipliées. Les sommes en jeu, compte tenu du fait qu'elles étaient dues par un individu, sont d'un ordre considérable. Les infractions commises par le prévenu ont privé l'Etat de sommes imposantes d'argent et indirectement ont affecté tous les membres de notre société.

Le prévenu a quitté le pays en 1962 et il a disposé de ses biens. Même s'il est revenu de son propre gré en 1964, le tribunal ne peut ignorer qu'"il avait élu domicile dans un pays étranger et qu'en toute apparence, il n'avait pas l'intention d'habiter le Canada de nouveau.

"Le prévenu est un homme gravement atteint par la maladie; il s'est reconnu coupable avant l'audition de cette cause. Il a été détenu pendant une période de trois mois et demi; il n'a pas d'antécédents judiciaires, il est profondément humilié de ce qui lui arrive et pour tous ces motifs, la peine d'emprisonnement imposée sera la peine minimum prévue par la loi, savoir deux (2) mois d'emprisonnement à compter de ce jour sur chacun des chefs 2 à 10 de l'accusation avec confusion des peines."

Le 1er janvier 1968 s'ajoutera une autre hausse de 10 cents l'heure, portant le salaire horaire à $2.75. C'est plus que l'augmentation consentie récemment par un entrepreneur de Toronto, W. H. Bacon, qui possède des contrats identiques à ceux de Toronto, M. Gauthier a en effet déclaré que les employés de cet entrepreneur avaient obtenu une hausse de 65 cents dans un contrat de trois ans.

Deux années à un récidiviste pour un vol avec violence

Le juge T.-A. Fontaine a imposé, hier après-midi, une peine de deux ans de pénitencier à un homme d'âge moyen et récidiviste . . . par surcroit, pour un vol avec violence.

Clovis Brouillard, âgé de 55 ans, dont les antécédents judiciaires remontent à 1928 (ils couvrent deux pages, papier ministre) était accompagné d'un adolescent, le mois dernier, lorsqu'ils attaquèrent le propriétaire d'un magasin de la rue Sainte-Catherine, en dehors de son établissement, lui brisèrent le nez et prirent ensuite la fuite avec un baletot de $80.

Montréal emprunte $27 millions au Canada

Par suite d'une décision prise hier après-midi par l'administration Drapeau-Saulnier, la ville de Montréal emprunte $27,643,000 sur le marché canadien des obligations, au taux effectif de 7.49 p. 100.

Compte tenu de ce nouvel emprunt, le comité exécutif s'est ainsi prévalu de toutes les autorisations d'emprunt contenues dans des règlements municipaux pour défrayer le coût de construction et de l'équipement du métro, coût estimé à $213,700,000.

Le comité exécutif a accepté l'offre formulée par 59 maisons de courtage, offre signée par la Banque de Montréal. Il a ainsi vendu à ce syndicat une émission d'obligations de $27,643,000 au prix de 95.415 p. 100 de leur montant total en principal, portant un taux nominal de 7 p. 100, ce qui donne un taux d'intérêt effectif de 7.49 p. 100.

On se rappelle, incidemment, que la ville de Montréal a emprunté, le mois dernier, $55,000,000 aux Etats-Unis : soit $30,000,000 pour fins du métro, puis $25,000,000 pour fins de l'Expo 1967.

Jusqu'à hier, la ville avait emprunté $186,056,250 relativement à la construction et à l'équipement du métro.

C'est par voie de négociation et non pas par voie de soumissions publiques — que l'administration D.-S. a procédé pour la vente des obligations au montant de $27,643,000.

MANOEUVRES

SUITE DE LA PAGE 3

local 301 convoquera une assemblée générale en plein après-midi, paralysant ainsi de nombreux services municipaux.

Après la réunion, hier soir, une centaine de syndiqués ont participé à une procession autour de l'hôtel de ville. Une quinzaine de voitures faisaient partie du cortège. C'était, selon l'expression de l'un des syndiqués," un avant-goût de la grève qui éclatera bientôt".

Auto vs camion : conducteur tué

Un automobiliste de 31 ans, M. Réal Ross, qui habitait au 446 Place Jacques-Cartier, chambre 407, a perdu la vie dans une collision survenue sur la route no 2, près de Lanoraie, vers 1 h. hier après-midi.

La voiture, dans laquelle la victime voyageait seule, est entrée en collision avec un lourd camion.

Deux personnes ligotées dans un vol à main armée

Un épicier de 62 ans et son messager ont été ligotés au sous-sol de l'épicerie Léon Aubin, au 579 est, rue Liège, au cours d'un vol à main armée perpétré dans cet établissement, vers 6 h. 50 hier soir.

Trois bandits, l'un armé d'un revolver, ont fait irruption dans la place en invitant M. Léon Aubin et Michel Manseau, son messager, à descendre dans la cave. Après les avoir solidement attachés, ils sont remontés dans l'épicerie et ont fait main basse sur le contenu du tiroir-caisse soit environ $150, de même que sur des marchandises évaluées à $75.

Les victimes sont parvenues à se défaire de leurs liens sans trop de mal et ont alerté la police.

Panne d'électricité

Une défectuosité dans les lignes de transmission de l'Hydro-Québec entre eBrsimis et Montréal a causé une interruption du service de distribution de l'électricité à Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles, vers 11 h ce matin.

L'arrêt du service n'a duré que 15 minutes environ. On ne connait pas encore la cause de cette défectuosité.

La mise au point d'un président de syndicat

SAINTE-THERESE — Les dirigeants de la section de Sainte-Thérèse du syndicat des enseignants expriment "le regret que des membres du groupe se soient servis du nom de l'organisme professionnel, pour lancer leurs idées sur l'usage des manuels en langue anglaise au Séminaire de l'endroit".

Dans un communiqué, le président de la section, M. Léon Debien, a déploré que, "de l'étude d'un problème, on en ait tiré une prise de position syndicale". Il a aussi regretté un manque de solidarité syndicale de la part de ceux qui sont à la source de l'article, paru dans la page des Informations régionales de LA PRESSE, jeudi le 8. M. Debien a, enfin, déploré que des personnes aient mise en cause l'analyse d'une situation, qui y gagnerait à une étude avec lucidité et avec réalisme.

Courrier

SUITE DE LA PAGE 3

taire, son fils, Raymond, MM. Imbeault et Ouellet, s'affairaient hier après-midi à mettre la dernière main au texte de la convention collective ou à remettre en marche le service de livraison du courrier.

Est-ce la fin des sous-contrats ?

M. Côté a annoncé hier que la compagnie Rod Service était "réengagée". Il avait, dimanche, suspendu temporairement les contrats de cette entreprise, car elle ne pouvait remplir ses engagements. Le ministre avait fait appel au public pour le transport du courrier, et, selon lui, la réponse a été très bonne.

M. Côté a insisté sur le fait que l'augmentation consentie aux employés de Rod Service peut paraitre élevée. Mais il faut savoir, a-t-il dit, que cette augmentation tient compte de la réduction des heures de travail de 50 et même 70 heures à 40 heures.

Il a ajouté que cette grève aura pour effet d'accélérer les travaux d'un comité qui enquête depuis six mois pour savoir s'il serait plus rentable pour le ministère des Postes d'avoir sa propre flotte de camions ou de continuer à donner le transport du courrier à contrat à des entrepreneurs privés.

L'injonction

Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin a croisé M. Côté dans un corridor de l'édifice des postes, rue Cathcart, peu après la conférence de presse de ce dernier. Le chef syndical a particulièrement reproché à M. Côté d'avoir demandé à la Cour supérieure l'émission d'une injonction ex parte qui excluait la possibilité de faire tout piquetage.

M. Côté a allégué des raisons d'intérêt public pour motiver son geste.

De toute façon, se consolent les syndicalistes, l'injonction n'a pas eu d'effet désastreux puisque la grève s'est réglée le jour même de son entrée en force.

Les négociateurs des deux parties et le ministre des Postes et ses conseillers ont négocié de 3 h. lundi après-midi à 11 h. mardi matin. Ils étaient assistés de deux conciliateurs du ministère fédéral du Travail, MM. Charles-E. Poirier et Roger Fournier.

Les grévistes étaient retenus en assemblée générale depuis la veille. Hier matin, à 4 h. leurs négociateurs sont venus les rencontrer pour dire que les pourparlers avançaient.

A 11 h., les dirigeants syndicaux revenaient leur faire un rapport final et recommandaient d'accepter le projet de contrat de travail, "car c'est le mieux que nous pouvons obtenir dans les circonstances", a dit M. Jean-Robert Gauthier, vice-président exécutif de la Fédération canadienne des employés de services publics (CSN), qui a fait le rapport au nom du comité.

M. Gauthier a expliqué qu'"on avait affaire à un employeur qui ne voulait pas prendre ses responsabilités et à un gouvernement qui voulait enlever le contrat à votre employeur".

"Il y avait contre nous une vaste conspiration, une entente implicite pour nous créer des embûches. On a même eu un ministre qui est devenu le scab no 1 du Canada".

Il fallait aussi tenir compte de la situation suivante : le piquetage n'était plus permis par suite d'une injonction prise par le ministère des Postes. "Nous n'avions aucune garantie que vous seriez réembauchés". M. Gauthier a aussi souligné le fait que le gouvernement fédéral venant d'accorder une hausse de 25 cents l'heure aux 20,000 postiers canadiens, ne voulait pas créer de précédent à Montréal.

Il a ajouté que le matin même c'est le ministre des Postes, M. Côté, qui avait bloqué les négociations. "On ne voulait pas que Rod Service ait le contrat. La pire déception du ministre a été d'apprendre que le syndicat et l'employeur en étaient venus à une entente".

M. Gauthier a aussi souligné : "Nous avons paralysé les postes, ce que 20,000 travailleurs n'ont pas eu la force de faire", faisant allusion à la récente menace de grève des postiers.

Il a ensuite décrit chacune des clauses de la convention collective de travail.

Les employés ont obtenu une hausse de 78 cents l'heure répartie sur deux ans.

Une première augmentation de 23 cents l'heure, portant un effet rétroactif au 3 juin 1966, portera le salaire des chauffeurs de $1.97 à $2.20.

Dès la signature de la convention collective, une autre augmentation de 10 cents viendra s'ajouter. Le 1er janvier 1967 la semaine de travail sera réduite à 48 heures. Le 1er juillet 1967, alors que la semaine de travail sera de nouveau réduite, à 40 heures cette fois, le taux horaire sera porté à $2.65.

Troubles

SUITE DE LA PAGE 3

services d'au moins un négociateur qui comprenne le français.

La Sûreté provinciale du Québec a envoyé sur les lieux une dizaine d'agents.

Il est de plus en plus question que les employés de l'affinerie de zinc Canadian Electrolytic (une filiale de Noranda Mines) — dont la production est reliée à l'usine d'Allied Chemicals qui fournit de la matière première — prêtent main forte aux grévistes d'Allied.

L'usine de cette dernière entreprise est située dans une île reliée à la terre ferme par un pont sur lequel passe aussi la voie ferrée. Le ravitaillement du personnel qui demeure à l'usine s'effectue par hélicoptère, affirme M. Boulanger.

Autre injonction

Le même syndicat fait face à une autre injonction, émise par le même juge, M. Jean-Paul Charbonneau, qui limite cette fois le piquetage à trois devant les entrées de l'suine Hinde and Dauch, une filiale de Domtar, à Montréal.

Dans ce cas, la compagnie réclame de plus des dommages qu'elle évalue à $35,000. Elle se plaint que par suite d'intimidations les deux tiers de son personnel de bureau et des cadres refusent de travailler. Elle aurait également à déplorer des dommages à sa propriété et à ses véhicules.

EXPLOSION

SUITE DE LA PAGE 3

danger que représentaient les charges d'explosifs, MM. Adélard Mallette et Niel Groulx se précipitèrent à l'extérieur afin d'avertir les occupants des maisons avoisinantes du danger qu'ils couraient.

M. Groulx, âgé de 22 ans, revint cependant à l'intérieur de la bâtisse en flammes et il réussit à sortir une camionnette remplie de caisses de dynamite.

Une grue mécanique, deux camions et une automobile ont été détruits. Ils étaient la propriété de M. Jean-Paul Roy, entrepreneur en excavation. Sur les lieux, des débris jonchaient les parterres et une foule de curieux s'est vite assemblée. Une maison de construction récente, appartenant à M. Roméo Montpetit, a été la plus lourdement endommagée. Le toit de la galerie s'est effondré, les portes ont été arrachées de leurs gonds et la plupart des vitres ont volé en éclats. Dans une autre demeure, 29e avenue, un mur a été déplacé d'environ quatre pouces . . .

Les pompiers de Melocheville, sous la direction du chef Roland Charlebois, ont combattu le sinistre tandis que les agents de la Sûreté provinciale du détachement à Valleyfield, aidés du chef Picard de Maple Grove, empêchaient la foule de s'approcher trop près du brasier où des fils électriques reposaient sur le sol.

Tôt cette nuit, on n'avait pas encore osé se prononcer sur l'étendue, même approximative, des dégâts matériels.

CANNE

SUITE DE LA PAGE 3

bitre pour décider que l'"Indigirka" l'emportait ayant touché le premier les limites intérieures du port.

Le port de Montréal n'est pratiquement plus fermé durant la saison froide. L'année dernière, il n'y a qu'une seule journée durant laquelle aucun océanique ne s'est trouvé dans le port.

Hier encore, bien que le calendrier indiquait le 13 décembre, le port comptait 62 navires, dont 37 océaniques.

T.V. en COULEUR CHEZ Langelier Valiquette

CLAIRTONE

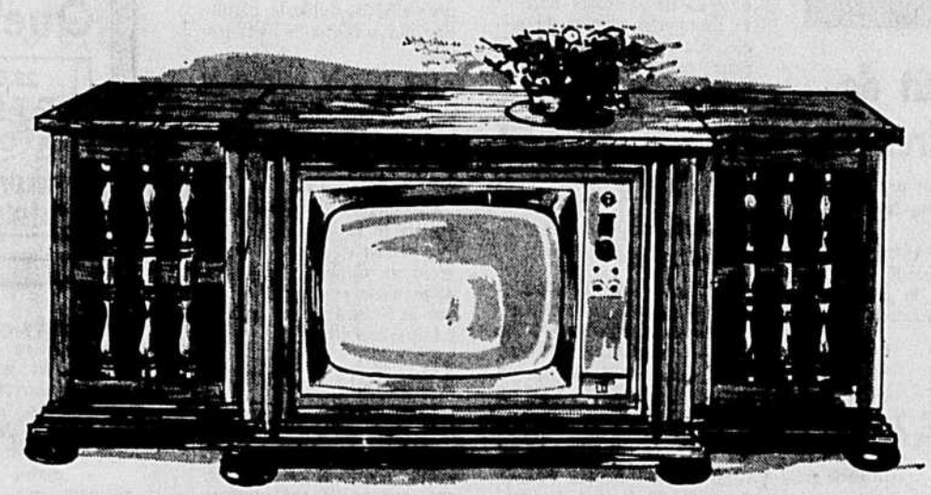

Modèle 7095 Infanta — Style espagnol — combiné télévision en COULEUR 25" — avec deux portes escamotables, tourne-disques Garrard 3000, radio AM/FM à multiplex et châssis "Solid State" T-11 - 68½" x 22½" x 29½". **1,595.** 56.00 par mois

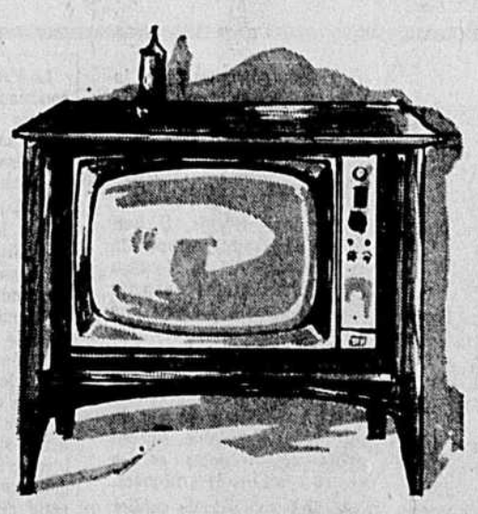

Modèle 7101 Princess — télévision en COULEUR 25" Clairtone Style Contemporain — portes escamotables - 36" x 22" x 30". **1,050.** 37.00 par mois

LIVRAISON GARANTIE POUR NOEL

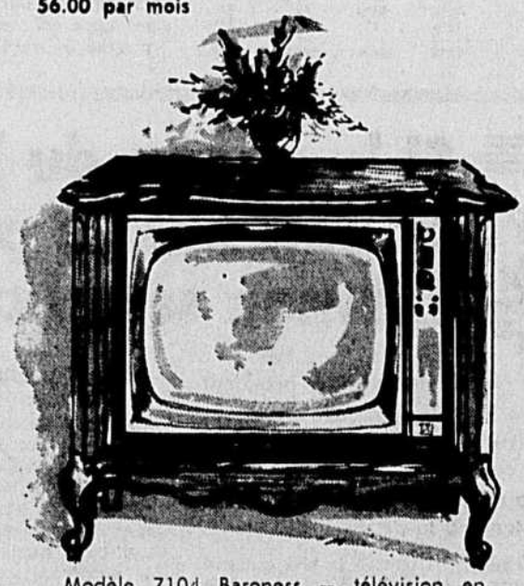

Modèle 7104 Baroness — télévision en COULEUR 25" Clairtone Style provincial français — fini fruitier antique — portes escamotables — 36½" x 22" x 29". **1,295.** 45.70 par mois

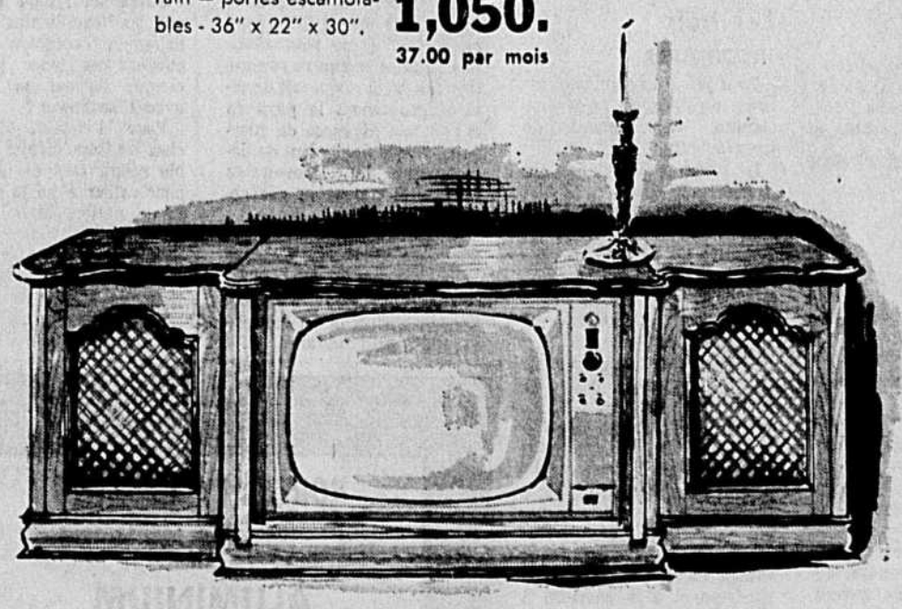

Modèle 7094, Baroness théâtre. Style provincial français. T.V. en couleur avec portes escamotables. Tourne-disque Garrard 3000, radio AM/FM, à multiplex et châssis "Solid State" T 11, 69½" x 22½" x 26½". **1,595.** 56.00 par mois

Modèle 7100 G — télévision en COULEUR 25" — style contemporain bois de palissandre — dessus en cuirette noir — T.V. montée sur une base pivotante à 30 degrés à gauche ou à droite. 30" x 18½" x 32" **1,150.** 40.50 par mois

AU CARREFOUR DU METRO

Stationnement à l'arrière du magasin ou en face.

LANGELIER-VALIQUETTE LTEE, 510 EST, STE-CATHERINE TEL. : 842-8811

Ouvert de 9.30 a.m. à 5.30 p.m. Jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9 hrs.

Accusé de meurtre, un récidiviste rejette le blâme sur un compagnon

par Maurice Morin

Robert (Tit-Kid) Villeneuve, un récidiviste de 24 ans, accusé de meurtre prémédité, en a rejeté le blâme sur un compagnon, hier après-midi, aux Assises.

Ce compagnon, Roger Paré, un maître d'hôtel de 35 ans, lui aussi inculpé sous la même accusation, mais qui subira son procès plus tard, entendu comme témoin de la Couronne, a déclaré, pour sa part, après avoir demandé et obtenu la protection du tribunal, "que pendant qu'il tenait la victime, c'était Villeneuve qui l'avait saisie à la gorge et l'avait étranglée".

Puis tous deux lui avaient volé sa montre, une bague et $50, en espèces sonnantes et étaient allés ensuite "déposer" le corps dans un terrain non loin de l'endroit du drame.

La victime, Charlemagne Gingras, âgé de 39 ans, de Verdun, avait été trouvée dans le terrain de stationnement aux petites heures du matin, le 9 septembre 1964.

Et fait à souligner, ce n'est qu'un an plus tard que Villeneuve et Paré avaient été appréhendés et inculpés du meurtre prémédité de Gingras. Les deux accusés possèdent des antécédents judiciaires assez "épais".

Deux amis "intimes"

La preuve que Me Rhéal Brunet, procureur chef adjoint de la Couronne a soumise aux jurés au cours du procès commencé lundi et qui prendra fin, ce soir, a laissé clairement indiquer "que Villeneuve et Paré étaient des individus ... d'un certain genre et que le premier avait invité Gingras à passer une couple d'heures avec lui dans son petit appartement, au 1235, de la rue DeBullion".

Hier après-midi, Mes Roland Blais et Sydney Leithman, mandatés par le Bureau de l'Assistance judiciaire pour représenter Villeneuve, ont fait déposer l'inculpé et un autre individu, Robert Adam, dit le "Grec", un récidiviste également.

N'ayant pas d'emploi puisqu'il "pensionne" aux frais de l'Etat, à Bordeaux, attendant de subir un procès pour vol à main armée, Adam, âgé de 25 ans, a déclaré "qu'à un certain moment il s'était trouvé avec Paré dans une autre prison", celle-ci à Joliette et que Paré lui avait alors confié que Villeneuve avait perdu la tête, avait sauté sur l'autre individu ... que c'était un accident ... qu'il n'avait pas voulu l'étrangler; que Villeneuve lui avait demandé de "transporter" le corps ... "que c'était comme ça que ça s'était passé".

Et voici quelle a été la version de l'inculpé Villeneuve

Après avoir affirmé avoir rencontré Gingras dans un café de la "Main" et ingurgité de la bière ensemble, le témoin-inculpé a affirmé "qu'il avait invité le "petit" ami à son appartement, le un du 1235 de la rue DeBullion, pour avoir des relations ... "entre nous".

Et il a poursuivi : "Pendant que notre tenue vestimentaire était réduite à sa plus simple expression, nous avons entendu une voix, c'était celle de Paré, qui nous demanda: "Qu'est-ce qui se passe ici ?"

"J'ai eu peur. Je dois dire que Paré était déjà dans l'appartement lorsque nous y sommes entrés. Donc, je le répète, j'ai eu peur et je suis parti précipitamment pour me rendre dans un autre club car je n'étais pas très "fier" que Paré m'eut surpris.

"Puis entre 4 heures et 5 heures du matin, j'ai revu Paré dans un petit hôtel de la rue Sainte-Catherine, un peu à l'est du boul. Saint-Laurent. Il m'a raconté que Gingras se trouvait dans l'appartement, qu'il l'avait étouffé; qu'il fallait que j'aille l'aider ... et sortir le corps de là. Nous sommes montés dans son appartement cinq, celui de Paré. Il a pris le corps sur son dos et l'a transporté jusque dans un terrain de stationnement où il l'y a déposé pendant que je me trouvais de l'autre côté de la rue."

L'inculpé affirme ensuite avoir remis la montre de la victime à un ami; n'avoir jamais touché au corps, ni à la montre, ni à la bague de Gingras.

Contre-interrogé par Me Brunet, Villeneuve a affirmé avoir déjà "sorti" avec Paré, avoir quitté ce dernier "pour que ça ne mette pas de "chaleur" sur lui".

Enfin, l'accusé a dit avoir déclaré à deux ou trois reprises à des individus dans des clubs que "Paré avait tué un homme".

Me Brunet a présenté une contre-preuve aujourd'hui, mercredi.

Hold-up à domicile

M. Jacques Grobstein, du 3765 rue Saint-Kevin, app. 16, n'attendait aucun visiteur au début de la soirée, hier. Toutefois, la sonnerie de la porte d'entrée est venue briser sa quiétude, vers 6 h. 50.

Sans méfiance, il ouvrit la porte pour se retrouver face à face avec deux individus dont la mine ne laissait rien présager de bon.

L'un des "visiteurs" brandit soudainement un couteau et réclama l'argent de M. Grobstein. Celui-ci dû s'exécuter et il remit une somme de $300 à ses "visiteurs" qui déguerpirent aussitôt.

les tribunaux

Cinq ans pour tentative de vol avec violence et plusieurs autres vols

Le juge T.-A. Fontaine a imposé, hier après-midi, une peine de cinq ans de pénitencier à un jeune infividu de la Gaspésie pour tentative de vol avec violence, quatre effractions dans des maisons privées et un vol sur la personne d'un messager.

Il s'agit de Bernard Sylvestre, âgé de 19 ans, de Saint-Octave, qui avait commis les délits qu'on lui reprochait en l'espace d'une semaine, fin d'octobre et début de novembre.

Les vols perpétrés dans des maisons privées de Notre-Dame-de-Grâce lui avaient rapporté des effets et des espèces sonnantes de l'ordre de plus de $3,000.

La tentative de vol avec violence s'était produite, le 30 octobre, au 1448, de la rue Saint-Dominique. Sylvestre et un compagnon pénétrèrent dans le restaurant "Patricia"; le compagnon attaqua le restaurateur Angelo Mastrolerito avec un marteau.

Et constatant que la victime criait, Sylvestre la frappa avec la crosse d'un revolver. Puis, les deux individus prirent la fuite ... les mains vides.

Double accusation de tentative de meurtre contre une jeune fille

Une jeune fille de 24 ans, Murielle St-Cyr, du 1457, rue Barré, a comparu hier devant le juge John O'Meara, sous deux accusations de tentative de meurtre.

Selon la plainte de la Couronne, Mlle St-Cyr aurait, lundi soir, frappé avec son auto Mlles Suzanne Langelier et Micheline Leclerc, dans le but apparent de causer leur mort.

Son enquête préliminaire a été fixée au 20 décembre.

En vain son avocat, Me Franklin Delano Shoofey, a tenté d'obtenir la remise en liberté provisoire de sa cliente et c'est en larmes que celle-ci a repris le chemin des cellules.

Une bonne idée: un tuyau chromé comme cadeau !

Le tuyau chromé TALARICO est essentiellement constitué d'une feuille de tôle d'acier, jauge 28, couverte de cuivre, de nickel et de chrome et à surface polie. Ainsi, il est à l'abri des déformations dues aux chocs car cette tôle est plus rigide que l'ordinaire.
Il s'installe aussi aisément qu'un tuyau de tôle ordinaire. Les divers éléments s'emboîtent sans difficulté, ils se coupent à la cisaille sans peine et se plient partout où c'est nécessaire. L'excellent ajustage obtenu avec le tuyau chromé TALARICO assure un tirage maximum.
La tôle chromée, de haute qualité, utilisée pour la fabrication du tuyau chromé TALARICO est inaltérable.
Il suffit pour la débarrasser des taches de graisse ou de toute autre souillure, de l'essuyer rapidement avec un chiffon sec.
Afin de lui conserver son aspect, il est recommandé de ne jamais utiliser pour le nettoyage une pâte abrasive, ou tampons contenant des déchets métalliques.
Le tuyau chromé TALARICO est destiné à l'équipement des appareils de chauffage ou de cuisine modernes, utilisés suivant les recommandations des fabricants.
Ils ne doivent pas, en particulier, être montés sur des cuisinières fonctionnant en tirage direct.
Avant d'installer le tuyau TALARICO, on aura soin de placer immédiatement sur l'appareil de chauffage, un "T" qui sert de prise d'air.

La longueur ordinaire se vend $1.95 et le coude $1.50
En vente chez votre quincaillier

Fabriqué par
TALARICO LTD. — 932-2981
3726, Saint-Ambroise, Montréal 30

les VINS AUSTRALIENS: la sensation de 1873...

l'année même où 4 sur 5 des vins australiens remportèrent des médailles aux Expositions de Vienne. Aucun doute pour personne, même pour certains experts stupéfaits! Ces vins exquis avaient vraiment été préparés en Australie par les descendants de viniculteurs français et allemands, établis au pays depuis 177 ans.
L'Australie, terre de soleil au climat merveilleux, est le pays tout rêvé pour la viniculture. Chaque année en est une de grand cru pour les vins australiens. Chaque bouteille est une promesse de perfection.
L'Australie vous expédie uniquement ses meilleurs sherries, portos, brandies et vins de table.

the AUSTRALIAN WINE BOARD
Régie des vins australiens

Emu • Hamilton • Orlando • Penfolds

J'offre à mes invités les meilleurs cocktails en ville...

... mais je les prépare moi-même !

PAS DE COMPLICATIONS... PAS D'ERREURS... 8 SAVEURS DELICIEUSES

avec Cott LES MELANGES A COCKTAIL DE QUALITE

Grâce aux mélanges à cocktails Cott, toute personne est experte en ce qui concerne la préparation des cocktails. C'est que Cott, le maître des saveurs, utilise des mélanges, des ingrédients de la plus haute qualité, afin de donner des breuvages parfaits, faciles et rapides à préparer — en 8 variétés. Vous obtenez des jus de fruits authentiques, là où des jus de fruits sont requis. Pas d'imitation, ni d'essence, ni succédanés. Et comme c'est pratique ! Dès que vous les désirez, les mélanges à cocktail Cott sont prêts. Ajoutez simplement la boisson quelques instants avant l'arrivée de vos invités, afin d'obtenir un goût de fraîcheur incomparable. Connaissant parfaitement la réputation Cott, établie en ce qui concerne la qualité et la préparation soignée, vous les essayez en toute confiance. Les mélanges à cocktail de qualité Cott, vous seront utiles en toutes circonstances.

EN BOUTEILLE NON RETOURNABLE

SI C'EST Cott C'EST BON !®

DE CHEZ MAPPIN'S POUR MOINS DE $10.00

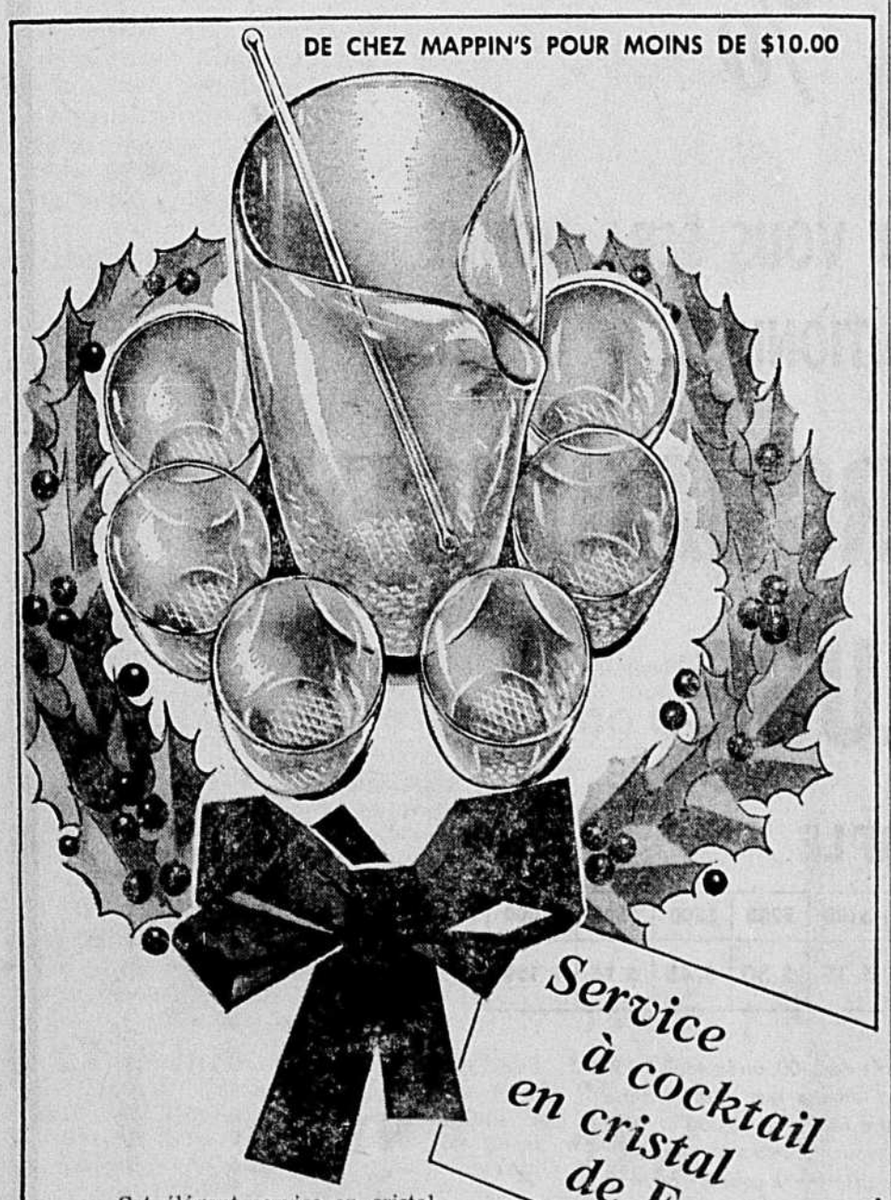

Service à cocktail en cristal de France

Cet élégant service en cristal pour six personnes, comprenant un pot, 6 verres et un mélangeur est tout désigné pour servir les spiritueux à Noël. C'est le cadeau parfait pour recevoir vos amis (ou pour vous-même). **10.00**

Compte courant ou budgétaire

Mappin's

1000 ouest, rue Ste-Catherine et Place Ville-Marie — Téléphone 866-7431
Jusqu'à Noël : OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'A 9 HEURES — Samedi, jusqu'à 5 heures 30

Beaucoup plus pour vous chez **EATON** *le magasin des fêtes au Canada*

Machine à écrire portative électrique "Smith-Corona"

Spécial **149.50**

9.00 par mois

Un solde de fin de série vous permet d'avoir à ce prix exceptionnellement bas cette superbe "Electra 10", une machine à écrire portative électrique qui fera votre travail de bureau avec rapidité et efficacité. Elles est livrée en bleu avec mallette assortie. Elle a tous les avantages d'une machine de bureau :

- Clavier complet, non réduit, avec 4 touches à répétition.
- 88 caractères, chariot de 10"
- Régulateur de frappe, rouleau interchangeable.
- Margeur se posant rapidement, tabulateur automatique.
- Caractère pica ou élite, français ou anglais.

Aussi disponible, en spécial : "Lettera 32" Underwood
Machine à écrire portative avec clavier français ou anglais, caractères pica ou élite. SPECIAL **79.95**

COMPOSEZ 842-9211
EATON en ville (rayon 208) au rez-de-chaussée et à Pointe-Claire

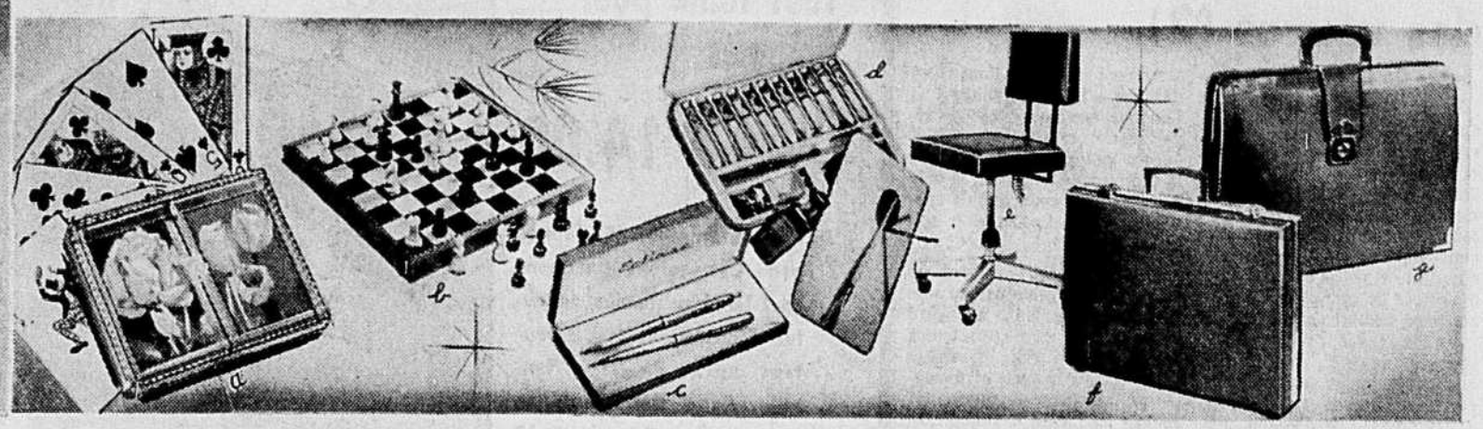

Cartes "Majestic" Eaton

A. Ces cartes "Majestic" EATON sont recouvertes de plastique. Elles sont donc plus résistantes, se lavent facilement avec un linge mouillé et se distribuent d'une façon "coulante". Choix de motifs au dos. *Spécial* **1.79**

Jeu d'échecs en plastique

B. Chaque pièce est en plastique à base recouverte de feutre. Le roi mesure 2¼". La boite servant d'échiquier est en bois au fini acajou. Elle mesure 12" x 12" en position ouverte. Léger et robuste, ce jeu peut s'emporter en voyage. **5.95**

Spécial ! Peintures à l'huile

D. Un beau cadeau à faire à tous les passionnés de peinture quel que soit leur âge. L'ensemble comprend : 11 tubes de couleur, 1 bouteille de térébenthine, 1 bouteille d'huile de lin, 1 pinceau Hog No 3 et 1 No 6, 1 No 4, 1 palette. *Spécial* **4.49** l'ensemble No 1002

Aussi disponible : ensemble No 1001 (plus petit) *Spécial* **3.39**

Ensemble de peintures à l'eau avec pinceaux pour étudiant *Spécial* **4.49**

Ensemble stylo-mine et stylo à bille

C. Ce sont les outils indispensables de l'étudiant, l'écrivain ou de toute personne écrivant beaucoup. Le stylo à bille "Eclipse" peut se recharger. Choix de finis or ou plaqué chrome. Stylo-mine assorti. Présenté dans une boite-cadeau. l'ensemble **3.95**

Siège de bureau Majestic "DeLuxe" EATON

E. Pratique pour taper à la machine ou pour l'étudiant. Le siège rembourré se règle jusqu'à 20" de hauteur. La tension du dossier est aussi réglable. Base en aluminium robuste ; roulettes sur coussinet. Siège et dossier recouverts de vinyle similicuir en beige ou gris. *Spécial* **29.95**

Mallette pour l'homme d'affaires

F. Ce modèle de mallette pour hommes d'affaires est en vinyle moulé, robuste. Cadre en aluminium léger; serrure métallique, poignée moulée. Mesure 3" d'épaisseur avec pochette intérieure, 17" de longueur et 12" de hauteur. En noir, tabac ou vert gazon. **10.95**

Porte-documents "Custom" EATON

G. Pratiques et élégants. Patte de fermeture et serrure métallique à trois positions. En cuir laminé autour d'un cadre en carton très dur. Coins en acier plaqué bronze. Poignée en plastique. Intérieur à 2 compartiments. De ton brun. **5.00**

COMPOSEZ 842-9211
EATON en ville (rayon 208) au rez-de-chaussée et à Pointe-Claire

Pour monsieur, valet en bois !

9.98

Le valet de Monsieur est avancé. Il est en bois au fini acajou ou teck. Il mesure 43" de hauteur, 18" de largeur. Le portemanteau est de 18". La barre pour le pantalon ne plie pas. Porte-cravate et ceinture.

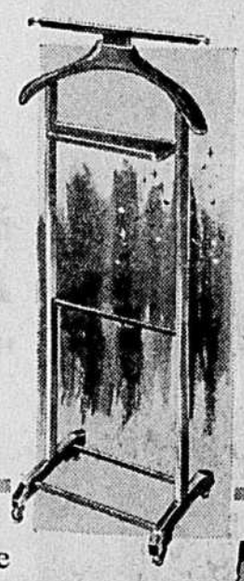

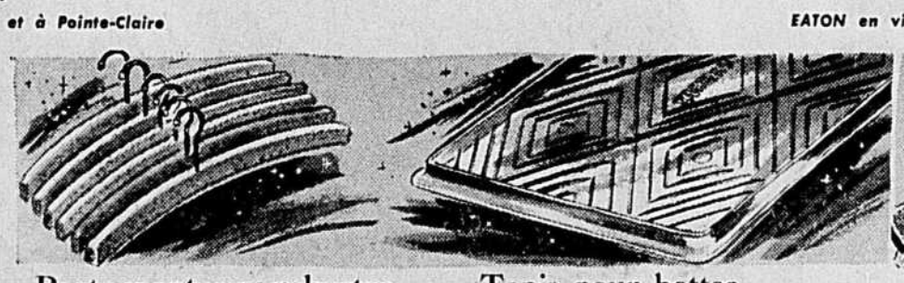

Porte-manteaux robustes

Ils sont recouverts de caoutchouc-mousse pour empêcher les vêtements de glisser, même ceux en soie. Ininflammables; choix de coloris en rose, bleu-vert, jaune ou blanc. 17".

Paquet de 6 pour **3.79**

Tapis pour bottes

Laissez vos bottes mouillées sur ce tapis en plastique de 15" x 27" environ. C'est pratique, ça se lave facilement, ça se range facilement. En gris ou bois de santal. **.98**

Brosses à habits

On l'utilise tous les matins. Les poils raides époussettent bien. Le manche sert de chausse-pied. Crochet pour l'attacher au mur. 17" de longueur. **3.98**

Napperons en plastique

Ces napperons en plastique sont très résistants à l'usure. Imitation paille. Ils sont très faciles à nettoyer. Environ 12" x 18". Motifs en brun ou vert sur fond blanc.

Paquet de 4 pour **1.19**

COMPOSEZ 842-9211
EATON en ville (rayon 222) au rez-de-chaussée et à Pointe-Claire

A. Anorak réversible

19.95

Pour hommes. Nylon capitonné de "Terylene" léger. Glissière à 2 sens sur le devant, glissière en nylon sur poches, capuchon dissimulable, ceinture, poignets élastifiés. Bleu marine, lie de vin, vert. Tailles : petite, moyenne, large, corpulente.

B. Bottine à 5 boucles

59.95

Pour hommes et dames. Bottine double intégralement en cuir avec laçage-éclair, 5 boucles réglables, talon articulé, rebord des semelles en caoutchouc. Noir. Pointures pour hommes et dames : 6 à 11½ dans le groupe.

C. Skis "Val d'Isère"

Skis en bois laminé gainé d'aluminium Alcan éliminant les fendillements. Semelles robustes en "Kofix". Rebord en "L". Dessus plastifié. Blanc ou noir avec semelle bleue. Hauteurs : 190, 195, 200, 205, 210, 215 (CMS). **99.95**

D. Fixations "Salomon"

Placez simplement votre bottine et pressez le talon, les fixations s'emboiteront d'elles-mêmes. 2 ressorts indépendants (1 de déblocage et 1 pour chutes frontales). Harnais. **29.95**

Hors-photo

Bâtons d'aluminium

Fuselés, légers, tenant bien en main. Poignées moulées en vinyle à courroie. Rondelles en métal et caoutchouc. Hauteurs : 44", 46", 48", 50", 52", 54", 56", 58", 60". **9.95**

E. Chandails pour hommes

Modèle "Norwyk" tricotés main avec encolure bateau. Grand choix de motifs scandinaves avec rayures et médaillons multicolores. Tailles : petite, moyenne, large et corpulante. Vert, rouge, bleu. Commandes acceptées pour coloris seulement. **24.95**

F. Variété de tuques

Tuques en laine tricotées main. Grand choix de motifs (quelques-unes sont de couleur unie). Un tour de tête extensible. **4.98**

G. Fuseaux-ski d'hommes

Pantalons extensibles faits de 45% de nylon, 45% viscose et 10% laine cardée. Traitement "Scotchgard" résistant aux taches. Coupe conçue pour le confort. Poches latérales. Noir, bleu marine. Tailles : 28 à 40, court, courant, élancé. Spécial **24.95**

H. Polo-T manches longues

Importés d'Angleterre. Elégant et souple coton cardé. Coupe à col roulé. Blanc, jaune, bleu marine, noir, bourgogne, bleu cendré. Tailles : moyenne, grande. **3.95** Très grande **4.50**

EATON, en ville (rayon 261) au cinquième étage et à Pointe-Claire

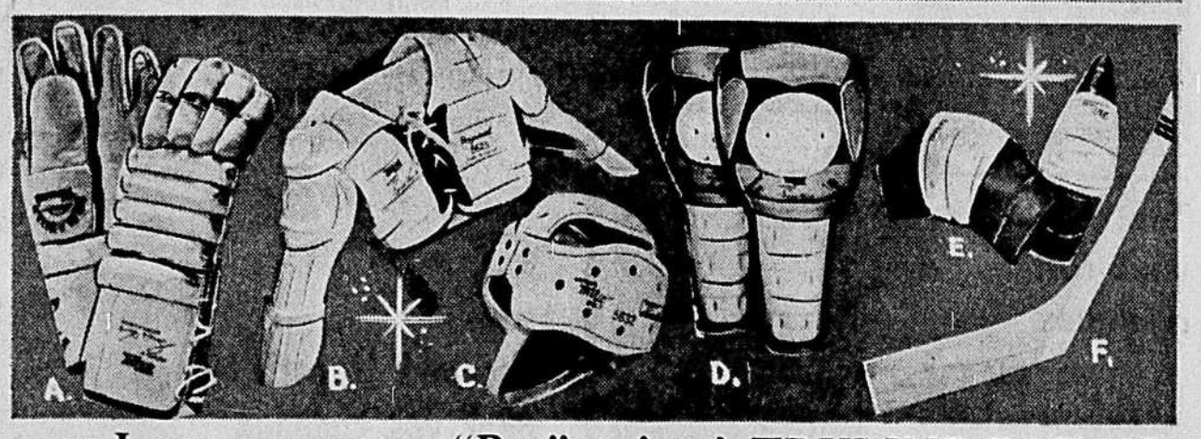

Jouez comme un "Pro" grâce à TRULINE EATON

Articles sélectionnés par GORDIE HOWE et éprouvés et approuvés par le BUREAU EATON DE RECHERCHES, votre gage de qualité... pensez-y pour un cadeau.

A. Gants

En cuir de vache avec paume en cuir de cheval. Poucier moulé 2 pièces. 5 cannelures, rabat cousu au poucier. 14" de longueur. **14.95**

B. Epaulières

Epaulettes souples avec pectauraux couverts de coton blanc "Rubatex". Sections dos et biceps, courroies des épaules et rabats en poly blanc. Réglables pour 4 tailles. **6.95**

C. Casque "Specified"

Réglable. Poly blanc doublé cuir et poly-mousse. Tripartite avec 4 vis de réglage. Mentonnière de ¾" de largeur. **5.50**

D. Protège-tibia

Capitonnage en feutre bleu, sections-tibia et sections-rotule en poly blanc. Parties sous-jacentes en cuir cannelé. Section-rotule capitonnée. 21½" de longueur. **7.95**

E. Cubitières

Feutre bleu superposé à du coton blanc et gainé de vinyle. Capitonnage de mousse avec insertion de vinyle. Couvre-coudes capitonnés. Forme rénovée et articulée. 11" de longueur. **5.95**

F. Crosses de hockey

Modèle adopté par GORDIE HOWE. Construction en frêne blanc laqué 53"; angles variés, lames de 11" plastifiées. **2.95**

Equipement "senior" Truline-Eaton

Pour hommes et "sénior"

Gants de hockey	10.95
Protège-tibia	5.95
Epaulières	6.95
Cubitières	3.95
Crosse de hockey	2.25

Equipement "junior" Truline-Eaton

Pour garçons jusqu'à 14 ans

Gants de hockey	8.95
Protège-tibia	3.95
Epaulières	4.95
Cubitières	2.95
Crosse de hockey	1.95

Equipement 'Pee Wee' Truline-Eaton

Pour garçons jusqu'à 9 ans

Gants de hockey	5.95
Protège-tibia	2.95
Epaulières	3.95
Cubitières	1.95
Crosse de hockey	1.50

EATON en ville (rayon 261) au cinquième étage et à Pointe-Claire

La Boutique du petit panier rouge

Vous y trouverez une foule d'idées pour créer une ambiance de fête dans votre foyer. Procurez-vous sans tarder papiers décorés, rubans multicolores, guirlandes, chandelles et chandeliers... tous ces petits riens qui feront de Noël un jour inoubliable dans le coeur des enfants et des grands.

EATON en ville (rayon 208) au rez-de-chaussée et à Pointe-Claire

La Boutique des décorations de Noël

chez EATON, en ville, au sixième étage
et à Pointe-Claire, au deuxième étage.

Il y a là tout un choix fantastique de décorations de toutes sortes, de l'arbre de Noël à la crèche, en passant par les lumières d'extérieur et d'intérieur.

EATON en ville (rayon 208) au rez-de-chaussée et à Pointe-Claire

EATON OUVRE TOUS LES SOIRS JUSQU'A NOËL (excepté le samedi de 9 h 30 à 6 h) | EN VILLE JUSQU'A 9 h 30 | A POINTE-CLAIRE 10 h | MAGASIN-ENTREPOT 9 h 30

Un cadeau familial : la musique par numéros sur un BRISCOE

Un orgue BRISCOE ne prendra pas beaucoup de place dans votre maison, mais en prendra surtout dans votre vie de famille. Il est si facile à jouer : faites correspondre les numéros inscrits sur les feuilles de musique (incluses) avec ceux du clavier.

Caractéristiques majeures des 2 modèles Briscoe

Touches d'accord se jouant d'un seul doigt. Pédale contrôlant le volume. Anches en acier suédois ne nécessitant aucun "accordage". Couvercle hermétique. Ebénisterie moderne finie noyer.

CI-HAUT :
Spécial ! 34 touches, 40 accords 29½" x 13" x 32½" de hauteur. **Rég. 189.95**
Modèle B-3440 **158.95**
10.00 par mois

CI-CONTRE :
41 touches, 72 accords, 5 tonalités. Modèle de qualité. 36¼" x 15" x 33½" de hauteur.
Modèle B-4172 **299.95**
17.00 par mois

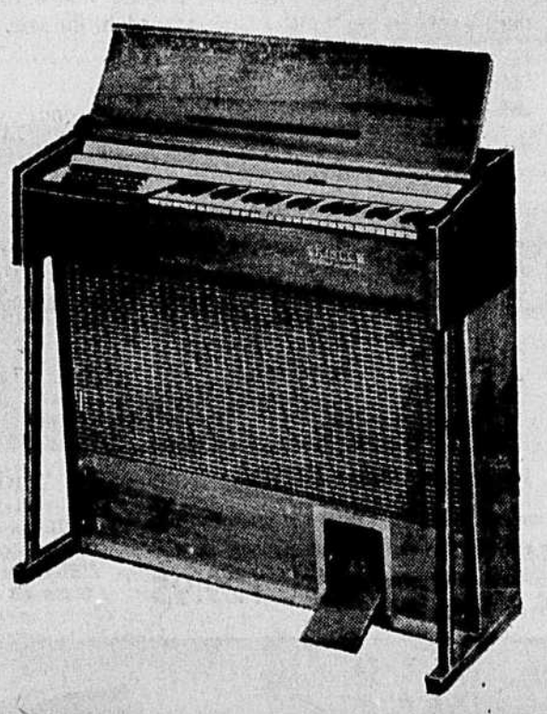

Démonstration de FRED BRISCOE

sur place au 5e étage, en ville, jeudi et vendredi : de midi à 9 h. 30, samedi jusqu'à 6 h.

Démonstrations simultanées à Pointe-Claire par des représentants BRISCOE

EATON en ville (rayon 360) au cinquième étage et à Pointe-Claire

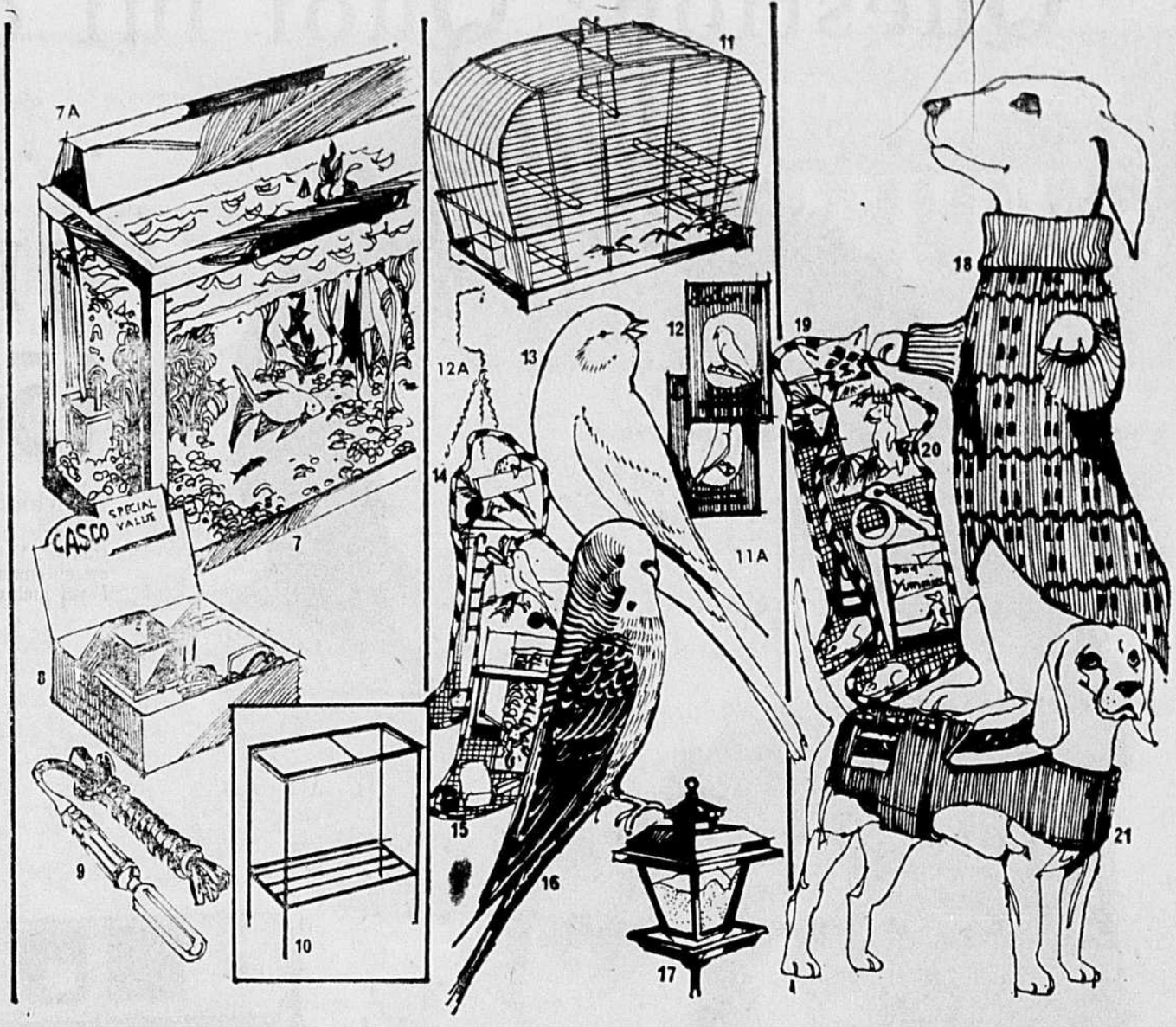

Accessoires divers pour le foyer et les animaux

7. Accessoires pour animaux
Aquarium de marque HADDON HALL "DeLuxe" EATON. Cadre en acier inoxydable; capacité de 10 gallons impériaux. Environ 24" x 10" x 12½" de hauteur. Approuvé par le Bureau EATON de recherches. **13.95**

7A. Réflecteur en acier
En acier inoxydable de 18.8. Mesurant 24", prévu pour l'aquarium ci-dessus. **8.98**

8. Pompe et filtre
Pompe à vibrateur, tubes de 3 pieds, filtre en plastique avec laine de verre et anthracite. **5.98**

Gravier naturel ordinaire. Le sac de 25 lbs **1.99**

(Hors-photo)
Ensemble complet : aquarium, réflecteur, pompe, filtre, sac de gravier de 25 lbs. **29.49**

9. Chaufferette "Casco"
Pour aquarium. Elément de 75 watts. Approuvée C.S.A. **8.98**

10. Support à aquarium
Pour aquarium de 10, 12, 15 ou 20 gallons impériaux. Peut supporter 500 lbs. En fer peint en noir. 28" x 12" x 24" de hauteur **12.95**

(Hors-photo)
Gravier EATONIA pour perruches 2 paquets de 28 onces chacun, pour **.35**

11. Cage chromée. Perchoirs en bois, balançoires, récipients à eau et à graines en plastique. Environ 15" x 10" x 13". **14.98**

11A. Cage et support. Support-trépied chromé de 37". Motifs circulaires gravés. **8.98**

12. Graines EATONIA pour canaris 2 paquets de 14 onces chacun, pour **.65**

(Hors-photo) Gravier EATONIA pour canaris. 2 paquets de 28 onces chacun pour **.35**

12A. Graines EATONIA pour perruches 2 paquets de 14 onces chacun, pour **.59**

13. Canaris chantants, jaunes ou bariolés **7.98**

14. Bas de Noël pour perruches. Sable, branches de millet, os de seiche, échelle en plastique, balle et livre d'instructions. **1.00**

15. Bas de Noël pour canaris. Balançoires en plastique, récipient à graines en plastique, os de seiche avec support, sable, livre d'instructions. **1.00**

16. Perruche mâle. De couleurs variées **6.98**

17. Mangeoire en forme de lanterne. En plastique noir, vitres en plastique transparent. 10½" x 10½" x 13" de hauteur. Montants à 3 sections en acier, 79" de hauteur. **9.98**

18. Pull-over pour chien. En laine vierge rouge, bleue ou verte. Tailles 8, 10, 12. **2.98**

19. Bas de Noël "DeLuxe" pour chat. Collier, balle, jouets, livre d'instructions. **2.00**

(Hors-photo)
Bas de Noël pour chat : Jouets (souris, balle en caoutchouc, bobine), livre d'instructions. **1.00**

20. Bas de Noël "DeLuxe" pour chien. Souris en caoutchouc qui crie, côtelette de porc en vinyle, 3 paquets de bâtons à mâcher, 18 joujoux, livre d'instructions. **2.00**

21. Manteau pour chien, imperméable, doublé, capuchon en "Orion" à glissière. En rouge et bleu. Tailles 10, 12, 14, 16, 18. **4.98**

Pas d'animaux à Pointe-Claire

Nous ne faisons aucune livraison des animaux

COMPOSEZ 842-9211

EATON en ville (rayon 254) au quatrième étage et à Pointe-Claire

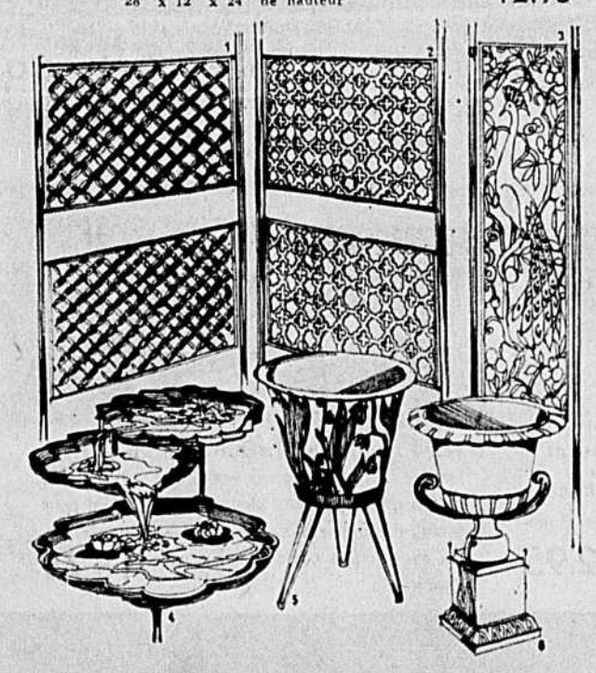

Panneaux de séparation en plastique

1. Motif floral ; montants en métal doré. 36" x 24" de hauteur. **27.95**
2. Motif provincial; montants dorés; 34" x 24" de hauteur. **27.95**
3. Motifs de paon; montants en métal doré; 2 vitres, chacun 12" x 34" de hauteur. **26.95**

Ces panneaux de séparation conviennent pour toutes pièces d'une hauteur de 8½' au maximum.

4. Fontaine à étages en forme de coquille
17" de hauteur. Actionnée par un moteur approuvé C.S.A. 3 coquilles superposées produisent une cascade ravissante. En plastique blanc et or à effets marbrés. Coquilles supérieures : 15" x 15". Coquilles inférieures : 20½" x 20½". **34.95**

5. Jardinière en plastique
Motifs floraux. Support en métal cuivré. En beige et blanc ou noir et blanc. 12" de diamètre x 15½" de hauteur. **4.50**

6. Urne de style romain
En plastique à base carrée décorée de motifs cannelés. 11¼" de diamètre x 20" de hauteur. En blanc. **6.98**

En spécial ! Couvre-lits matelassés

Ces couvre-lits en toile de coton matelassée ont leurs coins arrondis et une bordure à cordonnet pour leur donner une plus belle apparence. Les motifs à fleurs imprimés leurs confèrent une note gaie et brillante. Les tons marquants sont en bleu, rose ou or. Un cadeau qui fera plaisir aux futurs époux, comme aux anciens !

Ordinairement 24.99
Spécial
Lit jumeau 80" x 110" — Lit double 94" x 110" **15.99** chacun

Tentures assorties aussi disponibles — Avec plis pincés. Elles sont prêtes à poser.
63" x 48" La paire **6.99**
90" x 48" La paire **8.99**

COMPOSEZ 842-9211

EATON en ville (rayon 436) au deuxième étage et à Pointe-Claire

20% de rabais ! Couvertures tout laine "Trapper Point"

Tissées spécialement en Angleterre pour EATON, ces couvertures tout laine, présentées en couleurs chatoyantes avec de jolies rayures, allient la chaleur à la somptuosité. Elles ne rétrécissent pas au lavage, sont à l'épreuve des mites et gardent leur fraîcheur jour après jour. Rayures en blanc, rouge, vert foncé, toutes avec bordures noires. Aussi en rose, bleu, or avec bordures de même ton.

(3½ points) 60" x 90"
Ord. 24.50
Spécial
chacune **19.60**

(4½ points) 80" x 90"
Ord. 33.50
Spécial
chacune **26.80**

COMPOSEZ 842-9211

EATON en ville (rayon 438) au deuxième étage et à Pointe-Claire

Passeports Expo 67

Profitez des prix exceptionnels pour offrir des passeports EXPO '67 à votre entourage. Prix spécial pour adultes : — passeport pour la saison entière, 22.50. — passeport d'une semaine 7.50; passeport d'un jour 2.00. Prix spéciaux pour passeports pour jeunes de 13 à 21 ans et pour enfants de 2 à 12 ans au 28 avril 1967.
Ils sont disponibles en ville : au sous-sol (entrée du Métro), au rez-de-chaussée (près rayon des chaussettes pour hommes), au sixième étage (Bureau des comptes).

A Pointe-Claire, au deuxième étage (Bureau de la direction)

Les certificats-cadeaux Eaton

Vos amis seront sûrs de recevoir un cadeau qui leur plaira puisqu'ils le choisiront eux-mêmes. Ces CERTIFICATS-CADEAUX EATON sont disponibles en coupons de 1.00 à 100.00 et peuvent être achetés comptant ou portés à votre compte. Vous pouvez les obtenir :

En ville, au rez-de-chaussée (près du rayon des chaussettes pour hommes), au sous-sol (près de l'entrée du Métro), au sixième étage (au Bureau des comptes).

A Pointe-Claire, au deuxième étage (au Bureau de la direction)

Le Québec doit formuler une politique précise en matière d'immigration

— Jean Marchand

OTTAWA, (PC) — Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Jean Marchand, a invité hier soir le gouvernement du Québec à formuler une politique précise en matière d'immigration.

Répondant à une question de M. Maurice Allard Ind.-Sherbrooke lors d'un débat d'ajournement, le ministre s'est dit prêt à collaborer avec le Québec, à la condition toutefois que la province se montre elle aussi intéressée.

M. Allard avait demandé au ministre quelles mesures il entendait prendre pour favoriser l'immigration francophone avec le Québec, puisque, dit-il, les deux niveaux de gouvernements ont une juridiction partagée dans le domaine.

"Il est impérieux," avait dit M. Allard, "en ce qui concerne particulièrement l'immigration française et francophone, que le ministre fédéral de l'Immigration ne prenne aucune initiative dans ce domaine, ni aucune décision, ni n'établisse aucune politique définitive sans consulter le gouvernement de Québec, sans tenir compte du point de vue de cette province et sans dialoguer constamment avec les représentants du gouvernement québécois".

M. Marchand a répondu qu'il avait eu des entretiens avec le ministre de l'Education et de la Justice du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, en août dernier, au sujet de l'Immigration, l'invitant à mettre sur pied un service d'immigration et à presser le pas dans ce domaine.

M. Guy Favreau avait fait de même en 1963, a rappelé le ministre.

Rapport

M. Marchand a également indiqué qu'il avait soumis un rapport au premier ministre Johnson à son retour d'un récent voyage en France où il a été question d'immigration avec les autorités françaises et qu'il a communiqué à plusieurs reprises avec le gouvernement du Québec à ce sujet.

"Je n'ai toutefois pas l'intention de téléphoner tous les jours à Québec pour voir si le gouvernement est intéressé à la question de l'immigration francophone", a dit M. Marchand. "Je ne suis pas le premier commis d'un éventuel service québécois de l'immigration. Nous sommes prêts à collaborer, mais le Québec doit aussi manifester de l'intérêt et formuler une politique précise en matière d'immigration".

L'octroi d'Ottawa à la Maison des étudiants canadiens à Paris crée la dissension chez les étudiants du Québec

La subvention de près d'un demi-million de dollars accordée par le gouvernement fédéral pour l'agrandissement de la Maison des étudiants canadiens à Paris soulève des remous chez les étudiants québécois de la capitale.

Les étudiants de tendance autonomiste ou séparatiste considèrent que cette mesure constitue une ingérence d'Ottawa dans un domaine qui relève de la juridiction provinciale, soit l'éducation, et pourrait être préjudiciable au projet du gouvernement du Québec d'aménager à Paris une Maison des étudiants québécois.

M. Bernard Landry, président de l'Association générale des étudiants du Québec en France, a déclaré ce matin que l'affaire de la subvention rebondira au congrès annuel de l'AGEQEF vendredi, à la Délégation générale du Québec.

Hier soir, à la Maison des étudiants canadiens, où il s'était rendu sans avoir été invité à la visite qu'y a faite M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, M. Landry a dit en substance peu après le départ des officiels : "Je trouve bizarre et étrange que le gouvernement canadien donne $500,000 pour l'agrandissement de la maison alors que M. Marcel Masse, ministre d'Etat à l'Education du Québec, avait déclaré dans cette même maison, en octobre, qu'il tenait à coeur au projet d'une maison des étudiants québécois à Paris. Nous croyons que l'éducation relève de la juridiction provinciale et que la subvention fédérale, qui concerne l'éducation, est ultra vires. Si Ottawa a de l'argent à donner pour l'éducation, qu'il le donne directement aux provinces ou bien élargisse le pouvoir de taxation provincial."

M. Richard Gervais, président du Comité des résidants de la Maison des étudiants canadiens, n'est pas de cet avis. Il a déclaré que cette maison ne touche pas à l'éducation. Il la considère comme un excellent instrument qui permet aux Canadiens de se connaitre les uns les autres et joue le rôle de trait d'union entre les deux cultures. A l'objection selon laquelle la maison, même agrandie, sera loin de pouvoir loger tous les étudiants qui le désireraient, M. Gervais répond que cette extension n'en empêchera pas d'autres.

Selon M. Gervais, la grande majorité des résidants de la maison voient d'un bon oeil la subvention fédérale. Par contre, l'opposition semble beaucoup plus forte au sein de l'Association générale des étudiants du Québec en France.

Une grève de 160 ouvriers fait boule de neige à une usine thermonucléaire en construction de l'Hydro-Ontario

PICKERING, ONT. (PC) — Une grève de 160 ouvriers à l'usine thermonucléaire en construction de l'Hydro-Ontario près de Pickering a fait boule de neige aujourd'hui lorsque 650 autres travailleurs ont refusé de se rendre au travail.

L'usine coûtera $260 millions. La grève a commencé hier après la suspension de M. John Winkler, responsable de la sécurité sur le chantier pour le Syndicat international des travailleurs de l'acier de construction (CTC). Un porte-parole syndical a déclaré que M. Winkler avait refusé de travailler à une hauteur de 120 pieds du sol sans ceinture de sûreté.

L'agent d'affaires du syndicat, M. Jack Tressider a soutenu que l'Hydro fait fi d'une recommandation faite par une cour du coroner qui insistait sur le port de la ceinture de sécurité.

L'Hydro soutient que c'est une grève illégale. Seulement 150 ouvriers non syndiqués ont franchi les piquets de grève, escortés par la police.

TOWERS
LES MAGASINS D'ESCOMPTE

en 'crêpe français' luxueux
DOUILLETTES

Marquées à des prix économiques
à seulement 4.96 ch.
Douillettes attrayantes recouvertes des deux côtés de crêpe français imprimé et remplies de 'Dynafil" (fibre fabriquée) ! Gros format de 66" x 72" en plusieurs teintes ! Voyez ce grand spécial maintenant !

Brodées à la main, en coton
Taies d'oreillers
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 1.37 pre
Coton de qualité, 22" x 32", brodé à la main dans un grand assortiment de différents patrons !

Format 18" x 32"! En toile
Linge à vaisselle
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 37¢ ch.
Linges à vaisselle en toile à motifs de fleurs ou de fruits !

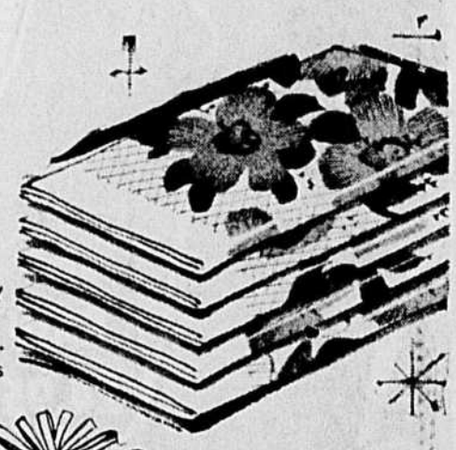

'Scope' 450X Zoom
MICROSCOPES
Pour les savants en herbe !
Caractéristiques des microscopes "Scope" Zoom : Grossissent l'objet de 100 à 450 fois. Lentilles à objectifs 10 fois, 15 fois, 30 fois. Faits avec précision. Instructions et diapositives incluses.
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 6.97 ch.

'Carl Wetzlar' 7 x 35 CF
JUMELLES
Vision claire ! Jumelles réputées de "Carl Wetzlar" avec mise au point centrale, oculaire droit correcteur. Avec étui et bandoulière.
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 18.97 ch.

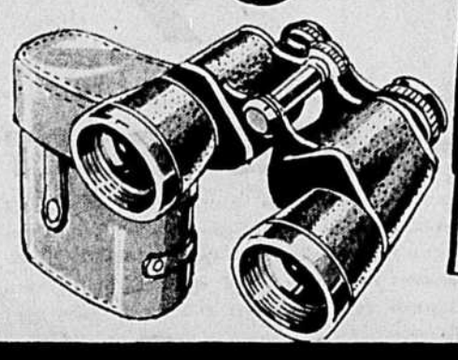

10 Transistors 'Roxy'
RADIOS AM/FM
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 19.97 ch.
Radios AM/FM à 10 transistors de qualité avec "AFC", contrôle de tonalité et gros haut-parleur. Avec écouteur, piles et poignée.

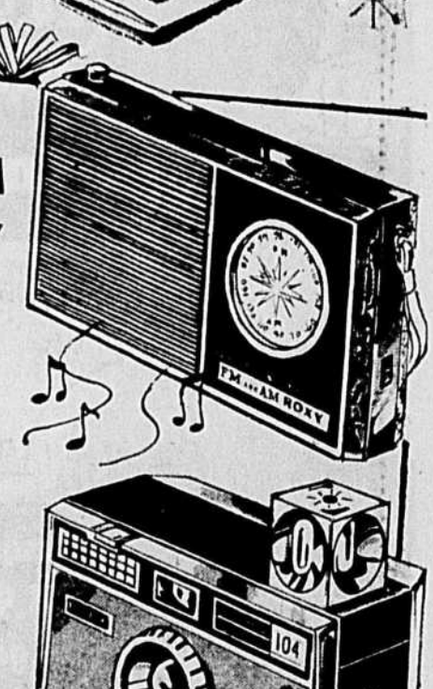

Avec 'flashcube' rotatif 'Kodak' 'Instamatic 104'
ENSEMBLE CAMERA
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 17.47 comp.
Chargement instantané ! Insérez un "flashcube" et l'obturateur change vitement. Le "flashcube" tourne après chaque prise ! L'ensemble comprend : caméra, film en couleur, "flashcube" et piles !

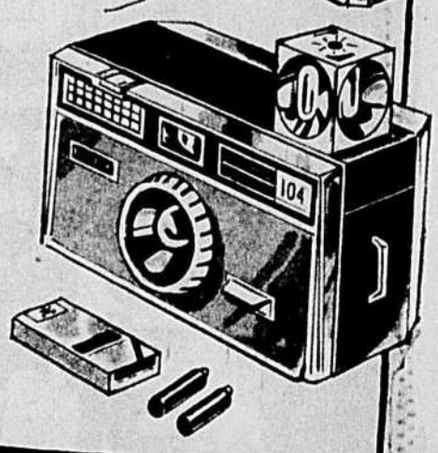

GAIN 7.00!
nouvel AQUARIUM
'Crystal'
avec FILTRE Senior!

Valeur 29.97 !
En verre transparent avec bord du haut en vinyle et moulure de base en bois. Aucun métal qui sera rongé ! Avec pompe 'Casco' et filtre !
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 22.97 comp.

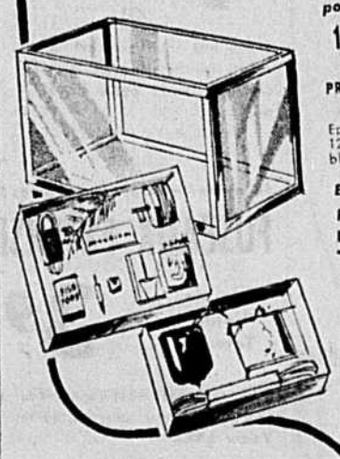

Ensembles d'aquarium pour commençants
10 GALLONS AMERICAINS
Valeur 23.98 !
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 17.97 comp.
Epargnez 6.01 ! Format 20" x 10" x 12" avec monture en acier inoxydable, pompe 'Casco' et filtre !

Ensembles d'aquarium pour commençants
5½ GALLONS AMERICAINS
VALEUR 13.98 !
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 9.97 comp.
Epargnez 4.01 ! Format junior 16" x 8" x 10" avec monture en acier inoxydable, pompe 'Casco' et filtre !

Un cadeau de MUSIQUE!
Voyez ces aubaines sur
DISQUES L.-J.
PRIX "D'EPARGNE" TOWERS 1.50 ch.
Epargnez sur vos cadeaux de Noël ! Pour ceux qui aiment la musique, un grand assortiment de L.-J. à succès, en français par des artistes renommés !... "Pietro Rossi"... "Paul Brunelle"... "Marcel Martel"... "Les princes du Folklore"... "Ti-Jean"... "Les Mexicains" et beaucoup d'autres !

Pour les fumeurs!

CIGARES
de marques populaires, à bas prix.
OLD PORT 25 pour 3.08
MARGUERITE 25 pour 3.08
HOUSE OF LORDS 25 pour 4.25

BOITES-CADEAUX POUR FUMEURS
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 99¢
(sans cigarettes)
Vous obtenez un briquet dans une boîte-cadeau avec espace pour y ajouter sa marque de cigarettes préférée.

PIPES
KAYWOODY
à prix d'épargne
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 7.59
Choisissez parmi un bel assortiment de formes et dimensions.

Bois verni !
PORTES-PIPES
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS
Support pour 4 pipes 2.89 ch.
Support pour 6 pipes 3.29 ch.

Nouveauté en verre
CENDRIERS
PRIX 'D'EPARGNE' TOWERS 98¢ ch.
Un cadeau pour sa chambre de travail !

LE PLUS RECENT ACCESSOIRE de CUISINE à NOMBREUX USAGES
L'extracteur à jus automatique 3 en 1 M.Q.P.
JUS
Il extrait automatiquement un jus clair, nourrissant et sans pulpe, de tous fruits et légumes — même des petits fruits à pépins et de l'ananas.
PUREES
En éliminant la bande filtre il liquéfie et mélange — idéal pour préparer les aliments pour bébés.
CRUDITES
Il tranche, râpe et hache en fines languettes, fromages, fruits et légumes — il est parfait pour préparer vos salades, (attachement à part au complet pour aussi peu que $14.95)
• Deux modèles disponibles: bleu et chromé.
• Construction robuste en métal.
• Couvercle en nylon transparent ne tachant pas.
• Très silencieux et garanti fonctionner sans bruit.
• Garantie de 2 ans fournie avec chaque appareil.
• Approuvé par la C.S.A.
Prix de détail suggéré $59.95 seulement
(plus $5.00 pour base chromée)

Disponible dans tous les grands magasins, magasins d'aliments naturels, ferronnerie, magasins d'accessoires électriques, ou appelez
MAXIMUM QUALITY PRODUCTS
5215, rue BERRI — Montréal — Tél.: 273-2837

HEURES D'AFFAIRES TOWERS D'ICI NOEL : TOUS LES MAGASINS SERONT OUVERTS DE 10 A.M. A 10 P.M. TOUS LES JOURS. (LE MAGASIN DE CHATEAUGUAY, JUSQU'A 6 P.M. SAMEDI)

TOWERS
GREENFIELD PARK — BOULEVARD TASCHEREAU (ROUTE 9B)
BOUL. METROPOLITAIN — ET RUE VIAU
CHATEAUGUAY ROUTE No. 4 — 15, BOUL. ST-JEAN-BAPTISTE
ACHETEZ SUR COMPTE... credico

À LA TV

2 CBFT Montréal
3 WCAX Burlington
4 CFCM Québec
5 WPTZ Plattsburg
6 CBMT Montréal
7 CHLT Sherbrooke
8 CJOH Ottawa
10 CFTM Montréal
12 CFCF Montréal
13 CKTM Trois-Rivières

★—En couleur

CE SOIR

4:00

★ 2,7,13—Bobino
3—Secret Storm
4—Zoo du capitaine Bonhomme
5—Laurel & Hardy
6—Communicate
8,13—Funny company
★12—Johnny Jellybean and friends

4.15

10—Dessins animés

4:30

2,7,13—La boite à surprise
3—The Early Show
5—Mike Douglas
6—Time for adventure
10—Zoo du capitaine Bonhomme
12—Family Theatre

5:00

2—Monsieur Pipo
4—Epée de Florence
6—Passport to Adventure
7—La caverne des jeunes
8,13—Fractured phrases
13—Les sentinelles de l'air

5:30

2—Richard, coeur de lion
★ 4,7,10—Les sentinelles de l'air
6—Music Hop
★ 8,13—Ripcord
13—Popeye

5:50

3—Santa Claus

6:00

2—Jeunesse oblige
3—World of Sports
4—Où, Télé-Québec
5— Ch 5 Report
★ 6—Gilligan's Island
7—Avec Lévis
8,13—News
10—Télé-Métro
★12—The Pierre Berton Show
13—Papa a raison

6:30

2,7—Téléjournal
★ 3—News
4—Nouvelles sportives
★ 5—Huntley Brickley Report
6—Evening report
★ 8,13—Gunsmoke
★12—Pulse
13—Les actualités

6:45

2—Aujourd'hui
7—Météo — Sports
10—Sports

6:50

10—Sports-images

7:00

3—Honeymooners
4—Banque Boni
5—Batman
6—Seven on Six
7—D.D.T.
10—Dernière Heure
★12—Adventures of the Seapray
13—Cré Basile

7:15

10—Télé-métro

7:30

★ 2—Les corsaires
3—Lost in Space
4,10—Echec et mat
5—The Virginian
6—Peggy Neville
7—Les arpents verts
★ 8,12,13—Andy Williams show
13—Le grand prix musical

7:45

6—Provincial Affairs

8:00

2,7,13—Septième-Nord
★ 6—Green Acres

8:30

2,7,13—Cinéma du mercredi
★ 3—Beverly Hillbillies
★ 4,10—A la catalogne
★ 6—Bob Hope Theatre
8,12,13—Wednesday Night Movie

9:00

★ 3—Frank Sinatra
★ 4,10—Réal Giguère illimité
★ 5—Bob Hope

9:30

3—Gomer Pyle
6—Festival

10:00

★ 3—Danny Kaye Show
4,10—Devinez juste
★ 5—I Spy

10:15

2,7,13—Tirez au clair

10:30

4—Histoire vécue
6—Brecht
★ 8,13—Sports Hot Seat
10—Variétés Richelieu

10:45

10—En première page

11:00

2,7,13—Téléjournal
3—Eleven o'clock Reporter
4—Nouvelles — Météo
5,6—News
★ 8,12,13—News
10—La ronde des sports

11:15

2,7,13—Supplément régional
3—Sports
4—Nouvelles
6—Viewpoint
★ 8,13—Regional News
10—Cinéma
★12—Pulse

11:20

5—Sports
6—Night report

11:30

2—Nouvelles du sport
3—The Late Show
4—Heure exquise
5—Tonight Show
6—Sport final
7—Cinéma 7

radio télévision

Renault Gariépy

Une "vieille dame indigne"

Elle aura bientôt cent ans. Non, je ne parle pas ici de la Confédération, mais de Mme Christine Henderson, la "vieille dame indigne" de Radio-Canada.

"Indigne", parce qu'à 99 ans et plus (elle célébrera son centième anniversaire le 18 janvier prochain), elle trouve encore le moyen de promener un regard amusé, neuf, sur tout ce qui l'entoure. Sur le séparatisme; sur les politiciens, les Johnson, Lesage, Pearson et Diefenbaker; sur la mode féminine, pantalons et mini-jupes; sur la conquête de la lune, etc. Sur ses souvenirs aussi, comme bien l'on pense. A la manière, beaucoup, d'une certaine Sylvie, qui s'est faite l'interprète de Brecht et du cinéaste René Allio, déjà, sur les écrans montréalais.

Cette centenaire, "dépistée" par Alain Stanké, rue Bishop, aux portes de Radio-Canada, est vite devenue la mascotte du Service des reportages du réseau français, superviseur en tête. Ce dernier se serait même, littéralement, jeté à ses pieds.

Cette charmante vieille dame anglaise qui, émerveillée de voir le français (qu'elle a longtemps enseigné) prêter un sexe aux choses inanimées, prend plaisir à imaginer une histoire d'amour entre son vieux poêle et sa grande table, il vous sera donné de la connaitre prochainement : à la télévision d'Etat, au soir du 1er janvier 1967, à 10 h. 30. Rendez-vous à ne pas manquer : je le sais, pour avoir vu le film.

Mais "Cent ans déjà", sur laquelle je voudrais revenir, n'est que l'une des nombreuses émissions spéciales que Radio-Canada nous réserve, à l'occasion du Centenaire. Et ce, tant à la télévision qu'à la radio.

Le Service des reportages, qui emploie présentement une quarantaine de personnes (au lieu des 9, en temps régulier), travaille d'arrache-pied. Pour la réalisation d'un certain nombre d'émissions, il a dû faire appel à la collaboration des divers secteurs de la maison, "affaires publiques", "émissions féminines", et le reste.

"Le Centenaire, de commenter M. Henri Parizeau, superviseur desdites émissions, nous sert de prétexte pour présenter le Canada aux Canadiens ou, si vous préférez, pour éveiller ces derniers à la réalité canadienne." Il voudra préciser, par ailleurs, que l'on ne veut "ni analyser la Confédération, ni prêcher l'unité (pas de place pour l'encensoir !)".

Il citera, à titre d'exemple, "Vivre en ce pays", à l'horaire à compter de juillet prochain. Inspirée des "mensonges d'Ulysse" . . . Cloutier et réalisée par Claude Sylvestre, cette série de 26 émissions, en couleur, nous veut montrer la façon de vivre propre à chacune des régions du pays. M. Parizeau avoue fonder les plus grands espoirs sur celle-ci, en cours de tournage. "Nous avons réuni là, explique-t-il, les meilleurs éléments créateurs que nous ayons."

Et d'attirer mon attention sur la présence, derrière la caméra, de Michel Brault et de Claude Fournier. Et de me donner les noms de quelques-uns des compositeurs qui travailleront à la musique de "Vivre en ce pays" : François Morel, Pierre Leduc, Jean-Paul Filion et Willie Lamothe.

Il me parlera également de "Canada-Express" (affaires publiques) ; de "Visite à l'Expo", magazine en couleur qui sera présenté le samedi soir, de 8 h. à 9 h., pendant toute la durée de ladite Expo ; des "Néo-Canadiennes" et de leurs problèmes, 13 émissions de 15 minutes, dans le cadre de "Femme d'aujourd'hui" ; de "D'Iberville" et de ses exploits.

Puis, passant à la radio, il évoquera "Du Saint-Laurent aux sources françaises", qui nous fera visiter les villes d'où sont partis nos ancêtres ; "Les écrivains canadiens" . . . d'avant la Confédération, déjà en ondes ; "Mon journal", qui fera place aussi bien à l'information d'aujourd'hui qu'à celle d'hier ; "Six grands moyens de communication au Canada" : le chemin de fer, l'aviation, la navigation, les routes, les télécommunications, la presse écrite et parlée.

La liste serait encore longue, mais je m'arrête là. De toutes ces émissions, et des autres aussi, j'aurai sûrement l'occasion de reparler plus en détail.

Rappelons seulement, pour l'instant, que l'on pourra voir demain soir, de 8 h. à 9 h., au canal 2, un reportage en couleur de François Brunet sur quelques-uns des "projets du Centenaire" en voie de réalisation au Québec. Le titre : "Centenaire avant-première".

choix d'émissions

COMEDIE

8.30 (canal 6) — **Bob Hope Theatre :** Bob Hope au Festival du film d'Acapulco, en compagnie de Glenn Ford, Elke Sommer, Michael Caine, Cantinflas, Merle Oberon, Eva Renzi, Jane Mansfield, Emily Kranz, etc. En couleur.

INFORMATION

10.15 (canal 2) — **Tirez au clair :** "L'économie et le nationalisme au Québec". Invités : MM. Jean Chrétien et Robert Cliche. Animateur : Jacques Keable.

3.00 (**demain,** au canal 2) — **Femme d'aujourd'hui :** "L'instinct maternel est-il en voie de disparition?" Participants : François Cloutier, psychiatre; Jeanne Warren, avocate; Dr Leclerc, gynécologue, et Rachel Pilon, mère de famille.

THEATRE

9.30 (canal 6) — **Festival :** Reprise de "Silent Night, Lonely Night", pièce de Robert Anderson présentée l'an dernier. En vedette : Frances Hyland et Paul Harding. Réalisation : Eric Till. Dans une petite ville de la Nouvelle-Angleterre, deux étrangers solitaires, Katherine et John, font connaissance, la veille de Noël.

VARIETES

6.00 (canal 2) — **Jeunesse oblige — Discothèque :** Chantal Renaud accueille Donald Lautrec.

7.30 (canal 12) — **The Andy Williams Show :** Williams célèbre la Noël en famille. En compagnie également des "Osmond Brothers".

8.30 (canal 10) — **A la Catalogne.** Invités : Christine Chartrand, Claude Gauthier et Les Alexandrins. Animateurs : André Lejeune et Jean Coutu.

9.00 (canal 10) — **Réal Giguère Illimité :** Richard Verreau chante Noël.

10.30 (canal 10) — **Variétés.** Invités : Claire Lepage et Donald Lautrec.

11:45

2,13—Les Intrépides
6—Movie Cavalcade
8,13—Maigret
12—Pajama Playhouse

DEMAIN MATIN

8:00

3—Captain Kangeroo
4—Programme St-Georges Côté
7—Le réveille-matin
10—Bonne journée — Première édition

8:30

4—36-24-36
7—Pipe de plâtre
★ 8,12,13—Romper Room

8:45

4—Toast et café
10—36-24-36

9:00

3—Romper Room
5—Donna Reed
7,10—Toast et café
8,13—Something to think about
12—TV Bingo

9:15

8,13—School Telecasts
13—Bonjour

9:30

3—TV School
5—General Hospital
★ 6—On Safari
8,13—At school today
12—I love Lucy
13—Les Vickings

9:45

4—TV Bingo
8,13—School Telecasts

10:00

2,7,13—Télévisin scolaire
3—Candid Camera
5—Eye Guess
6—Canadian Schools
8,13—TV Bingo
10—A vous de jouer
12—Ed Allen time

10:15

4—Ciné-matinée

10:30

2,7,13—La souris verte
3—Beverly Hillbillies
5—Concentration
6—Friendly Giant
★ 8,13—Mr & Mrs
10—A votre service Madame
12—Magistrate's court

10:45

★ 2,7,13—Saturin
6—Chez Hélène

11:00

2,13—Le trésor des treize maisons
3—Andy of Mayberry
5—Pat Boone
6—Butternut Square
7—Ton-ton Bon-bon
★ 8,13—Score Hour
10—Super-Bingo
12—Fractured phrases

11:15

10—L'école du bonheur

11:30

2—Long métrage
3—Dick Van Dyke
5—Hollywood Squares
6—Emergency Ward 10
7—Aventures d'outre-mer
8,13—The Women
10—Dessins animés
12—Magic Tom
13—La poulette grise

11:45

4— Palmares
★10—Le grand manitou

DEMAIN APRÈS-MIDI

MIDI

3—Love of Life
★ 5—Jeopardy
6—Serial Six
7—Découvertes '66
8,13—News, Mickey Mouse Club
10—Deuxième édition
12—Clift Hanger Theatre
13—Les aventures de Maluron

12:15

4—Horaire commenté, — Actualité
10—Ciné-roman
13—Programme du Père Noël

12:30

3,6—Search for Tomorrow
4—De Tout de Tous
★ 5—Swingin Country
7—Première édition
8,13—Magistrate's court
10—Ciné-midi
12—12.30 theatre
13—Les actualités

12:45

3,6—Guiding Light
13—Télé-matinée

1:00

2—Téléjournal
3—One O'Clock Weather
5—Ben Casey
6—Calendar
7—Le coq au 7
8,13—Movie Matinee
13—Boucles sages, Boucles folles

1:15

2—Cinéfeuilleton
3—Channel 3 Presents
4—Qui suis-je ?
13—Les plus beaux films

1:30

2,7—Long métrage
3,6—As the World Turns
4—Feminité

2:00

3,6—Password
5—Local Scene
7—Ecran féminin
10—Eternel amour
★12—Mr & Mrs

2:15

4—La Sieste

2:30

5—The Doctors
6—Coronation Street
8,12,13—People in Conflict
10—Ciné-jeudi

3:00

2,7,13—Femme d'aujourd'hui
3—To Tell the Truth
5—Another World
6—Take Thirty
8,12,13—Words & Music

3:30

3—Edge of Night
5—You Don't Say
8,12,13—It's Your Move

4:00

★ 2,7,13—Bobino
3—Secret Storm
4—Zoo du capitaine Bonhomme
5—Laurel & Hardy
6—Communicate
8,13—Funny Company
★12—Johnny Jellybean & friends

4:15

10—Dessins animés

4:30

2,7,13—La boite à surprise
3—The Early Show
5—Mike Douglas
6—Mark of Zorro
10—Zoo du capitaine Bonhomme
12—Family Theatre

5:00

2,7—Guillaume Tell
4—Héros du jour
6—Passport to Adventure
7—La caverne des jeunes
8,13—Fractured phrases
13—Super-Car

5:30

2,7,13—Bidule de Tarmacadam
★ 4,7,10—Les sentinelles de l'air
6—Music Hop
★ 8,13—My Three Sons
13—Popeye

les films à la télévision

Note : Les postes émetteurs se réservent le droit de modifier leurs horaires sans avis préalable.

11.30 a.m. — Canal 2 : "Joyeux anniversaire" (Américain, 1959). Comédie avec David Niven et Mitzi Gaynor. — Un mari éméché révèle qu'il a eu des relations avec sa femme avant leur mariage.

12.30 p.m. — Canal 10 : "Edition spéciale" (Grande-Bretagne, 1947). Film policier avec David Farrar et Anne Crawford. — Une femme, témoin d'un meurtre, est placée dans une situation embarrassante.

12.30 p.m. — Canal 12 : "Magic town" (Américain, 1947). Drame et comédie avec James Stewart et Jane Wyman. — Un homme trouve une ville parfaite, mais lorsqu'elle devient connue, tout change.

1.30 p.m. — Canal 2 : "Les aventuriers de l'air" (Français, 1950). Film policier avec Ginette Leclerc et Yves Furet. — Un aviateur réussit à faire arrêter des crapules qui l'ont engagé pour transporter des fortunes volées.

2.30 p.m. — Canal 10 : "Trois garçons, une fille" (Français, 1949). Drame familial avec Gaby Morlay et Suzy Carrier. — Quatre jeunes gens dont le père entretient une liaison tentent de ramener l'ordre dans leur foyer.

4.30 p.m. — Canal 12 : "Desirée" (Américain, 1954). Drame romantique avec Marlon Brando, Jean Simmons et Merle Oberon.

8.30 p.m. — Canal 2 : "Mon homme Godfrey" (Américain, 1951). Comédie avec June Allyson et David Niven. — Une famille fantaisiste recueille un pauvre hère qui se révélera bientôt d'un grand secours.

11.10 p.m. — Canal 10 : "La furie de l'or noir" (Américain, 1938). Drame avec Irene Dunne. — La découverte de pétrole en Californie entraîne une lutte entre divers intérêts.

11.40 p.m. — Canal 12 : "The Gunfighter" (Américain, 1950). Western avec Gregory Evans, Robert Blake et Timothy Carey.

11.42 p.m. — Canal 6 : "Revolt in the big house" (Américain, 1958). Drame avec Gene Evans, Robert Blake et Timothy Carey. — Un bandit qui a souvent réussi à échapper à la police est finalement emprisonné. Sa première réaction est de chercher à s'évader.

jeudi

11.30 a.m. — Canal 2 : Porte des lilas" (Français, 1957). Comédie dramatique avec Pierre Brasseur, Georges Brassens et Henri Vidal.

12.30 p.m. — Canal 10 : "Ils étaient neuf" (Grande-Bretagne, 1943). Drame de guerre de H. Watt. — Neuf soldats sont assiégés par l'ennemi dans un poste isolé.

12.30 p.m. — Canal 12 : "Cockleshell heroes" (Américain, 1956). Drame d'aventures avec Jose Ferrer et Trevor Howard. — Durant la Seconde guerre mondiale, un groupe de volontaires est entraîné secrètement pendant un an. Leur mission consiste à faire sauter plusieurs cuirassés dans un port français.

1.30 p.m. — Canal 2 : "Fabuleux Japon" — Documentaire sur les coutumes du Japon.

2.30 p.m. — Canal 10 : "Une jeune fille savait" (Français, 1947). Comédie avec André Luguet et François Périer. — Un comédien don Juan veut faire bénéficier son fils de son expérience.

4.30 p.m. — Canal 12 : "Will any gentleman" (Grande-Bretagne, 1955). Comédie avec George Cole, Veronica Hurst et Heather Thatcher. — Un commis de banque calme et respectable est hypnotisé. Il devient alors sauvage et furieux et l'hypnotiseur est incapable de le ramener à son état naturel.

Justice réclamée pour Radio-Canada

OTTAWA (PC) — Le président J.-Alphonse Ouimet de Radio-Canada a conseillé lundi au comité parlementaire sur la radiodiffusion de ne pas juger la société d'Etat d'après deux émissions, dont une n'existe même plus.

M. Ouimet a déclaré que tout ce que le comité a fait cette année a été de discuter de "This Hour has Seven Days" et de l'émission qui lui a succédé, "Sunday".

"Nous avons une énorme production," a dit M. Ouimet, "mais on ne nous juge que d'après une couple d'émissions".

Radio-Canada, a ajouté M. Ouimet, fait du "beau travail" dans une foule d'émissions, à l'échelon national tout aussi bien que régional et local.

LOUEZ UN TV 7.95 par mois
MID-TOWN TV
1240 MANSFIELD — 866-6669

DES CADEAUX SUNBEAM !
NE CHERCHEZ PAS AILLEURS,
LE ROI DE PONT-VIAU
LES VEND AUX PLUS BAS PRIX

ROLAND FAUCHER, c.t.

Sèche-cheveux Flair Lady
SUNBEAM modèle VHDC
Gracieux, rapide, aisé à utiliser. Miroir pratique dans le couvercle. Sèche-ongles fonctionnant à tous les réglages. Accessoires à boucles de 4 pièces. Grand bonnet lavable. 4 degrés de chaleur.
SPECIAL DU "ROI" AVANT NOEL

FRITEUSE automatique
SUNBEAM modèle CF-7
Commande thermostatique précise. Grand panier avec poignée amovible. Lampe-témoin indiquant les températures appropriées.
SPECIAL DU "ROI" AVANT NOEL

RASOIRS POUR DAMES
LADY SUNBEAM — Micro-Twin
Modèle LS-5
Tête exclusive "Micro-Twin" à deux côtés l'un pour l'entretien des aisselles et l'autre pour les jambes. Eclairage commode incorporé. Création très féminine en rose pétale, blanc et or. Livré dans un écrin de voyage.
SPECIAL DU "ROI" AVANT NOEL

FER A VAPEUR OU A SEC
SUNBEAM modèle S5A-1
Chauffe en 20 secondes seulement. Léger, maniable, avec indicateur "vapeur" et "sec". 7 degrés de chauffe.
SPECIAL DU "ROI" AVANT NOEL
$10.95

NOUS ACCEPTONS LA CARTE credico
CONDITIONS DE PAIEMENT BUDGETAIRES
IAC
Pratique plan "mise de côté" pour les Fêtes

COUTEAU ELECTRIQUE
SUNBEAM — Modèle EK 200
Deux lames d'acier inoxydable. Poussoir de dégagement des lames, verrou de sûreté. Cordon amovible de 6 pieds.
SPECIAL DU "ROI" AVANT NOEL

Sunbeam

GRILLE-PAIN AUTOMATIQUE SUNBEAM
Modèle T-40
Magnifiquement chromé. Réchauffe les rôties froides. Plateau ramasse-miettes facile à nettoyer.
SPECIAL DU "ROI" AVANT NOEL

PERCOLATEUR automatique SUNBEAM
modèle DE LUXE no AP-13
Très grande capacité. Jauge de lecture facile, dans la poignée. Très grande surface d'infusion. Maintient le café à la bonne température après l'infusion. Commande thermostatique graduée.
SPECIAL DU "ROI" AVANT NOEL

OUVRE-BOITES
SUNBEAM — MODELE DCO
Levier de commande automatique pour démarrage et arrêt. Coupoir en acier inoxydable. Aiguisoir à meule inusable.
SPECIAL DU "ROI" AVANT NOEL

RASOIR SHAVEMASTER SANS FIL
modèle SM-888
Accumulateur incorporé bon pour un rasage de 20 à 30 minutes. Adaptable pour usage avec fil. Chargeur incorporé. Nouvelle tête à double action en acier inoxydable. Finissoir de coiffeur type professionnel.
SPECIAL DU "ROI" AVANT NOEL

ASPIRATEUR COURRIER A DEVIDOIR
SUNBEAM modèle 677
Cordon à rebobinage automatique. Tient debout sur les marches. 4 filtres purifient l'air. Interrupteur au pied. Très grand sac à poussière facile à changer. 5 accessoires de luxe.
SPECIAL DU "ROI" AVANT NOEL

VASTE TERRAIN DE STATIONNEMENT

Pont-Viau Roi DES BAS PRIX
DE LA RÉGION DE MONTRÉAL LTÉE

48, boul. des Laurentides à Pont-Viau
Tél.: 384-0590

CAHIER No 3 / PAGES 31-46 LA PRESSE BANDES DESSINEES / LOISIRS

MONTREAL, MERCREDI 14 DECEMBRE 1966 — 82e ANNEE — No 290

Jacqueline Kennedy tente d'empêcher la publication d'un livre sur la mort de son mari

7 avril 1967 aux éditions Harper and Row.

NEW YORK. (AFP-UPI-PA) — Mme Jacqueline Kennedy a intenté une action en justice simultanée contre la maison d'éditions Harper and Row et le magazine Look, édité par Cowles Communications, pour tenter d'empêcher la publication du livre de William Manchester "Death of a President" (La mort d'un président).

Malgré cette action en justice, M. William Attwood, rédacteur en chef de Look, a déclaré : "Nous allons de l'avant, les presses roulent déjà. Nous allons publier ce texte et je ne vois pas ce qui pourrait nous en empêcher".

La veuve du président Kennedy, qui avait elle-même demandé à M. Manchester d'écrire ce livre qui veut être la version "officielle" de l'assassinat du président, avait choisi cet auteur précisément pour éviter le sensationnalisme et empêcher la publication de faussetés.

Mais maintenant, la famille Kennedy, particulièrement le sénateur Robert Kennedy, frère du défunt président, s'inquiéterait des implications politiques que pourrait susciter le livre qui, selon certaines sources, contiendrait des passages peu respectueux envers le président Johnson.

Dans ces passages, l'auteur décrirait l'antipathie ressentie par certains membres de la famille Kennedy à l'égard de M. Johnson.

Ces révélations seraient susceptibles d'engendrer des tensions insurmontables entre les alliés politiques des Kennedy et ceux du président Johnson et de nuire ainsi à l'avenir politique du sénateur Robert Kennedy.

Mme Kennedy n'approuverait pas également la publication de faits intimes révélés à M. Manchester, notamment des lettres qu'elle a écrites de Grèce à son mari un mois avant l'assassinat à Dallas. Avant de commencer la rédaction de son texte, M. Manchester a rencontré Mme Kennedy à plusieurs reprises et ces entretiens enregistrés forment une bande sonore de près de 10 heures.

Il semble cependant qu'il y avait eu entente entre les deux personnes: M. Manchester ne devait rien publier sans le soumettre auparavant à Mme Kennedy.

Le livre doit paraître le 7 avril 1967 aux éditions Harper and Row.

Cependant, le magazine "Look", publié par Cowles Communications, commencera à le faire paraître en tranches à compter de son numéro du 21 janvier 1967 qui sera mis en vente dès le 10.

Ces maisons d'éditions ont vendu des droits de reproduction au "London Sunday Times", à "Paris Match", ainsi qu'à des magazines italiens et allemands.

Les dirigeants des deux maisons d'éditions ont déclaré que l'action légale de Mme Kennedy ne leur semblait pas "claire". Il semble cependant que ce premier geste de la veuve du président Kennedy soit le prélude à d'autres actions légales, peut-être même à une injonction afin d'empêcher la publication du texte.

Certaines sources affirment que M. Manchester a revisé certains passages du texte original, mais que le texte revisé n'a pas été soumis aux Kennedy pour éviter que des membres de la famille demandent d'autres changements.

Venezuela: le gouvernement déclare la guerre au terrorisme communiste

CARACAS — (UPI) — Le gouvernement du Venezuela, armé de pouvoirs d'urgence, a déclenché une offensive générale pour mater le terrorisme grandissant des mouvements de résistance communistes.

Le président Raul Leoni a suspendu les garanties constitutionnelles hier soir, pour la première fois en trois ans, afin de donner à la police fédérale et à l'armée toute liberté d'action pour combattre les communistes procastristes, dont les actes de terrorisme sont devenus une affaire presque quotidienne à Caracas.

Dans le dernier de ces incidents, hier, un officier supérieur de l'armée a été tué et un autre a été blessé.

Les partisans communistes ont tué au moins quatre personnes et causé pour plusieurs millions de dollars de dommages depuis que la présente vague de violence a commencé avec l'attaque d'un petit village, le 17 novembre.

Les entreprises appartenant à des Américains ont été l'une des cibles favorites des partisans.

En suspendant indéfiniment les clauses de la constitution qui garantissent la liberté d'assemblée et la liberté de déplacement et interdisent les perquisitions et saisies effectuées sans mandats, le président Leoni a affirmé que ce mouvement terroriste est inspiré par Castro.

L'un des premiers gestes de l'armée a été d'envahir l'université centrale de Caracas pour y donner la chasse aux présumés communistes et agents subversifs. Faisant fi de l'autonomie traditionnelle de l'université, 88 soldats armés de carabines et d'armes automatiques ont envahi le campus et tiré des coups de feu au-dessus de la tête des étudiants qui avaient commencé à manifester aux diverses entrées. Les étudiants se sont dispersés en l'espace de 10 minutes et les soldats ont pris position dans les nombreux édifices universitaires.

Attaques contre deux officiers

L'offensive gouvernementale a été précipitée par deux attaques audacieuses à la mitrailleuse effectuées en plein jour contre des officiers de l'armée, hier. Le major Francisco Astudillo Suarez, avocat militaire qui a dirigé les poursuites contre des leaders communistes faits prisonniers, a été tué dans l'une de ces attaques. Dans l'autre, le général de brigade Roberto Morean Soto, chef d'état-major de l'armée, a été blessé environ une heure plus tard lorsque des terroristes ont attaqué sa voiture dans une autre partie de la ville.

En vertu des mesures prises par le gouvernement, les journaux du pays ne peuvent publier les détails de l'activité terroriste ni les mouvements militaires. L'interdit ne s'applique toutefois pas aux correspondants étrangers ni aux agences de presse qui ont des bureaux dans le pays.

Depuis le début de la présente vague de terrorisme, le mois dernier, les guérilleros venant des montagnes ont attaqué à deux reprises un village situé à 50 milles de la capitale, mais ils ont été repoussés par la police. Dans les huit jours suivants, un policier de Caracas a été assassiné, un pipe-line de la Creole Petroleum Corporation a été saboté, une exposition commerciale américaine et deux supermarchés de Caracas ont été la cible d'attaques à la mitrailleuse et le principal magasin à rayons de Sears-Roebuck à Caracas a été incendié.

téléphoto UPI

Les Espagnols vont aux urnes

Le généralissime Francisco Franco, accompagné de son épouse, se présente au bureau de scrutin pour déposer son bulletin dans le grand référendum national qui se tient aujourd'hui en Espagne pour l'approbation d'une nouvelle constitution. Les premiers résultats indiquent une forte participation et une majorité écrasante des "oui".

L'OTAN considère que l'URSS ne constitue plus une menace

PARIS (PC, AFP) — Un porte-parole canadien a déclaré aujourd'hui que la première séance de la Conférence ministérielle de l'OTAN (qui se déroule présentement à Paris) a créé la conviction unanime que les vastes changements politiques en Europe ont considérablement atténué la nature de la menace militaire soviétique, favorisant, par le fait même, un rapprochement est-ouest dans le but de lancer une grande offensive de paix.

Le porte-parole a également dit que la conscience unanime où l'on est d'un déclin de la menace soviétique permet d'envisager des objectifs militaires réalistes pour l'Alliance, ce qui veut dire que les effectifs militaires de l'OTAN peuvent être réduits.

En plus des échanges de vues au cours de la première séance, dit le porte-parole, les délégués ont pu avoir des entretiens en coulisses, entretiens qui indiquent que l'opinion veut de plus en plus que le Canada fasse partie du Comité de stratégie nucléaire de l'OTAN, un organisme qui sera vraisemblablement mis sur pied dès la séance d'aujourd'hui.

Le porte-parole explique que cette opinion qui prévaut à l'effet que le Canada devienne l'un des membres par alternance du Comité semble s'appuyer sur le fait que le Canada joue un rôle nucléaire opérationnel, qu'il a jusqu'ici fait preuve de bon sens en ce domaine et qu'il est en mesure d'exercer une influence modératrice au niveau de la gâchette nucléaire occidentale.

Bien que le ministre des Affaires extérieures, H. Paul Martin, n'ait pas pris la parole au cours de la première séance, il a pu s'entretenir privément avec le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Dean Rusk, entretiens qui faisaient suite à ceux amorcés la veille au cours du dîner offert par le diplomate américain.

M. Martin a abordé avec M. Rusk la question du Vietnam de même que celle des structures nouvelles à donner à l'OTAN. M. Martin a exprimé l'espoir qu'on pourra conclure bientôt un accord est-ouest interdisant la prolifération des armes nucléaires. M. Martin n'a pas fait allusion, devant M. Rusk, de la politique du Canada à l'égard de la Chine.

L'Espagne refuse l'arbitrage sur Gibraltar

LONDRES. (AFP, UPI) — L'Espagne a rejeté aujourd'hui la proposition britannique de porter les aspects juridiques du litige sur Gibraltar devant la Cour internationale de justice de La Haye, annonce le Foreign Office. Le gouvernement espagnol soutient que cette proposition est contraire aux résolutions des Nations unies.

La réponse de Madrid est contenue dans une communication qui a été remise ce matin au Foreign Office. Le gouvernement espagnol y propose que les négociations sur Gibraltar continuent.

Le gouvernement britannique donnera sa réponse après avoir étudié la communication de l'Espagne. Mais déjà un porte-parole du Foreign Office a déclaré que, contrairement à la prétention de Madrid, le renvoi de la dispute devant la Cour de La Haye "aiderait les négociations entreprises à la requête des Nations unies".

L'Espagne demande à la Grande-Bretagne de lui redonner la souveraineté sur Gibraltar, affirmant que Londres occupe illégalement la moitié de l'isthme séparant le fameux Roc du territoire espagnol. Pour faire valoir son point de vue, l'Espagne a imposé des restrictions douanières à la frontière, réduisant ainsi le trafic de marchandises et obligeant la colonie à importer certaines denrées par mer.

De son côté, la Grande-Bretagne soutient que la colonie lui appartient en vertu du Traité d'Utrecht de 1713, mais elle se dit disposée à accepter une décision de la Cour internationale de La Haye sur ce litige.

La Syrie repousse l'arbitrage sur la question du pétrole

(D'après AFP, UPI, PA) — Tandis que le gouvernement syrien rejetait aujourd'hui la demande de l'"Iraq Petroleum Company" (IPC) en vue de soumettre leur litige à l'arbitrage, l'interruption du flot de pétrole transitant par le territoire syrien en route vers la Méditerranée risquait d'aggraver le conflit et d'entrainer l'Iraq et le Liban dans la bagarre.

Fait significatif, le président de la Fédération générale des ouvriers de Syrie, M. Khaled Al Jundi, a demandé au gouvernement de l'Irak de nationaliser les gisements pétroliers sur son territoire, lesquels alimentaient les oléoducs traversant le territoire syrien et débouchant sur les ports de Tripoli, au Liban, et de Banias, en Syrie. "Si nos gouvernements (ceux des pays arabes) sont vraiment progressistes, il n'y a plus qu'à nationaliser les pétroles d'Irak. Le pétrole arabe pour les Arabes", a déclaré M. Jundi à des correspondants de journaux étrangers.

De son côté, M. Zouhair Al Khani, ministre d'Etat syrien chargé des questions de la présidence du conseil, affirmait que la demande de recours à l'arbitrage soumise par l'IPC ne peut être examinée qu'après l'acquittement par cette compagnie de la somme de 3,750,000 livres sterling ($11,250,000) dont elle est redevable au Trésor syrien et pour le recouvrement de laquelle ses biens meubles et immeubles ont été saisis. Le ministre était membre de la délégation syrienne aux conservations entre le gouvernement de Damas et la compagnie.

M. Al Khani a ajouté : "C'est l'"Iraq Petroleum Company" qui est entièrement responsable de l'arrêt du pompage du pétrole dans l'oléoduc débouchant à Tripoli (au Liban)".

Les observateurs occidentaux au courant des affaires arabes s'inquiètent de l'attitude syrienne. En rendant la compagnie responsable de l'interruption du flot du pétrole, les dirigeants syriens espèrent amener les gouvernements libanais et irakien à les appuyer sans condition.

L'Allemagne n'a pas intérêt à empêcher la détente — Brandt

PARIS. — "Le peuple allemand n'a vraiment aucun intérêt à entretenir une tension. Le gouvernement allemand contribuera à la détente dans le monde, car notre pays a un intérêt particulier à ce que les tensions soient surmontées", a déclaré, aujourd'hui, M. Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne fédérale, dans un discours devant l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

'Nous' sommes résolus, a poursuivi le ministre, qui est le président en exercice de l'U.E.O., à entretenir des rapports avec tous les peuples, basés sur la compréhension, sur la confiance mutuelle et sur une volonté de coopération. Ceci vaut également pour l'Est".

" Malheureusement, nos rapports avec l'Union soviétique sont toujours hypothéqués par le problème de la réunification de notre peuple qui n'est toujours pas résolu. Malgré cela, nous sommes décidés à continuer nos efforts pour arriver, pas à pas, à un accord. Le peuple allemand n'est animé par aucune haine ou hostilité contre les peuples de l'Union soviétique, mais aimerait, tout au contraire, vivre en bon voisinage avec eux", a dit M. Brandt.

" Envers les peuples et les Etats placés entre l'Allemagne et la Russie, c'est-à-dire, les pays de l'est et du sud-est de l'Europe, nous nous efforçons également d'améliorer nos rapports, aussi bien dans le domaine économique et culturel que dans le domaine politique. Pendant des siècles, l'Allemagne représentait un pont entre l'Europe occidentale et orientale. Nous aimerions assumer de nouveau cette mission. Je constate avec satisfaction que les efforts pour une normalisation progressive des rapports avec l'Europe de l'Est ne sont pas restés sans succès. Nous voulons élargir les progrès obtenus, et nous ne diminuerons nos efforts, même là où existent des problèmes particuliers", a-t-il enchainé.

Nous voulons éteindre le foyer de discorde que représente le partage de l'Allemagne par un accord pacifique et nous remercions nos amis de nous apporter leur aide, a poursuivi le nouveau chef de la diplomatie de Bonn.

"Quant à nous, a dit le ministre, il nous revient de faire tout notre possible pour empêcher que les deux parties de notre peuple s'éloignent l'une de l'autre. Tout ce que nous pourrons faire pour promouvoir des rapports humains, culturels et économiques avec nos compatriotes, devra être fait. Si des contacts entre les autorités des deux parties de l'Allemagne se révélaient nécessaires, nous nous efforcerions d'y parvenir. De tels contacts ne signifient pas une reconnaissance d'un deuxième Etat allemand. Nous procéderons de telle sorte que tout danger de malentendu soit écarté."

"Nous sommes convaincus, a ajouté M. Brandt, que les peuples de l'Europe peuvent contribuer plus largement à la paix et à la prospérité du monde en unissant leurs forces. L'unité de l'Europe sera, telle est notre conviction, un élément essentiel de la paix mondiale. Pour cette raison, nous nous sommes proposé de réactiver le traité franco-allemand de janvier 1963".

Cadeau de dernière heure chez J. A. ST-AMOUR Ltée

J.-A. ST-AMOUR LTEE

Ces deux CHAISES SCANDA SONT VÔTRES GRATIS (VALEUR $29.90)

quand vous achetez cet ensemble 5 pièces SCANDA SAMSONITE

Une occasion rare d'obtenir deux chaises Scanda gratuites en vous procurant une table ronde Samsonite et quatre chaises Scanda ! Les mobiliers pliants Samsonite sont si jolis qu'on ne veut jamais les ranger. De plus, ce sont des meubles pliants comme ils se doivent. Versatiles. Quelle que soit la pièce, quel que soit l'usage, ils s'y prêtent à merveille. Robustes. (Construction d'acier tubulaire à l'épreuve des renversements.) Pratiques. (Dessus de table en vinyle monté à un cadre et des pieds résistant à l'écaillement. Chaises rembourrées confortables revêtues de vinyle.) Cet ensemble peut être dans votre foyer moyennant le prix modique de $89.75.

Spécial des Fêtes Les 7 morceaux $89.75

CHOIX DE TELEVISEURS EN COULEUR POUR LIVRAISON IMMEDIATE $339.95 et plus

PROCUREZ-VOUS UNE TV EN COULEUR pour aussi peu que $3.50 par semaine

A votre service depuis 66 ans

Stationnement gratuit voisin de notre magasin

J. A. ST-AMOUR LTÉE

OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'A NOEL

MEUBLES ET APPAREILS ELECTRIQUES

6575 ST-DENIS ENTRE BEAUBIEN ET ST-ZOTIQUE 274-8341

Mise de côté sans aucuns frais

La puissance maritime russe peut influencer les affaires mondiales

LONDRES — (AFP, UPI, PA) — Les progrès accomplis par la marine de guerre soviétique la rendent capable d'exercer une forte influence sur le cours des affaires internationales, affirme l'éditorialiste de la revue "Jane's", l'annuaire mondial des bâtiments de guerre dans son édition 1966/67.

L'Union soviétique, poursuit le Jane's, a construit avec régularité, au cours des dernières années, des types nouveaux de sous-marins, de destroyers, d'escorteurs et de dragueurs de mines.

La marine soviétique, ajoute la revue britannique, peut maintenant se déployer au maximum à travers les mers du globe avec des navires dont la qualité ne le cède en rien à celle des bâtiments construits par les principales puissances maritimes.

En affirmant que les Etats-Unis continuent à dominer la mer, l'annuaire ajoute cependant que l'URSS vient de mettre en chantier cinq nouveaux sous-marins nucléaires, ce qui portera à 40 le nombre total des submersibles soviétiques de ce type. Les Etats-Unis, de leur côté, disposent de 70 sous-marins nucléaires.

Au total, l'Union soviétique possède 340 sous-marins, les Etats-Unis 137, la Grande-Bretagne 42, l'Allemagne de l'Ouest 30, et la France 21.

Rappelant la décision britannique d'abandonner le programme de construction de porte-avions, le Jane's déclare : "Un sentiment d'amertume règne dans la marine de guerre britannique qui contraste avec la satisfaction que l'on observe dans les marines soviétique et américaine".

Alors que l'URSS ne possède pas de porte-avions, les Etats-Unis projettent d'en construire plusieurs dotés de moteurs nucléaires, donnant aux Américains 15 porte-avions géants et modernes.

Les missiles nucléaires

Des sources du Pentagone signalent actuellement que l'Union soviétique a apparemment décidé de procéder au développement d'armes équipées d'ogives nucléaires multiples afin d'augmenter la puissance de son arsenal de missiles intercontinentaux.

Le but des Soviétiques, affirment ces sources, serait de neutraliser ou même de dépasser l'avantage offensif qu'auraient les Etats-Unis quand ils auront équipés leurs missiles "Minuteman III" et leurs "Poseidon" de telles ogives.

Le seul commentaire officieux venu d'un dirigeant du Pentagone a été le suivant : "Nous savons que les Soviétiques possèdent des missiles et l'installation d'ogives nucléaires multiples est la chose à laquelle pense tout spécialiste des missiles."

Rhodésie : Londres songe au veto

NATIONS-UNIES, (PA, UPI, AFP, PC) — Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne conjuguent encore leurs efforts aujourd'hui en vue de calmer les nations africaines membres de l'ONU. La diplomatie anglaise cherche à dissuader les Africains de leur projet d'exiger aussi un embargo sur le pétrole destiné à la Rhodésie, tandis que les Etats-Unis cherchent à les persuader qu'il faut se rallier au projet de sanctions modérées (et sélectives) mis de l'avant par Londres.

La lutte est serrée. On parlait même hier de la possibilité d'un veto britannique pour empêcher que l'extrémisme noir ne l'emporte au moment du vote.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité, Mali, Ouganda et Nigéria, ont plaidé hier devant le Conseil pour l'adoption des projets d'amendements qu'ils ont présentés, et qui ajouteraient au projet de résolution britannique un embargo sur l'approvisionnement en pétrole et en charbon de la Rhodésie, tout en comportant une condamnation de la politique britannique envers la rébellion rhodésienne.

Pour l'Ouganda, M. Appolo Kironde a cité notamment les sacrifices consentis par la Zambie pour aider à l'émancipation des Africains de Rhodésie, et a déclaré que le moment était venu pour la Grande-Bretagne d'agir avec franchise même si cela devait comporter une confrontation avec l'Afrique du Sud.

Verres taillés à la main et clairs comme du cristal de STEINBERG au motif d'hirondelle pour se compléter à votre verrerie

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat : VERRES 12 OZ, A BASE EPAISSE A MOTIF D'HIRONDELLE taillés à la main, ch. 22c
Nul après le sam. 24 déc. aux magasins d'alim. Steinberg Ltée

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat : VERRES 8 OZ A BASE EPAISSE TAILLES A LA MAIN chacun seulement 18c
Nul après le sam. 24 déc. aux magasins d'alim. Steinberg Ltée

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat : VERRES "OLD FASHIONED" A BASE EPAISSE chacun seulement 20c
Nul après le sam. 24 déc. aux magasins d'alim. Steinberg Ltée

STEINBERG

Lactantia

MY COUNTRY REG'D. BRAND

En vente presque partout

Voici un beurre incomparable !

Indispensable pour la fine pâtisserie — les plus fameux pâtissiers de Montréal l'emploient.

Une crème au beurre faite avec le beurre "My Country" aura un goût exquis. Beurre doux (non salé) au goût différent et délicieux, il reste frais très longtemps. Vous savourez un véritable beurre de ferme comme dans le bon vieux temps.

Téléphone à Montréal WE. 7-7820

Captez tout l'esprit de NOËL à prix dérisoire grâce à cette offre spéciale de films de Steinberg

Le temps des Fêtes vous offre mille occasions de capter toutes les scènes extérieures ou intérieures dont vous voulez conserver le souvenir heureux. Steinberg vous donne la chance de vous procurer votre nécessaire photographique tout en faisant vos emplettes. De plus, cette marchandise de qualité vous est offerte à des prix incroyablement bas chez Steinberg.

Une image vaut bien mille mots

surtout si vous utilisez le film Kodak Ektachrome II. Vous obtiendrez des couleurs plus vraies que nature. Des rouges plus riches, des bleus plus vibrants et des teintes plus douces. Vos films vous feront même découvrir des détails insoupçonnés. Employez le "Daylight Type Speed ASA 25" pour des prises extérieures et le type ASA 40 pour l'intérieur et vous serez ravis des résultats obtenus. Prenez un paquet ou deux à votre magasin d'alimentation ou à rayons Steinberg. Profitez du spécial de Noël . . . le film-ciné 8mm. Kodak Ektachrome . . . $3.47 chacun (tirage compris). Postez-le ou laissez-le aux magasins Steinberg ou Miracle Mart pour le développement.

FILM-CINE 8mm EKTACHROME chacun seulement $3.47

L'offre de film gratuit ne s'applique pas au film-ciné

Spécial des Fêtes pour le développement et le tirage de vos films

FILMS EN NOIR ET BLANC !

Les rouleaux de films en noir et blanc 120, 620, 126, 127 et 35 mm. laissés au comptoir à l'entrée (pour le développement et le tirage aux prix habituels) vous donnent droit

A UN DEUXIEME TIRAGE DE VOTRE FILM POUR SEULEMENT 1¢ AVEC CE COUPON ! EPARGNEZ JUSQU'A $1.19

Cette offre sera nulle après le samedi 31 décembre 1966

Nouveau service rapide de développement
Film en noir et blanc prêt en moins de 24 heures
Film en couleurs prêt en moins de 72 heures

FILMS EN COULEURS !

Chaque rouleau de film en couleurs 120, 620, 126, 127 et 35 mm. laissés au comptoir à l'entrée pour le développement et le tirage au prix habituel vous donne droit

A UN DEUXIEME TIRAGE DE VOTRE FILM EN COULEURS POUR SEULEMENT $1.49 AVEC CE COUPON EPARGNEZ JUSQU'A $3.96

Cette offre sera nulle après le samedi 31 décembre 1966

LA NOUVELLE INVENTION QUI A REVOLUTIONNE LE PAYS. Le cube flash bleu 4 dans 1 Sylvania vous permet de prendre 4 photos sans changer d'ampoule.

3 CUBES PAR PQT $1.99

(voici une excellente suggestion de cadeau pour l'amateur de photos).

STEINBERG

Gratis

FILM GRATUIT !

Un nouveau rouleau de film est donné GRATUITEMENT avec chaque rouleau de film 120, 620, 126, 127 et 35mm. apporté chez Steinberg pour le développement et le tirage.

3 rouleaux de film noir et blanc, 127 ou 620 offerts AU BAS PRIX de 97¢

Des verres GRATUITS

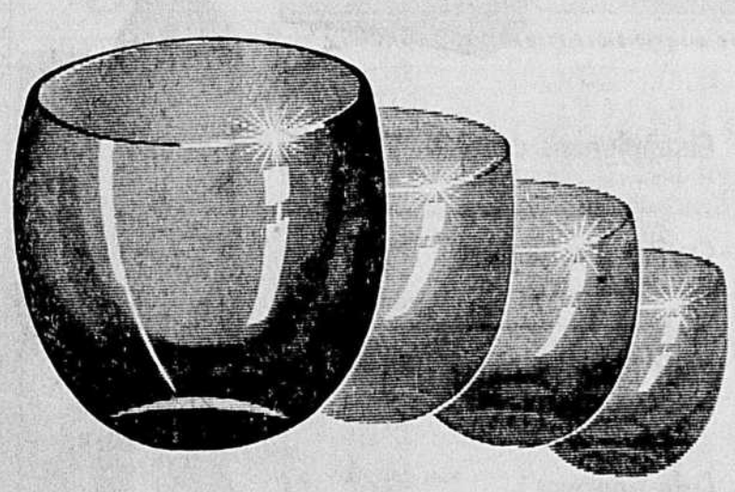

chez Supertest

offre spéciale de Noël sans coupon

A la demande générale, l'offre de verres Gratuits des détaillants participants Supertest se poursuivra durant la saison des Fêtes — et ce, sans coupon. Obtenez un joli gobelet de 11 on. avec chaque achat de $3.00 ou plus de la dynamique essence Supertest. Si vous n'avez pas déjà commencé votre collection — pourquoi ne pas le faire dès aujourd'hui ! Des milliers d'automobilistes ont reçu ces attrayants gobelets similicristal irrenversables. Vous aussi, filez aux pompes Supertest et obtenez vos verres . . . sans coupon, ne l'oubliez pas.

SUPERTEST

Tout va vraiment bien mieux avec Superstet

SUPERTEST

Montréal-Nord veut congédier ses "fonctionnaires-politiciens"

par Gilles PRATTE

Trois ou quatre employés de la ville de Montréal-Nord seront congédiés pour s'être laissés tenter par la politique partisane au cours de la dernière campagne électorale municipale.

Le conseil a reçu officiellement hier soir les rapports des chefs de départements à ce sujet et les étudiera attentivement avant de passer aux actes.

Pour sa part, le maire Yves Ryan a déclaré à un journaliste : "L'ère des suspensions est finie. Ces gens-là ont eu trois ans d'indulgence. Ils ont été bien avertis, maintenant c'est la porte."

M. Ryan a précisé que la convention collective de travail des employés municipaux comporte un article prévoyant la mise à pied de ceux qui tremperaient dans la politique partisane.

A première vue, M. Ryan estime à trois ou quatre sur 300 le nombre des employés de la ville qui devront être remerciés pour cette cause.

Le conseil municipal décidera probablement de ces congédiements à sa prochaine réunion, qui aura lieu le 27 décembre.

Un conseil municipal qui sort de l'hôtel de ville

Il semble par ailleurs que l'intérêt des contribuables de Montréal-Nord pour la chose municipale va toujours croissant.

Devant cet intérêt, le conseil municipal a décidé de quitter l'hôtel de ville . . . pour se rapprocher du peuple.

Au lieu de laisser les contribuables s'entasser dans l'actuelle salle des délibérations et de les exposer à se faire refouler jusque dans l'escalier, le conseil municipal a décidé de tenir, à l'avenir, ses réunions dans les salles d'écoles.

M. Ryan a précisé que pour permettre à tous les citoyens de mieux suivre l'administration municipale, le conseil siégera chaque mois dans un nouveau quartier, devenant ainsi le premier conseil municipal itinérant de la province.

Les prochaines réunions du conseil se tiendront, dans l'ordre, à l'école Benjamin-Demontigny, à l'école Ste-Colette et à l'école St-Rémi.

A la fin des séances, les contribuables pourront poser toutes les questions qu'ils voudront aux élus du peuple, et même aussi prendre un café en mangeant des beignets, offerts par la ville. Contrairement à la plupart des conseils municipaux, celui de Montréal-Nord permet déjà aux citoyens de poser des questions, à la fin des réunions.

Ce fait paraît étonnant, surtout si on le compare à la situation de Montréal où le maire Jean Drapeau ne permet pas, même aux conseillers municipaux, de poser de questions, une fois l'ordre du jour épuisé.

Dans l'esprit de certains, l'initiative qu'a prise le maire Ryan de faire voyager son conseil hors de l'hôtel de ville pourra peut-être sembler un premier pas vers la construction d'un nouvel hôtel de ville. Mais M. Ryan s'est empressé d'affirmer qu'il n'est pas du tout question de cela.

Il a toutefois souligné que cette nouvelle politique s'inscrit dans une perspective visant à l'abolition des frontières de quartiers ce qui, selon M. Ryan, permettrait peut-être d'aplanir les rivalités de clochers, dans le meilleur intérêt de la collectivité.

Dorion : l'enquête du coroner pourrait être remise au mois de janvier

DORION, (PCI) — L'enquête du coroner qui doit avoir lieu en rapport avec l'accident tragique, qui a coûté la vie à 19 adolescents à Dorion, lors d'une collision entre un autobus et un train, ne débutera probablement pas avant la mi-janvier.

Le chef de police de Dorion, M. Jean Lapointe, a dit hier que l'enquête serait remise à l'an prochain si les procureurs ne terminaient pas les arrangements nécessaires à temps pour mettre l'enquête en marche dès la semaine prochaine.

Le ministère de la Justice a nommé le juge Marc-André Blain de la Cour des sessions pour diriger l'enquête dans cette affaire.

déjeuner dans le Rapido

Montréal-Toronto

Départ de la gare Centrale tous les jours à 08 00 h (8h a.m.). Durée du parcours : 4h 59 min. Voitures coach et voitures-salons spacieuses. Service de restaurant. Billet simple en voiture coach les jours de tarif Rouge : $8.20. Pour de plus amples renseignements sur le service Rapido à Toronto et à Québec, communiquer avec votre agent de voyages accrédité par le CN ou un bureau des ventes voyageurs du CN.

CN

Vive les Fêtes!

Vive la Canadienne!

une petite Canadienne, ça c'est bon!

OUVERT CHAQUE SOIR EXCEPTÉ LE SAMEDI EN VILLE JUSQU'À 9h 30 P.M. FAIRVIEW JUSQU'À 10h P.M.

Simpson

EN VILLE ET FAIRVIEW-POINTE CLAIRE

Couvre-lits "Heirloom" réversibles

Très minimes imperfections à peine visibles !

Imparfaits de qualité rég. $25

12.99 ch.

Grand solde du manufacturier ! Juste à temps pour les fêtes !

Il s'agit d'une offre vraiment exceptionnelle, car les imperfections, difficiles à remarquer, ne nuiront nullement à l'élégance et à la durabilité de ces couvre-lits. Profitez de cette vente pour renouveler l'aspect de vos chambres à coucher ou pour choisir le cadeau qui fera plaisir à n'importe quel jeune couple de vos amis.

- Couvre-lits en coton très épais. Réversibles pour durer beaucoup plus longtemps. Lavables, ne demandant peu ou aucun repassage.
- Grande frange épaisse tout autour.
- Choix de blanc de neige, blanc antique aqua, ton or ambré, rose, beige ou bleu horizon.
- Choix de divers motifs.
- Pour lits jumeaux 81 x 108 po. ou lit double 96 x 108 po.

  Ch. 12.99
- Aussi pour lit "King" 120 x 120 po. Imp. de qual. **Rég. 39.98, ch. 19.99**

Commandes postales ou téléphoniques exécutées

Quantité limitée

842-7221

VEUILLEZ INDIQUER UN SECOND CHOIX DE COULEUR

Imaginez ! Pour 25.98 vous achèterez 2 de ces couvre-lits imparfaits qui ne vous coûteront que 98¢ de plus que le prix d'un seul couvre-lit de première qualité.

SIMPSON — Linge de maison (751), au quatrième

AUSSI A FAIRVIEW-POINTE-CLAIRE

HORAIRE DES FÊTES:

EN VILLE : 9 H. A.M. à 9 H. 30 P.M. SAUF SAMEDI — OUVERT DE 9 H. A.M. à 5 H. 30 P.M.

FAIRVIEW-POINTE-CLAIRE : 9 H. 30 à 10 H. P.M. SAUF SAMEDI — OUVERT DE 9 H. A.M. à 6 H. P.M.

SERVICE TELEPHONIQUE OUVERT dès 8 H. A.M. 842-7221

la vie féminine

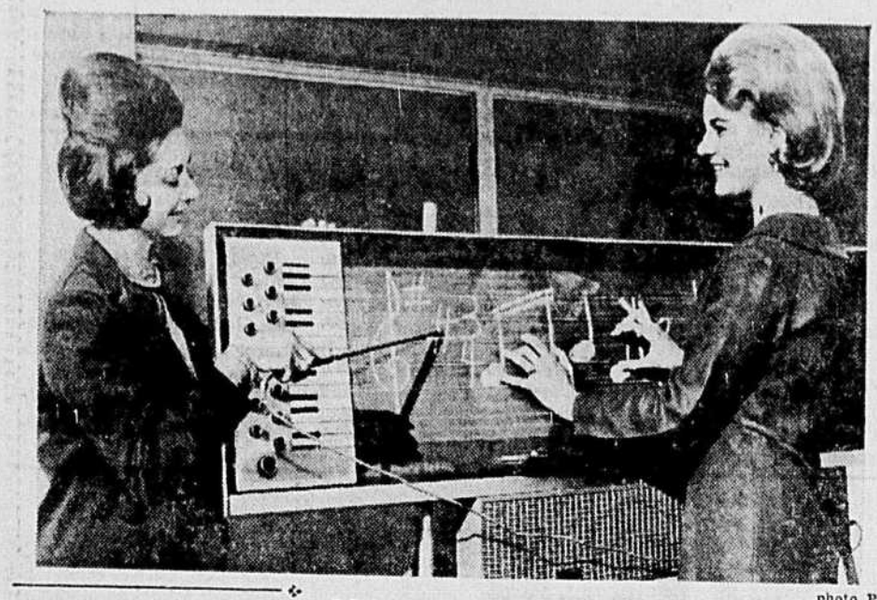

photo PC

Musique rendue facile

Les professeurs Sandra Marshall (à gauche) et Virginia Good, de Vancouver, font l'essai d'un piano-tableau employé expérimentalement pour l'enseignement de la musique. Quand l'élève appuie sur les notes écrites au tableau, les sons sont émis d'un haut-parleur fixé au tableau.

Karen Cantrell, la deuxième jumelle siamoise de Philadelphie, est morte

PHILADELPHIE (PA) — La deuxième jumelle siamoise, Karen Cantrell, âgée de 21 jours, est morte hier à l'aube. Sa soeur Susan était morte lundi peu après avoir subi l'opération qui les avait séparées et qui a duré sept heures.

Un porte-parole de l'hôpital St-Christopher a dit que l'enfant était morte de "troubles cardio-vasculaires qu'elle n'avait pu surmonter".

La mort de Susan avait été causée par une "maladie cardiaque congénitale".

Les jumelles, nées le 22 novembre dernier, qui étaient les enfants du Dr et de Mme James Cantrell de Princeton, N.J., étaient liées l'une à l'autre de la poitrine à l'abdomen et plusieurs de leurs organes vitaux étaient uniques.

Susan a succombé dans la salle d'opération de l'hôpital St-Christopher par suite d'une "malformation congénitale du coeur", a déclaré le Dr Julio Davilla, chef du département de chirurgie thoracique de l'hôpital.

"Nous avions toujours crû que Karen l'autre jumelle avait de meilleures chances", a déclaré le Dr Victor V. Vaughn, directeur médical de l'hôpital.

Il a déclaré que Susan était un "bébé bleu", expliquant qu'elle souffrait d'une malformation du coeur qui permettait à une certaine quantité de sang de passer dans le coeur sans passer dans les poumons, ce qui entrainait un manque d'oxygène chez la fillette.

On a rapporté que l'état de Karen était satisfaisant à la suite de l'épuisante intervention chirurgicale à laquelle ont participé 16 chirurgiens et infirmières.

Opération

"Les jumelles ont été complètement séparées", a dit le Dr Vaughn.

Après que les fillettes eurent été séparées, les médecins sont demeurés dans la salle d'opération pour la longue opération qu'entraine la fermeture des cavités pulmonaires. Les enfants étaient unies à l'abdomen et à la poitrine.

Le Dr Vaughn a déclaré que les deux fillettes avaient en commun environ un tiers du petit intestin et qu'elles n'avaient qu'une seule vésicule biliaire. De plus, les deux foies étaient unis.

Le Dr Vaughn a expliqué que Karen possédait la principale partie de l'intestin grêle tandis que Susan avait la vésicule biliaire. Il a ajouté que le fait de ne pas avoir de vésicule biliaire n'affectait pas les chances de survie de Karen.

On avait craint d'abord que les deux fillettes, nées le 22 novembre, n'aient qu'un seul coeur. Des tests ont cependant démontré que les deux fillettes avaient chacune un coeur mais qui battaient à l'unisson par suite d'un raccordement "électrique" entre les deux organes, a dit le médecin.

Ce raccordement entre les deux coeurs a été coupé quatre heures et demie après le début de l'opération, a aussi révélé le médecin.

Questionné pour savoir s'il y avait eu des complications, le chirurgien a répondu : "L'une des fillettes avait un coeur anormal. Susan souffrait de ce que nous appelons une maladie de coeur congénitale."

M. Cantrell, père des fillettes, est un mathématicien à l'Institut des études avancées de l'université de Princeton. Les parents ont trois autres enfants, deux garçons et une fille.

Carel
tricots exclusifs
6612, St-Hubert
CR. 2-2025

FOURRURES A LOUER
• VISON • ECUREUIL
• LAPIN • RENARD
Capes — Etoles
Jaquettes
Styles récents
Prix raisonnables
CLASSY
Tenues de gala inc.
1227 carré Phillips UN. 1-3625
6984 St-Hubert CR. 1-1166
4806 avenue du Parc CR. 2-5704

• BOTTES • BOTTES • BOTTES • BOTTES • BOTTES • BOTTES • BOTTES •
FABULEUSE
VENTE DE NOËL
DE WOLFE'S
CANCELLATION SHOES
BOTTES ESKILOOS garanties imperméables et lavables. Pour aussi peu que $9.95
Epargnes sensationnelles sur un choix innombrable de bottes et couvre-chaussures pour dames.
Exemple :
COUVRE-CHAUSSURES Nylon imperméable. Talons bas ou illusion. Rég. 7.95, pour aussi peu que $3.95
ENCORE DES SPECIAUX
NE MANQUEZ PAS DE VOIR NOTRE NOUVEL ASSORTIMENT DE SOULIERS
TOUT-ALLER ET DE TOILETTE ET SOYEZ CERTAINE D'ECONOMISER JUSQU'A 60% A L'OCCASION DE CETTE VENTE.
EPARGNEZ DES $$$ PAS DES ¢¢¢
WOLFE'S CANCELLATION SHOES
Ne vous méprenez pas, nous n'avons qu'un seul magasin au
203 ouest, rue Notre-Dame, 842-5300
juste à l'ouest de la Place d'Armes
Heures d'affaires : du lundi au samedi 9 a.m. à 6 p.m.
M. Roy, gérant

OSLIND'S Là où il y a de l'action !
Enfin ! un bas de support sans couture qui fait vraiment bien — et qui est aussi fin sur vos jambes que vous le voyez ici !
Voici un support circulaire extra-fort qui ne cause pas de plis aux chevilles, ni ne tire sur vos jarretelles ou sur le pied.
NOUVEAUTÉ
fling !*
bas fin et sans couture pour les jambes fatiguées
Le nouveau bas de support Fling normalement fait mieux et donne un meilleur support aux jambes fatiguées, mais il fournit aussi l'élégance d'un bas très fin, sans couture.
En effet, Fling est fabriqué par un nouveau procédé breveté, avec une nouvelle matière merveilleuse, le Spandex.
Fling est tricoté d'une manière particulière, en "cercles de support", qui le fait se conformer aux contours de votre jambe. C'est ainsi qu'il vous donne un support constant, uniforme sur toute la longueur, sans faire des plis ou tirer comme un bas ordinaire.
Et cependant, Fling est un bas fin, léger et frais, en fait, il est deux fois plus fin qu'un bas de support ordinaire. Alors pourquoi vous contenter de l'ordinaire, alors qu'aujourd'hui vous pouvez profiter du confort, du support et de l'élégance de Fling?
*Marque déposée de The Kendall Company (Canada) Limited
Voyez-les maintenant chez
OSLIND'S "Premiers dans la mode — Premiers en aubaines"
60 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR
OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'AU JOUR DE L'AN

Marshalls fabrics of Montreal
Nous vendons au comptant... vous épargnez davantage
VENTE
Soldes de TISSUS D'AUTOMNE
IMPORTES — BROCARTS
TISSUS COUTURIER
36" de largeur Se vendaient 4.95 à 10.95
PRIX DE VENTE 2.99 la verge SOLDE DE FIN D'ANNEE
Ce groupe comprend un bon assortiment de tissus blancs très en demande, de divers motifs et autres. Haute mode — à un seul bas prix.
****
Vaste assortiment
DE TWEEDS ET CREPES DE TOILETTE — ETOFFES A COSTUMES EN RAYONNE ET AUTRES TEXTURES DE FANTAISIE
45/54" de largeur
Valant jusqu'à 4.95
PRIX DE VENTE 1.99 la verge
Bouts d'excellents tissus, séries discontinuées ; étoffes à costumes d'automne ; tissus à robes.
DENTELLES IMPORTEES
35" de largeur Rég. jusqu'à 2.95
Un vaste assortiment de dentelles rebrodées. Un grand choix de couleurs. Divers dessins, gammes discontinuées.
SOLDE DE FIN DE SAISON 1.59 la verge
IMPRIMES DE COTON
AMERICAIN
36/45" de largeur Se vendaient 1.59 verge
"Drip-dry" — Exigent peu ou point de repassage
La plupart ornés de petits dessins genre "grand-mère". Couleurs diverses. Fins de séries.
REDUITS POUR SOLDER 79¢ verge
****
BROADCLOTH DE COTON
45" de largeur Se vendait 1.00
"Sanforized". Toutes couleurs.
EN VENTE à 49¢ verge
Qui dit tissus à la verge dit Marshalls
1195 OUEST, rue SAINTE-CATHERINE — 844-2558

OSLIND'S
Cadeaux pour elle
Comblez-la de luxe
Offrez-lui de la lingerie
Ensemble de négligé 8.98
Cache-poussière en piqué 5.93
Baby Doll 2.98
Chemise de nuit 2.98
Jupon et culotte 2.98
Pyjama en flanellette 2.44
Demi-jupon-combinaison 1.00
SUGGESTIONS DE CADEAUX
BLOUSES
JUPES
CHANDAILS
GILETS
PANTALONS
★
ROBES
MANTEAUX
CHAPEAUX
GANTS
SACS A MAIN
FOULARDS
★
OSLIND vient tout juste d'ouvrir 2 magnifiques nouveaux magasins où vous trouverez des douzaines de
GRANDS SPECIAUX D'OUVERTURE
Profitez-en ! le premier centre d'achats Val Royal dans Ville St-Laurent le deuxième au centre d'achats Ile Perrot dans Ville de Pincourt.
VENEZ EN FOULE
Oslind accepte la carte Credico
★
60 magasins pour mieux vous servir
BAS DE NYLON
micromailles, sans coutures
qualité de luxe
rég. 99¢ la paire
3 paires dans boîte-cadeau
$2.49
Vos cadeaux sont emballés gratuitement dans une magnifique boîte-cadeau
★
Satisfaction garantie ou argent remis avec empressement
ouverts tous les soirs jusqu'au Jour de l'An
OSLIND'S "Premiers dans la mode — Premiers en aubaines"

la vie féminine

ANDRÉ MAUROIS parle aux femmes

La vraie vie

La vraie vie, c'est celle qui remplit, comme disait Kipling, "chaque inoubliable minute" de soixante secondes travail, ou de tendresse, ou de gaieté. La vraie vie, c'est celle où l'on se sent en constant accord avec soi-même, où l'on fait ce qu'on veut faire, parce qu'on veut le faire. La vraie vie, c'est celle qui est consacrée aux vrais plaisirs et aux vrais sentiments et non à de faux devoirs et à d'inutiles soumissions.

Mener la vraie vie n'est pas facile. Le monde autour de nous se montre exigeant. Il est avide de ce que nous avons de plus précieux : notre temps, il prétend nous dicter nos actions. A moi, par exemple, malheureux écrivain, le monde ordonne : "Ecris une préface pour ce livre. Il n'est pas bon ? Sans doute, mais l'auteur est un ami... Viens présider ce dîner. Il te rendra malade ? C'est probable, mais tu ne peux refuser... Va voir ce film. Il t'ennuiera ? C'est certain, mais tout le monde en parle et tu ne peux l'ignorer."

Ainsi nous gaspillons nos jours si mesurés pour satisfaire... Qui ? L'opinion publique, une opinion confuse qui ne nous en saura aucun gré, qui ne comprendra même pas notre sacrifice et qui ne nous donnera, en échange de notre vie, aucun bonheur. La vraie vie, ce serait de se consacrer à ceux que l'on aime, mari, femme, enfants, amis; aux livres qu'on admire; à la musique qu'on entend avec un plaisir toujours renouvelé. Mais combien d'entre nous ont le courage de se retirer sur cette île étroite et de ne plus en sortir ?

Il arrive parfois que, dans une réunion nombreuse, l'on rencontre un homme ou une femme dont le charme et l'intelligence séduisent à première vue. Par instinct, par plaisir, on engage une conversation, on s'isole avec elle — ou lui; on va faire quelques pas dans le jardin, sous les étoiles, on sent que la vie, depuis quelques minutes, depuis une heure, est devenue pleine et merveilleuse. Puis l'on s'éveille comme d'un rêve, on soupire, on dit avec mélancolie : "Allons ! il faut rejoindre les autres", et c'est la fin de l'enchantement.

Il faut rejoindre les autres... Oui, bien sûr, nul n'est assez fort pour braver une société ou même une famille. Pourtant, le moment où l'on rejoint les autres est trop souvent celui où l'on se quitte soi-même, où l'on passe des pensées profondes et douces au bavardage stérile et à la médisance, où l'on accepte, par lassitude, des jugements tout faits sur les êtres et les événements au lieu de rester fidèle à sa propre sagesse.

Morbleu ! C'est une chose intègre, lâche, infâme,
De s'abaisser ainsi jusqu'à trahir son âme,

disait l'Alceste de Molière. Alceste exagère un peu et Philinte a raison le lui répondre : "Je prends tout doucement les hommes comme ils sont." Mais il existe un moyen de rendre supportable le moment où il faut bien "rejoindre les autres". Ce moyen, c'est de s'entourer seulement d'êtres qu'on a choisis et de n'attacher d'importance qu'à leur opinion. Alors, rejoindre les autres, c'est se rejoindre soi-même. Alors, on vit "la vraie vie".

(Droits réservés)

Le fils de Jayne Mansfield est dans un état critique

HOLLYWOOD. (PA) — L'actrice Jayne Mansfield n'est pas remise de son cauchemar commencé il y a deux semaines, alors que son fils de six ans, Zoltan, a été blessé par un lion.

L'accident s'est produit au cours d'une visite à Jungleland, un jardin zoologique en Californie.

Depuis, l'enfant est dans un état critique, avec complications de méningite cérébro-spinale. Jayne Mansfield est également tombée malade, souffrant de pneumonie.

Toutefois, elle garde l'espoir que son fils reviendra à la santé.

Le ministre anglais des P.T.T. croit au Père Noël

LONDRES (AFP) — "Je crois au père Noël", a fermement déclaré aujourd'hui le ministre britannique des P.T.T. M. Edward Short, au cours d'une conférence de presse, "et je sais même où il habite."

Le ministre s'est engagé à faire parvenir à destination les nombreuses lettres adressées par les petits Anglais au père Noël — 40,000 l'année dernière et sans doute davantage cette année — et il a affirmé que chacune de ces lettres recevrait une réponse.

Atteinte de poliomyélite, elle met au monde trois enfants

CALGARY (PC) — La nouvelle annonçant récemment qu'une femme atteinte de paraplégie venait de donner naissance à un enfant, en Suède, avait fait l'objet d'une grande publicité.

Mais les amies de Mme D. C. Huffman, de Calgary, en furent moins impressionnées. Mme Huffman, épouse d'un détective de Calgary, a mis au monde trois enfants au cours des années, après avoir été victime d'une attaque de poliomyélite paralysante, en 1952.

"Ces accouchements furent plus faciles que les trois premiers", a déclaré cette mère de six enfants, lesquels sont tous normaux.

Même le "Fond de Teint" ne peut camoufler les poils superflus !

Le handicap physique de la beauté féminine, que le maquillage ne dissimule pas est celui des poils superflus. Le maquillage accentue même la présence des poils inesthétiques . . . qu'il fait ressortir, un à un, aux regards de tout le monde.

A moins d'épiler radicalement vos poils superflus, vous ne résoudrez jamais vraiment ce problème. Et, puisque la thermolyse Gregory rend l'épilation radicale si facile, vous n'avez plus de raison plausible pour ne pas vous offrir, vous aussi, un visage débarrassé à jamais de poils superflus.

Pourquoi ne viendriez-vous pas à notre clinique pour faire l'essai de ce traitement ? La démonstration est gratuite et sans obligation. Aussi, vous verrez par vous-même à quel point la thermolyse Gregory est rapide, confortable, économique et de toute sécurité.

Venez donc dès demain.

Notre brochure explicative, intitulée "Réponses à vos questions sur l'épilation radicale" vous sera postée, gratuitement sur demande.

Gregory System

CLINIQUE D'EPILATION RADICALE

3 bureaux à Montréal:

En Ville: Tél.: UN. 1-9741
301, Edifice Carré Dominion
1010 ouest, rue Ste-Catherine

Snowdon: Tél.: HU. 1-3522
5253, boul. Décarie
à côté du Théâtre Snowdon

Plaza St-Hubert: Tél.: 272-9664
300, Edifice Lombank
6339, rue St-Hubert

OUVERT: 10h. a.m. à 7h.30 p.m.
Samedi: 10h. a.m. à 3h. p.m.

La Meteor offre plus que n'importe quelle autre voiture à prix modéré.

Le sedan 4-portes Rideau Meteor

Voici quelques avantages supplémentaires que la Meteor vous offre, sans payer davantage • le plus long empattement des voitures de sa catégorie lui donne une tenue de route plus souple et plus silencieuse • ses pneus plus larges aplanissent la route • sa suspension indépendante permet à chaque roue de prendre les cahots en souplesse • le châssis à flexion harmonique, muni de boîtes de torsion aux points critiques, est moins rigide afin de mieux absorber vibrations et cahots • le plus grand choix de moteurs dans sa catégorie vous permet de choisir la puissance et l'économie qui vous conviennent • la grille est en métal moulé d'après un dessin distinctif — à la canadienne • toutes les Meteor sont munies de l'équipement de sécurité complet Ford-Canada et les Meteor neuves portent la nouvelle garantie en 3 points, plus étendue.

Meteor vous offre également le hardtop à deux portes le plus économique de sa catégorie • si vous choisissez la transmission automatique, votre Meteor sera munie de la boîte Select-Shift qui est à la fois automatique et mécanique, à votre gré. Faites au plus tôt l'expérience de la Meteor... et de ses différences... Constatez ce qu'elle vous offre en plus pour le même prix. Allez faire l'essai de la Meteor chez un vendeur Mercury — aujourd'hui même.

Voyez le prix du sedan 4-portes Rideau Meteor chez votre vendeur Mercury.

PRIX DE DÉPART DE CE MODÈLE...

PRIX DE BASE PROPOSÉ PAR LE FABRICANT POUR LE DÉTAIL

LE SEDAN 4-PORTES RIDEAU-6-CYL. $2978.00

PRIX DES OPTIONS PROPOSÉS PAR LE FABRICANT

PFB 8.15 x 15-4 PR : (PLY/RTD) - $33.20

COUVRE-ROUES TYPE "LUXE" - $23.40

LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ SUIVANTS SONT STANDARD:

Système de freins hydraulique avec lampe-témoin . . . Ceintures de sièges avant et arrière . . . Rétracteurs de ceintures avant . . . Volant à moyeu anti-chocs rembourré . . . Tableau de bord rembourré . . . Montants de pare-brise rembourrés . . . Loquets à double chape et charnières de portes de sécurité . . . Rétroviseur extérieur . . . Rétroviseur intérieur jour/nuit à miroir anti-éclatement à garniture flexible et à supports articulés . . . Lave-glace . . . Essuie-glace à deux vitesses ou à sélecteur d'intervalles . . . Pare-soleil rembourrés . . . Pare-brise épais en verre de sécurité laminé . . . Indicateurs de virage avec signal de changement de voie . . . Verrouillage positif des portes . . . Phares de marche arrière . . . Clignoteurs d'urgence . . . Ancrages de ceintures en diagonale avant . . . Roues à jantes de sécurité . . . Loquets de dossier de siège repliable (wagonnettes) . . . Conduits de freins anti-corrosifs . . . Tableau de bord et commandes assurant sécurité accrue . . . Cadran sélecteur uniforme . . . Tableau de bord et bras et lames d'essuie-glace anti-éblouissement . . . Accoudoirs anti-chocs rembourrés . . .

Spécialiste en sécurité
pioneers in automotive safety: Ford pionnier de la sécurité automobile
Masters

Toute voiture 1967 fabriquée par Ford possède l'équipement de sécurité standard de Ford-Canada.

CUMMING-PERRAULT Limited
6435, Ouest, rue St-Jacques—HU 9-3831

HAMELIN & FRÈRE Limitée
3491 est, rue Notre-Dame—527-2411

CHÂTEAU Motors Ltd.
11885, boul. Lachapelle—331-4020

TOLEDO MERCURY Sales Ltd.
2134 ouest, rue Ste-Catherine, WE 7-3561

EUDES Automobiles Limitée
505, Broadway, Montréal-Est—645-7431

LALONDE Automobile Limitée
3897-99, avenue Bannantyne, Verdun—766-8521

FAIRVIEW MERCURY SALES LTD.
575, chemin St-Jean, Pointe-Claire—697-2211

LANTHIER & LALONDE Automobile Inc.
4411, rue Papineau—LA 6-4411

PIERRE BRAULT Automobile Ltée
142, boul. Taschereau, Greenfield Park, 671-6115

DESLAURIERS Automobile Ltée
1201, boul. des Laurentides, Vimont—667-7330

COUSINEAU-GABOURY Limitée
10200, boul. Saint-Laurent—384-4000

Banlieue :

MARINEAU Automobile Co.,
St-Eustache—473-5432

FINCH MERCURY Sales Ltd.,
Châteauguay—691-2621

PAQUETTE Automobile Limitée,
L'Assomption—581-3250

MORAND Automobiles Ltée,
Côte Ste-Catherine—NE 2-1340

OSTIGUY Automobile Ltée.,
Richelieu—OL 8-1717

DUMOULIN Automobile Enreg.
Dorion—234-3616

BELOEIL Motors Ltd.,
McMasterville—467-3396

Ford MERCURY

Revenu minimum aux vieillards: adoption en principe du projet

OTTAWA. (PC) — La Chambre des Communes a adopté en principe, hier soir, le projet de loi garantissant un revenu minimum aux citoyens âgés du Canada, après que le gouvernement fédéral eut été accusé, par le député indépendant de Sherbrooke, M. Maurice Allard, de s'ingérer dans un domaine relevant de la juridiction provinciale.

La Chambre devait entreprendre aujourd'hui l'étude du projet article par article.

M. Allard a dit que ce projet de loi, qui prévoit le versement d'un supplément de $30 par mois, aux vieillards dans le besoin, constitue une intrusion dans le champ de la sécurité de la vieillesse, réservé aux provinces.

C'était hier le quatrième jour consacré au débat sur le projet de loi présenté par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Allan MacEachen.

Le projet de loi doit entrer en vigueur le 1er janvier 1967 mais ce n'est que trois mois plus tard, environ, que les vieillards pourront recevoir ce supplément, à titre rétroactif.

M. Allard a même proposé hier l'adoption d'un amendement prévoyant une compensation fiscale immédiate aux provinces qui préféreraient ne pas adhérer au régime fédéral mais le président de la Chambre, M. Lucien Lamoureux, a jugé l'amendement irrecevable.

M. Lamoureux a signalé que l'amendement, dans sa forme actuelle, pourrait être présenté à l'étape de l'étude article par article en Comité plénier.

Le député de Sherbrooke s'est montré favorable à l'intention du gouvernement du Québec de s'occuper de ses propres mesures sociales, principalement en ce qui a trait à l'aide aux vieillards et il a déclaré que le gouvernement provincial est absolument dans ses droits en prenant une telle décision.

Selon lui, c'est le gouvernement fédéral qui est responsable de cette décision du Québec en refusant de modifier sa constitution pour en faire un document moderne et adapté à nos besoins actuels.

M. Allard a enfin reproché au gouvernement de ne pas accorder une hausse de $30 à tous les pensionnés de l'Etat qui, dit-il, ont tous droit à cette hausse.

Appui

M. Théo Ricard, PC-Saint-Hyacinthe-Bagot, a déclaré de son côté qu'il appuierait la mesure législative présentée par le gouvernement, même si elle est imparfaite, parce qu'il ne veut pas priver les citoyens âgés du peu de confort que cette mesure leur apportera. .

M. Ricard a ajouté que le projet de loi, tel qu'il est conçu, sera une source d'insatisfaction et de mécontentement parce qu'il accordera $30 à certains pensionnés, $20 à d'autres, $10 à d'autres et rien à ceux qui auront économisé durant leur jeunesse.

"Il est difficile pour un vieillard qui a atteint l'âge de la retraite de comprendre qu'il ne sera pas récompensé, comme son voisin, après les efforts qu'il a faits. Ceci promet bien des difficultés".

Le député estime enfin que la façon la plus équitable et la plus juste d'aider les citoyens âgés serait de leur verser à tous un supplément uniforme de $25 par mois.

Au sujet des droits du Québec dans le champ de l'aide aux vieillards, M. Ricard croit que l'article 94 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord confère au gouvernement provincial le droit de légiférer dans ce domaine et que le ministre de la Santé devrait donner des détails sur la position qu'il entend prendre à ce sujet.

Le cadeau par excellence pour maman

À NOËL

ETOLE DE VISON
pastel, peaux allongées

Gracieuse, élégante, d'un chic irrésistible. Offrez-lui cette fourrure magnifique ! $395

Autre choix de magnifiques étoles à compter de $195

Depuis 1895
McComber INC.

Ouvert le vendredi jusqu'à 9 h. p.m.

3633, AV. DU PARC (au sud de l'av. des Pins)

Un thé-dansant?

N'oubliez pas les serviettes de table Kleenex. Deux brins... plus résistantes et deux brins... plus douces, elles sont véritablement économiques!

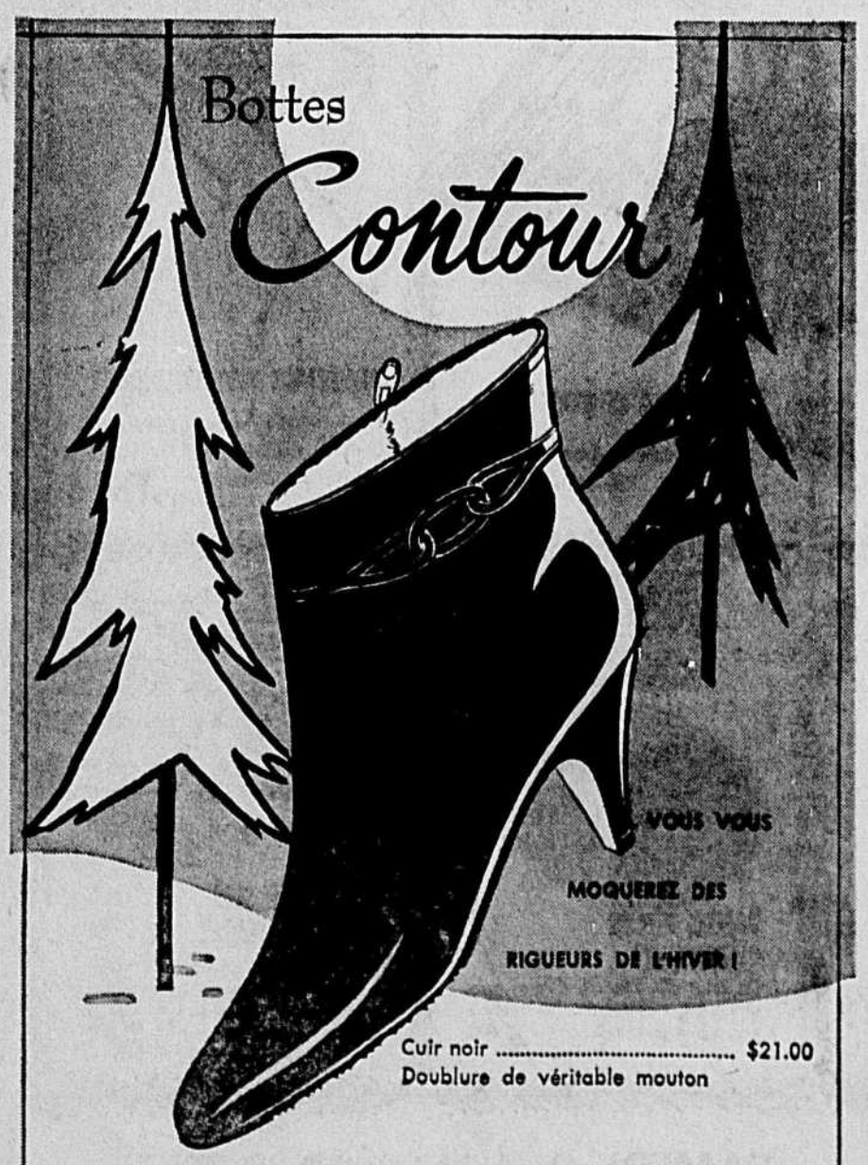

Cuir noir $21.00
Doublure de véritable mouton

POINTURES : 5 à 10

CHAUSSURES Prestige

A TOUS NOS MAGASINS
● 482 ouest, rue Ste-Catherine ● 6880 Plaza St-Hubert ● 817 est, rue Ste-Catherine

LINGES DE MAISON · COUVRE-LITS · DRAPERIES · RIDEAUX · TRINGLES · STORES

GRATIS DRAPERIES

MONTREAL Draperies MONTREAL

faites sur mesure en temps pour Noël

Avec l'achat de tissu, tergal ou autre. Léger supplément pour les draperies de moins de 54" de longueur.

$1.98 la verge et plus

SERVICE RAPIDE

2 LAIZES 48" x 95"
Valeur jusqu'à 14.98
$7.98 la paire

PRETES A POSER

DRAPERIES

Imprimées ou unies
● ARNEL ● SATIN ANTIQUE
● et plusieurs autres...
Très grand choix de motifs et de couleurs
CROCHETS GRATUITS

4 LAIZES 96" x 95" Valeur jusqu'à $29.98 $15.98 la paire

6 LAIZES 144" x 95" Valeur jusqu'à $44.98 $24.98 la paire

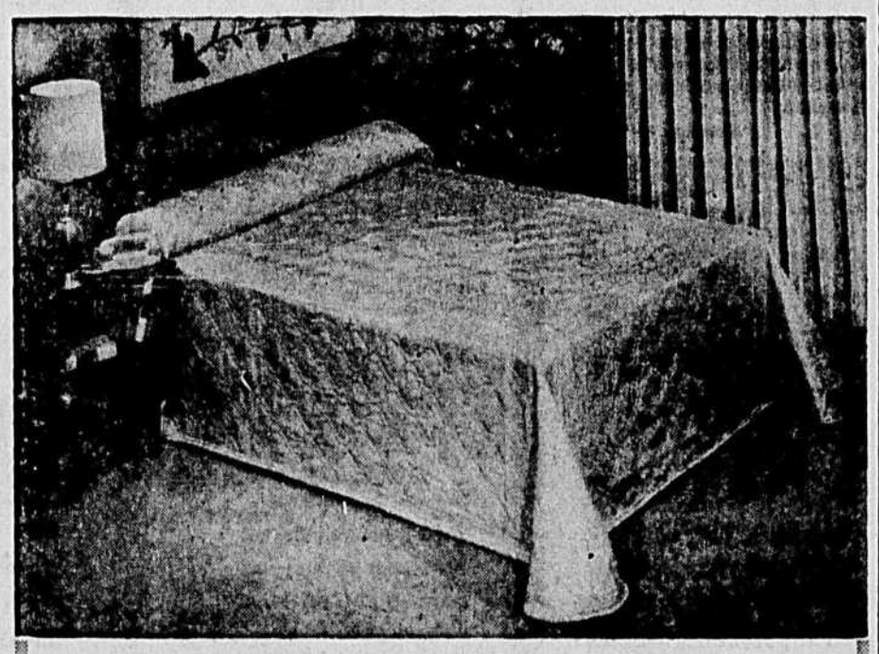

CHOIX IDÉAL DE CADEAUX en BOITES

ENSEMBLES de LIT BRODES
Un drap et deux taies d'oreiller, de qualité Wabasso. Largement brodés. L'ENS. $6.98

ENSEMBLES NAPPE DE TOILE
52" x 70" avec 6 serviettes 12" x 12". Dans les plus nouvelles teintes décoratrices. Dans magnifique boite. l'ens. $7.98

TAIES D'OREILLERS EN BOITE
En fin coton de qualité et brodé. $1.98 pai. et plus

SERVIETTES EN BOITE
Vaste choix en divers motifs et couleurs.. L'ens. $1.98

COUVRE-LITS

de satin "Bulk" — jeté, très épais, ourlet tout autour ; disponibles dans les tons de blanc, bleu, melon, or, beige, rouge, etc.
SIMPLE OU DOUBLE
$14.98

SERVICE GRATUIT D'ACHAT A DOMICILE

Il n'en coûte pas plus cher pour faire venir notre conseiller à votre domicile avec un choix de magnifiques échantillons. Nous nous spécialisons dans l'installation des résidences, places commerciales et institutions.

ESTIMATION GRATUITE
SIGNALEZ DU. 1-8844

ACHETEZ MAINTENANT PAYEZ PLUS TARD

Membre de credico la carte la plus honorée

OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'A NOEL

MONTREAL Draperies MONTREAL

La plus grande chaîne de magasins de draperies au Québec.

14 MAGASINS POUR VOUS SERVIR

- 6675, RUE ST-HUBERT Entre Beaubien et St-Zotique
- 6804, RUE ST-HUBERT Entre St-Zotique et Bélanger
- 5265, CH. QUEEN MARY Snowdon, près Décarie
- CENTRE D'ACHATS WEST ISLAND MALL, MONTEE-DES-SOURCES. Sortie 16, de la route transcanadienne.
- CENTRE D'ACHATS BOULEVARD Pie-IX et Jean-Talon
- 537, rue STE-CATHERINE O. Près de chez Morgan
- 4335, rue WELLINGTON Verdun, face à la Banque Royale
- 1209, rue STE-CATHERINE E. 2 rues à l'est d'Amherst
- PLACE LONGUEUIL rue St-Laurent en bordure du boul. Taschereau à l'entrée de Longueuil. — OUVERT TOUS LES SOIRS

Autres magasins à Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières

RIDEAUX · TRINGLES · STORES · LINGES DE MAISON · COUVRE-LITS · DRAPERIES · RIDEAUX · TRINGLES

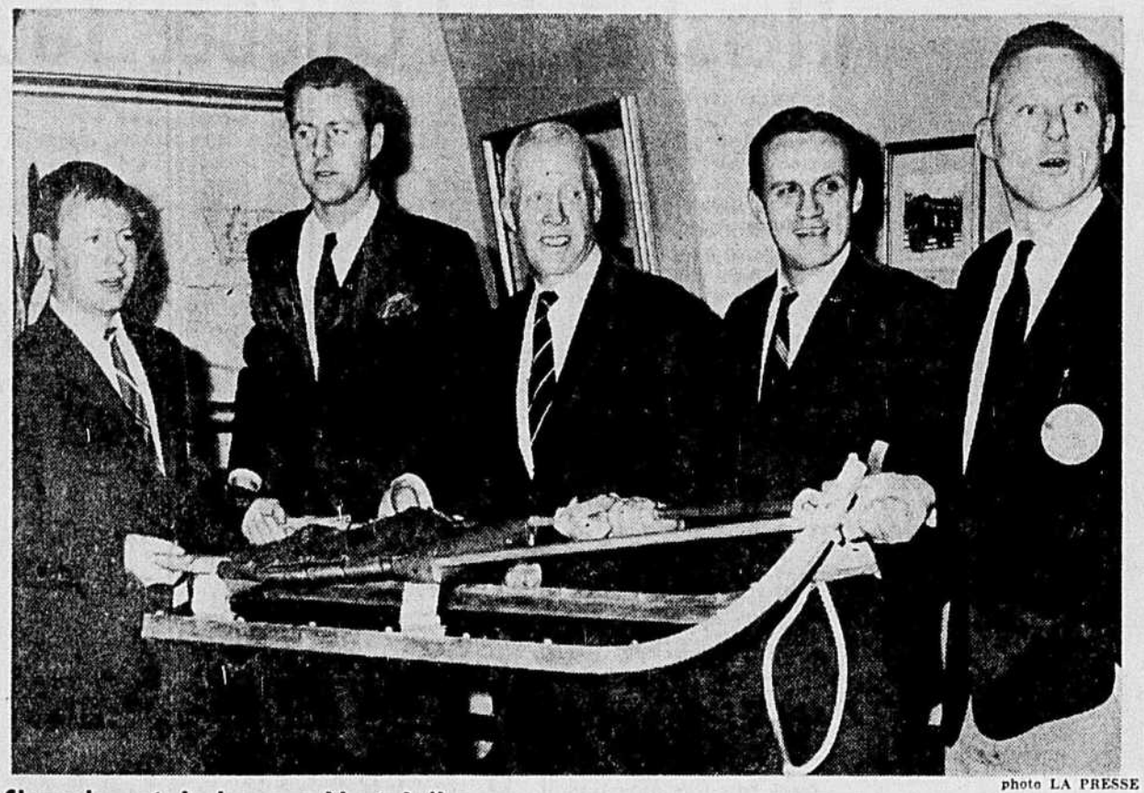

photo LA PRESSE

Championnat de luge au Mont Avila

Les dirigeants de l'Association canadienne amateur de luge et de bobsleigh, réunis hier, ont annoncé que les championnats canadiens de luge auront lieu au Mont Avila, à la mi-janvier. De gauche à droite, Doug Anakin, président de l'association de luge de Mont Avila, Vic Emery, vice-président de l'ACALB, Cliff Powell, président de l'ACALB, Monty Gordon, vice-président de l'ACALB et Peter Kirby, président du Club Canadien de bobsleigh.

Les championnats canadiens de luge au Mont Avila, à la mi-janvier

par Jacques Doucet

Le monde du bobsleigh et de la luge commence à bouger au Canada, surtout en province.

Hier, lors d'une réunion du Club Canadien de la Luge, on a annoncé que les championnats canadiens du juge auront lieu les 14 et 15 janvier au Mont Avila, à Piedmont.

La luge et le bosleigh sont des sports relativement nouveaux au Canada. Ils sont probablement sortis de l'ombre seulement depuis 1964, année au cours de laquelle Vic et John Emery, Doug Anakin et Peter Kirby ont mérité une médaille d'or en bobsleigh lors des Jeux Olympiques.

Depuis lors, un intérêt a été créé.

Il est vrai que nous ne possédons encore aucune piste de bobsleigh en sol canadien et que nos adeptes de ce sport doivent aller s'entraîner outre frontière, mais au Mont Avila, les amateurs de luge et de bobsleigh ont au moins un semblant de piste.

"La piste de luge, à Avila, ne représente qu'environ le tiers d'une piste qui peut être utilisée en compétition internationale. Toutefois, elle est plus profonde et on peut y atteindre une vitesse assez élevée. Elle peut également servir de piste d'entrainement pour le bobsleigh à deux, mais non à quatre", nous a déclaré le président du club de luge du Mont Avila, Doug Anakin.

"Dès que la neige commencera à tomber (elle tarde à venir) nous pourrons diriger un programme d'entrainement à Avila, programme qui devrait nous permettre de déléguer une équipe complète aux compétitions mondiales de luge en 1967 et aussi aux Jeux Olympiques en 1968, 2 Grenoble", a précisé Anakin.

Selon Anakin et Vic Emery, le vice-président de l'Association canadienne amateur de bobsleigh et de luge, plusieurs groupes venant de Vancouver, du Labrador, des Rocheuses, de Mont-Tremblant et de l'Ontario, dans la région de Collingwood, sont intéressés à former des associations de luge et de bobsleigh.

Les représentants des divers groupes présents à cette réunion ont exprimé l'espoir que la vague de popularité de la luge et du bobsleigh se communiquera à tous les sportifs de sorte que la compétition sera plus serrée pour la formation des équipes nationales de luge et de bobsleigh en vue des compétitions internationales.

Enfin, le représentant des Premiers Jeux d'Hiver Canadiens, Guy Rousseau, a déclaré que la luge et le bobsleigh ne pourraient être inclus au chapitre des disciplines de cette compétition, à cause du retard de leur demande d'adhésion. Rousseau a toutefois laisser entendre qu'il n'était pas impossible que, dans le cadre de la manifestation sportive, on présente une exhibition de juge et de bobsleigh, à Québec, au début de 1967.

connaissez-vous votre HOCKEY

PAR BILL ROBERTS

Sous cette rubrique, Bill Roberts, ancien officiel de la ligue Nationale, répondra à toutes les questions qu'on voudra bien lui soumettre sur le hockey et ses règlements. On est prié d'envoyer les questions à Bill Roberts, section du sport, LA PRESSE, 750 St-Laurent, Montréal.

QUESTION : Un joueur qui effectue une passe ou se débarrasse de la rondelle est-il considéré comme étant le possesseur de la rondelle tant qu'un autre joueur ne l'a pas touchée et peut-il être mis en échec ?

REPONSE : Le livre de règlements du hockey amateur et professionnel se lit comme suit. Article 62.

Le dernier joueur, autre que le gardien de buts à toucher la rondelle, devra être considéré le joueur en possession. En interprétant ce règlement, l'arbitre s'assurera lequel des joueurs a causé l'interférence. Souvent, c'est le geste et la manière de se comporter du joueur à l'attaque qui sont responsables ou causent l'interférence, car les joueurs sur la défensive ont droit de se tenir ferme sur leur terrain ou de couvrir les joueurs à l'attaque.

Pour interpréter cette situation, l'arbitre, comme dans beaucoup d'autres cas, doit faire preuve de beaucoup d'imagination et de discrétion, qualités heureusement que la plupart des bons officiels possèdent. Mais lorsque la rondelle qui est lancée par un tel joueur est touchée soit par un joueur défensif ou un autre co-équipier, ce joueur n'est plus considéré comme possesseur du disque. Toute interférence commise par le joueur défensif sera considérée comme telle et une punition sera imposée.

téléphoto UPI

Rien n'arrête les mordus du ski

Vous pensiez que les caprices du temps pouvaient empêcher les adeptes du ski de pratiquer leur sport favori ? Regardez comment ont réagi Gail Maroney et John McConnell, de Toronto, quand le mercure a grimpé à 70 degrés à Middlefield, Conn. Ils se sont rendus sur les pentes vêtus de maillot de bain et de shorts.

Le lutteur Daddy Siki fera face à Carpentier

Le pupulaire lutteur de couleur Sweet Daddy Siki fera sa rentrée à Montréal lundi soir prochain alors qu'il se mesurera au non moins populaire Edouard Carpentier dans le principal combat à l'affiche au Centre sportif Paul-Sauvé.

Siki vient de connaître une intéressante série de succès aux Etats-Unis et c'est sans doute avec beaucoup de plaisir que les amateurs le reverront à l'oeuvre.

Au même programme, le champion Hans Schmidt, qui a eu fort à faire contre Carpentier lundi soir, se mesurera au Hongrois Bob Nandor qui a créé une très vive impression au cours des dernières semaines.

Un autre combat qui ne devrait pas manquer de plaire est celui qui opposera le rude Maurice Vachon à Larry Raymond, gaillard de 225 livres originaire de Renfrew, en Ontario.

Il est à noter que cette soirée de lutte, organisée par le promoteur Bob Langevin, est la dernière de la saison 1966 à Montréal.

Premier revers du Laval en 11 matches

Toute bonne chose doit avoir une fin. Et, Arthur Lessard le premier ne pouvait certes s'attendre à ne subir aucune défaite d'ici la fin de la saison !

Hier, les Bombardiers de Rosemont ont mis fin à une série de 10 joutes sans défaite des Saints de Laval (8 victoires, 2 matches nuls) en remportant une victoire de 3 à 2.

Un but de Claude Piché, son deuxième du match, a procuré la victoire aux Bombardiers dans un match marqué de deux expulsions.

Michel Bergeron, du Rosemont, a écopé d'une punition d'inconduite. Legault et Demers, du Laval, ont tous deux été chassés du match, écopant d'une punition d'inconduite et d'une punition de match chacun.

Claude Chagnon a réussi l'autre but des vainqueurs.

Jacques Gratton et Pierre Lacroix ont été les compteurs du Laval, qui demeure au premier rang du circuit avec les Maple Leafs de Verdun.

Les Maple Leafs ont surclassé les Castors de Montréal-Nord au compte de 11-6.

René Breton, avec cinq buts, a dirigé l'offensive des vainqueurs. Guy Charron et Jean-René Losier ont marqué deux buts chacun. Edgar Rouleau, et Marc Rioux ont réussi les autres. Jim Mitchell a récolté cinq mentions d'assistances.

John Purcell a enfilé trois buts pour les vaincus tandis que Robert Longpré en a réussi deux. Pierre Bohémier a mérité l'autre.

Richard Cholette a remplacé Bruce Mullett devant le but des Maple Leafs tandis que Paul Allard s'est substitué à Ronald Lorrain au poste de gardien de but des Castors.

Il s'agissait de la septième rencontre sans défaite des Leafs, qui ont remporté six victoires et livré un match nul durant ce laps de temps.

Le défenseur Jean-Claude Boivin, des Leafs, sera voué à l'inaction pour une période indéterminée. Il a subi une intervention chirurgicale au genou à cause de ligaments déchirés.

Par ailleurs, le gérant général des Castors, Réal Gibeau, a déclaré qu'il était à la veille de conclure un échange avec les Rangers de Drummondville de la ligue Junior "A" du Québec. En vertu de cet échange, les Castors obtiendraient Michel Mongeau et Ouellette, tous deux âgés de 17 ans, en retour de Pierre Bohémier, un défenseur âgé de 19 ans.

Enfin, les Maroons de Lachine ont causé une certaine surprise en triomphant de la Palestre Nationale au compte de 6-2.

Une poussée de cinq buts, sans réplique dans le troisième vingt, a scellé l'issue du match en faveur des Maroons.

Richard Lavoie, François Lacombe, Pete Morin, Yves Rémillard, Claude Renaud et Robert Dancause ont été les compteurs du Lachine.

Raymond Bouchard et Guindon ont réussi les buts de la Palestre.

TRADITION
Rye Whisky
Un goût qui chante...un prix qui enchante
DISTILLÉ, VIEILLI ET EMBOUTEILLÉ AU CANADA PAR CANADIAN SCHENLEY DISTILLERIES LTD. VALLEYFIELD.

SUGGESTIONS de NOËL
OMER DeSERRES

VRAIMENT PRATIQUES

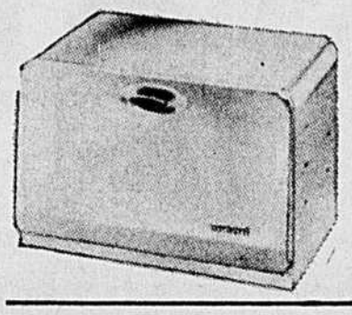

BOITE à PAIN
TOUT CHROME
- Planche à pain dans le couvercle
- Facile d'entretien
- Bouton de vinyle incassable

$11.95

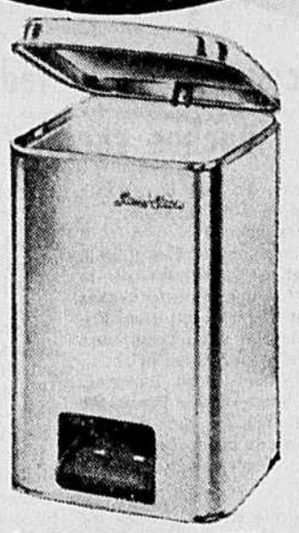

POUBELLE TOUT CHROME
★ Couvercle avec rebord caoutchouté
★ Intérieur à l'épreuve de la rouille
★ Ouverture du couvercle en pressant la pédale.
$11.95

ENSEMBLE DE BOITES (4)
- Tout chromé : couvercles et boîtes.
- Inscription sur le devant.
- Poignée au centre du couvercle.

$9.95

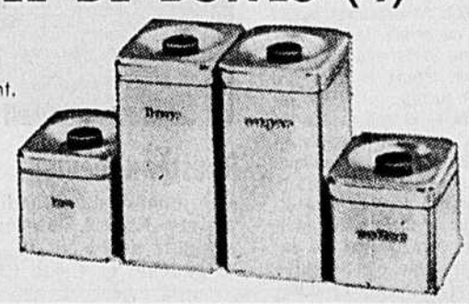

(indispensables pour bien cuisiner)
ENSEMBLE de CHAUDRONS en ACIER INOXYDABLE "Coronet" (3 plis)
Poignées isolantes à anneaux de suspension
- Casseroles — 1 et 3 pintes
- Bain-marie — Haut, 2 pintes Bas - 3 pintes
- Rôtissoire — 5½ pintes
- Poêlon — dia. 10"
- 5 morceaux avec couvercle

$49.95 COMPLET

ENSEMBLE à DEPECER "GLO HILL"
- Comprenant 3 morceaux
- Couteaux — fourchettes avec support et aiguiseur à couteaux
- Lame d'acier inoxydable
- Manche de propylène — noir et bleu
- Elégant coffret de présentation

l'ensemble $12.95

Ensemble de 6 couteaux à steak "Glo Hill"

★ Lames d'acier inoxydable
★ Pointes de lames dentelées
★ Poignée propylène bleu et noir avec bordure dorée
★ Elégant coffre au fini étoilé.

No 1871
$9.95

ENSEMBLE DE PLATS A SALADE (7 mcx)
COMPREND :
- Bol pour 6 services
- 4 bols individuels, cuiller et fourchette
- Finis vernis naturel satiné

$14.95

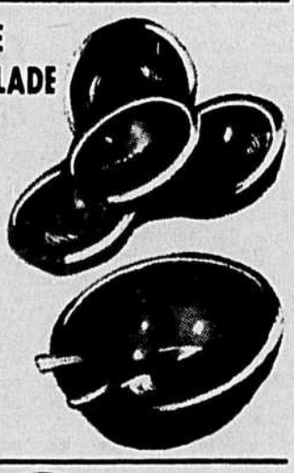

ENSEMBLE à FONDUE BOURGUIGNONNE
No 642
$39.95
COMPREND :
1 chaudron avec couvercle de fonte émaillée
1 réchaud en cuivre 1 support métallique
1 grande assiette en cuivre, 2 fourchettes à long manche.

NETTOYEUR à TAPIS
BISSEL CITATION
- 2 rouleaux brosses éponges s'ajustant à l'épaisseur du tapis
- Liquide réglable au toucher du doigt
- Réservoir : capacité 100 onces

No 292 SPECIAL
$13.95
GRATUIT
Bouteille de nettoyeur BISSELL de 64 onces (nettoie 75 pieds carrés)

Pour MAMAN... "Le Creuset"

COCOTTE RONDE

★ 8" de diamètre
★ Capacité 2¾ pintes
★ Intérieur gris
★ Extérieur rouge volcanique
$9.69

CASSEROLE AVEC COUVERCLE
MANCHE DE FONTE SANS BEC
★ Diamètre : 6½"
★ Capacité : 1 pinte
★ Intérieur gris
★ Extérieur : rouge volcanique
$5.99

TERRINE RONDE

★ Dimensions : 9½ x 6¼"
★ Capacité : 1 pinte ¼
★ Intérieur blanc
★ Extérieur : rouge volcanique
$9.49

LEGUMIER NIÇOIS
- Diamètre — 6½"
- Intérieur : blanc
- Extérieur rouge volcanique

$7.19

"DOUFEU ROND"

★ Diamètre : 9½"
★ Capacité : 4¼ pintes
★ Intérieur : gris
★ Extérieur : rouge volcanique
$19.34

OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'A 9:30 (du 1er au 23 déc.) DURANT DECEMBRE LES SAMEDIS EXCEPTES

OMER DeSERRES
1406, rue ST-DENIS (coin Ste-Catherine)
6955, rue ST-HUBERT (coin Bélanger)
CENTRE D'ACHATS WILDERTON (2785 Van Horne)
CENTRE D'ACHATS ROCKLAND (Ville Mont-Royal)

NOTRE MAGASIN PRINCIPAL
(1406 rue St-Denis) coin Ste-Catherine est à quelques pas de la sortie du Métro (St-Denis - De Montigny)

résultats à BLUE BONNETS

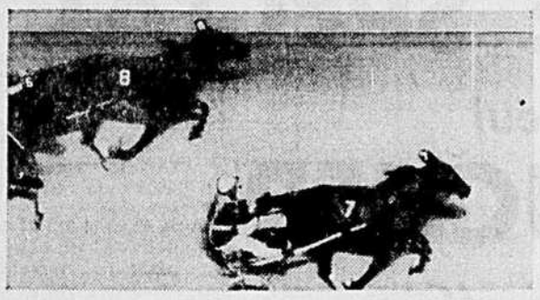

PREMIERE COURSE — TROT (A réclamer) $1,400

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteurs	Cote
Brokers Tip	7	7	x8	4	4e	4-1	1-1	2.09.1	Coutu R.	F2.70
Smotch Bliss	8	8	1	2	1e	1-1½	2-3¼	2.09.2	Lapage L.	30.60
Ben Regent	6	6	6	3	3e	3-1½	3-1½	2.09.3	Robitaille F.	6.40
Proper Way	3	3	3	x5	5	5-3	4-1	2.09.4	Gingras M.	4.70
Frysie Rosecroft	2	2	5	7	6	6-1½	5-1	2.10	Alain P.-E.	3.30
Colby Joe	4	4	2	1	2	2-¼	6-cou	2.10.1	Bardier N.	2.90
Lord Claire	5	5	7	8	7	7-20	7-19	2.10.1	Bédard A.	11.20
Titan Galophone	1	1	4	x6	8	8	8	2.14	MacTavish Dun	19.80

DUREE : J2.3 1.05.4 1.37 2.09.1 — Piste rapide

(7) BROKERS TIP	7.40	6.80	4.20
(E) SCOTCH BLISS		22.60	8.80
(6) BEN REGENT			4.20

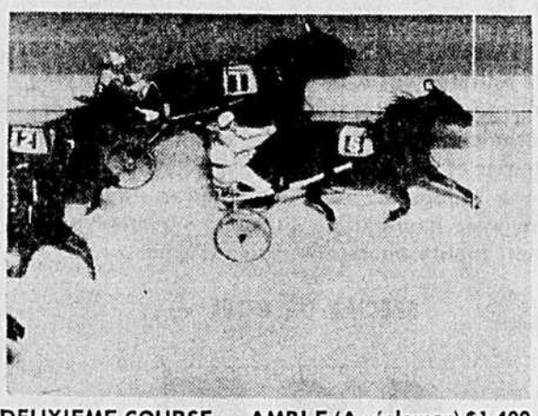

DEUXIEME COURSE — AMBLE (A réclamer) $1,400

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteurs	Cote
Braids	6	6	1	1	1	1-1	1-½	2.10.1	Gervais B.	7.95
Mystie Yonder	1	1	2	2	2	2-1	2-1	2.10.1	Bédard A.	8.60
Duffette	2	2	4	3	7	4-1	3-tête	2.10.2	Bouthillier R.	21.20
Quick Prime	7	7	3e	4e	2e	2-½	4-cou	2.10.3	Ponton R.	7.30
Highland Way	5	5	7	8	5e	5-½	5-1½	2.10.3	Masse R.	F1.80
Stronghold	3	3	5	5	6	6-½	6-cou	2.10.4	Baillargeon G.	3.70
Dixie Adios	4	4	6	7	8	8	7-1	2.10.4	Gauthier J.-P.	45.50
Misty D	8	8	8	6	4e	7-½	8	2.11	Bardier N.	2.60

DUREE : 31.3 1.05.1 1.38 2.10.1 — Piste rapide

(6) BRAIDS	17.90	9.30	5.90
(1) MYSTIE YONDER		8.00	4.90
(2) DUFFETTE			9.60

PARI-DOUBLE : 7-6 $138.40

TROISIEME COURSE — AMBLE (Conditions) $2,500

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteurs	Cote
Diamond Pence	5	5	6	4	1e	2-1	1-tête	2.06.4	Martineau J.J.	7.35
May's Choice	7	7	7	7	6	6-2	2-½	2.06.4	Côté B.	9.30
Silver's Gold	1	1	5	6	3	3-½	3-½	2.07	Ponton R.	2.25
Solar Pick	2	2	3	5	5	5-1	4-cou	2.07	Horton G.	14.60
Baron Dale	3	3	1	2	2	1-½	5-2	2.07	Hanna A.	F1.80
Star Regal	4	4	2e	3	4	4-½	6-2¼	2.07.2	Desjardins Y.	6.40
Rhythm Man	8	8	8	8	7e	7-5	7-10	2.07.4	Bardier R.	24.80
Sally Abe	6	6	4e	1e	8e	8	8	2.09.4	Roberge R.	9.30

DUREE : 30.1 1.02.3 1.34.3 2.06.4 — Piste rapide

(5) DIAMOND PENCE	16.70	8.00	4.20
(7) MAY'S CHOICE		9.20	5.00
(1) SILVER'S GOLD			3.10

QUATRIEME COURSE — TROT (Conditions) $1,500

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteurs	Cote
Wiscoy George	6	6	5	5	5	4-1	1-½	2.10.2	McElroy K.	6.90
Early Date	5	5	1e	1	1	1-2	2-2	2.10.2	Gillis D.	F0.80
Cantons Hopeful	8	8	6	6	6	6-2	3-nez	2.10.4	Lalonde O.	24.60
Les Quatre As	4	4	4	4	4	5-3	4-1	2.11	Bergeron L.	7.35
The Marshall	1	1	2	2	2	2-¼	5-3	2.11	Robitaille F.	20.40
Syndys J G	7	7	7	7	7	7-20	6-4	2.11.3	Moreau R.	50.80
Bunny Mir	2	2	3	3	3	x3-½	x7-18	2.12.2	Hanna A.	5.75
Challdale Bryan	3	3	x8	8	8	8	8		Bouthillier R.	4.30

DUREE : 31.4 1.05.4 1.38.2 2.10.2 — Piste rapide

(6) WISCOY GEORGE	15.80	6.60	4.60
(5) EARLY DATE		3.40	3.10
(8) CANTONS HOPEFUL			4.10

QUINELLA : 5 et 6 $22.70

CINQUIEME COURSE — AMBLE (A réclamer) $1,400

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteurs	Cote
Mr B G	5	5	2	2	3	3-1	1-½	2.10	Coutu R.	3.20
Chris Eden	2	2	4	5	5	5-1½	2-cou	2.10	Bouthillier R.	10.75
Sweet Mozelle	3	3	5	4	2e	2-¼	3-1½	2.10.1	Normandin D.	6.45
Sunset Breeze	6	6	7	7	6	6-dis	4-tête	2.10.2	Bardier R.	14.70
Billie Blue G	8	8	1e	1	1	1-¾	5-1¼	2.10.2	Beauchemin G.	F1.60
Marian Special	1	1	3	3	4	4-½	6-dis	2.10.3	Plouffe Y.	3.50
Analda Adios	4	4	6	6	x7	7	7		Brosseau J.G.	12.40

RETIRE : (7) CINDY HERBERT

DUREE : 31.1 1.04 1.36.3 2.10 — Piste rapide

(3) MR B G	8.40	4.80	3.80
(2) CHRIS EDEN		7.40	4.10
(3) SWEET MOZELLE			4.30

SIXIEME COURSE — AMBLE (A réclamer) $1,800

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteurs	Cote
So Long Prince	3	3	5	5	2	1-½	1-1	2.06.4	Filion Her.	F1.90
Mighty Rich	4	4	6	6	4	4-1¾	2-cou	2.07	Côté B.	4.40
More Scotch	5	5	7	7	3	3-½	3-nez	2.07	Baillargeon C.	6.30
Brave Margaret	7	7	8	8	6	5-3¼	4-1½	2.07	Grisé S.	11.75
Bens Gift	1	1	3	2	1	2-2	5-6¾	2.07.2	Gervais B.	7.35
Senator Mir	8	8	2e	3e	7	6-2	6-10½	2.08.3	MacTavish Dun	6.50
Volcano Hanover	2	2	1	1	5	7-5	7-11	2.10.4	Bouthillier R.	9.60
Mervin Hal	6	6	4	4	8	8x	8x		Filion G.	9.60

DUREE : 30 1.01.3 1.34.4 2.06.4 — Piste rapide

(3) SO LONG PRINCE	5.80	3.80	3.10
(4) MIGHTY RICH		5.00	3.40
(5) MORE SCOTCH			3.30

SEPTIEME COURSE — AMBLE (A réclamer) $1,700

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteurs	Cote
Vigimir	2	2	6	6	5	6-2	1-tête	2.10.1	Bouthillier R.	4.90
Gordon Lee	6	6	4	4	6	5-¼	2-tête	2.10.1	Demers Y.	4.35
Circus Song	1	1	5	5	3	4-½	3-cou	2.10.1	Hanna A.	12.50
Galant One	3	3	7	7	1e	2-½	4-tête	2.10.1	Gauthier J.-P.	F2.60
Ben Lad	4	4	1	2	4	3-½	5-1¼	2.10.1	Coutu R.	4.20
Benny Schue	8	8	3e	1	2	1-1	6-1½	2.10.2	Beauchemin G.	4.20
Mohawk Princess	5	5	8	8	8	7-4	7-1½	2.10.4	Côté B.	12.40
Poplar Portia	7	7	2e	2e	7	8	8	2.13.1	Filion G.	30.60

DUREE : 32 1.04.3 1.37.3 2.10.1 — Piste rapide

(2) VIGIMIR	11.80	5.80	4.40
(6) GORDON LEE		6.90	6.40
(1) CIRCUS SONG			6.80

QUINELLA : 2 et 6 $57.50

HUITIEME COURSE — AMBLE (A réclamer) $2,500

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteurs	Cote
Senor Adios	4	4	6	6	7	7-½	1-tête	2.06.3	Baillargeon G.	3.30
Valiant Pick	7	7	7	7	6	5-1½	2-1	2.06.3	Filion G.	F1.55
Solar Wave	8	8	8	8	8	8	3-cou	2.06.4	Filion Her.	6.60
Senator Pick	3	3	5	5	4e	3-½	4-¾	2.06.4	Plouffe Y.	12.45
Honey Reed	5	5	4	3	2e	1-½	5-1	2.07	Côté B.	13.30
Hearty Dares	1	1	3	4	5	6-½	6-tête	2.07.1	Dupont C.	16.40
Rugged Pick	6	6	1e	2	3	4-½	7-2	2.07.1	MacTavish Dun	6.70
Highland Spud	2	2	2	1	1	2-½	8	2.07.3	Gervais B.	10.20

DUREE : 30.2 1.04 1.34.4 2.06.3 — Piste rapide

(4) SENOR ADIOS	8.60	3.90	2.80
(7) VALIANT PICK		3.10	2.60
(8) SOLAR WAVE			3.90

NEUVIEME COURSE — AMBLE (Conditions) $4,500

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteurs	Cote
Marie Handy	3	3	1	2	3	2-½	1-1½	2.05.1	Lapage B.J.	16.20
Gee Dee Frisco	4	4	4	5	5	4-1	2-½	2.05.2	Cyrenne J.	8.30
Success Brook	1	1	3	4	4e	3-nez	3-nez	2.05.3	Bardier G.	23.50
Adios Watts	5	5	6	1e	1	1-1½	4-cou	2.05.3	Côté B.	F1.10
Mr Dee Dee	6	6	5	6	6	5-2	5-7	2.05.3	Caldwell R.	12.70
Brave Wil	2	2	2	3	2e	6	6	2.07	Normandin D.	10.25
Money Changer	7	7	7	7	x7	n'a pas fini			Filion Her.	2.20

DUREE : 30.4 1.03.3 1.34.2 2.05.1 — Piste rapide

(3) MARIE HANDY	34.40	10.50	6.30
(4) GEE DEE FRISCO		7.10	5.10
(1) SUCESS BROOK			8.60

DIXIEME COURSE — AMBLE (Conditions) $1,700

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteurs	Cote
Red Rex	4	4	4	1	1	1-¼	1-½	2.08.1	Bédard A.	5.00
Jersey Express	8	8	8	8	2e	2-3	2-½	2.08.1	Robichaud J.G.	8.80
Good Scot	5	5	6	6	5e	3-½	3-tête	2.08.2	Filion Her.	2.55
Dean Leo	6	6	7	7	8	6-1½	4-1½	2.08.2	Brosseau J.-G.	F1.80
Armbro George	3	3	1	3	6	7-2	5-1	2.08.4	Desjardins Y.	6.25
Chevy R. Marty	7	7	2e	2	4	5-1	6-nez	2.09	Bardier R.	24.50
N'wood Combat	1	1	3	4	3e	4-½	7-3	2.09	Théroux A.	11.20
Rum Toddy	2	2	5	5	7	8	8	2.09.3	Lapage L.	25.30

DUREE : 31.1 1.03.4 1.35.4 2.03.1 — Piste rapide

(4) RED REX	10.00	6.40	4.30
(8) JERSEY EXPRESS		13.40	6.40
(5) GOOD SCOTT			4.90

EXACTA : 4 et 8 $68.20

ASSISTANCE : 6,782 — PARI-MUTUEL : $418,457

Éclatante victoire pour Jean-Claude Killy

VAL D'ISERE (AFP) — Le Français Jean-Claude Killy (23 ans), champion du monde de descente et du combiné, a effectué chez lui à Val d'Isère, sur la pente du Solaise où il apprit à skier, une magnifique rentrée puisqu'il a gagné le slalom géant du critérium de la première neige en 1'4''46 en battant le second, son jeune compatriote Roger Rossat-Mignod de la bagatelle de 1''71/100èmes, et l'excellent spécialiste suisse Edmund Bruggmann de 2''08/100-èmes, différences qui sont réellement énormes. On peut donc dire que Killy a surclassé ses adversaires.

Ce slalom géant, qui marque traditionnellement l'ouverture de la saison, a été disputé sous une légère chute de neige et par une température de l'ordre de moins 5 degrés. La piste, tracée par Philippe Mattis et Guy Arpin était longue de 1.250 M pour une dénivellation de 450 M et comprenait 66 portes. De l'avis quasi unanime des coureurs, ce tracé était excellent.

Bien qu'Autrichiens et Italiens n'aient pas été inscrits, la compétition avait réuni un lot très relevé puisqu'on comptait au départ cinq coureurs s'étant classés parmi les dix premiers du dernier championnat du monde de slalom géant de Portillo au Chili : le tenant du titre, le Français Guy Périllat, trois autres Français, Georges Mauduit (2ème), Killy (5ème) et Léo Lacroix (8ème), et le Suisse Willy Favre (6ème).

Killy, qui avait pourtant tiré un assez mauvais numéro le dossard 3, sur cette piste assez molle en raison de la chute de neige persistante, fut extraordinaire de maîtrise, notamment dans l'enfilade qu'il passa merveilleusement. Son temps surclassait ceux dont le Finlandais Ulf Ekstam (no 1) et le Suisse Stefan Kaelin (no 2) avaient été crédités, respectivement 1'54''00 et 1'47''50. Lacroix (no 4) fut bon, mais sa performance 1'46''56, resta loin de celle de Killy. Le grand Allemand Ludwig Leitner (no 5) démontra qu'il n'était pas encore en forme, avec le temps de 1'51''15.

1. Jean-Claude Killy, France 1.44.46
2. Roger Rossat-Mignot, France 1.46.17
3. Edmund Brugmann, Suisse 1.46.54

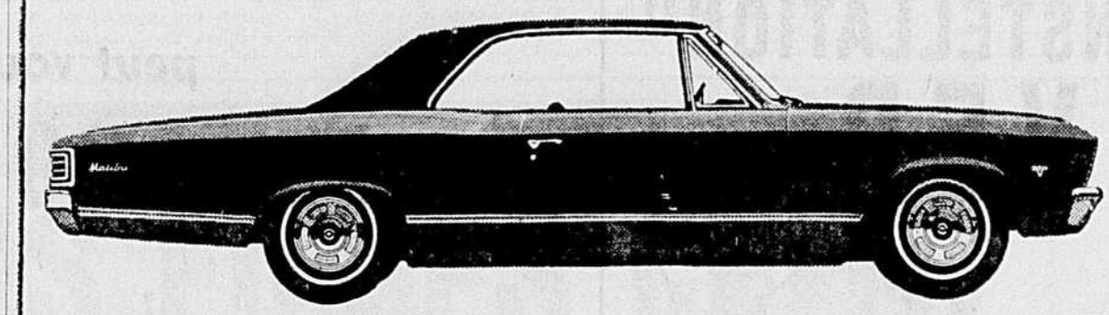

CHEVROLET GM

onze sensationnels modèles de Chevelle

La nouvelle Chevelle vif-allant apporte la preuve irréfutable qu'une voiture faite pour les plaisirs de la route peut aussi être luxueuse à souhait. La Chevelle existe en séries SS396, Malibu ou 300. Aux gens de tempérament sportif (et qui ne l'est pas?), la Chevelle est offerte en modèles coupé sport, décapotable et sedan sport. Aux familles, elle offre les sedans à 2 ou 4 portes et les stationwagons.

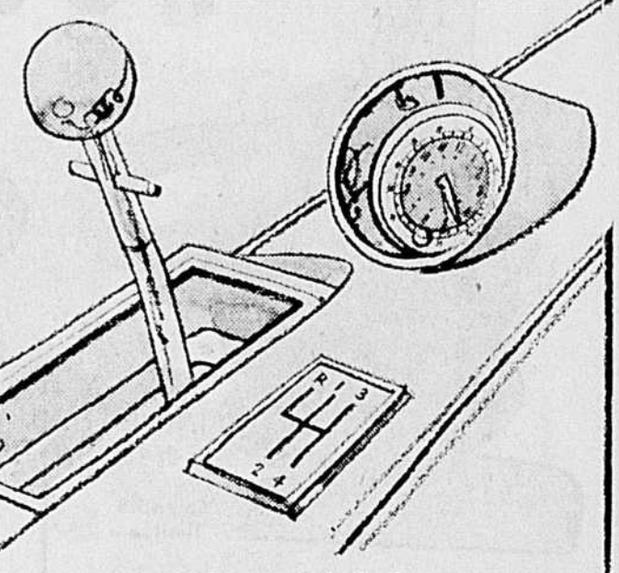

un passionnant choix de moteurs

Le moteur standard de la Chevelle est le puissant six-cylindres de 140 CV. On peut aussi choisir parmi cinq autres moteurs dont la puissance atteint 350 CV avec le V8 Turbo-Jet 396 (livrable dans la SS396). Cinq transmissions sont également offertes à votre choix pour adapter le groupe moteur à votre style de conduite.

nouveaux équipements de confort

Commandez les sièges baquet Strato pour les coupés sport et décapotables SS396 ou Malibu et ajoutez-y le bloc de commande au véritable cachet sport. Vous pouvez aussi commander le volant genre sport. Si vous commandez les sièges baquet, vous pourrez choisir parmi cinq garnitures tout vinyle.

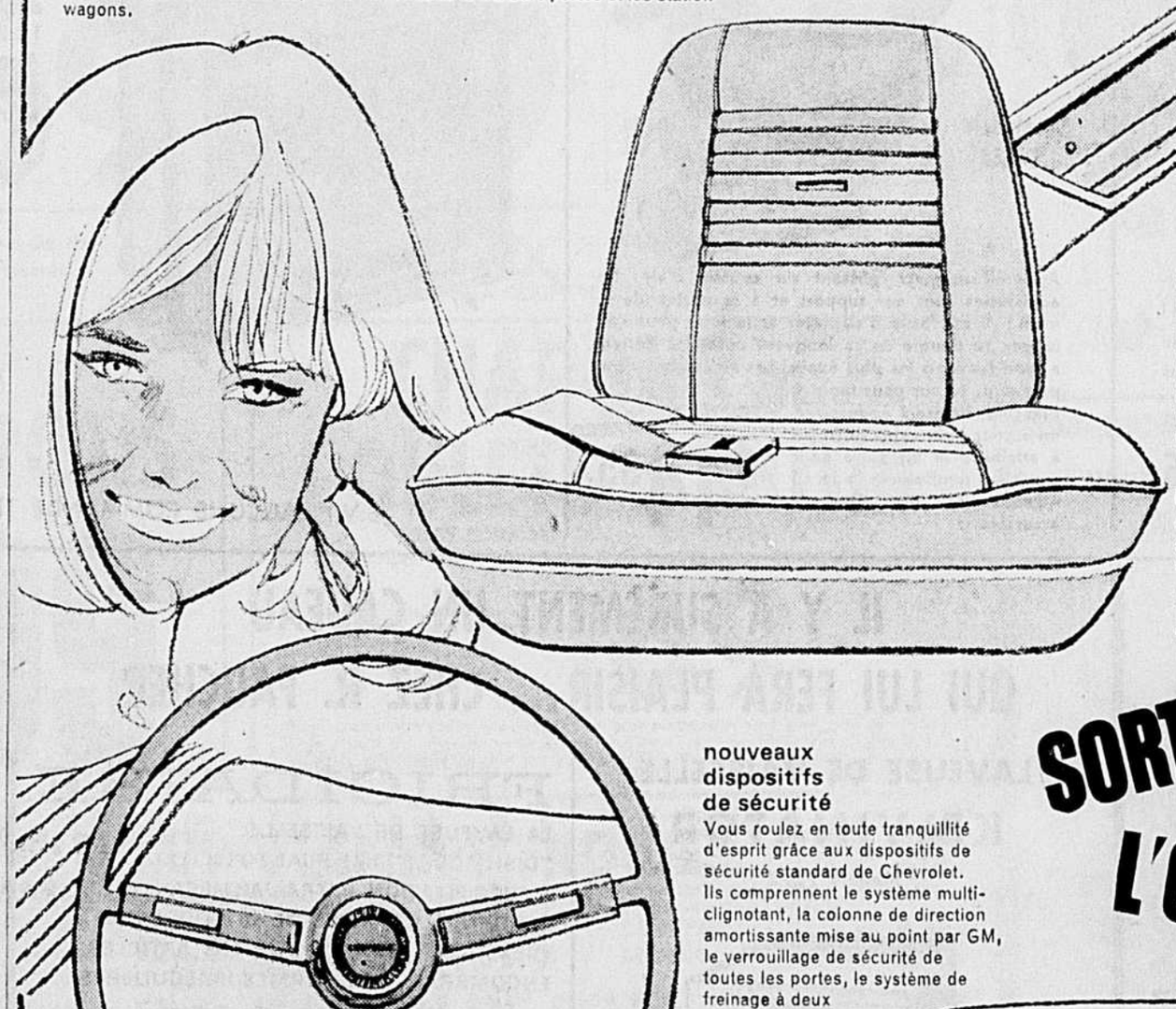

nouveaux dispositifs de sécurité

Vous roulez en toute tranquillité d'esprit grâce aux dispositifs de sécurité standard de Chevrolet. Ils comprennent le système multi-clignotant, la colonne de direction amortissante mise au point par GM, le verrouillage de sécurité de toutes les portes, le système de freinage à deux maitres-cylindres avec témoin lumineux, et bien d'autres encore.

SORTEZ DE L'ORDINAIRE!

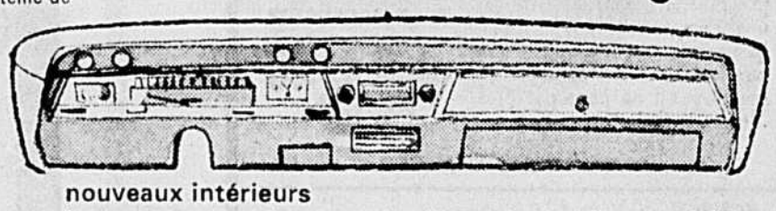

nouveaux intérieurs

Voici un cadre chic et de bon goût. Le tableau de bord est élégant; on lit les instruments d'un seul coup d'oeil. Les nouveaux boutons de commande tiennent bien en main. Les sièges sont revêtus de vinyle texturé ou de tissu à motifs et les panneaux de porte sont en vinyle assorti. Un épais tapis bouclé recouvre entièrement le plancher des Malibu.

Coupé sport Chevelle Malibu

LA CHEVELLE 67 VIF-ALLANT

A cette brillante allure, la Chevelle 67 vif-allant joint une aptitude aux brillantes performances. Regardez-la, elle semble impatiente de prendre la route. Passez chez le concessionnaire Chevrolet. Prenez le volant d'une Chevelle. Vous découvrirez comment elle aplanit les routes les plus raboteuses, s'accroche à la route dans les courbes les plus serrées, réagit avec vivacité à vos moindres ordres. En ville, vous aimerez sa docilité, et ses dimensions pratiques vous éviteront le casse-tête des manœuvres de stationnement.

GARANTIE CHEVELLE 1967

❶ **Garantie de 24 mois/24,000 milles** de toute la voiture. ❷ **Garantie de 5 ans/50,000 milles** du groupe motopropulseur.

❸ **Garantie de 5 ans/50,000 milles** de la direction, de la suspension (avant et arrière) et des roues.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le concessionnaire Chevrolet.

Concessionnaires autorisés CHEVELLE dans le Grand Montréal :

PATENAUDE AUTOMOBILE LIMITEE — 10830, rue Lajeunesse (angle boul. Gouin) — 389-8461

CLERMONT MOTOR LIMITED — 5363, rue St-Denis — 279-6301

SNYDER AUTOMOBILES LTD. — 2150, rue Notre-Dame (angle 21e av.), Lachine, Qué. — 637-4651

HAROLD CUMMINGS LTD. — 5255 ouest, rue Jean-Talon (près boul. Décarie) 739-1911

CHEVROLET MOTOR SALES COMPANY OF MONTREAL LIMITED — 2085 ouest, rue Ste-Catherine — 933-6781

GOHIER AUTOMOBILES LTEE — 1580, rue Amherst — 526-3701

DUVAL MOTORS (1960) LTD. — 529 est, rue Jarry — 273-5111

PARK AVENUE CHEVROLET LTEE — 5000 est, rue Jean-Talon — 725-9811

J.-P. CHARBONNEAU AUTOS LTEE — 3700 est, rue Ste-Catherine — 526-4471

BARNABE MOTORS LTD. — 925, boul. Laurentien, St-Laurent, Qué., 744-6401

DOYLE MOTORS LIMITED — 4501, av. Bannantyne, Verdun, Qué. — 769-4501

SALOIS AUTOMOBILES LIMITEE — 610, boul. Curé Labelle, Chomedey, Ville de Laval, Qué. — 688-3892

JOHN GRAVEL AUTOMOBILE LIMITEE — 680, rue Victoria, St-Lambert, Qué. — 671-5501

Ne manquez pas de regarder "Tous pour un" tous les lundis soir à 9 h 30 sur le réseau complet de Radio-Canada.

Diefenbaker ressuscite sa querelle avec l'ambassadeur Butterworth

par Jacques Pigeon

OTTAWA — Le chef du parti conservateur a ressuscité hier une vieille querelle en condamnant l'attitude de l'ambassadeur des Etats-Unis au Canada, M. W. W. Butterworth.

"Le gouvernement admet-il que cet ambassadeur d'un pays voisin et ami critique, comme dans le passé, les politiques du Canada ?", a lancé M. Diefenbaker.

Ce dernier avait en tête une déclaration de l'ambassadeur faite à Washington, la semaine dernière, au cours de laquelle il a qualifié de "rétroactif et discriminatoire" un projet de loi restreignant l'expansion de la Banque Mercantile du Canada.

Cette banque est entière propriété de la First National City Bank de New York dont le président, M. James S. Rockfeller, est un ami du premier ministre Pearson.

M. Pearson s'est porté à la défense de l'ambassadeur en notant que la déclaration a été faite au cours d'un débat privé qui ne devait pas être rapporté au public.

"On m'a dit que les dépêches rapportaient es propos tenus au cours d'un débat privé. Il ne serait donc pas approprié pour moi de commenter ces déclarations "off the record".

"Si ces remarques, a conclu le premier ministre, avaient été prononcées publiquement, ce serait une toute autre affaire.

La querelle Diefenbaker-Butterworth

La querelle Diefenbaker-Butterworth a pris naissance en 1963 lorsque le chef conservateur a fait état d'une lettre de l'ambassadeur adressée au chef libéral, M. Lester B. Pearson.

Dans cette lettre, M. Butterworth souhaitait bonne chance aux libéraux en campagne électorale et notait que le "State Department" était de coeur avec lui.

Or, les libéraux, tout comme l'ambassadeur, ont toujours soutenu qu'il s'agissait d'un faux document. Quant à M. Diefenbaker, il s'agissait pour lui d'une autre intrusion américaine dans les affaires canadiennes.

Au coeur de cette querelle, il y avait évidemment la crise des armes nucléaires. M. Diefenbaker refusait de s'en porter acquéreur, tel que promis, tandis que le chef libéral acceptait l'engagement de son adversaire.

C'est dans ce contexte que s'est déroulée la campagne électorale de 1963 où M. Pearson a été porté au pouvoir.

Le dernier incident s'est déroulé dans la capitale américaine. C'est au cours d'un vif débat que l'ambassadeur a fait ces déclarations et M. Eric Kierans s'est alors porté à la défense de l'ancien ministre des Finances Walter Gordon qui a inscrit, dans la Loi des banques, cette disposition destinée à prévenir toute main-mise étrangère sur une banque canadienne.

Et, comme on sait, le nouveau ministre des Finances Mitchell Sharp a endossé ce principe de son prédécesseur. Bien plus, il semble faire l'unanimité au Parlement.

A plusieurs reprises, les Américains ont proteste contre ce geste qu'ils qualifient de "discriminatoire" mais le gouvernement n'entend pas y céder.

Il est certain que le gouvernement canadien ne prise pas l'attitude qu'a adopté l'ambassadeur au cours de ce colloque mais M. Pearson, le diplomate, reconnait que ces propos ont été rendus publics à la suite d'une indiscrétion. Partant, il est prêt à oublier l'incident.

Québec : les députés seraient appelés à voter des crédits provisoires

QUEBEC (PC) — Le premier ministre Daniel Johnson a informé les députés hier soir qu'il demanderait à la Législature de lui voter des crédits provisoires d'ici l'ajournement prévu vendredi ou samedi prochain.

M. Johnson a expliqué que l'Assemblée sera appelée à autoriser le gouvernement à utiliser deux douzièmes du budget total pour l'exercice financier 1966-67 pour fins d'administration courante.

Cette décision du gouvernement Johnson a été rendue nécessaire par le fait qu'aucun budget global annuel n'a été approuvé ni étudié par la Législature alors que les Chambres avaient été prorogées avant que ne soit faite cette étude le printemps dernier.

Des sandwiches?
N'oubliez pas les serviettes de table Kleenex. Deux brins... plus résistantes et deux brins... plus douces, elles sont véritablement économiques!

Les Viandes "Super Right" - Votre Meilleur Achat!

JAMBONS FUMES CUITS
PRETS à SERVIR — QUALITE SUPER-RIGHT

PORTION DU JARRET lb 59¢
PORTION DU SOC lb 69¢
JAMBONS ENTIERS 14 à 16 LIVRES lb 69¢
COUPES DU CENTRE OU TRANCHES lb 89¢

MOITIE DU JARRET aucune tranche du centre enlevée lb 65¢
MOITIE DU SOC aucune tranche du centre enlevée lb 75¢
MOITIES DE JAMBONS — COUPE ENTIERE

BOUVILLON DE MARQUE ROUGE — QUALITE SUPER-RIGHT
BIFTECK et ROTIS
BIFTECK DE RONDE DESOSSE
TRANCHE ENTIERE ou HACHE
ou ROTI DE CROUPE 99¢

CHAPONS ou POULETS à ROTIR
PRETS POUR LE FOUR — CATEGORIE "A"
Marque Super-Right Congelés, empaquetage hermétique
5-lbs. et plus lb 69¢
Nous sommes si certains que votre achat vous plaira, que c'est avec confiance que nous offrons de "Doubler votre argent en retour" si vous n'êtes pas entièrement satisfait. (L'étiquette du prix ou le coupon de caisse enrégistreuse est nécessaire, bien entendu).

HAUT DE RONDE BIFTECK ou ROTI lb $1.09
BOUVILLON DE MARQUE ROUGE — QUALITE SUPER-RIGHT
PORC HACHE lb. 69¢ pqt 2-lbs. $1.29
FRAIS
SAUCISSE DE PORC lb 69¢
SUR PLAT, PUR — CANADA PACKERS
VIANDES FROIDES pqt 16 oz 79¢
ASSORTIES — MARQUE S.X.
COTELETTES DE LONGE DE PORC lb. 89¢
BACON DE COTE SANS COUENNE pqt 1 lb 79¢
FUME, TRANCHE, CATEGORIE NO 1, MARQUE SUPER-RIGHT

C'est Votre Dollar - Faites-Le Profiter - Magasinez Et Epargnez Au A&P !

BREUVAGE A&P
ANANAS & PAMPLEMOUSSE
3 btes 48 oz $1.00
Eparg. jusqu'à 35c sur les autres marques

POIS A&P
DE FANTAISIE
5 btes 14 oz 89¢
Epar. jusqu'à 24c sur les autres marques

JUS DE TOMATES
DE FANTAISIE, A&P
3 btes 48 oz $1.00
Eparg. jusqu'à 23c sur les autres marques

GINGER ALE YUKON CLUB 8 BTLES 30-OZ 99¢
(Plus dépôt pour les bouteilles)

Idéal pour toutes les Viandes
SAUCE AUX CANNEBERGES
Entière ou en gelée, Ocean Spray
bte 14-oz. 31¢

Fruits De Mer!

PORTIONS D'AIGLEFIN
Cuit et pané, marque Wheatley
lb 65¢

FILETS DE PERCHE
OCEAN, HIGHLINER
boîte 5 lbs $1.39
(Filets individuels congelés. Utilisez la quantité requise pour le repas. Congelez la balance).

POUR LES RECEPTIONS

COCKTAIL AUX CANNEBERGES OCEAN SPRAY bte 24 oz 43¢
CREVETTES PETITES, PRIDE OF NEW ORLEANS bte 4½ oz 59¢
OLIVES FARCIES MANZANILLA, EMPAQUETAGE LIBRE, McLAREN jarre 16 oz 75¢
CORNICHONS GHERKINS, SUCRES, BICK jarre 24 oz 73¢
CORNICHONS BEBE DILLS, BICK jarre 32 oz 59¢
PATATES CHIPS ORDINAIRES, JANE PARKER empaquetage alum. 14 oz 69¢
PATATES CHIPS ONDULEES, JANE PARKER empaquetage alum. 11 oz 59¢

Pour Vos PRÉPARITIFS Des FÊTES !

FROMAGE DOUX CHEDDAR COLORE lb 65¢
PLUM PUDDING CROSSE & BLACKWELL bte 1 lb 89¢
SARAN WRAP roul. 12 po. x 50 pieds 39¢
JUS LIME CORDIAL ROSE bte 13 oz 55¢
GATEAU AUX FRUITS ANN PAGE
morceau 1 lb 49¢ morceau 2 lb 97¢ morceau 4 lbs $1.93
CHOCOLATS ASSORTIS, MARY LOU
boîte 1 lb 89¢ boîte 2 lbs $1.59 boîte 3 lbs $2.39
NOIX MELANGEES (DANS LES ECALES) A&P pqt 14 oz 49¢

SHORTBREAD ABERDEEN, McCORMICK pqt 11¾ oz 29¢
MELANGES A COCKTAIL COTTS (5 Variétés) jarre 16-oz. 79¢
JUS D'ORANGE "JUS PUR" FRAIS Marque A&P Prix rég. btle 89c—Eparg. 14c btle 64 oz 75¢
OLIVES NON FARCIES GATTUSO (QUEEN) jarre 20-oz. 79¢
ALIMENTS POUR BEBES HEINZ OU GERBER (Toutes variétés viandes exclues) 8 jarres 4¾ oz 99¢

Aliments Congelés!

POIS et CAROTTES MARQUE A&P DE FANTAISIE sac poly 2 lbs 39¢ Prix rég. sac 43c — Epargnez 4c
FRAMBOISES CLEARBROOK pqt 15 oz 39¢ Prix rég. 2 pqts 85c — Epargnez 4c
BUTTERNUT SQUASH EN DES, DE FANTAISIE, HONEY GOLD sac poly 2 lbs 45¢
DINERS MORTON DINDE, BOEUF OU POULET pqt 11 oz 59¢ Prix rég. pqt 65c — Epargnez 6c

BREUVAGES
EN CANETTES YUKON CLUB
12 canettes 10-oz. 95c
Carton de 24 btes 10-oz. $1.65
REGULIERS — Ginger Ale, Citron-Lime, Orange, Kola, ou Root Beer
AUCUNE CHARGE SUPPLEMENTAIRE SUR LES BREUVAGES A BASSES CALORIES —

POUR VOTRE VOLAILLE DES FETES
MAGASINEZ CHEZ A&P

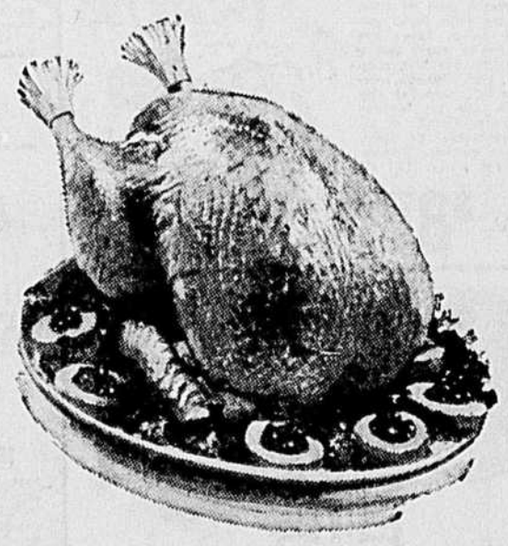

Placez votre commande maintenant!
Chez votre amical A&P, vous y trouverez un excellent choix de dindes tendres et dodues, de catégorie "A", prêtes pour le four, empaquetées hermétiquement, des oies, des canards, des chapons et des poulets à rôtir, des délicieux jambons de genre buffet ou ordinaires ainsi que des dindes fraîches tuées, de catégorie "A", prêtes pour le four, tous marqués à des prix très très modiques.

VENTE AVANT NOEL
Bas Nylons Mellowmood
400 aiguilles
15 derniers pointures de 9 à 11
79¢ LA PAIRE
MECHE, SANS COUTURE (4 teintes) ou
MECHE, SANS COUTURE avec haut en banlon (2 teintes)
Disponibles dans la plupart des magasins d'aliments A&P

Cette semaine tous les magasins d'Aliments A&P sont
Ouverts, jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9 h. p.m.
HEURES D'AFFAIRES — SEMAINE DE NOEL
LES MAGASINS D'ALIMENTS A&P, SERONT OUVERTS MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI SOIRS, LE 20, 21, 22 ET 23 DECEMBRE JUSQU'A 9h.P.M. OUVERTS SAMEDI, LE 24 DECEMBRE JUSQU'A 6h.P.M. POUR VOTRE ACCOMMODATION.
FERMES TOUTE LA JOURNEE LUNDI, LE 26 DECEMBRE

Les USA doivent réduire davantage les fuites de dollars à l'étranger

WASHINGTON (AFP) — La balance des paiements des Etats-Unis s'est substantiellement améliorée depuis l'entrée en vigueur du programme de restrictions volontaires, mais un nouvel et vigoureux effort doit être effectué l'année prochaine pour réduire encore les fuites de dollars vers l'extérieur.

Telles sont les conclusions de rapports sur la balance res paiements et les perspectives pour l'année 1967 publiées mardi par la Maison blanche, le département du Trésor, le département du Commerce et le conseil de la Réserve fédérale.

L'administration, qui a décidé de prolonger d'une nouvelle année le programme de réduction volontaire des sorties de capitaux, exprime l'espoir que les hommes d'affaires américains parviendront à accroître de deux nouveaux milliards de dollars leurs contributions à ce plan d'ensemble destiné à équilibrer la balance des paiements.

Le programme, tel qu'il est conçu par l'administration, comporte la limitation directe des investissements privés en dollars à l'étranger, l'encouragement donné aux hommes d'affaires d'effectuer leurs prêts d'investissement sur les places étrangères et l'élimination ou l'ajournement des projets de refinancement afin de réduire les sorties de dollars.

Le président Johnson qualifie d'encourageants les résultats déjà obtenus dans ce domaine. Au cours des neuf premiers mois de l'année en cours, le déficit s'est situé à un rythme annuel d'environ 1,200,000,000 de dollars, soit la moitié de celui enregistré au cours des années qui ont précédé l'entrée en vigueur du programme de limitations volontaires. Le déficit pour l'an dernier, première année d'application de ce programme, a été de 1,300,000,000 de dollars.

Le président, dans son rapport, déclare que la guerre du Vietnam a empêché les Etats-Unis d'atteindre l'objectif fixé l'an dernier de mettre fin en 1966 au déficit de la balance des paiements.

L'objectif fixé maintenant par l'administration pour l'année 1967 est de continuer à progresser vers un équilibre de la balance des paiements aussi rapidement que les dépenses à l'étranger dues à la guerre vietnamienne le permettront.

Ces dépenses, directes ou indirectes, peuvent accroître, selon la Maison blanche, les sorties de dollars d'environ un milliard de dollars en 1967.

Volskwagen produira 100,000 voitures de moins au cours du 1er trimestre de l'année 1967

BONN — Dix-huit jours de fermeture et 100,000 voitures en moins au cours du premier trimestre, 1967, telles sont les mesures en freinage de la production prise par la direction des usines Volkswagen, le plus important constructeur automobile d'Allemagne et l'un des plus grands d'Europe. VW entend ainsi faire face à la menace d'accumulation des stocks.

Les arrêts de travail seront à peu près également répartis sur les mois de janvier, février et mars et toucheront les six usines VW en Allemagne fédérale ainsi que les ateliers Auto Union d'Ingolstadt, qui dépendent de la marque de Wolfsburg.

En annonçant ces mesures à la presse M. Heinrich Nordhoff, président de la société Volkswagen, a déclaré qu'il espérait, que d'ici à avril, le gouvernement fédéral aura réussi à provoquer un revirement de la conjoncture.

Il s'est prononcé pour des mesures servant davantage l'intérêt du peuple que la satisfaction de l'électeur et a prôné une politique financière fondée, non sur des augmentations d'impôts, mais exclusivement sur la réduction des dépenses.

La décision de Volkswagen est d'autant plus surprenante que la marque termine une bonne année, les succès à l'exportation — 400,000 véhicules aux Etats-Unis — ayant contrebalancé dans une large mesure la régression sur le marché intérieur.

L'annonce des journées chômées par la direction de Wolfsburg s'est rapidement répercutée en bourse: Les actions VW ont fortement baissé.

EXPORTATIONS

SUITE DE LA PAGE 86

l'année dernière. Cet accroissement sera attribuable, pour les deux cinquièmes ou à peu près, à des prix plus élevés.

"Cet ensemble de phénomènes", a dit M. Currie, "est caractéristique des dernières phases d'une période de suractivité commerciale, alors que l'action des forces expansionnistes se modère et que les effets des augmentations antérieures de salaires et de prix continuent de se propager à toute l'économie."

Les principaux stimulants de l'économie ont été les investissements en usines et matériel, l'augmentation des exportations et les dépenses publiques. Plus de $9 milliards ont été investis en usines et matériel en 1966, soit une augmentation de quelque 20 pour cent par rapport à l'an dernier.

Bien qu'il semble peu probable que les investissements diminuent dans l'avenir immédiat, M. Currie relève qu'il se pourrait que "l'essor actuel des investissements privés au Canada ait atteint son point culminant".

On s'attend à ce que l'augmentation des exportations de marchandises canadiennes soit de plus de 15 pour cent par rapport à l'an dernier, et que leur total atteigne $10 milliards. Toutefois, la demande de produits d'importation et de services s'est accrue presque au même rythme, si bien que le déficit au compte courant de la balance des paiements approchera probablement du chiffre de l'an dernier, qui était de un milliard de dollars.

Les dépenses gouvernementales

Les dépenses des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ont aussi augmenté rapidement en 1966. Au cours du premier semestre, le taux annuel des dépenses des gouvernements à tous les paliers, en marchandises et en services, était de plus de $10.5 milliards, soit environ douze pour cent de plus que pour le premier semestre de 1965. "Il est douteux que les gouvernements fassent preuve de sagesse en augmentant aussi fortement et aussi rapidement leurs dépenses, au cours d'une période où la demande exerce de fortes pressions", a dit M. Currie.

D'autre part, la tendance ascendante des dépenses des consommateurs s'est atténuée. "Le ralentissement des dépenses des consommateurs semble être incompatible avec l'augmentation incessante et marquée des revenus personnels", a-t-il dit; "pourtant, des impôts plus élevés et un accroissement accéléré des prix jugulent la croissance du revenu discrétionnaire, c'est-à-dire de la partie du revenu personnel qui reste disponible et que l'on peut dépenser ou économiser après avoir pourvu aux dépenses essentielles et aux impôts."

M. Currie croit discerner une propension à ne dépenser qu'avec prudence, ce qui, ajoute-t-il, "présage peut-être un regain d'intérêt à l'égard de l'épargne".

ELU DIRECTEUR AU RITZ-CARLTON

M. WILBROD BHERER, c.r.

M. Jean Contat, président de l'Hôtel Ritz-Carlton de Montréal est heureux d'annoncer l'élection de M. Wilbrod Bherer, c.r., au Conseil d'administration de la compagnie.

M. Bherer est vice-président et membre du Conseil d'administration de Canadian Vickers Limited, président du Conseil d'administration des Chantiers Maritimes Vickers du Canada Limitée et président de Newfoundland Marine Works Limited. Il est aussi membre du Conseil d'administration de la Banque Canadienne Nationale, du Trust Général du Canada, de La Prévoyance Compagnie d'Assurances, des Ciments Lafarge Québec Ltée, de Trans-Canada Corporation Fund, du Syndicat de Québec Ltée, et de Jacques-Cartier Investment Co. Il est également président de la Commission des Ecoles Catholiques de Québec et président du Conseil d'administration de l'Orchestre Symphonique de Québec.

Balance commerciale de la Grande-Bretagne

La balance commerciale britannique s'est fortement améliorée en novembre, accusant un excédent de l'ordre d'environ 80 millions de livres, ce qui est certainement le meilleur résultat mensuel enregistré au moins depuis la guerre.

L'amélioration est due dans une large mesure à une forte diminution des importations à la veille de l'abolition, fin novembre, de la surtaxe douanière de 10 pour cent qui frappait les importations de produits manufacturés. Mais, facteur plus satisfaisant, les exportations ont, de leur côté, atteint un niveau record pour le deuxième mois consécutif.

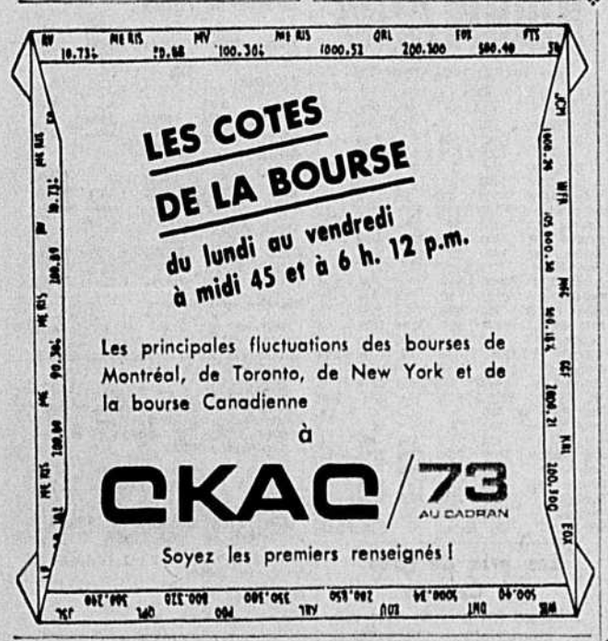

IBM

DIVISION DES FOURNITURES MECANOGRAPHIQUES

Une carrière nouvelle s'offre à ceux qui désirent devenir vendeurs dans le domaine grandissant du traitement des données. Les avantages y sont excellents et les chances de promotion très attrayantes.

Les candidats doivent être bilingues (français-anglais), posséder un diplôme universitaire, ou l'équivalent, et une certaine expérience des affaires.

Un territoire exclusif vous sera assigné après avoir suivi un cours complet vous familiarisant avec tous nos produits. Vous serez dès lors en relation étroite avec les clients actuels et éventuels d'IBM en leur suggérant les fournitures mécanographiques requises pour assurer un rendement maximum de leurs systèmes de traitements des données.

Si vous recherchez une carrière d'avenir dans une compagnie des plus dynamiques, veuillez écrire, en y joignant votre curriculum vitae, à

Monsieur le chef du personnel,
INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES COMPANY LIMITED,
5, Place Ville-Marie,
Montréal 2, P.Q.

AUX DISTILLERIES MELCHERS

M. ED. DOZOIS

Dans le but de répondre aux exigences de la clientèle sans cesse croissante des Distilleries Melchers, M. Jean-Jacques Guay, directeur des ventes pour la province de Québec, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Ed. Dozois au poste de gérant de district. On peut maintenant rejoindre M. Dozois en composant 735-1631.

Le Réseau téléphonique transcanadien aura, à partir du 1er janvier, un nouveau symbole. La nouvelle marque distinctive présente une composition d'ondes concentriques et de vibrations. Sur notre photo, M. P. J. McGinnis (à gauche) président du comité de la publicité du Réseau, présente le nouvel emblème au président du Réseau, M. Z. H. Krupski. Ce nouveau signe permet une identification "claire et précise" du réseau national de communications, a déclaré le président. Le Réseau appartient à huit grandes sociétés de téléphone du pays.

Dividende du CP pour 1966

Au cours d'une assemblée du conseil d'administration du Canadien Pacifique, tenue à Montréal lundi, le 12 décembre, un dividende d'un dollar et quarante-cinq cents l'action, pour les actions ordinaires, a été déclaré pour l'année 1966.

Ce dividende, dont soixante-dix cents l'action est le fruit d'un dividende provenant de Canadian Pacific Investments Limited, est payable en monnaie canadienne le 1er février 1967, aux actionnaires enregistrés à 3 h. 30 p.m., le 23 décembre 1966.

Pendant la même réunion, un dividende de deux pour cent sur les actions privilégiées a été déclaré pour l'année 1966, payable le 1er février 1967, aux actionnaires inscrits à 3 h. 30 p.m., le 23 décembre 1966.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Comité d'étude sur les institutions financières

AUDITIONS PUBLIQUES
15 DECEMBRE

Ministère de l'industrie et du commerce
Chambre 2300
Place Ville-Marie

9 h. a.m. et 2 h. 30 p.m.

Jacques Prémont
secrétaire

LA PRESSE

CKAC/73 La Patrie

possèdent maintenant

UN NOUVEAU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE DE COMMUNICATIONS DIRECTES !

Un seul numéro pour ces trois compagnies

874-7272

Les numéros à retenir pour

LA PRESSE

La Comptabilité :
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

La Publicité :
Annonces de détail .. } 874-7259
Annonces nationales . }
Annonces classées 874-7111

Rédaction
(le jour, du lundi au vendredi)
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres 874-7041
Vie féminine/mondaine 874-7023

REDACTION (de 1 h. a.m. à 8 h. a.m., du lundi au vendredi, ainsi que les samedi et dimanche) :
Tous les services 874-7061
(de 5 h. p.m. à 1 h. a.m., du lundi au vendredi) :
Tous les services 874-7272

Le Tirage :
Livraison à domicile ... 874-6911

NOTEZ BIEN !

Avec l'adoption du CENTREX, nouveau et révolutionnaire service téléphonique, le numéro à composer pour faire publier

une petite annonce dans LA PRESSE *est*

874-7111

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

100	Abitibi	9⅞	9⅞	9⅞
	Algoma	22⅛	21⅞	—
200	Alcan	30½	30½	30½
	Alcan 4¼	38	37¾	&
	Alcan 2 Pr	39½	39½	—
	A T 4½ Pr	33⅝	33⅝	—
	Arg. 2.50 Pr	44	44	—
	Arg 2.60 Pr	44½	44½	—
	Asbestos	20¾	20⅜	—
	Bq CN	51	50¼	—
100	Bq Imp. C	58¼	58¼	58¼
25	Bq Mont	53¾	53¾	53¾
405	Bq N. E.	64¼	64¼	64¼
	Bq PC	40	40	—
	Bq Roy	68¼	68	—
	Bq Tor. D.	57½	57½	—
	Bath. P.	27⅞	27¾	—
	Bath W	850	850	—
100	Bath A	55½	55½	55½
525	Bell P.	46½	46½	46½
25	B Mer Pr	49⅝	49⅝	49⅝
	Brazil	10¾	10⅝	—
	BA Oil	33	32¼	—
50	BC Ph.	62½	62½	62½
900	Brinco	400	400	400
100	CAE	8	8	8
	C Pow	21¾	21¾	—
	C Cem	32	31⅞	—
	CD Sugar	22¼	22	—
	Can Ir	19¼	19¼	—
	C Pck	67½	67½	—
	CSL Pr	5⅜	5⅜	—
400	C Brew	7	6⅞	6⅞
	C Br A	35½	35	—
	CBAL A	445	445	—
	C Chm w	530	530	—
200	C I L	15½	15½	15½
700	CPR	57⅛	56⅞	57⅛
	CPR Pr	8¼	8	—
	C Ptino	11⅝	11⅜	—
	C Vickers	15¾	15¾	—
100	Central D	13½	13½	13½
100	Chemcell	12⅝	12⅝	12⅝
600	Col Cell	5¼	5¼	5¼
	Col C Pr	19¼	19¼	—
	Cominco	32¾	32½	—
50	Cons P	38¾	38¾	38¾
900	Consu Gl	11½	11½	11½
200	Crush Int	11¼	11¼	11¼
200	Dist Seag	33½	33½	33½
	Dome Pete	36⅞	36¼	—
100	D Bridge	18¼	18¼	18¼
	D Corset	10	9⅞	—
500	Do Fasco	19	19	19
	D Glass	13	13	—
	D Glass Pr	14	14	—
100		8½	8½	8½
200	D Stores	18¾	18¾	18¾
500	Domtar	16¼	16¼	16¼
100	D Text	27	27	27
	Du Pont	36⅜	36½	—
	Falcon	90	90	—
250	Fam Play	30¾	30¾	30¾
400	Fr Pete	510	510	510
900	Glengair	145	145	145
	Hawk Sidd	390	355	—
	Hollinger	23	22¾	—
	Home A	24⅛	23¼	—
125	Hud Bay M	63	63	63
	HBC	15¾	15½	—
	Husky Oil	12⅞	12¾	—
	Husky C Pr	54	54	—
100	Imp Oil	57¼	57¼	57¼
200	Imp Tob	13	13	13
100	Ind Accp	21	21	21
400	Int Nick	94½	94¼	94¼
200	Int Util	26⅛	26⅛	26⅛
	Int Ut P	27¾	27½	—
	Inves Gr	9⅞	9⅞	—
	Labatt	18⅝	18⅝	—
	Laur F	450	450	—
100	Loblaw	7⅞	7⅞	7⅞
	Loblaw B	8⅛	8⅛	—
	Lob M	10	10	—
200	MacMillan	24	24	24
	Marit Tel	22¼	22¼	—
600	Massey F	23½	23⅜	23⅜
	McAllister	7¼	7	—
	Miron	6¼	6¼	—
	Molson	18⅝	18½	—
	Molson B	18½	18½	—
75	Moore Cp	88	88	88
	Morse RA	18¾	18¾	—
	NB Tel	16	15¾	—
	NFLD Light	8¾	8¾	—
75	Noranda	48½	48½	48½
	North C Gs	13¼	13⅛	—
500	NS LP	9⅜	9⅜	9⅜
500	NS LP	9⅜	9⅜	9⅜
	Ocean Fish	9¾	9¾	—
	Ogilvie	13¼	13⅛	—
100	Pac Pete	11¾	11¾	11¾
	Phillips C	38¼	38	—
900	Pow Corp	9⅞	9⅞	9⅞
	Pow C 4¾	40	40	—
100	Price	12¾	12⅜	12¾
	QN Gas	10⅞	10⅞	—
	Q Phone	19	18⅝	—
	Reitman	9	9	—
	Rio Algom	25	24⅜	—
	Rolland A	10⅜	10⅜	—
	Rothmans	24¾	24¾	—
	Russel Sons	13⅛	13⅛	—
100	St-L Cem A	26½	26½	26½
	Salada F	10⅜	10⅜	—
	Shell Cn	21⅞	21¾	—
	Shell I p	26¾	26⅜	—
	Shell I w	695	695	—
200	Shop Sav	12	12	12
900	Sicard	6	6	6
	Simpsons	28¼	28¼	—
	Sogemines	10⅝	10⅝	—
	Southam	31⅜	31⅜	—
400	Steel Can	20	20	20
	Texaco Cn	70	68¾	—
	T Grp A	9	8⅜	—
100	Tr-C PL	24⅛	24⅛	24⅛
	Tr Mt PL	17	17	—
	Wajax	10⅝	10⅝	—
	Walk GW	29¾	29½	—
	Weldwood	7⅜	7⅞	—
400	WCoast T	25¾	25¾	25¾
	W Pac Pd	470	470	—
	Weston A	19	18¾	—

Bourse Canadienne

	Agassiz	29½	29	—
	Alscope	125	111	—
1000	Amg B Bel	8	8	8
200	Am Met E	185	180	185
2000	Anthonian	18	18	18
	Arno	5	5	—
	Band-Ore	10½	9	—
500	Barvallee	3	3	3
	Bateman	5	4½	—
	Black Riv	12½	12	—
	Blue Bon	295	295	—
	Burnt Hill	34	33	—
30	C. Inter	220	220	220
	C Security A	200	195	—
	Cannon m	23	23	—
	Carbec	62	61	—
	Cassiar	15⅝	15⅝	—
300	Cessland	340	335	335
300	Chemalloy	102	102	102
	Chib Copper	4½	4½	—
4500	Chipman	36½	36	36
	Commodore	86	86	—
	Commodore w	32	30	—
	C Canorama	17	17	—
	C Manitoba	14	13	—
	C Mogador	12½	12½	—
100	C New Pac	15	15	—
	Cq Yell	3	3	—
1800	C Virginia	52	52	52
	Delta Elect	150	150	—
	Denault A	7	7	—
1000	Dev Elbow	18	18	18
	Doisan	16	16	—
	D Oilcloth	13½	13	—
2000	Dumont	7½	17½	17½
	Empire Min	10	10	—
	Equity Ex	68	65	—
	Fab Met	14	14	—
	Fano	5	5	—
500	Fidelity	65	65	56
	Fontana	4	4	—
	Frigistors	39	33	—
	Futurity	64	64	—
	Garney	33	33	—
	Ghislau	8	8	—
	Glen Lake	125	120	—
	Grt W Min	85	83	—
	Guardien Mines	12	12	&
	Inland Ch	7¾	7¾	—
	Insp	200	195	—
	Int Atlas	25	25	&
	Jockey	375	375	&
	Kenting	5¾	5¾	—
500	Kodiac Pet			
	Kontiki	6	6	—
	Laduboro	49	49	—
	Lamontagne	11¾	11¾	—
	Lingside	4	4	—
	Lithium	7	7	—
	Louanna G	20	19	—
200	Midepsa	227	227	227
	Miro Min	10	7	—
	Mistango	15	15	—
1300	Mt Pleast	14½	14½	14½
	Mt Pleast	½	½	—
	Muscocho	35	35	—
	Native Min	20½	19	—
	N Formaq	2½	2½	—
	Newrich	15	15	—
500	NA Asbestos	7	7	7
1000	NorthEx	24½	24½	24½
	Op. Ex.	11	10½	—
2000	P Silver	23	23	23
	P Riv.	800	790	—
	Pennbec	16	14½	—
	Peso S	75	75	—
300	Phoe. O	270	270	270
	P. Ridge	15	15	—
	P Gold	4	4	—
1000	P Potsh	15½	15½	15½
	Provo G	535	530	—
	Que Ascot	4	4	—
	Q Cobalt	205	205	—
	Queenston	10	10	—
	Rexpar	6	5½	—
	Rouyn Ex	16	12½	—
	RA Pete "B"	184	180	—
500	Rusty I	8	8	8
	St-L Colun	175	175	—
1000	St Lucie Ex	10	10	10
	Select Fin	185	180	—
	Silver Reg	20½	17	—
	Silver T	27	26	—
	Sobeys (A)	8	8	—
	S Dufault	8	8	—
100	Spartan Air	60	60	60
	Std Gold	19	19	—
	Surlaga	72	72	—
	Tache	8	8	—
	Tazin	5	4	—
	Terrex Mng	24	23	—
	Tib Expl	4½	4½	—
	Trsterre	19	18	—
	V Der Hout	350	345	—
13200	WD Dts	⅛	⅛	⅛
1000	Westburne	120	120	120
	Westairs	10½	10½	—
	West Hill	33	32	—
	West Tin	21	21	—
	Wisconsin	28	20	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Clôture — 13 déc.	149.73	129.95	109.23	142.08	106.56
Clôture — 12 déc.	149.99	131.20	109.62	142.53	106.31
Sem. dernière	145.54	128.47	108.97	138.78	105.97
Mois dernier	145.41	127.20	109.48	138.56	109.92
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	136.20	124.15	103.47	130.89	102.49
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

Source : Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières
(14 décembre, à midi)

		Achat	Vente
GOUVERNEMENT DU CANADA			
4½ 1er oct	1967	98½	99
2¾ 15 juin	1968	95¾	96¼
5 1er oct.	1968	98½	99
5¾ 1er oct.	1969	99½	100
5 1er juil.	1970	96¾	97¾
5 1er juin	1971	96½	97½
4¼ 1er sept.	1972	91	91¾
5 1er oct.	1973	94¼	95
5½ 1er oct.	1975	96½	97¼
3¼ 1er juin	1976	80	81
5½ 1er aout	1980	95½	96
4½ 1er sept.	1983	84¾	84¾
5¼ 1er mai	1990	90¾	91¾
5¾ 1er sept.	1992	96¾	97½
CNR 2¾ 15 sept.	1969	92¾	93¼
CNR 5½ 15 dec.	1971	97½	98½
CNR 4 1er fev.	1981	80	81
CNR 5¾ 1er jan.	1985	96½	97½
CNR 5 1er oct.	1987	87½	88½
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
BC Elc 5¼ 18 avr.	1991	90½	91½
Mon Hy 6¼ 1er oct.	1986	96¾	97¾
N. Brwk 6¼ 15 nv.	1991	93¾	94¾
Ontario 5¾ 1er mrs	1986	93¾	94¾
Ont. Hy 6 15 juil.	1988	97	98
Quebec 6½ 1er oct.	1978	96½	97½
Que. Hy. 6 15 nov.	1979	91¾	92¾
Quebec 6½ 1er oct.	1991	95½	96½
Que. Hy 6 15 juil.	1979	92	93
Que. Hy 6 15 juil.	1990	89½	90½
Saskat. 6¼ 1er oct.	1986	97	98
Eerrnve 6¼ 1r juin	1991	94½	95½
MUNICIPALITES			
Mtl 5¾ 1er juin	1989	85	86
Mtl 6 1er nov.	2005	85¾	86¾
Ottawa 6¼ 1er sept.	1986	96¾	97¾
Vanc. 5½ 15 dec.	1980	89¼	90¾
Ter Met 6 15 juin	1986	94½	95½
Tom Met 6¼ 1r nv	1986	97	98
CONVERTIBLES			
Cdn Utilities 5¾	1977	118	—
Cdn Petrofina 1½	1972	86	88
Inland NG 5½	1977	89	91
Lob Lease Pro 5½	1973	99½	100
Loblaw 4¾	1976	158	—
Pac Pete 5	1977	84	87
TC Pipe Line 5	1989	97	97
W'Coast x-c'pon 5½	1988	99	102
INDUSTRIES			
Abitibi 6¼	1977	96½	97½
Algoma Steel 5¼	1978	88	90
Alum of Can. 4½	1973	88½	89½
BP Tanker 6¼	1985	95	97
Brazilian 4½	1971	92½	—
BA Oil 5½	1977	88	89
Can Cement 3¼	1975	80½	82¼
CB Alum 5¾	1980	88	90
C-I-L 5¾	1977	91	92
C-P-R 5	1983	85	86
CR Foncier 5¾	1985	86½	88½
Dom Stores 5½	1976	91	93
Dom Steel 6	1985	85	87
Domtar 5⅝	1990	86¼	88¼
Eaton Accept 5¾	1985	89	91
Imp Oil 3	1969	92	93
Ind Accept 6¾	1984	99½	100½
Roy Tr Mrtg 6	1975	92½	94½
Roymat 6¼	1981	94½	96½
Shell Oil 5⅞	1977	96	98
St Law Corp 5	1978	87	89
Simpson's 4¾	1973	90	92
Traders Fin 5¾	1985	81	83
Triad 4¾	1971	90	—
Weston Geo 5½	1983	87	89
Woodward's 5¾	1985	89	91
SERVICES PUBLICS			
Alla Gas TK 5¼	1985	88	90
Ang Con Tel 6	1983	91	—
Bell Tel 6⅛	1987	95½	96¼
Bell Tel 3¾	1979	77	78
Bell Tel 5½	1982	90	91
Bell Tel 5¾	1984	92	93
Bell Tel 6¼	1978	97½	98½
Bowater Pow 3¾	1980	76	78
Brazilian 4¼	1970	94	—
BC Tel 5¾	1986	90	92
Calgary Pow 5¾	1982	89¾	—
Cdn Electric 4	1968	95½	—
Cdn West NG 5¾	1982	89	91
Consumers Gas 5	1978	88	89
Consumers Gas 5	1978	87	88
Gr Lakes Pow	1977	92	94
Lakeland NG 6	1982	88	89
Marit Elect 5¾	1983	87½	—
NFLD L & P 5½	1978	88½	—
Nor Ont NG 5¾	1982	87	89
Northw Util 5¾	1988	88	90
Northn Tel 5¾	1983	88	—
Que Nat Gas 6	1988	85	87
Que Nat Gas 7	1990	98	99
Que Tel 5¾	1983	90	—
TC Pipeline 5.85	1987	87	89
Union Gas 5½	1977	90½	92
IMMEUBLES			
Eaton's Realty 3½	1968	96	—
Eaton's Realty 5	1978	86½	—
Loblaw Prop 5½	1973	87	89
Steinberg's Prop 6	1986	93	—

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Avco Corporation (en argent amér.	$0.30	tr.	20- 2-67	27- 1-67
Canadian Pacific Railway (ord.) (X)	$1.45	final	1- 2-67	23-12-66
id. (4% priv.)	2%	final	1- 2-67	23-12-66
Economic Investment Trust	$0.08	tr.	30-12-66	16-12-66
id.	$0.08	boni	30-12-66	16-12-66
Freiman Ltd. A. J (XX)			15- 1-67	31-12-66
Hendershot Paper Products (6% pr.)	$1.50	tr.	21-12-66	13-12-66
Steel Co. of Canada (ord.)	$0.20	tr.	1- 2-67	2- 1-67
id.	$0.05	tr.	1- 2-67	2- 1-67
United Steel Companies (ord.)	7%	final	27- 1-67	28-12-66

(X) — Inclus dans le dividende de 1.45, un montant de 70 cents provient de Canadian Pacific Investments Ltd., une subsidiaire de CPR.
(XX — Dividende-action : une action "A", rachetable le 21 janvier 1967, contre chaque lot de 20 actions ordinaires.

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours de denrees transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs : prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants: extra gros 67.6, A-gros 63.9, A-moyens 60.6, A-petits 50.8.

Beurre : arrivages courants 92 points .58, 93 points .59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole .61.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros 42¼; coloré 42¾.

Pommes de terre : prix de gros Québec .90 à $1 les 50 livres, .28 a .30 les 10 livres; N.B. $1.10 à $1.15 les 50 livres, .28 à .30 les 10 livres; I.-P.-E. $1.80 à $1.90 les 75 livres, $1.30 à $1.35 les 50 livres, 34 à .36 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation no 1 en sacs : 18 à 19½ procédé par rouleau, no 2 en sacs : 13½ à 16½, autre catégorie pour nourrissage 12½ à 14. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12 à 12½. Poudre de petit lait de 4 à 4½ cents.

fruits LEGUMES

MONTREAL — (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

Pommes : de fantaisie, Wolf River $2.25, McIntosh $3 à $3.50, Russet $4.50 à $5, Cortland $2.25 à $2.50, délicieuses $4 la boîte à verger.

Betteraves : en sac de 50 livres $ 1.25 à $1.50, petites $1.75.

Carottes : .90 à $1 les 50 livres, $1.50 à $1.60 les 24 cellos de deux livres ou les 10 cellos de 5 livres.

Choux : verts $1.50 à $1.75 les 50 livres, rouges $2.50, Savoie $2.25 à $2.50 le cageot.

Choux chinois : $1.25 à $1.50 la douzaine.

Navets : $1.75 à $2 le sac de 50 livres, $2.25 le boisseau.

Poireaux : .75 à .90 la douzaine.

Oignons : jaunes $2.25 à $2.50, type espagnol $2.75 à $3, rouges $2.50 à $3 les 50 livres.

Panais : $2.50 à $3 le boisseau, $2 la douzaine de cellos de 24 onces.

Pommes de terre : .90 à $1, jumbo $1.10 les 50 livres.

Radis : .75 la douzaine de paquets, $2 à $2.25 les 30 cellos de 8 onces.

Marché des bestiaux

(PC) — Les prix ont été sensiblement les mêmes aujourd'hui que lundi sur les marchés à bestiaux de Montréal. La demande a été bonne et le marché passablement actif.

Les **arrivages** comprenaient : 318 bovins, 254 veaux, 25 porcs et huit moutons et agneaux.

Les bonnes **vaches** se sont vendues de $19 à $20.75 les 100 livres les moyennes de $17.50 à $19.25, les communes de $16 à $18, les vaches pour la mise en conserve et la charcuterie valaient de $14 à $15.75.

Les **taureaux** de première qualité se sont vendus de $21.75 à $24.50, les autres de $14 à $21.25.

Les bons **veaux** valaient de $35 à $44, les moyens de $28.25 à $35.50.

Les **porcs**, catégorie A, $32.50, et les **truies**, $24.

On n'a enregistré aucune vente de bouvillons, de génisses, de moutons ni d'agneaux.

du parquet de la bourse

Ecarts mixtes et étroits à l'ouverture

Les fluctuations des cours, en hausse comme en baisse, sont étroites et mixtes ce matin à l'ouverture du marché à **Montréal,** où l'activité est plutôt restreinte.

Parmi les principales fluctuations en hausse, Massey gagne ¾ à 23⅜, DoFasco ½ à 19, Columbia Cellulose ¼ à 5¼, CPR ⅛ à 57⅛ et Trans-Canada Pipe Line ⅛ à 24⅛.

En baisse, Inco et Noranda fléchissent de ¼ à 94¼ et 48½ respectivement. Pacific Pete qui a haussé régulièrement depuis le début de la semaine, perd ⅛ à 11¾. Alcan perd ¼ à 30½ et Power Corporation ⅛ à 9⅞. Glengair perd 5 cents à 1.45. Sicard et French Pete sont assez actifs mais inchangés à 6 et 5.10 respectivement.

Les fluctuations parmi les minières à la Bourse Canadienne dépassent rarement 1 ou 2 cents. Midepsa en perd 3 à $2.27.

titres au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	8	10
Advance RL	9	11
Aconic	3	5
Amal Mng	15	—
Americ	—	25
Amer Chib	5	8
Arnora	—	2
Bald Mt.	4	6
Beauchemin	—	40
Bia Nell	5	8
Bonu Chib	25	35
Beauport Holding	20	25
Bracemac	17	19
Burrex	17	20
Chibtown	25	30
Columbia River	1 00	1 10
Can Javelin	6½	6¾
Credo	24	27
Clearwater	35	45
Clero	15	20
Corgemines	40	50
Cuvier	2	4
Dasso	7	10
Doral Mng	55	60
De Lesseps	20	30
Dub. son	2	4
Elmac	3	5
En-Ola Ex	21	26
Ganda Silver	9	12
Gaspe Copper	43	45
Gaspex	37	42
Gibson	8	10
Gol tar	8	11
Grt Lakes Nickel	2 20	2 35
Hucamp	25	30
Iroquois	5	10
Imperial Minerals	3	6
Independent	2	4
Jack Waite	7	9
Juma	13	15
Kewagama	4	6
Kukatush	6	6½
Lake Beaver	22	25
Leeds Metals	30	35
Littl Te	10	15
Lun Echo	38	43
Main Oko	7	10
Mariner	30	35
Mar n Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Milar	3	6
Naganta	28	48
Nat Malartic	50	55
New Baska	20	25
New Miller	9½	14½
Nemrod	10	20
New Assac Dev	10½	15½
New Pacalis	23	28
New Insco	18	21
New Lorie	6	9
New Pacalis	25	30
Nipiron	30	35
Norque	12	14
Okiend	1	3
Olym s	—	50
Que Expl	5	8
Quelo	4	6
Ran Lux	—	25
St Helens Mng	5	10
Rand Mat	4	6
Seaway	9	2
Scandia Mng	—	25
Scott Chip	—	2
Snowdon	30	35
Starlight	½	1½
Sullico	4	6
Thunder Boy	90	1 00
Tihrod	28	48
Victoria Algom	23	26
Waco	15	20
Watson Lake	6	9
Young Dave	17	19

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen & Co.

	Achat	Vente
Bq d'Economie Que	5½	6½
Bank West	11½	12
Chartered Cr	2½	3¼
Cons. Theatre	6½	—
Corpex v	0 50	1 50
Credico	2 00	2 75
Credit S. B	17	18
Crown Life	30	31½
East C Sav	6	7½
Fed Saving	6½	8
Grenache	—	3 00
Income	8	9
Ind Life	21	23
Jenkins	20	22
La Prev	16½	17½
Lincoln Trut	5	6
Les Prevov	—	70
Loebs wts	12	13
London Life	59	61
Monarch Life	90	100
NS Trust	58	—
NS LP 4%	70	75
Id 4½ pr	77	82
id. 5 pr	47	49
NW Life	8	9½
Pac Gas	11¾	12¼
Paco	1.90	2.10
Permeator	7½	9
Ply Dom	0 30	0 50
Seabord	11½	12½
Simard wts.	1 00	2 00
Soc d'Adm et Fid	29½	31
Stabilite	4 00	5 00
Steadman	4.75	5.00
Supedsea	7½	9
Supersol	3	4
Trust Gen.	21½	23
Trizec	75	100
Un Amus	—	29
Un Amus B	—	27½
Univ Fact	175	—
Velok	37	37½
York Tr	5	6
Well Bank	2½	3
Zodiac	1¼	2¼

Paiement de dividende retardé

Cochenour Williams Gold Mines a retardé le paiement de son dividende régulier de 4 cents, le premier dividende de cette société a été payé en 1940. Lundi soir, à la fermeture de la Bourse de Toronto, les actions valaient $1.57 alors que plus tôt au cours de l'année, elles valaient $5.90. La propriété de la compagnie est située à Red Lake, en Ontario.

A **TORONTO,** les pétroles de l'ouest continuent de fléchir ce matin. Leur indice baisse de .97 à 131.98. Canadian Superior a perdu un point à 31 et Central Del Rio a reculé de ¼ à 31½.

Tous les autres groupes de valeurs enregistrent des baisses qui demeurent toutefois très restreintes.

* * *

La légère tendance de baisse qui dominait en clôture hier soir à **WALL STREET** se poursuit en début de séance ce matin.

Peu après l'ouverture, des titres actuellement transigés, 310 sont en baisse contre 276 en hausse.

Les automobiles et les chemins de fer marquent de légers déclins. Les chimiques sont en général un peu faibles, les avionneries sont mixtes, les compagnies aériennes enregistrent de petits gains. Les autres groupes affichent une tendance générale mixte.

* * *

(AFP) — La baisse a repris aujourd'hui à la **Bourse de Paris.** Le marché toujours aussi peu actif a commencé par s'effriter à l'ouverture. La fermeté de Mokta qui, en hausse de 6.60 au premier cours termine à 310 (pris 1.10) n'a pas contrairement à la veille stimulé le marché. La baisse s'est au contraire accentuée après la cotation de Machines Bull en très net recul (moins 11) pour terminer sur une note franchement lourde et la liste des valeurs en forte baisse est importante.

NEWYORK

par la PRESSE ASSOCIEE
CLOTURE DU 13 DECEMBRE 1966

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgn Net
ACF Ind	3100	39⅞	38¾	38¾	—1⅛
Address	29900	56¼	54	55½	+1¼
Admiral	38300	36	33	33⅝	—1⅞
Alcan Al	28600	28⅝	28	28	— ½
Allegany xd	5400	8	7⅞	8	
Allis Ch	26600	23½	23⅛	23⅛	+ ⅛
Amerada	7300	75	74¼	74⅝	+ ¼
Am Can	6200	46¾	46¼	46½	
Am Cyan	10600	34¾	33⅜	33⅝	— ⅜
Am Home	4500	85¾	85	85½	+ ½
Am Mot	37100	7⅛	6⅞	7	
Am Smelt	7900	58¾	57¼	58½	+1½
Am Std	9900	18½	17¾	18	— ½
Am T Tel	68000	55⅜	55⅛	55⅛	— ¼
Am Tob	19400	30¾	30⅜	30¾	
Amsted	1800	39¼	38½	38½	— ⅞
Anconda	8800	80¾	78¾	78⅞	—2⅛
Armco Stl	19600	45½	45¾	45	
Armst C	6100	54⅜	54	54	+ ¼
Avco Corp	9800	24	23¾	23⅞	
Babcock	10900	37⅛	36½	36¾	+ ⅜
Balt Ohio	1100	28	27⅞	27⅞	+ ⅛
Bell How	9500	54⅜	52½	52½	—1¾
Beth Steel	44100	30¼	29¾	30	+ ⅛
Boeing	32800	64½	62¼	62¾	— ¾
Borden	3600	31¾	31¼	31½	— ¼
Borg War	8600	39⅛	38	39⅛	+1
Bos Edison	6400	39¼	38½	39¼	+ ⅛
Brunswk	52100	7½	7	7⅛	— ¼
Bucy Erie	7100	23⅜	23⅛	23¼	
Burl Ind	24000	29	26⅝	27⅛	+1½
Burrghs	48500	91⅜	87⅞	88⅜	—1
Calumet	4500	34⅞	33⅞	33⅞	— ⅝
Camp RL	900	19¼	19	19¼	+ ⅛
Camp Soup	1300	27	26	26½	+ ¼
Can Dry	2300	26¼	26	26	
Cdn Brew	200	6¼	6¼	6¼	— ⅛
CPR	1000	53⅜	52⅜	52

Naissances Décès Remerciements In memoriam

AGER (Robert) — Subitement, à Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 45 ans, est décédé Robert Ager, célibataire, fils de feu Mordomp Ager, et de feu Aimée Racette. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.
1922 boul. Rosemont
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHAMP (Antoinette) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Georges Beauchamp, née Antoinette Rousseau, mère de Mme Raoul Laporte (Hedwidge), Paul, Mme Stanley Williamson (Georgette), et de Noel. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Vianney où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSONNETTE (Honoré) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Honoré Bissonnette, époux de feu Aurore Allard, demeurant à 229, 8e Ave, LaSalle. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
3861, rue Jean-Talon Est
pour se rendre à l'église St-Damase, où le service sera célébré et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOONE (Frank) — Subitement à Montréal, le 10 décembre 1966, est décédé M. Frank Boone, il laisse ses 2 fils Daniel et Maurice, frère de M. Wm. C. Boone, de Vancouver, John R. Boone, Birdie (Mme E. J. Hastings), d'Ottawa, Eleanor (Mme T. K. Coulter), Rhoda (Mme J. W. Pyefinch), d'Ottawa. Les funérailles ont eu lieu mercredi le 14 courant aux salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e avenue, Rosemont
et de là au cimetière de Last Post Fund de Pointe-Claire, lieu de la sépulture.

BOURGET (Suzanne) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 43 ans est décédée Mlle Suzanne Bourget, employée de la Compagnie Seven-Up, fille de Edgar Bourget, et de Florida Brouillard. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503 rue Papineau
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Brigide où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISSON (Philippe) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 91 ans est décédé M. Philippe Brisson, époux de feu Rose-Anna Caya, demeurant 751 rue Du Collège. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505 rue Notre-Dame ouest
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Henri où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNELLE (Gérard) — A Longueuil, le 12 décembre 1966, à l'âge de 53 ans, est décédé Gérard Brunelle, époux de Thérèse Touchette, demeurant 217 St-Charles ouest, père de Huguette, Claire, Robert, Dr Jacques [illegible] André. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Ed. Deroche & Fils Inc.,
86, rue Longueuil, via St-Charles
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Antoine où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Edouard, Alfred) — A Pincourt, Ile Perrot, le 12 décembre 1966, à l'âge de 67 ans est décédé Edouard Alfred Brunet, époux de feu Blanche Hébert, pensionnaire du CNR, demeurant à 62 Boul. Duhamel, Pincourt. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry & Trudeau
12 St-Charles, Dorion
pour se rendre à l'église N.-D. de Lorette de Pincourt où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Dorion, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Naissance

GAUDREAU — M. et Mme Gérald Gaudreau sont fiers d'annoncer la naissance d'un beau garçon né le 9 décembre à 7:43 heures.

DECES DE MME ARTHUR CHAMPAGNE

Nous apprenons le décès de Madame Arthur Champagne née Laura Choinière, décédée à Montréal, le 12 décembre, à l'âge de 80 ans. Outre son mari elle laisse dans le deuil: ses filles et ses gendres: MM. et Mmes Walter Delaney (Lucienne), Roland Perron (directeur adjoint au service de la police de Montréal (Cécile), Fernand Letourneau (Suzanne), Simon Descôteaux (Marie), Réal Payette (Monique), ses fils et ses brus, MM. et Mmes André, directeur au service des Parcs de Montréal, Georges, François, Bernard, Pierre et Guy Champagne, 58 petits-enfants et trois arrière-petits-enfants.
La dépouille mortelle est exposée au salon T. Sansregret, 3198 est, Ontario et les funérailles auront lieu jeudi à 10 heures en l'église de la Nativité d'Hochelaga. ●

JAMES D. McKENNA
House of Flowers
RUE DE LA MONTAGNE
VICTOR 2-4444

NOËL EN DEUIL
Si vous êtes en deuil à Noël, l'étiquette veut que vous vous absteniez d'envoyer des cartes de souhaits mais que vous répondiez à celles que vous recevez.
Procurez-vous de ces cartes simples, imprimées avec formule spéciale de remerciements et de souhaits appropriés.
Prix: 0.05 chacune, enveloppe comprise.
Pour impression de votre nom en bas des cartes: $1.00. Si payé par chèque, ajoutez 25c.
IMPRESSIONS BEL OEIL
254, Louis-Hébert
Tél. 467-6309 — Beloeil, Qué.

BURDAIRON (Raymond-Louis) — A Val-David, le 13 décembre 1966, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Raymond-Louis Burdairon, ex-propriétaire du Petit Poucet à Val-David, époux de Cécile Cloutier. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. H. Vanier et Fils.
30 rue Préfontaine, Ste-Agathe
pour se rendre à l'église paroissiale de Val-David, où le service sera célébré à 3 hrs p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARRIER (Daniel) — A Rivière-des-Prairies, le 13 décembre 1966 à l'âge de 4 ans est décédé Daniel Carrier, fils de Fernand Carrier et de Marie-Anne Henley, demeurant à 7956 boul. Gouin est. La cérémonie des anges aura lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des nouveaux salons
Alfred Dallaire Inc.
8671 boulevard Rivière-des-Prairies
à 2 h. 45 pour se rendre à l'église St-Marc où la cérémonie sera célébrée à 3 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARRIER (Gérard) — A Rivière-des-Prairies, le 13 décembre 1966 à l'âge de 3 ans est décédé Gérard Carrier, fils de Fernand Carrier et de Marie-Anne Henley, demeurant à 7956 boul. Gouin est. La cérémonie des anges aura lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des nouveaux salons
Alfred Dallaire, Inc.
8671 boulevard Rivière-des-Prairies
à 2 h. 45 pour se rendre à l'église St-Marc où la cérémonie sera célébrée à 3 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Gaudias) — A Montréal, le 11 décembre 1966, à l'âge de 81 ans et 10 mois, est décédé M. Gaudias Caron, époux en 1ères noces de feu Yvonne Lebreux et en 2èmes noces de Albina Couture, demeurant au 904 Liège. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
745, rue Crémazie Est
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAMPAGNE (Laura) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 80 ans est décédée Mme Arthur Champagne, née Laura Choinière, demeurant 2054 Darling. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198 rue Ontario est
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHENIER (Joséphine) — A Ile Perrot Sud, le 13 décembre 1966, à l'âge de 94 ans et 11 mois, est décédée Mme veuve Victor Chénier, née Joséphine Laflamme, demeurant chez sa fille Mme A. Paquette, 34 - 146e Avenue, Ile Perrot Sud. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry et Trudeau,
96, boul. Perrot
à 2 h. pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-de-Chantal, Ile Perrot où le service sera célébré à 2 h. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

COLLERET (Jean) — A Montréal, le 13 décembre 1966 à l'âge de 65 ans, est décédé M. Jean Colleret, fils de feu Zénophile Colleret, et de feu Adelina Gauthier, demeurant 1643 rue Ville-Marie. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4955, rue Adam
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COULOMBE (Athanase) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 73 ans est décédé M. Athanase Coulombe, époux de feu Marie-Ange Caron, demeurant 3861 Clichy, St-Vincent-de-Paul, autrefois de Cloridorme, Gaspé. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.
11,130 Boul. Pie IX
pour se rendre à l'église St-Sylvain de Duvernay où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAGENAIS (Aurore) — A Oka, Comté Deux-Montagnes, le 12 décembre 1966 à l'âge de 72 ans est décédée Aurore Patry, épouse en 1ères noces de feu Moïse Brunet et en 2es noces de Joseph Dagenais. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Proulx & Frères
162, rue Notre-Dame, Oka
pour se rendre à l'église paroissiale d'Oka où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE LUCA (Carmine) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé Carmine De Luca, époux en 1ères noces d'Antonietta De Cubellis, et en secondes noces de feu Filomena Petrecca, père de Mme veuve Antoinette Palladino et de Mme veuve Suzanne Ialenti, de Jean, Mme René Granito (Annunziata), Jos, Mme Johnny Ialenti (Anna), Civita, Mme Elio Pravato (Carmela), Mme Sabino Totarella (Gloria). Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
292 ouest, rue Jean-Talon
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Au collège de L'Assomption le 13 décembre 1966, à l'âge de 70 ans, subitement, est décédé M. l'abbé Emilien Bérard, professeur au collège de L'Assomption depuis 1921. Fils de feu Joseph Bérard et de Flore Bérard de St-Barthélémy, frère des Rév. curés Adrien, ancien curé de Ste-Cunégonde et Wilfrid, curé à l'Ile-du-Pas, deux frères Ubald et Lucien et trois soeurs, Rév. Soeur Joseph-Adrien, des Soeurs de la Providence à St-Jean-de-Dieu, de Montréal et Adrienne (Mme Lafontaine) et Maria (Mme Bélair). Exposé au grand parloir du collège de L'Assomption. Les funérailles auront lieu vendredi. La translation aura lieu jeudi le 15 courant, départ à 7 h. 30 p.m. du collège de L'Assomption pour l'église paroissiale où le service sera célébré vendredi à 10 hres a.m. Le service sera chanté par Son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger et de là à la crypte du college de L'Assomption. ●

DENICHAUD (Joseph) — A Montréal, le 11 décembre 1966, à l'âge de 78 ans est décédé Joseph Denichaud, époux d'Eva Preseault. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
6259 Boul. Monk
pour se rendre à l'église St-Jean Damascène où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Arthur) — A Montréal, le 11 décembre 1966 à l'âge de 54 ans est décédé Arthur Desjardins célibataire, fils de feu Norbert Desjardins et de feu Delvina Locas, autrefois de Ste-Rose. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr
187 boul. Ste-Rose, Ste-Rose,
(Ville de Laval)
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Rose où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEZIEL (Alice) — A Montréal, le 13 décembre 1966 à l'âge de 86 ans est décédée Mme veuve J.-Wilfrid Déziel, née Alice Cartier, demeurant 5044 Ave Notre-Dame-de-Grâce, mère de Jeanne-Marie, (Mme veuve Jean Genest), Pauline (Mme veuve Jacques Brillon) Pierre-Paul, de Marieville, Marguerite-Louise (soeur Marie Imelda) des soeurs de Ste-Famille de Bordeaux et soeur de l'Espérance, Jean-Charles, de Beaconstield, Thérèse, Lucienne (soeur Ste-Alice de Jésus) de la Congrégation Notre-Dame, Académie St-Paul, belle-mère de Mme Pierre-Paul Déziel (Lucille Choquette) et de Mme Charles Déziel (Mirette Girard), soeur de Paul Cartier, belle-soeur de Mme Jean-M. Cartier (Thérèse Renault) et de Mme Paul Cartier (Noëlla Rouleau). Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée & Société Coopérative
angle Boul. Décarie & Ave N.D.G.
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DION (J.-A.-Eugène) — A Montréal, le 14 décembre 1966, à l'âge de 77 ans, est décédé J.-A.-Eugène Dion, ancien professeur à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, époux de Marie Moore, père de l'abbé Raymond Dion, Alexandre et Guy. Les funérailles auront lieu samedi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415, rue Fleury est
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine-Sophie où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBE (Alfred) — A Montréal, le 13 décembre 1966, est décédé Alfred Dubé, époux de Ernestine Fitzpatric. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350, rue Beaubien Est
à 7 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Très-St-Sacrement où le service sera célébré à 8 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPONT (Antoinette) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 73 ans est décédée Mme veuve Joseph Dupont née Antoinette Clavel, demeurant à 5815, De Teck. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Langlois
8828 rue Hochelaga
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Claire où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière du Sault-au-Récollet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPONT (Madeleine) — A Montréal, le 11 décembre 1966, à l'âge de 46 ans, est décédée Mlle Madeleine Dupont, fille de feu Origène Dupont, et de feu Gertrude Grenier. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FILION (Vincent) — A Ville LaSalle, le 9 décembre 1966, à l'âge de 16 mois, est décédé Vincent Filion, fils de M. et Mme Jean Filion, petit-fils de M. et Mme Louis Morency et M. et Mme Georges Filion, de Québec. La cérémonie des anges a eu lieu samedi le 10 décembre. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

FORGET (Alberta) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 84 ans est décédée Mme veuve Rodolphe Forget née Alberta Boileau, demeurant à 10442 Vianney, mère de Jean-Paul, Mme Marcel Dalphond (Gabrielle). Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400, boul. Henri-Bourassa est
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Antoine Marie Claret où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Terrebonne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GADBOIS (Emma) — A Montréal, le 13 décembre 1966 à l'âge de 84 ans, est décédée Emma Lauzon, épouse de feu Arthur-E. Gadbois. Elle laisse dans le deuil 3 filles: Mme René Vebert (Jeanne), Mme Charles-A. Gareau (Andrée), Simone, 1 fils, Lucien, et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5550, chemin Côte-des-Neiges,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GARNEAU-BELAIR (Armandine) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédée Armandine Buteau, épouse en 1ères noces de Roméo Garneau, et en 2èmes noces de J.-Omer Bélair. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 est, rue Henri-Bourassa
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GENDRON (Onésime) — A Jacques-Cartier, le 13 décembre 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé Onésime Landry, épouse de Oscar Gendron, demeurant à 1064, Marmier. Les funérailles auront lieu samedi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.
1370 Chemin Chambly,
Jacques-Cartier
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Louise de Marillac où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et omis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERMAIN (Delphis) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 60 ans est décédé Delphis Germain, époux de Marie-Ange St-Louis, demeurant 8124 Delorimier. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier & Fils
4733 rue Papineau
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Pierre Claver où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERVAIS (Roma) — A Delson, le 12 décembre 1966, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Roma Gervais, fils de feu Napoléon Gervais, et de feu Marie Longtin, autrefois de St-Constant. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Henri Guérin.
425, chemin St-Jean, Laprairie
pour se rendre à l'église paroissiale de Delson où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de St-Constant, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOULET (Laura) — Accidentellement, à Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Georges-Henri Goulet, née Laura Simard, demeurant 1508 Valois. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
4240 rue Adam
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Rédempteur où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GREGOIRE (Joseph) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé Joseph Grégoire, époux en 1ères noces de Marguerite Latour et en 2es noces de Flore Rivard, demeurant à 6260 D'Aragon. Les funérailles auront lieu samedi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259 boul. Monk
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Cordélia) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Mlle Cordélia Grenier, autrefois de St-Gabriel-de-Brandon. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.
200 rue St-Louis, Ville LeMoyne.
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Maxime où le service sera célébré à 9 heures. Libéra et inhumation à St-Gabriel-de-Brandon. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRIMARD (Alice) — A Vaucluse, province de Québec, le 13 décembre 1966 à l'âge de 57 ans est décédée Alice Demontigny, épouse de feu Alexandre Grimard demeurant à Vaucluse. Les funérailles auront lieu samedi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin
10,540 rue Papineau
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Vaucluse, comté l'Assomption, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMEL (Rodolphe) — A Montréal, le 11 décembre 1966, à l'âge de 69 ans est décédé M. Rodolphe Hamel, demeurant 9788 Georges-Baril. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Maurice, Jean, Benoit, Jeannine, Madeleine, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin
518 rue Rachel est
pour se rendre à la Mission de St-Esprit où le service sera célébré à 2 h. 30 et de là au cimetière de Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMARCHE (Augustina) — A St-Roch de l'Achigan, le 12 décembre 1966 à l'âge de 88 ans est décédée Mme Zénon Lamarche, née Augustina Forest. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jean-Denis Beauchamp
St-Roch de l'Achigan
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Roch de l'Achigan où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPERRIERE (Armand) — A Montréal, le 11 décembre 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Armand Laperrière, époux de Bernadette Lafond, demeurant au 6382 Louis-Hébert. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée,
2348, rue Beaubien
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Marc où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPLANTE (Roméo) — A Montréal, le 11 décembre 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé Roméo Laplante, époux d'Yvonne Jarry, demeurant rue Lafontaine. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3472 rue Ste-Catherine Est.
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église Très St-Rédempteur, où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Joseph-Albert) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 69 ans et 6 mois, est décédé Joseph-Albert Lefebvre, époux de Marie-Jeanne Duranceau, demeurant au 2468 Delisle. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630, rue Notre-Dame Ouest
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Cunégonde où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Yvonne) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 71 ans est décédée Mme veuve Emile Lefebvre née Yvonne Grisé, demeurante 6415 Laurendeau, appt 8. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259 Boul. Monk
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Coeur Immaculé de Marie où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGAULT (Florida) — A Montréal, le 10 décembre 1966 à l'âge de 66 ans est décédée Mme veuve Darius Legault, née Florida Alarie, demeurant à 730 rue Pierre Piché, à Boucherville. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltee.
3198 rue Ontario Est,
à 10 hrs pour se rendre à l'église St-Sébastien à Boucherville, où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVIE-DUBE (Mary) — A Québec, le 13 décembre 1966, à l'âge de 99 ans, est décédée Mme Mary Dubé, épouse de feu John G. Levie, demeurant 1045 St-Cyrille ouest. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons du
Pavillon St-Dominique,
1045, rue St-Cyrille.
à 1 h. 45 pour se rendre à la chapelle de l'Institution où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de St-Colomb, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: J.-A. Cloutier et Fils, 284, de Guillon, Québec.

LIMOGES (Jules) — A Montréal, le 12 décembre 1966 à l'âge de 36 ans, est décédé M. Jules Limoges, fils de feu Oscar Limoges et de feu Joséphine Lamoureux, demeurant 645 Atwater. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630, rue Notre-Dame ouest,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Irénée où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAISONNEUVE (Albert) — A St-Augustin des Deux-Montagnes, le 13 décembre 1966, à l'âge de 82 ans, est décédé Albert Maisonneuve, époux de feu Virginie Chartrand, demeurant à 200 rue Principale, St-Augustin. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alban Mallette,
156, rue Principale
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Paroissiale où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MELOCHE (Isabelle) — A Verdun, le 11 décembre 1966, à l'âge de 8 ans, est décédée Isabelle Meloche, fille de Clovis Meloche et de Lilia Sirois, autrefois de Verdun, demeurant 3135 Marloquin, Ville Brossard. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512, rue de l'Eglise, Verdun
à 8 hres 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 8 hres 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOREAU (GUY) — Subitement, à sa demeure, le 14 décembre 1966, est décédé Guy Moreau, époux de Winnifred Neilson et père de Diane et Guy. La dépouille mortelle est exposée au salon
Jos C. Wray and Bros
1234, rue de la Montagne.
Funérailles privées vendredi le 16 décembre 1966. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

NADEAU (Rose-Anna) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme Benoit Nadeau, née Rose-Anna Tardif, demeurant 8975 Marseille. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
11,630 rue Notre-Dame est,
pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, Pointe-aux-Trembles, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUELLETTE (Rodrigue) — A St-Jérôme, le 13 décembre 1966, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Rodrigue Ouellette, époux de Adélaïde Juteau, demeurant chez son gendre, M. Hervé Dufour, 344 Beaucage, St-Jérôme. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Pilon, Therrien & Desrosiers
470, rue Labelle, St-Jérôme
à 10 hrs 30, pour se rendre à l'église paroissiale de Val-Morin, où le service sera célébré à 11 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARE (Aldéric) — A Montréal le 11 décembre 1966 à l'âge de 92 ans 8 mois est décédé M. Aldéric Paré, époux de feu Eliza Lapierre, autrefois de Ste-Thérèse de Blainville, demeurant 12,221 Boul. Taylor. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2095, rue De Salaberry
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PETIT (Rosaire) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Rosaire Petit, époux d'Aline Archambault, demeurant 7473 Pie-IX. Les funérailles auront lieu samedi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Sanscartier
4036 rue Bélair
pour se rendre à l'église St-Damase où le service sera célébré et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PIETROLLINO (Guseppena) — A Montréal, le 14 décembre 1966, à l'âge de 47 ans, est décédé Mme Saverio Pietrollino, née Guseppena Ricciardi, demeurant 6352 Marquette. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350 rue Beaubien est
à 10 hrs, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata, où le service sera célébré à 10 hrs 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RENAUD (Joseph) — A Ste-Anne-de-Bellevue, le 10 décembre 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé Joseph Renaud, fils de feu Joseph Renaud, et de feu Albina Robert, autrefois de St-Léonard-de-Port-Maurice. Les funérailles auront lieu jeudi, le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.,
1750 rue Amherst.
à 7 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Catherine, où le service sera célébré à 3 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RIEL (Lucie) — A Ste-Anne-de-Bellevue, le 12 décembre 1966, à l'âge de 45 ans, est décédée Lucie Blanchard, épouse de Laurent Riel, demeurant 223, rue Ste-Anne. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée,
107, rue Ste-Anne.
à 10 hrs 45 pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de Huntingdon, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBERT (Angéline) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 48 ans, est décédée Mlle Angéline Robert, fille de feu Omer Robert, et de Emma Martineau. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèb

Chambly, tout comme Laval, affirme ne pouvoir joindre les deux bouts

par Claude MASSON

Après Laval, c'est Chambly qui a des maux de tête avec ses finances, résultat de la fusion de Fort-Chambly à cette municipalité, le 18 septembre 1965.

Dans un mémoire qu'elle a fait parvenir hier à MM. Paul Dozois et Maurice Bellemarre, respectivement ministres des Affaires municipales et de l'Industrie et du Commerce (mémoire qui sera rendu public aujourd'hui), la ville de Chambly, par l'intermédiaire de son maire, M. Maurice Tanguay, demande au gouvernement provincial de venir à son secours.

"La position financière de Chambly est telle que nous devons requérir l'aide financière du gouvernement et votre assistance technique pour disposer dans le plus bref délai de nos terrains industriels", peut-on lire dans la lettre qui accompagne le mémoire.

Un bilan sommaire de la situation financière de Chambly indique en effet que :

• au 1er janvier 1964, les états financiers des villes de Chambly et de Fort-Chambly présentaient un surplus de $21,-578.70;

• à la fin de l'année 1966, les déficits d'administration budgétaire accumulés pour Chambly seront de l'ordre de $190,000.

Ce passage impressionnant de l'actif au passif est dû, selon le mémoire, à "cette fusion (qui) fut effectuée sans étude préalable des besoins et structures de la future ville. On négligea également d'apporter une attention suffisante aux conséquences financières d'une telle décision", et par suite "les résultats prévus pour 1966 font bien saisir la situation tragique" et la "position intenable" dans laquelle se trouve la nouvelle ville.

Il a fallu, en outre, réorganiser les services, conduisant inévitablement en une augmentation importante du personnel, de l'équipement et des procédures administratives.

Deux exemples : le nombre d'employés municipaux a été accru de 25 pour cent; à l'article de la sécurité publique, le coût annuel du service de communications est passé de $3,000 à $14,000.

Le premier conseil du "nouveau" Chambly a dû également entreprendre la refonte des règlements municipaux, la confection d'un nouveau plan directeur des voies de communications, la préparation d'un nouveau plan de zonage, l'analyse de nouvelles normes de construction, une étude des projections financières pour les dix prochaines années et un relevé des possibilités de mise en valeur du parc industriel.

Déficit du fonds industriel

Au déficit de $190,000 prévu pour la fin de l'année 1966 il faut ajouter un déficit de $103,-000 au fonds industriel pour les années 1965 et 1966.

Le conseil municipal de Chambly juge la situation du fonds industriel "déplorable". Il explique ainsi son désespoir : avant la fusion, Fort-Chambly avait acquis des terrains d'une superficie totale de 9,936,000 pieds carrés au coût de $568,-932.91. Ces terrains devaient servir à l'implantation dans la ville de nouvelles industries mais dans les deux années qui suivirent, seulement 548,500 pieds carrés furent vendus à deux industries, Gregg Cabinet Ltd. et E.S. Keer Holding.

Selon le mémoire, le peu de popularité du parc industriel est dû à "la constitution géographique du parc industriel (qui) rend son développement difficile". La majeure partie du parc est en effet formée d'un lot d'environ 600 pieds de largeur par 10,000 pieds de longueur et, de plus, ce terrain divise la ville en deux parties.

Des conseillers en administration engagés par la ville mentionnent à ce sujet : "Le service de la dette sur les obligations du parc industriel, qui variera entre $58,000 en 1966 et $46,000 en 1975, est un lourd fardeau pour Chambly".

"Inutile d'insister sur le fait que la création de ce parc industriel s'est faite sans aucune préparation et que son développement présente des problèmes nombreux et complexes", ajoute le mémoire présenté au gouvernement.

Aux montants indiqués plus haut, ($190,000 et $103,000) une somme additionnelle de $64,800 doit être supportée par la ville pour les intérêts sur le prêt industriel et les arrérages de taxes municipales non encore payés par Steventon Potteries Ltd.

C'est donc dire qu'en plus de leurs obligations courantes, les contribuables de Chambly font face à un fardeau de $357,000.

Le mémoire de Chambly aux autorités provinciales, "qui n'est qu'un bref exposé du marasme financier dans lequel est plongée la nouvelle Cité de Chambly", fait trois recommandations :

• nous soumettons qu'il y a lieu de modifier les lois et méthodes administratives concernant la fusion des municipalités et les fonds industriels pour que soient évitées dans l'avenir d'autres tragédies comme celle que nous vivons;

• nous requérons aussi des autorités une aide financière de l'ordre de $350,000 pour rétablir l'équilibre budgétaire de notre Cité. (Il est dit ailleurs dans le mémoire que "nous croyons qu'il est injuste pour les contribuables de porter tout le poids de la situation actuelle");

• nous comptons enfin sur l'assistance technique des autorités compétentes pour disposer, dans le plus bref délai possible, des terrains de notre parc industriel.

L'ancien Fort-Chambly aurait prêté $375,000 sans aucune garantie

Dans son mémoire déposé hier sur le bureau de MM. Paul Dozois et Maurice Bellemare relativement aux difficultés financières ressenties fortement depuis la fusion de Fort-Chambly et de la ville de Chambly, le conseil municipal de la nouvelle municipalité fait état d'un "exemple des erreurs passées dans l'implantation d'une nouvelle industrie à Fort-Chambly" et des conséquences subies aujourd'hui.

Selon le document, la compagnie Steventon Potteries Ltd s'est établie dans la ville de Fort-Chambly durant l'année 1965. En vertu de la Loi des Fonds Industriels, cette entreprise demanda alors à la municipalité de lui accorder un prêt de $400,000.

Par l'intermédiaire du maire Rolland Daoust et du greffier Pierre Demers, la ville accepta de signer, le 2 mars 1965, une option avec la compagnie Steventon Potteries Ltd, s'engageant à payer la somme de $400,000 (moins les dépenses inhérentes à cet emprunt) lors de la signature d'un contrat de vente entre la compagnie et la ville.

L'acte notarié de ce 2 mars 1965, que nous avons pu vérifier hier, dit textuellement : "La présente offre de vente est faite pour et moyennant la somme de quatre cent mille dollars, payable comptant par la ville de Fort Chambly à la signature du contrat de vente entre les deux parties, devant le notaire de la ville de Fort-Chambly".

Or, au cours du même mois, sans autorisation du conseil municipal et sans qu'il n'y ait aucun acte de vente d'intervenu entre la ville et la compagnie, le maire et le greffier de Fort-Chambly auraient remis un chèque de $360,000 à la compagnie Steventon Potteries Ltd. Et au mois de juillet suivant, les mêmes personnes auraient remis un chèque de $15,000 à la même entreprise.

En somme, sans aucune garantie signée, Fort-Chambly aurait prêté $375,000 à Steventon Potteries.

L'administration de la nouvelle ville de Chambly, ajoute le mémoire, tenta à plusieurs reprises d'en venir à une entente avec la compagnie "qui se refuse toujours à passer un contrat de vente alors qu'elle a obtenu une somme de $375,000".

"La ville ne possède donc actuellement aucune garantie de remboursement, ni d'acte d'hypothèque de la part de la compagnie".

Pour son refus de signer un tel acte de vente, Steventon Potteries Ltd invoque le fait que le conseil municipal de Fort-Chambly lui avait promis "d'amener" le gaz naturel dans cette municipalité alors que cette promesse n'a pas encore été remplie. Les procureurs de Chambly disent pour leur part que le conseil n'avait pas le droit de s'engager pour une tierce partie et qu'en conséquence la raison n'a pas de valeur.

Mais le tout s'engagera devant les tribunaux. Des procédures judiciaires en Cour supérieure doivent être intentées dès demain par la ville de Chambly "non seulement pour obtenir le remboursement de la somme payée ou l'obtention d'un titre, mais aussi pour obtenir que la compagnie paie au moins ses taxes municipales".

Actuellement, Chambly doit supporter pour Steventon Potteries Ltd les montants suivants :

intérêts du 1er juillet 1965 au 1er janvier 1966 sur l'émission d'obligations : $11,-499.80 ;

intérêts et capital du 1er janvier 1966 au 1er juillet 1966 sur l'émission d'obligations : $31,500.20 ;

intérêts du 1er juillet 1966 au 1er janvier 1967 sur l'émission d'obligations : $10,-924.80 ;

arrérages de taxes municipales au 31 décembre 1966 : $10,400.

Il s'agit d'un total de $64,324.80.

Le père Arès reprend son "Dossier sur le pacte fédératif"

A la demande de la Commission du centenaire de la Confédération, le père Richard Arès vient de reprendre l'ouvrage qu'il avait publié en 1941 sous le titre : Dossier sur le pacte fédératif de 1867 et dont il s'était déjà inspiré pour publier en 1949 sa brochure sur la confédération. L'édition de 1941 a subi une refonte complète et contient un récit des événements et une confrontation des arguments jusqu'au milieu de 1966. La préface écrite en 1941 par le chanoine Groulx a été reprise dans son texte intégral dans cette nou-

Cours du soir pour adultes au Mont-St-Louis

Le collège Mont-St-Louis entreprendra en janvier un ambitieux programme de cours du soir destinés aux adultes. Vingt-sept professeurs enseigneront trente disciplines réunies sous seize têtes de chapitre.

Le programme a été mis sur pied à la suite de consultations avec le ministère de l'Education. Le directeur du département de géographie du Mont-Saint-Louis, M. Jacques Lucques, a expliqué que les cours ont pour but de donner aux élèves une culture générale et non pas de leur fournir des diplômes. Il s'agit, en fait, d'intéresser à ce cours des gens qui sont intéressés à se perfectionner ou à se cultiver mais qui ne peuvent le faire à l'université parce qu'ils n'ont pas les diplômes exigés. Il n'y aura donc pas de degré de scolarité minimum exigé pour suivre ces cours.

Parmi les matières au programme, on note : démographie, droit usuel, économie politique, histoire-géographie, langues et littérature, mathématiques, perfectionnement féminin, secrétariat légal, sociologie, sciences politiques et philosophie.

Les cours seront d'une durée de 24 à 30 heures et coûteront aux personnes intéressées une somme d'environ $1 l'heure.

Fin de la tournée du Conseil supérieur de l'éducation

Un comité spécial du Conseil supérieur de l'éducation a entendu hier deux "retardataires", les commissions scolaires régionales Côte Nord et du Golfe, qui lui ont remis leurs mémoires au cours d'une audience publique à Sept-Iles.

Ceci met fin à la tournée de consultation entreprise il y a trois semaines par le Conseil supérieur pour connaître l'opinion de la population sur les réformes recommandées dans les tomes IV et V du rapport Parent. Cette tournée avait d'ailleurs été qualifiée par certains journalistes de "procès du rapport Parent".

Les deux régionales de la Côte nord, dernières voix à se faire entendre dans cette tournée, apportent un appui partiel aux recommandations de la Commission d'enquête sur l'éducation. Elles s'opposent cependant à l'une des principales mesures suggérées, l'élimination des commissions scolaires locales au profit de commissions scolaires régionales neutres et bilingues. A leur avis, les locales devraient plutôt se regrouper pour mieux dispenser l'enseignement élémentaire; c'est là la position qu'ont prise bon nombre des autres régionales de la province dans leurs mémoires.

La Commission scolaire régionale Côte-Nord réclame le maintien de l'école confessionnelle, tout en mentionnant que l'intégration d'enfants d'autres obédiences religieuses dans une école élémentaire pourrait être difficile à réaliser. Elle admet cependant la création d'écoles non-confessionnelles, et affirme même que cette formule semble être la seule solution dans certains cas.

Elle accepte aussi la création d'une régionale unique et neutre, mais veut limiter les pouvoirs accordés au futur Conseil de développement scolaire, l'organisme prévu par le rapport Parent pour veiller au développement des régionales.

POUR VOUS ET LES VOTRES, LE MEILLEUR DES

NOËL

AVEC CES GRANDS SPECIAUX SIGNES LEGARE

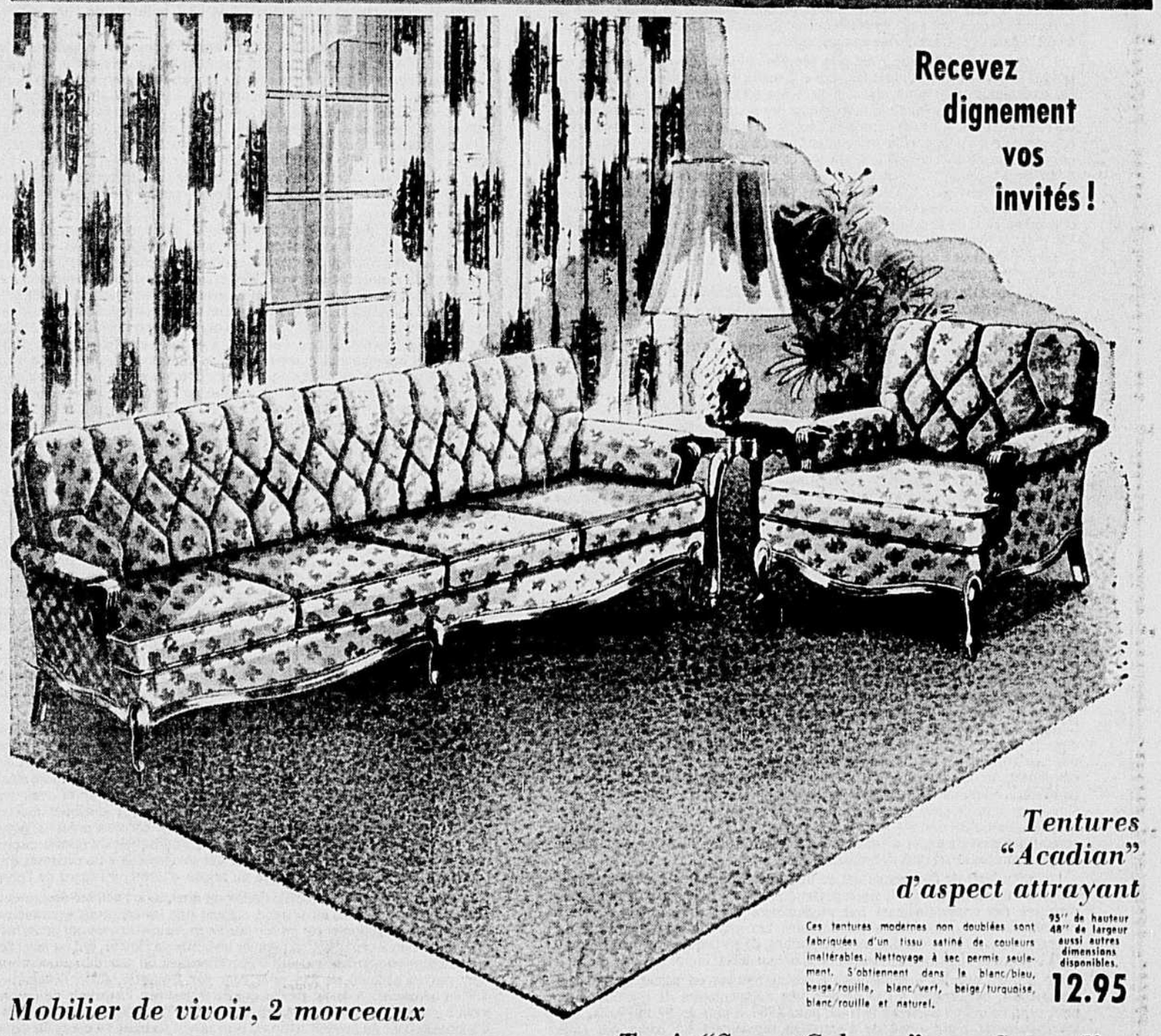

Recevez dignement vos invités !

Tentures "Acadian" d'aspect attrayant

Ces tentures modernes non doublées sont fabriquées d'un tissu satiné de couleurs inaltérables. Nettoyage à sec permis seulement. S'obtiennent dans le blanc/bleu, beige/rouille, blanc/vert, beige/turquoise, blanc/rouille et naturel.

95" de hauteur 48" de largeur aussi autres dimensions disponibles.

12.95

Mobilier de vivoir, 2 morceaux

Style provincial français. Cadre de bois dur séché au four et renforcés aux points de tension. Fabrication à ressorts indéformables. Soigneusement recouvert de brocatelle de soie dans une merveilleuse gamme de couleurs décoratives. Coussins rembourrés de mousse pour plus de confort. Sous-sièges recouverts de même tissu. Comprend un sofa de 88" de longueur à 4 coussins et fauteuil.

EN SPECIAL A $259

seulement 2.75 par semaine

Tapis "Super Coloray" par Caravelle

Broadloom élégant et durable, touffu de fils continus 100% nylon de DuPont. Patron à motifs en relief. Revers renforcés. Disponible dans un vaste choix de teintes toutes aussi belles les unes que les autres. Disponible dans le 9' et 12' de large.

EN SPECIAL à 8.50 la verge carrée termes faciles

Sous-tapis inclus

AUCUN DEPOT REQUIS, JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER (TAXE DE VENTE PAYABLE A L'ACHAT) NOUS FINANÇONS NOTRE CREDIT !

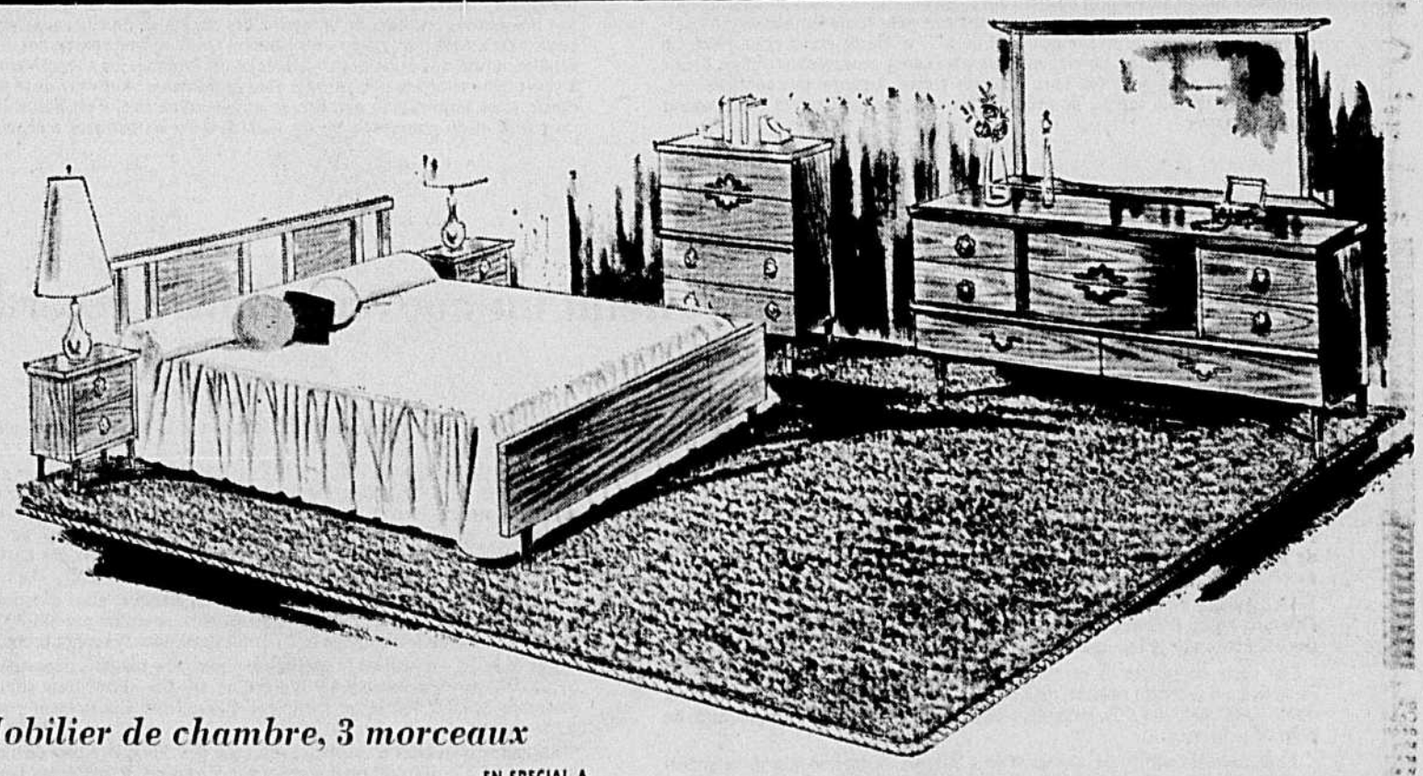

Mobilier de chambre, 3 morceaux

Fini noyer impérial luisant ou "Bahama". Tiroirs sur guides centraux en nylon. Poignées cuivrées. Comprend un bureau triple de 60" de longueur à 8 tiroirs surmonté d'un miroir encadré basculant, commode à 4 tiroirs et lit à panneaux de 4'6". Table de chevet en sus.

EN SPECIAL A $199

seulement $2 par semaine

Tapis broadloom "vistweed"

Broadloom touffu de viscose à effet "tweed". Envers de mousse anti-mites, anti-allergène et anti-dérapant. Choix de 6 teintes dans les grandeurs de 9' et 12'.

EN SPECIAL à 3.95 la verge carrée autres grandeurs disponibles

6' x 9' ..	21.95	10'6" x 12' ..	49.95
9' x 12' ..	39.95	12' x 12' ..	55.95
9' x 15' ..	52.95	12' x 15' ..	69.95

MAGASINEZ TOUS LES SOIRS JUSQU'A 9 HEURES EXCEPTE LE SAMEDI

MAINTENANT 14 MAGASINS DANS LE GRAND MONTREAL

Legaré

PLUS DE 90 MAGASINS DANS LE QUEBEC POUR MIEUX VOUS SERVIR

1200 rue AMHERST Tél. 842-8911

6960 rue ST-HUBERT Tél. 271-4668

3734 ouest, rue NOTRE-DAME Tél. 935-6994

3730 est, rue ONTARIO Tél. 526-1667

1278 est, ave. MONT-ROYAL Tél. 521-5373

3250 rue MASSON (Rosemont) Tél. 725-2453

1524 Boul. de la CONCORDE Tél. 669-2646 (Duvernay)

10,672 Boul. PIE IX Tél. 322-2741 (Montréal-Nord)

1020 rue NOTRE-DAME Tél. 637-5825 (Lachine)

5184 ouest, rue NOTRE-DAME Tél. 935-7813

4078 rue WELLINGTON (Verdun) Tél. 768-4730

4660 est, rue STE-CATHERINE Tél. 255-7029

6589 Boul. MONK (VILLE ÉMARD) Tél. 768-4777

11,826 est, rue NOTRE-DAME (POINTE-AUX-TREMBLES) Tél. 645-5371

Splendeur de Noël CHEZ DUPUIS

Le grand magasin canadien à l'accent français

VALEURS HORS PAIR... ECONOMISEZ !

OUVERT TOUS LES SOIRS
JUSQU'À 9 H. 30
SAMEDI, JUSQU'À 5 H. 30

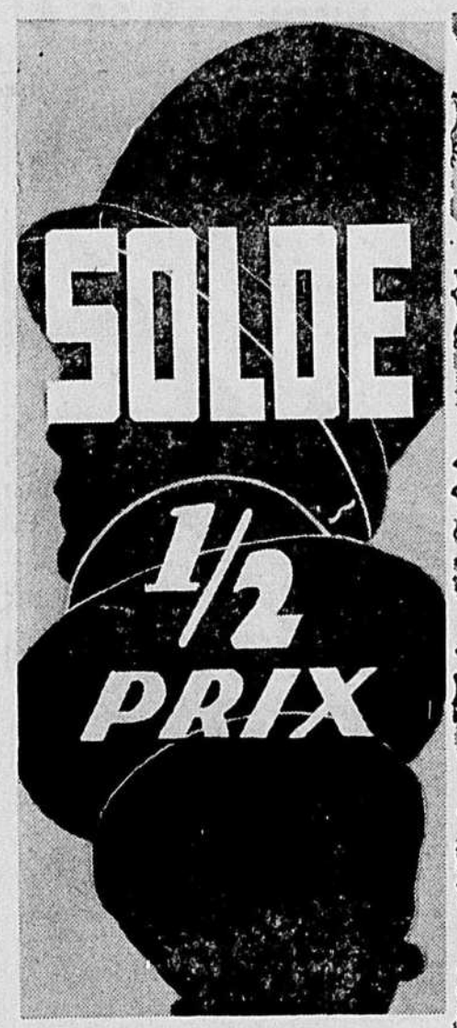

Chapeaux pour dames à ne pas manquer !

Ordinairement : 8.99 à 30.00

SPECIAL DUPUIS

5.00 à 15.00 ch.

Maintenant vous pouvez vous offrir un chapeau neuf pour les Fêtes ! Vous hésitiez à cause du prix ? Cette vente va résoudre votre problème. Vaste choix de bérets de satin piqué, de velours piqué, feutres soleil et castor, feutres perlés, chapeaux à fleurs ou métallique... des modèles et des tissus pour tous les goûts et tous à bas prix ! N'hésitez plus... venez tôt et choisissez la première !

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 340

Culottes ajustées en laine par "Watson"

A. Culottes ajustées 25% laine "Watson", couvrant le genou, élastique à la taille et au bas des jambes. Taille sur élastique. Beige. P.M.G. — PRIX DUPUIS **2.49 ch.**

B. Culottes ajustées 100% laine "Watson", bout de jambe. Taille élastique. Beige. P.M.G. — PRIX DUPUIS **2.49 ch.**

C. Culottes ajustées, 100% laine "Watson", jambe longue, couvrant les genoux. Elastique à la taille et au bas des jambes. P.M.G. Beige seulement. — PRIX DUPUIS **3.99 ch.**

COMPOSEZ: 842-6171

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 380

Gaines et soutiens-gorge à des prix avantageux !

A — Ordinairement : 7.00 — PRIX DUPUIS **5.44 ch.**

Gaine-culotte "Alpa" à jambes longues. Modèle à la taille. Panneaux renforcés devant, au dos et sur les côtés. 4 jarretelles amovibles. Tout Lycra. Blanc. P.M.G.

B — Ordinairement : 6.00 — PRIX DUPUIS **2.84 ch.**

Soutien-gorge "Karess" de Grenier. Modèle demi-buste à bonnets légèrement coussinés. Bretelles réglables. Tout de dentelle de nylon avec insertion élastique au dos. Style discontinué. Blanc. A-B-C, 32 à 36.

C — Ordinairement : 6.00 — PRIX DUPUIS **4.44 ch.**

Gaine de marque renommée tout en Lycra. Modèle à la taille. Panneaux renforcés devant, au dos et sur les côtés, 4 jarretelles. Blanc seulement. P.M.G.

COMPOSEZ: 842-6171

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 360

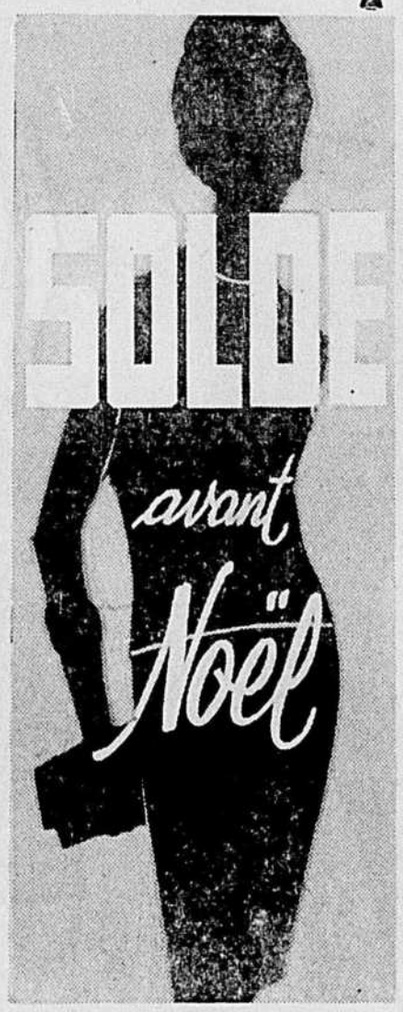

Choix de robes, chics 2 ou 3-pièces - ½ prix !

SPECIAL DUPUIS

Ordinairement 30.00 à 45.00 ch. — SPECIAL DUPUIS **23.00 ch.**

Ordinairement 50.00 à 70.00 ch. — SPECIAL DUPUIS **33.00 ch.**

Solde avant Noël au Petit Salon Dupuis ! Ne manquez pas cette offre. Procurez-vous vos élégantes toilettes des Fêtes à des prix exceptionnellement bas ! Des modèles chics, des tissus de haute qualité — tricot de laine, soie, crêpe etc. — Quantité limitée dans chaque modèle. Ne manquez pas une telle aubaine; venez dès aujourd'hui. 9 à 15, 10 à 18 et 14½ à 24½ dans le groupe.

DUPUIS — PETIT SALON — DEUXIEME RAYON 531

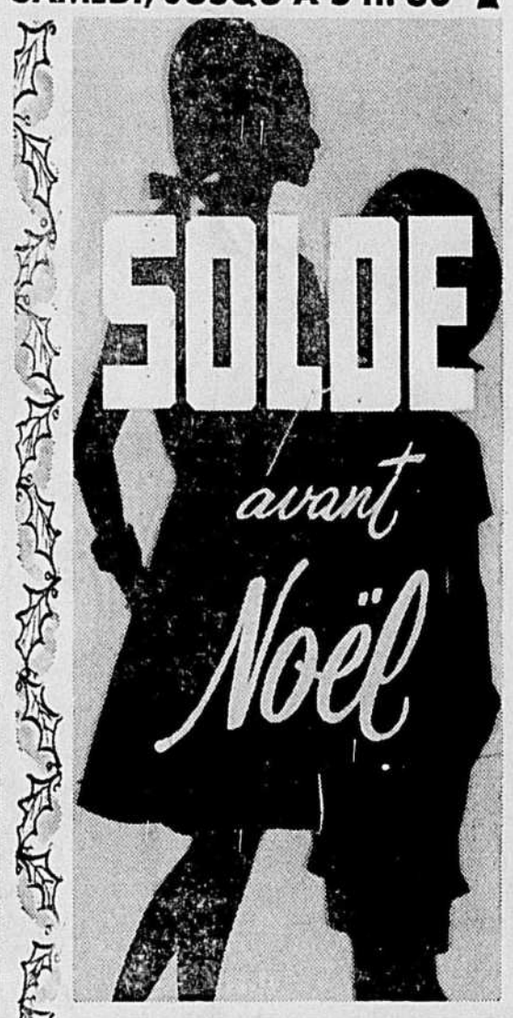

Economisez ! Robes et 2-pièces, modèles variés

Ordinairement : 16.99 à 25.00

SPECIAL DUPUIS **13.00 ch.**

Voici l'occasion que vous espériez pour acheter votre robe des Fêtes, à peu de frais ! Un grand choix de modèles, de couleurs et de tissus — crêpe, chiffon, tricot double, tricot acétate etc. — parmi lesquels vous trouverez sûrement ce qui vous va le mieux ! Venez tôt pour bénéficier du premier choix. 8 à 18 et 14½ à 24½ dans le groupe.

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 530

Une suggestion-cadeau Dupuis — Sacs à main en simili-cuir ! Profitez-en !

A. Spacieux sacs en simili-cuir au fini grenu. Compartiments multiples avec fermetures éclair. Un cadeau qui plaît toujours. Tons : noir ou brun. — PRIX DUPUIS **9.99 ch.**

B. Sacs en simili-cuir au grain de SETONE et solide monture dorée Poignées doubles pour plus de résistance. Intérieur en tissu lavable. Tons : noir, brun ou tan. — PRIX DUPUIS **7.99 ch.**

COMPOSEZ: 842-6171

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 460

Réalisez son rêve le plus cher...

Offrez-lui une étole de vison !

A—PRIX DUPUIS **199.00 ch.**

B—PRIX DUPUIS **279.00 ch.**

C—PRIX DUPUIS **399.00 ch.**

A. Etoles de vison pastel, peaux séparées. A ce bas prix, c'est une valeur à ne pas manquer. La sobriété s'allie à l'élégance.

B. Etoles de vison pastel, peaux semi-allongées. Une merveille de luxe et de richesse ! Elle ne voudra plus s'en séparer...

C. Etoles de vison pastel, peaux allongées. Si vous voulez lui donner ce qu'il y a de mieux, n'hésitez plus et venez dès aujourd'hui !

COMPOSEZ: 842-6171

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 590

Un cadeau choisi et sûr de plaire... les bas "Caméo"

PRIX DUPUIS **1.50 à 5.95** la paire

A Noël, offrez-lui les plus beaux bas... Les bas Caméo ! Une femme n'a jamais assez de bas dans sa garde-robe : donnez-lui donc ceux qu'elle préfère... les sensationnels "Little Nothing" ou les tout nouveaux "Sheer Wonder". Faites-lui croire au Père Noël et offrez-lui des 'Caméo' à la douzaine ! Emballage des Fêtes avec chaque achat.

COMPOSEZ: 842-6171

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 370

Pourquoi pas chez Dupuis... STATIONNEMENT FACILE POUR 1,000 VOITURES

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES 842-6171 — HEURES : 9 H. 30 A 5 H. 30 — OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'A 9 H. 30 — SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ Montréal, mercredi 14 décembre 1966 / Quatre-Temps / 82e année, No 290 / 8 cahiers / 108 pages / Les prévisions météorologiques : nuageux avec chutes de neige et éclaircies / Min. : 20 / Max. : 32

Ottawa désire amener les provinces à protéger le "petit emprunteur" • *En page 85*

Le Barreau réclame une enquête sur les brutalités de la police

par François TREPANIER

QUEBEC. — Le Barreau de Québec a décidé de demander la création d'une commission royale d'enquête sur la conduite des policiers au cours des cinq dernières années dans la province.

La nouvelle a été annoncée officiellement, hier, dans la capitale provinciale, par le Bâtonnier de Québec, Me Roger Thibodeau, dans une déclaration remise à la presse.

"Le Barreau de Québec est d'opinion, a dit Me Thibodeau, que la création d'une commission royale d'enquête sur les brutalités policières dans la province s'impose et que c'est la seule façon juste de découvrir si la police est demeurée dans les limites de son rôle véritable ou si elle a outrepassé ses devoirs et obligations.

"Le Conseil de la section de Québec croit, a ajouté Me Thibodeau, que la lumière complète doit être faite au plus tôt de façon à ce que le public soit parfaitement renseigné sur ce qui s'est vraiment passé."

Me Thibodeau a précisé qu'une résolution a été adoptée lundi soir par le bureau exécutif du Barreau de Québec demandant qu'une enquête royale soit déclenchée.

Cependant, cette résolution ne sera pas soumise immédiatement au gouvernement. Le bureau exécutif a décidé en effet de laisser au Barreau provincial l'initiative et la décision de formuler la demande s'il est d'avis qu'une telle mesure s'impose.

Dans les milieux juridiques, on croit que le conseil provincial n'hésitera pas et fera suite à la demande. On signale que c'est le conseil qui a transmis au mois d'avril dernier à l'ancien ministre de la Justice, Me Claude Wagner le rapport de l'enquête menée par le Barreau sur la brutalité des membres de la Sûreté provinciale dans l'affaire des incendies criminels. On fait remarquer, par ailleurs, que ce rapport était accompagné d'une résolution demandant que les privilèges des avocats soient sauvegardés et que les droits des individus soient respectés. On déclare enfin que la plupart des délégués au sein du conseil auraient été choqués des pratiques révélées dans le rapport du comité spécial du Barreau chargé d'enquêter dans l'affaire des incendies criminels.

Ce rapport, dont les grandes lignes ont été révélées dans LA PRESSE de vendredi dernier, reconnaît que des actes de brutalité ont été posés par des membres de la Sûreté provinciale et s'interroge sérieusement sur la conduite de certains procureurs de la Couronne.

Dans sa déclaration aux journaux, le Bâtonnier du Barreau de Québec n'a pas précisé pour quelles raisons l'enquête royale devrait se limiter aux cinq dernières années.

Toutefois, d'après certains avocats, il n'y aurait pas lieu d'aller plus loin pour une raison bien simple : les actes reprochés à la Sûreté provinciale ne se seraient pas répétés de façon aussi fréquentes avant 1960, et auraient été plus nombreux après l'arrivée de Me Claude Wagner comme ministre de la Justice.

Voir BARREAU en page 2

Vers un contrôle plus strict de la profession notariale au Québec

—le président de la Chambre des notaires

par André BELIVEAU

La publication par LA PRESSE, samedi dernier, d'un article relatif aux actes frauduleux imputés au notaire montréalais Maurice Savignac, et le retentissement considérable qu'a obtenu cette affaire depuis, auront pour effet d'entraîner un contrôle plus strict sur l'exercice de la profession notariale au Québec.

C'est là l'opinion de M. Roger Comtois, président de la Chambre des notaires du Québec, qui a elle-même porté une plainte formelle contre M. Savignac pour faux et autres irrégularités graves. M. Savignac est disparu de son domicile depuis le 2 décembre. On croit qu'il a fraudé ses clients d'une somme pouvant dépasser $1 million, "chiffre nettement exagéré", prétend cependant la Chambre. Jusqu'ici, le notaire est formellement accusé d'avoir frustré quelques-uns de ses clients d'environ $170,000, et plusieurs autres présumées victimes s'apprêtent à porter plainte.

"Cette affaire nous secoue beaucoup, nous a déclaré M. Comtois hier soir au cours d'une conversation téléphonique. Ça ne nous fait pas plaisir. Mais ça va nous obliger tout simplement à instaurer l'état policier (au sein) de la profession. Il va falloir faire des inspections plus fréquentes, nommer des vérificateurs, des syndics, etc. C'est un cas sur 1,100, mais c'est extrêmement grave, alors ça ne peut pas ne pas nous impressionner, et puis on va prendre le fouet, qu'est-ce que vous voulez ? C'est bien dommage mais, à ce point de vue-là, votre article aura fait du bien."

Invitation aux victimes

M. Comtois a par ailleurs invité toutes les personnes qui estiment qu'elles ont été lésées par M. Savignac à adresser leurs réclamations à la Chambre des notaires qui, si M. Savignac est trouvé coupable et après avoir étudié les demandes au mérite, honorera les réclamations qu'elle jugera fondées.

La Chambre possède, depuis le mois de juin dernier, un fonds d'indemnisation qui s'élève présentement à un peu plus de $50,000. Au cours des deux dernières années, elle n'a reçu qu'une seule réclamation pour défalcation, et elle l'a rejetée, estimant que les faits allégués ne comportaient pas un caractère de responsabilité notariale et que le notaire accusé ne s'était pas à proprement parler rendu coupable de défalcation.

"La défalcation, techniquement, a précisé M. Comtois, c'est quand une personne s'approprie des fonds destinés à une fin et les emploie à une autre fin."

La Chambre peut, à sa discrétion, indemniser en tout ou en partie — ou ne pas indemniser du tout — les victimes de fraudes commises par un notaire. Dans le cas présent, si le montant des réclamations valides dépasse la valeur actuelle du fonds, elle pourra également puiser dans ses réserves ou, ce qu'elle fera plus probablement, imposer une cotisation spéciale à ses membres afin de hausser le fonds d'indemnisation au niveau désiré. "On a eu des quantités d'appels de confrères nous offrant de payer et se disant prêts à tout faire pour garder la réputation de la profession", a souligné M. Comtois.

Le Barreau québécois possède un tel fonds d'indemnisation depuis 1956.

Photo exclusive à LA PRESSE

Désordres à Valleyfield

La Sûreté provinciale du Québec et des membres de l'agence de détectives privés Pinkerton ont dispersé les grévistes et les manifestants du RIN, ce matin, devant la seule entrée qui conduit à l'usine d'Allied Chemicals Limited, située sur une île, à Valleyfield. (Nos informations en page 3).

Le jury de Monsanto: il faut refondre les lois sur la sécurité industrielle

par Jean RIVEST

Le jury du coroner qui a eu à se prononcer sur l'explosion de l'usine Monsanto, à LaSalle, le 13 octobre dernier, recommande que l'on procède à une refonte des lois de la sécurité industrielle dans la province de Québec.

Le jury, qui avait rendu un verdict de mort accidentelle dans la tragédie de LaSalle, a remis ses recommandations au juge Jacques Trahan, aujourd'hui. Le document de neuf pages est signé par le président du jury, M. J. B. Jaillet, D.Sc., professeur titulaire de chimie à l'école Polytechnique de l'université de Montréal. Le rapport a été "compilé et rédigé par M. Jaillet d'après les recommandations écrites reçues des quatre autres membres du jury."

Ces derniers sont des experts, ingénieurs et électriciens, et avaient été spécialement choisis par le juge Trahan pour juger de cette affaire, créant ainsi un précédent dans l'histoire judiciaire de la province.

En remettant une copie du document au représentant de LA PRESSE, le juge Trahan a déclaré qu'il "endosse à cent pour cent" les recommandations du jury. Son premier geste en recevant le document, a été de le comparer aux notes qu'il avait prises lui-même au cours de l'enquête. Il a remarqué une similitude presque totale entre le premier et les secondes.

Dans une lettre qu'il a envoyée récemment au juge Trahan, le ministre de la Justice du Québec, M. J.-J. Bertrand, a déclaré que "le choix du jury était sage et qu'il fera certainement jurisprudence".

Les recommandations du jury se divisent en deux grandes catégories: celles qui concernent l'usine Monsanto elle-même et les installations industrielles du même genre; et celles qui ont trait aux lois et organismes chargés de la sécurité publique.

Dans cette dernière division, la principale recommandation se lit comme suit:

"Que les différentes corporations professionnelles, les ministères du Travail, des Affaires municipales et de la Santé, les unions ouvrières, le bureau des sociétés d'assurances contre l'incendie (fire Underwriters) collaborent étroitement à la refonte des lois de la sécurité in-

voir MONSANTO en page 2

Raid dévastateur sur Hanoï: la population évacue la ville

(D'après AFP, UPI, PA) — "La population de Hanoï, dont la présence n'est pas utile pour l'industrie ou la défense de la capitale est en cours d'évacuation, écrit le correspondant de l'agence Tass dans la capitale nord-vietnamienne, M. E. Kobelev.

"Des meetings de protestation se tiennent spontanément dans les usines et fabriques de la ville, stigmatisant les attaques de l'Aviation américaine, devenues systématiques", poursuit M. Kobelev.

"Les formations de défense anti-aérienne (DCA), qui protègent les approches immédiates de Hanoï, sont en état d'alerte permanente. La radio de Hanoï diffuse constamment des communiqués annonçant que les meetings qui se tiennent dans les entreprises adressent des félicitations aux servant de la DCA qui ont abattu aujourd'hui huit avions américains au-dessus de la capitale", affirme le correspondant soviétique.

"La radio nord-vietnamienne, ayant annoncé que ces avions avaient été abattus par la DCA, la nouvelle a fait le tour de la ville, telle une traînée de poudre. Les coups au but ont été obtenus tant par des servants de canons que par ceux de fusées sol-air", déclare encore M. Kobelev.

Le raid d'aujourd'hui contre Hanoï est le deuxième en deux jours. Selon Radio-Hanoï, des quartiers résidentiels ont été durement touchés et nombre de femmes et d'enfants ont été tués.

Le haut commandement militaire à Saigon se refuse à tout

Voir HANOI en page 2

Kiesinger et Brandt iront voir de Gaulle

BONN. (AFP) — Le chancelier Kiesinger et le vice-chancelier Willy Brandt, ministre fédéral des Affaires étrangères, rencontreront, les 13 et 14 janvier, le général de Gaulle à Paris, a annoncé, aujourd'hui à Bonn, le porte-parole officiel.

Ottawa ne permettra pas la grève, le 20, des contrôleurs de la circulation aérienne

par Luc BEAUREGARD

OTTAWA. — Il semble presque certain que le gouvernement fédéral préviendra la grève que les contrôleurs de la circulation aérienne menacent de déclencher le 20 décembre.

Ottawa se prépare à présenter une loi extraordinaire à cet égard. Ce matin, dans le but de paver la voie à l'adoption d'une législation d'urgence, le gouvernement a présenté deux motions : une première pour permettre aux Communes de siéger vendredi soir et samedi; une deuxième pour amender certains règlements de procédure et éviter ainsi la répétition de l'incident de la semaine dernière. Le député de Lapointe, M. Gilles Grégoire, à lui seul, avait alors empêché la tenue d'un débat d'urgence sur la grève des débardeurs de la côte ouest.

En vertu du nouveau règlement, un ministre pourrait proposer un débat d'urgence, n'importe quand, sans l'assentiment unanime de la Chambre. La discussion ne durera alors qu'une heure et il faudra au minimum l'opposition de dix députés pour rejeter le débat d'urgence.

D'autre part, sortant d'une séance de négociations avec les représentants des contrôleurs, séance qui a duré deux heures, le ministre du Revenu, M. Benson a déclaré aux journalistes qu'il avait bon espoir qu'il y aurait entente volontaire sur la question des salaires.

Voir CONTROLEURS page 2

Les USA lancent "Bios", "arche de Noé" spatiale

CAP KENNEDY. (UPI) — Les Etats-Unis ont lancé cet après-midi dans le cosmos un navire spatial baptisé "Bios", véritable "arche de Noé" de 940 livres contenant des milliers de petits animaux et des échantillons de plantes.

Cette "ménagerie" passera trois jours sur une orbite de 195 milles d'altitude, après quoi, sur télécommande de la terre, le navire spatial amerrira près de Hawaï où il sera récupéré.

Ce lancement, le dernier de l'année à Cap Kennedy, a demandé des préparatifs presque aussi compliqués que ceux occasionnés par une mission de cosmonautes.

Chaque spécimen d'animaux ou de plantes a été introduit dans un compartiment qui lui était réservé. Le but de l'expérience est de voir le comportement des "passagers" en état d'apesanteur, de voir également les effets que peuvent provoquer l'absence de gravité et l'exposition aux radiations sur

Voir "BIOS", en page 2

AUJOURD'HUI

Nouveaux bureaux de placement du Québec

Le ministre du Travail du Québec, M. Maurice Bellemare, projette de créer 46 nouveaux bureaux de placement provinciaux et, éventuellement, d'en établir un par comté, "afin de décongestionner les bureaux des députés".

— Page 20

Des employés de la ville de Montréal votent la grève

Un cinquième groupe d'employés de la ville de Montréal, les manoeuvres, a rejeté hier les offres patronales tout comme quatre autres syndicats, groupant leurs confrères, l'ont fait vendredi dernier. Une grève pourrait être déclenchée dans une quarantaine de jours.

— Page 3

Quand Johnson est "gêné"...

Le premier ministre Johnson a annoncé hier qu'il avait rejeté les recommandations suggérant au gouvernement d'augmenter de $420,000 les subventions à l'université McGill pour l'année en cours : "J'étais un peu gêné d'offrir aussi peu", a-t-il dit, précisant que le ministère de l'Education revisait tout le système des subventions aux universités.

— Page 85

Tournée d'information, entre janvier et mai, du ministère de l'Éducation

par Yves LECLERC

Le ministère de l'Education du Québec entreprendra dès le milieu de janvier une grande campagne d'information sur les changements dans le système scolaire de la province.

Une équipe formée de fonctionnaires du service d'information du ministère, sous la direction de M. Jacques Derome, et de spécialistes des directions générales de l'enseignement élémentaire et secondaire et de l'éducation permanente parcourra toutes les régions du Québec pour répondre aux questions de la population et brosser le tableau de "l'éducation au Québec en 1967".

Cette équipe comprendra une dizaine de fonctionnaires du ministère, qui pourront aussi compter sur la collaboration des autorités des commissions scolaires régionales et des nouveaux "bureaux interrégionaux" du ministère.

Elle disposera d'une "exposition mobile" comprenant une série de grands tableaux illustrant l'état actuel du système d'enseignement et de nombreuses publications explicatives. Le budget alloué à la tournée est d'environ $30,000.

Le ministre de l'Education M. Jean-Jacques Bertrand avait déclaré récemment à un groupe de journalistes qu'il n'avait pas l'intention de répéter les "péchés d'omission" de l'administration précédente, et que la nécessité d'informer la population sur les changements et les réformes qui se produisent dans le domaine scolaire était une de ses principales préoccupations.

Depuis quelques semaines déjà, on savait que le ministère préparait un projet de campagne d'information, mais on ignorait quelle forme il prendrait.

La tournée, dont le budget a été approuvé hier soir par les ministres, débutera vers le 16 janvier et durera plus de quatre mois.

Voir TOURNEE, en page 2

Les prêts consentis par Québec sont mis à la disposition des étudiants

de notre bureau de Québec

QUEBEC. — Le ministère de l'Education annonce que 48,275 étudiants pourront recevoir $26 millions en prêts à partir de demain.

A compter de cette date, les étudiants, munis de leur certificat de prêt, pourront se présenter à une banque ou à une caisse populaire.

Dans son communiqué, le ministère de l'Education prévient que cette nouvelle politique entraînera au début certaines difficultés, mais qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer. Le ministre compte sur la collaboration des institutions d'enseignement, des étudiants et des institutions de crédit.

On précise enfin qu'un avis sera envoyé d'ici le 22 décembre à l'adresse permanente de l'étudiant, l'informant s'il est éligible à une bourse. Si oui, le montant de la somme lui sera indiqué. Le chèque ne sera, cependant, versé qu'au début du second semestre à la condition que l'étudiant ait emprunté le montant global du prêt autorisé.

SOMMAIRE

Annonces classées / 89 à 97
Bandes dessinées / 40
Courrier "Que faire ?" / 62
Décès, naissances, etc. / 98
Editorial / 4
Finance / 86 à 88
Horoscope / 16
Loisirs et récréation / 40
Mots croisés / 91
Navigation / 18
Nouvelles internationales / 31 et 36
Nouvelles nationales / 15, 20 et 85
Radio et télévision / 24 et 25
Spectacles et concerts / 80 et 81
Sports / 69 à 75 et 98
Tribunaux / 8
Vie féminine / 55, 56 et 59 à 64
Vie mondaine / 57 et 58
Votre médecin / 11

CKAC 73

TOURNEE

SUITE DE LA PAGE 1

tre mois. Il est très peu probable qu'elle se termine avant la fin de mai, car l'équipe du ministère doit passer au moins une dizaine de jours dans chacune des villes visitées. Sur ces dix jours, au moins trois seront consacrés à des séances d'information générale, auxquelles on espère quelque 50,000 étudiants et au moins 200,000 parents assisteront.

Les noms des villes visitées au cours de la tournée n'ont pas encore été révélés, mais on sait qu'il y en aura au moins une dans chacune des neuf régions économiques du Québec.

"Exposer la situation telle qu'elle est"

Des rumeurs qui circulaient il y a quelques jours au ministère de l'Education mentionnaient les noms de Vaudreuil, Joliette, La Tuque et Rimouski, mais nous n'avons pu les faire confirmer.

Rejoint ce matin à Québec, M. Jacques Derome a précisé que la tournée a pour but "d'exposer la situation telle qu'elle est actuellement" et les possibilités d'amélioration pour l'avenir.

Il semble cependant que le ministère n'ait pas encore décidé quelle attitude ses représentants adopteront devant les questions particulièrement controversées comme la confessionnalité scolaire, la disparition des commissions scolaires locales et la création de commissions régionales neutres et bilingues.

"Tout ce que je puis dire, a déclaré M. Derome, c'est que nos réponses à toutes les questions seront dans la ligne du travail déjà entrepris par le ministère en vue de la réforme du système scolaire. Mais nous nous attacherons plus à étudier les problèmes de chaque région, par exemple le transport des écoliers ou la création d'écoles polyvalentes, qu'à défendre telle ou telle position sur les "grandes questions" de l'heure."

Son but : informer la population

Il a par ailleurs noté que cette campagne d'information n'est pas une "reprise" des audiences publiques tenues récemment par le Conseil supérieur de l'éducation, et que son but n'est pas de susciter des controverses ou des expressions d'opinion, mais d'informer la population sur ce qui se fait actuellement.

L'annonce de cette tournée suit de quelques jours seulement la nomination de M. Charles Denis au poste de directeur de l'information au ministère de l'Education. M. Denis, qui remplace M. Guy Messier, était un des "hommes de confiance" de M. Eric Kierans, pour lequel il avait travaillé d'abord au ministère du Revenu, puis à la Santé.

La tournée s'inscrit aussi dans le cadre de la réorganisation toute récente des structures du ministère.

BARREAU

SUITE DE LA PAGE 1

"Dans le passé, a dit un avocat, il nous arrivait peut-être de reprocher à l'administration de la Justice de soustraire certains accusés à la juridiction des tribunaux. Cependant, il nous arrivait rarement de nous plaindre des méthodes employées par la police pour amener des prévenus devant les tribunaux ou encore les difficultés que nous avions avec la police."

Dans sa déclaration aux journaux, le Bâtonnier du Barreau de Québec a révélé, par ailleurs, que c'est à la suite des articles publiés dans les journaux la semaine dernière sur les brutalités de la police que la Barreau de Québec a décidé d'adopter une résolution pour la tenue d'une enquête.

Ces articles des journaux faisaient état de la poursuite intentée par Louis Sicotte contre l'ancien ministre de la Justice, Me Wagner, le ministère de la Justice et douze policiers provinciaux. Ils parlaient également du rapport du comité spécial du Barreau sur l'affaire des incendies criminels.

Ce rapport du Barreau avait été remis au mois d'avril dernier à l'ancien ministre de la Justice, Me Claude Wagner. Celui-ci avait alors fait savoir qu'une enquête serait effectuée par le directeur de la Sûreté provinciale, M. Adrien Robert, enquête qui n'est pas terminée.

A la suite des élections, le nouveau ministre de la Justice Me Jean-Jacques Bertrand avait été informé du dépôt antérieur du rapport.

Le Barreau avait alors cru décent d'attendre que celui-ci en prenne connaissance avant de prendre des mesures plus énergiques.

La déclaration de Me Thibodeau n'a suscité aucune déclaration officielle.

Le nouveau ministre de la Justice, Me Jean-Jacques Bertrand a dit qu'il lira la déclaration du Bâtonnier avant de faire tout commentaire.

Quant à l'ancien ministre de la Justice, il s'est également abstenu de toute déclaration. Il a demandé cependant aux journalistes qui le questionnaient de demander au Barreau pourquoi l'enquête ne devrait porter que sur une période de cinq ans.

HANOI

SUITE DE LA PAGE 1

commentaire. Le Nord-Vietnam loge une plainte auprès de la Commission internationale de contrôle. Hanoï dit que plus de cent personnes ont perdu la vie au cours des deux raids. Le correspondant du journal communiste l'Unita à Hanoï (témoin de l'attaque) dit que les pilotes ont largué des bombes et du napalm (pétrole en gelée) au-dessus de deux quartiers populeux, à seulement 3,600 pieds du centre de la capitale. Le correspondant dit qu'il s'est agi d'"un véritable massacre" parmi les 500 familles entassées dans ces quartiers.

En guise de représailles, le Vietcong multiplie les attentats au Sud-Vietnam, à la demande de Hanoï. Ces attentats ont coûté déjà plusieurs vies aux Américains et aux Sud-Vietnamiens.

Même s'il laisse entendre que les rapports lui semblent exagérés, le quartier général à Saigon refuse de commenter.

Le porte-parole a simplement indiqué que le plus proche objectif de la capitale bombardée hier est situé à 5 milles au sud de Hanoï. Une carte a été présentée aux journalistes pour montrer l'emplacement des objectifs.

Hier, des porte-parole américains tant à Saigon qu'à Washington refusaient de commenter les informations diffusées par l'agence soviétique Tass et l'agence de presse nord-vietnamienne selon lesquelles les appareils américains s'étaient attaqués, pour la première fois depuis le commencement de la guerre, à des quartiers résidentiels de Hanoï.

Les bombardements du dépôt de véhicules situé à 5 milles au sud de Hanoï et celui de la gare de triage de Yen Vien, à 6 milles au nord-est de la capitale nord-vietnamienne, ont été les plus importants des 70 raids menés dans la journée d'hier par l'Aviation et l'aéronavale américaines au nord du 17e parallèle. L'aéronavale américaine a également bombardé le pont de Xuan Mai, à 23 milles au sud-ouest de la capitale. D'après les premiers rapports parvenus à Saigon, ce pont aurait été endommagé.

Les objectifs des autres missions étaient situés dans les régions de Thanh, de Vinh, de Don Soi, au sud, et de Haïphong, à l'est de Hanoï.

Les autorités nord-vietnamiennes ont lancé aujourd'hui un appel à leurs troupes au Sud-Vietnam et aux unités du Vietcong d'effectuer des attentats de représailles contre les raids américains qui, selon les autorités communistes, ont été dirigés contre la ville et la banlieue de Hanoï. Rappelons que le Vietcong avait attaqué au mortier l'aéroport de Tan Son Nhut, situé à proximité de Saigon, en guise de représailles contre le bombardement de Hanoï, au début de décembre.

Cet appel des autorités nord-vietnamiennes a été publié dans le quotidien Nhan Dan, organe du comité central du parti communiste nord-vietnamien. Le journal estime par ailleurs que le bombardement et le mitraillage de quartiers situés à l'intérieur des limites de la ville de Hanoï constitue "un dangereux pas dans l'escalade."

CONTROLEURS

SUITE DE LA PAGE 1

Paralysie des aéroports

Les 750 contrôleurs, dans une proportion de 578 à 33, ont décidé hier de se mettre en grève le mardi 20 décembre, à 8 h. du matin. Cet arrêt de travail risque de paralyser tous les grands aéroports du pays, à la veille du temps des Fêtes.

Quelques heures auparavant, hier aux Communes, l'Opposition avait vainement réclamé un débat d'urgence sur l'imminence de la grève des contrôleurs.

La motion fut présentée dès l'ouverture de la séance par le leader conservateur aux Communes, l'ex-ministre du Travail Michael Starr. Les néo-démocrates ont emboîté le pas mais les créditistes, tant caouettistes que thompsonistes, ont préféré faire confiance aux événements.

Historique du conflit

En fait, les 750 contrôleurs qui dirigent le vol de tous les avions en territoire canadien, sont mécontents de leurs salaires depuis longtemps. En 1962, ils manifestaient leur mécontentement pour la première fois : ils soutiennent que leur situation n'a fait qu'empirer depuis.

En 1965, leur association, affiliée au Congrès du Travail du Canada, s'adressait officiellement au ministère des Transports, à la Commission du Service civil et au Conseil du Trésor en vue d'obtenir une hausse de salaires. En avril 1966, la Commission du Service civil recommandait certains relèvements, mais les contrôleurs les jugèrent inacceptables. Le Conseil du Trésor est alors intervenu et a haussé quelque peu les échelles proposées par la Commission du Service civil. Les contrôleurs estimèrent encore les offres peu raisonnables.

En mai, l'association décida de demander à ses membres l'autorisation de déclencher une grève et en a avisé le gouvernement. Après une série d'entretiens entre les contrôleurs et M. Pickersgill et de hauts fonctionnaires, le gouvernement décidait d'instituer une enquête qu'il confia au juge Robinson.

A plusieurs reprises hier, MM. Pickersgill et Benson ont répété que M. Robinson n'était ni un conciliateur ni un médiateur, mais que son rôle se bornait à faire rapport de la situation au gouvernement.

De la mi-juillet à la fin de septembre, le juge a tenu des audiences et, le 7 novembre, il remettait au ministre des Transports la première partie de son rapport, qui ne traite que des salaires.

Tout au long de son enquête, le juge a laissé entendre que selon lui la question des salaires était le noeud du conflit, et c'est pourquoi il s'est empressé de faire rapport séparément sur cette question.

Les contrôleurs en conviennent d'ailleurs et sont également d'accord avec les recommandations du juge.

Le salaire maximum actuel des contrôleurs du trafic aérien est de $9,528 par année, et il faut au moins dix ans pour atteindre ce niveau.

Les contrôleurs de la classe supérieure — la classe 5 — gagnent en moyenne $9,000. Les contrôleurs du trafic aérien aux Etats-Unis, dont les fonctions sont comparables mais qui, souvent, ont plus d'aides à leur côté, touchent $14,000 par an. Le traitement initial d'un contrôleur de classe 1 au Canada s'établit à $4,800 par an.

Le juge Robinson a recommandé dans son rapport des relèvements moyens de 14 à 17 p.c., pour un maximum de $11,820 par année à atteindre en 15 ans au lieu de 10 ans, comme à l'heure actuelle.

Le ministre des Transports, hier aux Communes, s'est gardé d'affirmer que le gouvernement avait rejeté les recommandations du juge Robinson.

Il soutient cependant que le gouvernement serait "irresponsable" de s'appuyer sur un rapport partiel et qu'il ne peut prendre de décision avant d'avoir en main la deuxième tranche qui est directement reliée à la première.

"J'ai demandé au juge de hâter la préparation de la deuxième tranche, a-t-il dit, mais la dernière fois que je lui en ai parlé, il ne pouvait me la promettre avant le 21 janvier."

MONSANTO

SUITE DE LA PAGE 1

dustrielle et collaborent étroitement à faire respecter ces lois".

Le jury insiste aussi dans deux recommandations pour que les gouvernements municipaux et provinciaux effectuent des inspections plus complètes des industries chimiques, "qu'on ne se limite pas à compter les sorties d'eau et le nombre et la qualité des extincteurs". Le document suggère que "les différents services municipaux et gouvernementaux resserrent leurs services d'inspection et augmentent le nombre d'inspecteurs compétents (ce dernier mot est souligné deux fois dans le texte original — n.d.l.r.) et insistent pour que les lois soient observées".

Les experts qui ont jugé de l'affaire Monsanto souhaitent que les lois concernant la sécurité industrielle "soient amendées à la lumière des progrès scientifiques."

A l'égard de l'usine Monsanto elle-même, les recommandations sont nombreuses.

Le jury fait la distinction entre un "security officer" et un "safety officer". Le premier, dit le jury d'experts, "s'occupe surtout des gardiens, de la protection des secrets de production et des règlements généraux."

Le deuxième doit être un "ingénieur compétent. Nous recommandons qu'un ingénieur soit affecté au poste d'officier chargé de la sécurité du personnel."

D'après les faits établis durant l'enquête, un seul homme dans l'usine, le soir de l'explosion, avait la compétence voulue pour opérer l'autoclave dans lequel la réaction de polymer surchauffé s'est "emballée à un point tel qu'il n'y avait aucun moyen de la contrôler".

Lorsque l'opérateur s'en est aperçu, il était trop tard.

Le jury recommande que plus qu'un seul employé ait les connaissances voulues pour s'occuper de ces réacteurs, au cas où le préposé serait soit absent ou soit empêché de travailler efficacement par maladie ou autre cause.

Le jury recommande aussi pour l'usine Monsanto :

— qu'on installe des système efficaces d'avertissement automatique en cas de danger;

— que l'on perfectionne et rende semi-automatiques (contrôlables au moyen d'un simple bouton) les dispositifs d'évacuation des bains chimiques dont la réaction est incontrôlable et constitue un danger;

— que l'usine soit "compartimentée de manière que tout échappement de gaz ou de vapeur, accidentel ou non, ne se propage pas dans toute la bâtisse";

— que le système de ventilation soit tel que les ouvriers ne soient pas incommodés par les vapeurs;

— que l'on ne se contente pas de donner des instructions écrites aux employés, mais que les supérieurs discutent de tous les aspects de la sécurité avec eux, et reviennent souvent sur le sujet;

— que pour des tâches comportant une responsabilité, la compétence prime la séniorité;

— qu'une surveillance plus étroite soit exercée sur les ouvriers durant la nuit afin d'éviter toute absence prolongée;

— etc.

Enfin, le jury recommande que tout le personnel technique et les préposés à la surveillance "soient au courant de tout phénomène scientifique se rapportant à son devoir quotidien."

Il souhaite aussi que "toute instruction ou tout ordre écrit soit donné en français et en anglais".

"BIOS"

SUITE DE LA PAGE 1

la croissance et la forme des plantes et des animaux.

Le satellite véhiculera notamment 10,000 mouches à fruit, 1,000 insectes "à farine", 560 guêpes, 120 oeufs de grenouilles, 875 amibes, 13,000 cellules bactériennes, 78 plants de blé, neuf plants de poivriers, 10,000,000 de spores de moisissure d'orange et 64 petites fleurs bleues sauvages.

Durant tout le vol, la température devra se maintenir entre 65 et 75 degrés à l'intérieur de la capsule où devra régner également une humidité relative modérée.

Tous ces "passagers" devront se nourrir durant le voyage ; aussi, les biologistes ont-ils préparé des diètes à leur intention composées de céréales, de mélasse et d'un mélange à base de levure.

Ce lancement marque le début d'un programme auquel les Américains consacrent plus de $100 millions pour six expériences afin de trouver, s'ils existent, les dangers auxquels seront soumis les cosmonautes qui, dans l'avenir, entreprendront des missions de plusieurs mois, sinon plusieurs années.

Durant l'expérience en cours, une camera photographiera les plants de poivriers toutes les 10 minutes afin de voir si les feuilles croissent horizontalement en état d'apesanteur comme elles le font sur terre alors qu'elles sont soumises à la loi de l'attraction terrestre. Les racines feront également l'objet d'une étude poussée afin de déterminer dans quelle direction elles poussent.

Le gouvernement publiera bientôt le rapport Primo

de notre bureau de Québec

QUEBEC. — Le ministre des Finances, M. Paul Dozois, déposera le rapport Primo à l'Assemblée législative incessamment. Cette analyse de la situation financière de la province apparaît maintenant comme le plat de résistance qui sera servi au cours des débats sur l'adresse en réponse au discours du trône.

M. Dozois profitera de ce débat traditionnel pour exposer ses vues sur la situation financière du Québec, à la lumière des résultats de l'enquête menée par la firme de comptables Primo.

L'opposition attend ce moment avec impatience. M. Jean Lesage a demandé à midi que le rapport soit déposé le plus tôt possible pour permettre aux experts libéraux de l'étudier et de le commenter.

Entre autres, les députés Eric Kierans et Robert Bourassa attendent ce document avant de répondre au ministre des Finances, qui parlera prochainement. Tout dépend de la marche des exposés qui doivent être faits avant le sien.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 20
Maximum demain : 32

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC)

Régions du St-Maurice et du Lac-St-Jean : nuageux avec éclaircies et quelques légères chutes de neige ; températures près de la normale ; vents légers. Minimum et maximum à La Tuque et Chicoutimi 15 et 25. Aperçu pour jeudi : ciel variable et légères chutes de neige.

Régions d'Ottawa, de Montréal, de Québec et des Laurentides : nuageux avec périodes ensoleillées et légères chutes de neige ; vents légers. Minimum et maximum à Ottawa et Montréal 20 et 32, Québec et Ste-Agathe 15 et 25. Aperçu pour jeudi : temps clair avec périodes nuageuses.

Régions des Cantons de l'Est : nuageux avec neige intermittente ; vents légers. Minimum et maximum à Sherbrooke 10 et 30. Aperçu pour jeudi : nuageux puis ensoleillé.

DURANT 4 JOURS SEULEMENT
de midi à 10 p.m. tous les jours
H. DARWIN
présente
pour la huitième année
EXPOSITION et VENTE
de 150 PEINTURES A L'HUILE ORIGINALES
Exécutées par un groupe de
17 artistes européens
et collègues de grande réputation

Il y a 8 ans, ce groupe original tenait sa première exposition à Montréal. Depuis cette date, nous avons présenté les oeuvres de plusieurs nouveaux artistes lors de nos expositions. Aujourd'hui, nous avons le choix le plus étendu, la qualité la plus remarquable et les plus bas prix au Canada.

Un cadeau de Noël merveilleux et durable

Grandeur :	Prix du cat.	Prix de vente :
14 x 16	$ 45.00	$16.00
18 x 22	$ 70.00	$24.00
26 x 34	$115.00	$38.00
26 x 34	$125.00	$42.00
31 x 39	$200.00	$65.00
32 x 44	$235.00	$78.00
31 x 45	$265.00	$88.00

LES PRIX COMPRENNENT DES CADRES DE QUALITE

SALON DAUPHIN
HOTEL WINDSOR
MONTREAL
Entrée gratuite *Catalogue gratuit*
DERNIER JOUR, SAMEDI 17 DECEMBRE

VOTRE CADEAU DE NOËL !
NOS PRIX SONT TELLEMENT REDUITS QU'ILS SONT UN CADEAU DE NOEL POUR VOUS

CHAQUE CARPETTE DE BROADLOOM MODERNE FAITE A LA MAIN AVEC BORD FRANGE SERA EN VENTE DEMAIN

RONDE 4 pieds Rég. $35.00 EN VENTE $19.95
OBLONGE 3' x 5' Rég. $29.00 EN VENTE $15
OVALE 6' x 9' Rég. $99.00 EN VENTE $55
OCTOGONALE 6 pieds Rég. $59.00 EN VENTE $33

TAPIS A BORD FRANGE TOUTE FORME OU GRANDEUR FAIT SUR COMMANDE

Voici comment commander :
Faites votre patron en étendant de grands morceaux de papier brun d'emballage reliés ensemble sur le parquet, découpez votre patron à la grandeur désirée, essayez-le sur le parquet dans le décor de la pièce pour vous assurer que la grandeur totale et la forme sont exactement telles que vous les désirez.

NOS TAPIS MUR-A-MUR SONT AUSSI EN GRANDE VENTE
INSTALLATION AVANT NOEL. Si vous achetez maintenant
APPELEZ 273-9983

BROADLOOM / CARPETTES / VINYLE HORS SERIE / MOSAIQUE • Portez à votre compte • 3 ANS POUR PAYER • GARANTIE DE SERVICE POUR 10 ANS : Montréal Floor replacera votre tapis au besoin

LA MAISON AU 1,000,000 DE TUILES ET TAPIS

NOUVEAU SOFT-TRED
COUVRE-PLANCHER SOUPLE en VINYLE par SANDRAN
$2.98 vge car.
2, 3 et 4 vges de large irréguliers offerts à $2.49 la vge car.
Une couche souple et chaude de mousse entre le vinyle et l'envers le rend idéal pour planchers de béton de sous-sols — Peuvent être posés par n'importe qui. — Aucune colle nécessaire.
SOFT-TRED COUVRE-PLANCHERS DE VINYLE

TUILES de CERAMIQUE
4¼" x 8½" x ¼"
Calculez 4 tuiles au pi. car.
10 couleurs
COUVRE UNE SALLE DE BAIN 100 PI. CAR. SEULEMENT
Rég. $40.00 $20.00 tuiles seulement

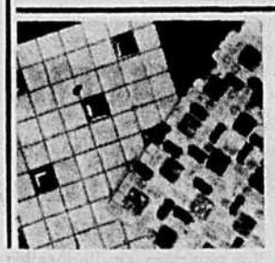

TUILES DE MOSAIQUE pour murs et planchers
• Motifs modernes, couleurs inaltérables, claires comme verre, ne ternissent pas.
• C'est si facile ; n'importe qui peut les poser.
MELANGES A
29¢ 39¢ 49¢ 59¢
80¢ 89¢ 99¢ $1.25
Feuilles d'un pi. car.

TUILES VINYLE PUR
Vente de tuiles "Carefree". Rég. 44¢ ch. — 12" x 12" — 5 couleurs.
SEULEMENT MAINTENANT 19¢

Le centre du COUVRE-PLANCHER
MONTREAL FLOOR COVERING, LTEE

15 est, BERNARD (angle St-Laurent) Stationnement autour du magasin 273-9983
3424, av. du PARC (angle Sherbrooke) Auparavant rue Bleury 842-8871
392 boul. LAFLEUR Ville LaSalle Centre d'achats Pont-Mercier 366-7705

Tous nos magasins sont ouverts jusqu'à 6 h. - Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. - Samedi jusqu'à 5 h.
LE MAGASIN DE VILLE LASALLE OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'A 9 HEURES

Un vol à main armée empêche la PP d'établir un record

La Sûreté provinciale a appris avec consternation hier soir qu'on venait, dans la région de St-Hyacinthe, à Michaudville, de commettre dans la Caisse Populaire, un vol à main armée d'un peu plus de $3,000.

"Nous n'aimons pas évidemment l'annonce de mauvaises nouvelles, a commenté l'inspecteur Paul Gagnon, chef de l'escouade des vols à main armée.

"Mais celle d'hier nous a navrés davantage parce qu'à cause de ce montant de $3,000, le total de l'année vient d'atteindre $100,000 dans les banques et les caisses sous la surveillance de la PP.

"Or ce chiffre de $100,000 est tellement bas, que nous espérions cette année établir un nouveau record et nous maintenir en deçà de cette marge fatidique."

L'inspecteur Gagnon faisait allusion au très petit nombre de hold-ups commis cette année dans les régions soumises à la juridiction de la PP :

"Des mois s'écoulent sans qu'il ne se commette plus qu'un ou deux attentats de ce genre.

"Et par hasard cette année, le total des hold-ups n'avait pas encore rapporté $100,000 à leurs auteurs."

M. Gagnon pour citer ces chiffres statistiques se basait sur des compilations dressées par les sergents d'état-major Bernard Desnoyers et Gérard Ducharme, qui dirigent l'escouade.

Deux années à un récidiviste pour un vol avec violence

Le juge T.-A. Fontaine a imposé, hier après-midi, une peine de deux ans de pénitencier à un homme d'âge moyen et récidiviste . . . par surcroît, pour un vol avec violence.

Clovis Brouillard, âgé de 55 ans, dont les antécédents judiciaires remontent à 1928 (ils couvrent deux pages, papier ministre) était accompagné d'un adolescent, le mois dernier, lorsqu'ils attaquèrent le propriétaire d'un magasin de la rue Sainte-Catherine, en dehors de son établissement, lui brisèrent le nez et prirent ensuite la fuite avec un baletot de $80.

Courrier

SUITE DE LA PAGE 3

taire, son fils, Raymond, MM. Imbeault et Ouellet, s'affairaient hier après-midi à mettre la dernière main au texte de la convention collective ou à remettre en marche le service de livraison du courrier.

Est-ce la fin des sous-contrats ?

M. Côté a annoncé hier que la compagnie Rod Service était "réengagée". Il avait, dimanche, suspendu temporairement les contrats de cette entreprise, car elle ne pouvait remplir ses engagements. Le ministre avait fait appel au public pour le transport du courrier, et, selon lui, la réponse a été très bonne.

M. Côté a insisté sur le fait que l'augmentation consentie aux employés de Rod Service peut paraître élevée. Mais il faut savoir, a-t-il dit, que cette augmentation tient compte de la réduction des heures de travail de 50 et même 70 heures à 40 heures.

Il a ajouté que cette grève aura pour effet d'accélérer les travaux d'un comité qui enquête depuis six mois pour savoir s'il serait plus rentable pour le ministère des Postes d'avoir sa propre flotte de camions ou de continuer à donner le transport du courrier à contrat à des entrepreneurs privés.

L'injonction

Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin a croisé M. Côté dans un corridor de l'édifice des postes, rue Cathcart, peu après la conférence de presse de ce dernier. Le chef syndical a particulièrement reproché à M. Côté d'avoir demandé à la Cour supérieure l'émission d'une injonction ex parte qui excluait la possibilité de faire tout piquetage.

M. Côté a allégué des raisons d'intérêt public pour motiver son geste.

De toute façon, se consolent les syndicalistes, l'injonction n'a pas eu d'effet désastreux puisque la grève s'est réglée le jour même de son entrée en force.

Les négociateurs des deux parties et le ministre des Postes et ses conseillers ont négocié de 3 h. lundi après-midi à 11 h. mardi matin. Ils étaient assistés de deux conciliateurs du ministère fédéral du Travail, MM. Charles-E. Poirier et Roger Fournier.

Les grévistes étaient retenus en assemblée générale depuis la veille. Hier matin, à 4 h. leurs négociateurs sont venus les rencontrer pour dire que les pourparlers avançaient.

A 11 h., les dirigeants syndicaux revenaient leur faire un rapport final et recommandaient d'accepter le projet de contrat de travail, "car c'est le mieux que nous pouvons obtenir dans les circonstances", a dit M. Jean-Robert Gauthier, vice-président exécutif de la Fédération canadienne des employés de services publics (CSN), qui a fait le rapport au nom du comité.

M. Gauthier a expliqué qu'"on avait affaire à un employeur qui ne voulait pas prendre ses responsabilités et à un gouvernement qui voulait enlever le contrat à votre employeur".

"Il y avait contre nous une vaste conspiration, une entente implicite pour nous créer des embûches. On a même eu un ministre qui est devenu le scab no 1 du Canada".

Il fallait aussi tenir compte de la situation suivante : le piquetage n'était plus permis par suite d'une injonction prise par le ministère des Postes. "Nous n'avions aucune garantie que vous seriez réembauchés". M. Gauthier a aussi souligné le fait que le gouvernement fédéral venant d'accorder une hausse de 25 cents l'heure aux 20,000 postiers canadiens, ne voulait pas créer de précédent à Montréal.

Il a ajouté que le matin même c'est le ministre des Postes, M. Côté, qui avait bloqué les négociations. "On ne voulait pas que Rod Service ait le contrat. La pire déception du ministre a été d'apprendre que le syndicat et l'employeur en étaient venus à une entente".

M. Gauthier a aussi souligné : "Nous avons paralysé les postes, ce que 20,000 travailleurs n'ont pas eu la force de faire", faisant allusion à la récente menace de grève des postiers.

Il a ensuite décrit chacune des clauses de la convention collective de travail.

Les employés ont obtenu une hausse de 78 cents l'heure répartie sur deux ans.

Une première augmentation de 23 cents l'heure, portant un effet rétroactif au 3 juin 1966, portera le salaire des chauffeurs de $1.97 à $2.20.

Dès la signature de la convention collective, une autre augmentation de 10 cents viendra s'ajouter. Le 1er janvier 1967 la semaine de travail sera réduite à 48 heures. Le 1er juillet 1967, alors que la semaine de travail sera de nouveau réduite, à 40 heures cette fois, le taux horaire sera porté à $2.65. Le 1er janvier 1968 s'ajoutera une autre hausse de 10 cents l'heure, portant le salaire horaire à $2.75. C'est plus que l'augmentation consentie récemment par un entrepreneur de Toronto, W. H. Bacon, qui possède des contrats identiques à ceux de Toronto, M. Gauthier a en effet déclaré que les employés de cet entrepreneur avaient obtenu une hausse de 65 cents dans un contrat de trois ans.

Troubles

SUITE DE LA PAGE 3

services d'au moins un négociateur qui comprenne le français.

La Sûreté provinciale du Québec a envoyé sur les lieux une dizaine d'agents.

Il est de plus en plus question que les employés de l'affinerie de zinc Canadian Electrolytic (une filiale de Noranda Mines) — dont la production est reliée à l'usine d'Allied Chemicals qui fournit de la matière première — prêtent main-forte aux grévistes d'Allied.

L'usine de cette dernière entreprise est située dans une île reliée à la terre ferme par un pont sur lequel passe aussi la voie ferrée. Le ravitaillement du personnel qui demeure à l'usine s'effectue par hélicoptère, affirme M. Boulanger.

Autre injonction

Le même syndicat fait face à une autre injonction, émise par le même juge, M. Jean-Paul Charbonneau, qui limite cette fois le piquetage à trois devant les entrées de l'usine Hinde and Dauch, une filiale de Domtar, à Montréal.

Dans ce cas, la compagnie réclame de plus des dommages qu'elle évalue à $35,000. Elle se plaint que par suite d'intimidations les deux tiers de son personnel de bureau et des cadres refusent de travailler. Elle aurait également à déplorer des dommages à sa propriété et à ses véhicules.

EXPLOSION

SUITE DE LA PAGE 3

danger que représentaient les charges d'explosifs, MM. Adélard Mallette et Niel Groulx se précipitèrent à l'extérieur afin d'avertir les occupants des maisons avoisinantes du danger qu'ils couraient.

M. Groulx, âgé de 22 ans, revint cependant à l'intérieur de la bâtisse en flammes et il réussit à sorti une camionnette remplie de caisses de dynamite.

Une grue mécanique, deux camions et une automobile ont été détruits. Ils étaient la propriété de M. Jean-Paul Roy, entrepreneur en excavation. Sur les lieux, des débris jonchaient les parterres et une foule de curieux s'est vite assemblée. Une maison de construction récente, appartenant à M. Roméo Montpetit, a été la plus lourdement endommagée. Le toit de la galerie s'est effondré, les portes ont été arrachées de leurs gonds et la plupart des vitres ont volé en éclats. Dans une autre demeure, 29e avenue, un mur a été déplacé d'environ quatre pouces . . .

Les pompiers de Melocheville, sous la direction du chef Roland Charlebois, ont combattu le sinistre tandis que les agents de la Sûreté provinciale du détachement à Valleyfield, aidés du chef Picard de Maple Grove, empêchaient la foule de s'approcher trop près du brasier où des fils électriques reposaient sur le sol.

Tôt cette nuit, on n'avait pas encore osé se prononcer sur l'étendue, même approximative, des dégâts matériels.

CANNE

SUITE DE LA PAGE 3

bitre pour décider que l'"Indigirka" l'emportait ayant touché le premier les limites intérieures du port.

Le port de Montréal n'est pratiquement plus fermé durant la saison froide. L'année dernière, il n'y a qu'une seule journée durant laquelle aucun océanique ne s'est trouvé dans le port.

Hier encore, bien que le calendrier indiquait le 13 décembre, le port comptait 62 navires, dont 37 océaniques.

Montréal emprunte $27 millions au Canada

Par suite d'une décision prise hier après-midi par l'administration Drapeau-Saulnier, la ville de Montréal emprunte $27,643,000 sur le marché canadien des obligations, au taux effectif de 7.49 p. 100.

Compte tenu de ce nouvel emprunt, le comité exécutif s'est ainsi prévalu de toutes les autorisations d'emprunt contenues dans des règlements municipaux pour défrayer le coût de construction et de l'équipement du métro, coût estimé à $213,700,000.

Le comité exécutif a accepté l'offre formulée par 59 maisons de courtage, offre signée par la Banque de Montréal. Il a ainsi vendu à ce syndicat une émission d'obligations de $27,643,000 au prix de 95.415 p. 100 de leur montant total en principal, portant un taux nominal de 7 p. 100, ce qui donne un taux d'intérêt effectif de 7.49 p. 100.

On se rappelle, incidemment, que la ville de Montréal a emprunté, le mois dernier, $55,000,000 aux Etats-Unis : soit $30,000,000 pour fins du métro, puis $25,000,000 pour fins de l'Expo 1967.

Jusqu'à hier, la ville avait emprunté $186,056,250 relativement à la construction et à l'équipement du métro.

C'est par voie de négociation et non pas par voie de soumissions publiques — que l'administration D.-S. a procédé pour la vente des obligations au montant de $27,643,000.

MANOEUVRES

SUITE DE LA PAGE 3

local 301 convoquera une assemblée générale en plein après-midi, paralysant ainsi de nombreux services municipaux.

Après la réunion, hier soir, une centaine de syndiqués ont participé à une procession autour de l'hôtel de ville. Une quinzaine de voitures faisaient partie du cortège. C'était, selon l'expression de l'un des syndiqués," un avant-goût de la grève qui éclatera bientôt".

Auto vs camion : conducteur tué

Un automobiliste de 31 ans, M. Réal Ross, qui habitait au 446 Place Jacques-Cartier, chambre 407, a perdu la vie dans une collision survenue sur la route no 2, près de Lanoraie, vers 1 h. hier après-midi.

La voiture, dans laquelle la victime voyageait seule, est entrée en collision avec un lourd camion.

Meurtre non prémédité: emprisonnement à vie

Un jury a trouvé Robert (Tit-Kid) Villeneuve, âgé de 24 ans, coupable de meurtre non prémédité, relativement à la mort de M. Charlemagne Gingras, de Verdun, dont le corps avait été découvert dans un terrain de stationnement, le 9 septembre 1964, aux petites heures du matin.

Le juge Ignace-J. Deslauriers l'a condamné séance tenante au pénitencier à vie.

(Voir en page 8 les détails du procès)

Un aspirant-voleur se laisse convaincre qu'il vaut mieux détaler

Un commerçant montréalais, propriétaire du restaurant Mooney, situé au 2429, rue Coleraine, a réussi, hier soir, à convaincre un aspirant voleur à main armée à sortir bredouille de son établissement et reprendre au moins temporairement le droit chemin.

"Es-tu fou ? Je n'ai que $9 dans la caisse ! Tu ne vas pas commettre un vol pour une somme pareille!" s'est exclamé le restaurateur, M. Thomas Mooney, en ignorant le revolver qu'un individu venait de braquer sur lui en un geste fort significatif.

Déconcerté par les mots de sa victime, l'intrus a d'abord reculé jusqu'à la porte du restaurant et a détalé en courant après avoir encore entendu M. Mooney lui affirmer qu'un passant avait assisté à cette tentative de vol et ne manquerait pas d'identifier son auteur.

Panne d'électricité

Une défectuosité dans les lignes de transmission de l'Hydro-Québec entre Bersimis et Montréal a causé une interruption du service de distribution de l'électricité à Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles, vers 11 h ce matin.

L'arrêt du service n'a duré que 15 minutes environ. On ne connait pas encore la cause de cette défectuosité.

La mise au point d'un président de syndicat

SAINTE-THERESE — Les dirigeants de la section de Sainte-Thérèse du syndicat des enseignants expriment "le regret que des membres du groupe se soient servis du nom de l'organisme professionnel, pour lancer leurs idées sur l'usage des manuels en langue anglaise au Séminaire de l'endroit".

Dans un communiqué, le président de la section, M. Léon Debien, a déploré que, "de l'étude d'un problème, on en ait tiré une prise de position syndicale". Il a aussi regretté un manque de solidarité syndicale de la part de ceux qui sont à la source de l'article, paru dans la page des Informations régionales de LA PRESSE, jeudi le 8. M. Debien a, enfin, déploré que des personnes aient mise en cause l'analyse d'une situation, qui y gagnerait à une étude avec lucidité et avec réalisme.

T.V. en COULEUR CHEZ Langelier Valiquette

CLAIRTONE

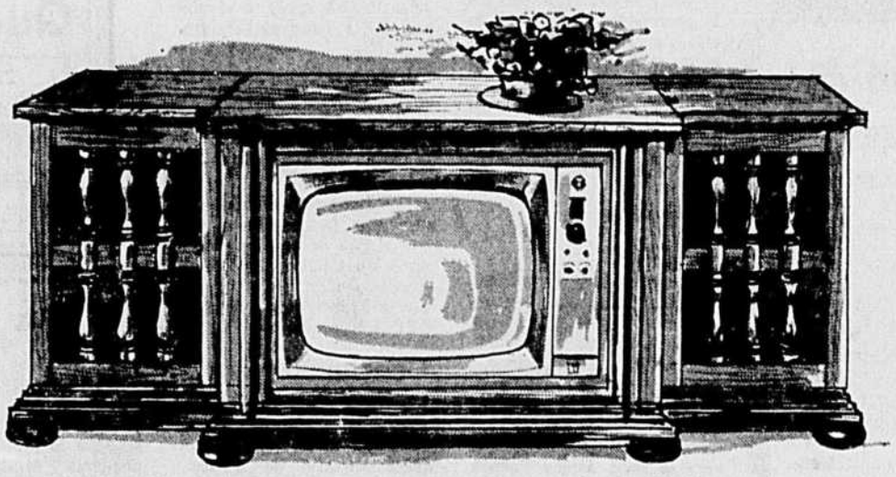

Modèle 7095 Infanta — Style espagnol — combiné télévision en COULEUR 25" — avec deux portes escamotables, tourne-disques Garrard 3000, radio AM/FM à multiplex et châssis "Solid State" T-11 - 68½" x 22½" x 29½". **1,595.** 56.00 par mois

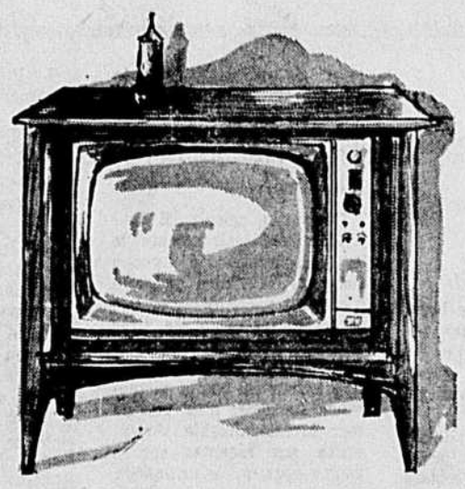

Modèle 7101 Princess — télévision en COULEUR 25" Clairtone Style Contemporain — portes escamotables - 36" x 22" x 30". **1,050.** 37.00 par mois

LIVRAISON

GARANTIE

POUR NOEL

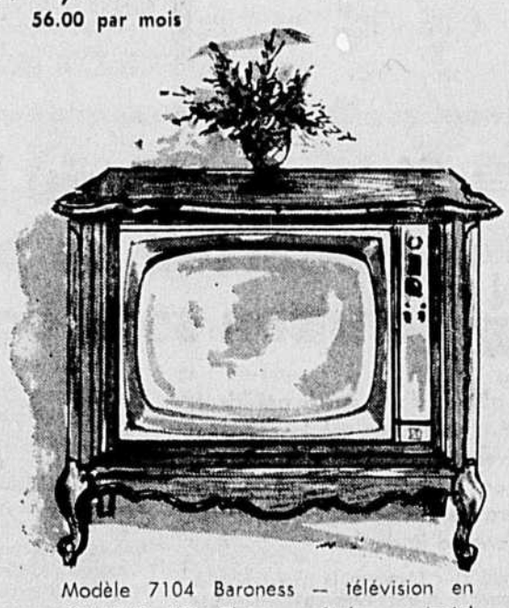

Modèle 7104 Baroness — télévision en COULEUR 25" Clairtone Style provincial français — fini fruitier antique — portes escamotables — 36½" x 22" x 29". **1,295.** 45.70 par mois

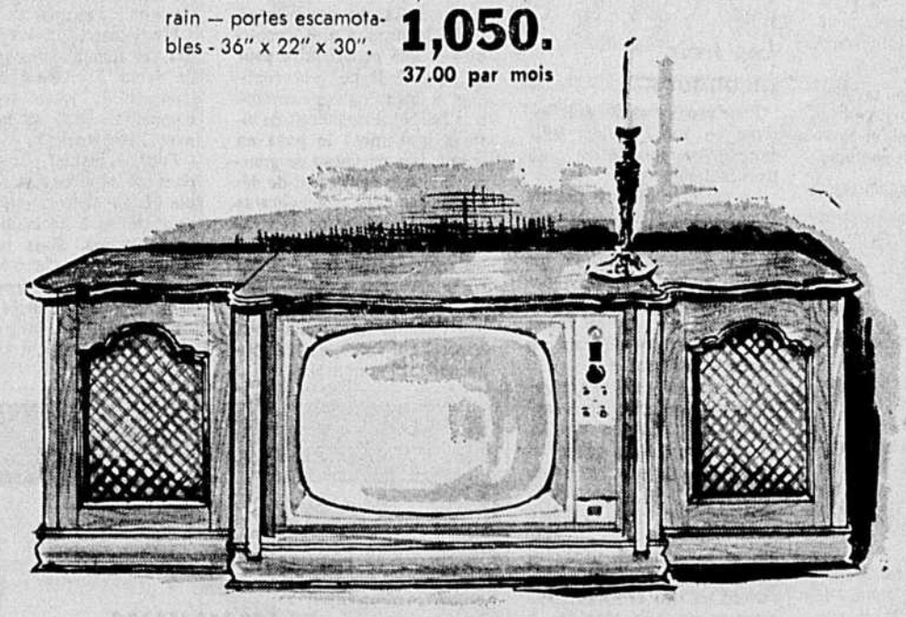

Modèle 7094, Baroness théâtre. Style provincial français. T.V. en couleur avec portes escamotables. Tourne-disque Garrard 3000, radio AM/FM, à multiplex et châssis "Solid State" T 11, 69½" x 22½" x 26½". **1,595.** 56.00 par mois

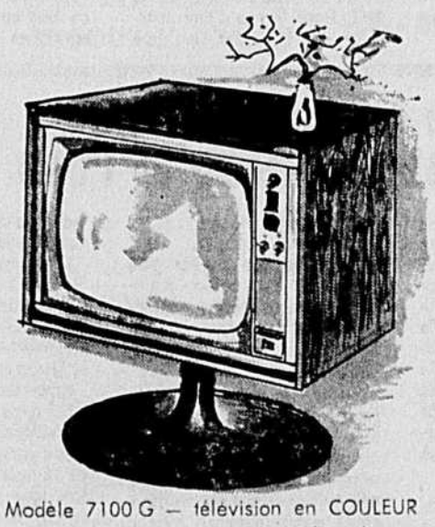

Modèle 7100 G — télévision en COULEUR 25" — style contemporain bois de palissandre — dessus en cuirette noir — T.V. montée sur une base pivotante à 30 degrés à gauche ou à droite. 30" x 18½" x 32" **1,150.** 40.50 par mois

AU CARREFOUR DU METRO

Stationnement à l'arrière du magasin ou en face.

LANGELIER-VALIQUETTE LTEE, 510 EST, STE-CATHERINE TEL. : 842-8811

Ouvert de 9.30 a.m. à 5.30 p.m. Jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9 hrs.

MONTREAL, MERCREDI 14 DECEMBRE 1966 — 82e ANNEE — No 290

téléphoto PC

On ne pouvait fouiller dans la ferraille, ce matin, à cause du wagon de propane.

Evacuation d'une partie de la ville de Pickering

PICKERING, Ont. — On se servait de pompes, ce matin, pour récupérer 67 tonnes de propane d'un wagon citerne d'un convoi qui a déraillé, hier soir, lors d'une collision avec un camion chargé de 15 tonnes de sable, à Pickering, non loin de Toronto. L'accident a fait deux morts : le conducteur du camion, M. Allen Feeney, âgé de 30 ans, et son fils, âgé de cinq ans.

Hier soir, la police ontarienne a fait évacuer une partie de la petite ville de Pickering, à cause de la menace que constituait le wagon de propane. 200 personnes ont quitté les lieux, mais ont pu réintégrer leur domicile par la suite.

On a déjà retrouvé le cadavre du garçon de 5 ans, mais pas celui du conducteur. On croit qu'il est enseveli sous le sable et les débris tordus du camion.

On ne pouvait pas ce matin fouiller dans la ferraille, tant qu'on n'aura pas vidé la citerne de propane, ce qui devra durer jusqu'à minuit ce soir.

La violence du choc a fait dérailler deux locomotives diesel et 20 des 150 wagons du convoi de marchandises du Canadien Pacifique.

La police n'a pas forcé les gens à quitter leur demeure, à trois quarts de mille à la ronde, mais les a seulement invités à s'éloigner, par mesure de prudence.

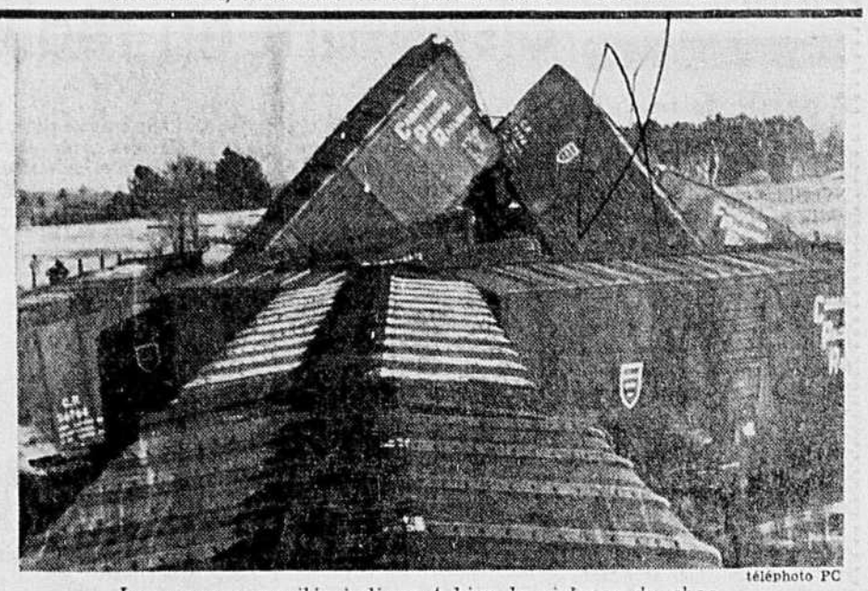

téléphoto PC

Les wagons empilés indiquent bien la violence du choc.

Ce dont ont besoin les Antilles, c'est de leur industrialisation

— Sir Alan Reece

par André Luchaire

"Le gouvernement de Trinidad est fort reconnaissant au Canada d'avoir compris que la meilleure solution aux difficultés économiques des Petites Antilles (West Indies) est de favoriser le développement industriel et l'ouverture de marché pour l'éventuelle production locale — au lieu d'ouvrir à peine les portes à une immigration que l'on confie à des tâches serviles."

C'est ce qu'a déclaré hier Sir Alan Reece, président de la Corporation de Développement industriel de Trinidad-Tobago, de passage à Montréal où il est venu se rendre compte sur place de l'avancement des travaux de construction du Pavillon de son pays à l'Exposition.

Trinidad, la plus grande des Petites Antilles, et la plus rapprochée aussi du continent sud-américain, (elle se situe à moins d'une dizaine de milles du Venezuela oriental) a, avec sa voisine, Tobago, une population globale de 1,500,000 habitants — dont 40,000 chômeurs.

L'avenir économique du pays, a-t-il expliqué, est lié à l'industrialisation, car elle seule peut dégager Trindad du monopole qui hypothèque ses exportations principalement agricoles: celui de l'United Fruit Corporation.

Sir Alan Reece a en particulier loué le Canada pour ses "soft loans" — prêts à conditions très favorables, — qui n'attendent que des utilisateurs.

SIR ALAN REECE

A date le gouvernement canadien aurait engagé pour environ $4 millions — auxquels s'ajoutent $1,000,000 en assistance technique.

Le développement industriel, a-t-il souligné, est devenu une nécessité fondamentale, ne serait-ce qu'en raison de l'accroissement annuel de 6,000 unités de main-d'oeuvre, qui viennent s'ajouter à un marché du travail alourdi par le fait que la plupart des chômeurs sont sans expérience, n'ayant jamais eu de travail.

Les deux secteurs que les dirigeants de Trinidad-Tobago envisagent de préférence pour le développement de leur pays, ce sont ceux du vêtements, et de l'électronique.

"Ce sont en effet, a-t-il souligné, ceux qui conviennent le mieux à une main-d'oeuvre dotée d'une grande habileté manuelle comme le nôtre."

A la conférence de presse a pris également part le professeur Wlliam DiMas, économiste du gouvernement de son pays, diplômé de l'université de Cambridge (Angleterre), qui donne actuellement des cours à l'université McGill.

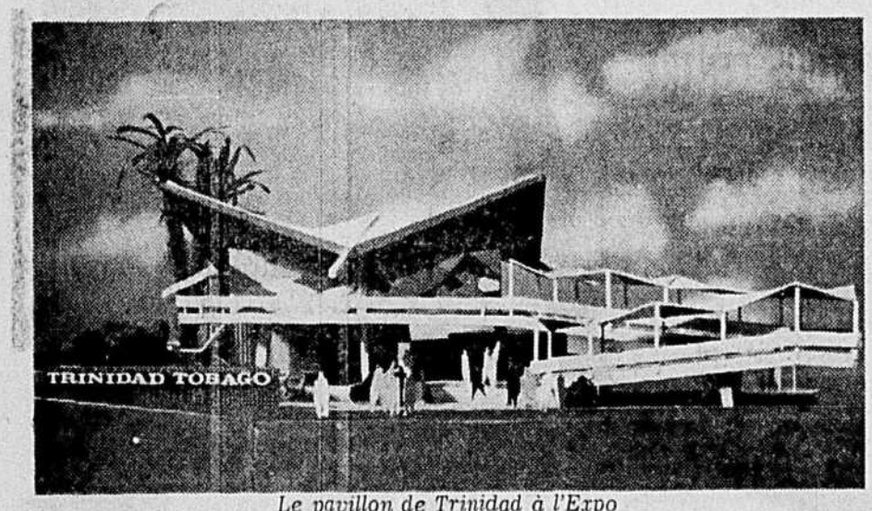

Le pavillon de Trinidad à l'Expo

Hausse de l'impôt prévue à Trois-Rivières

L'augmentation présupposée est attribuée au contrat collectif intervenu entre la ville et ses policiers

TROIS-RIVIERES — L'impôt foncier à Trois-Rivières subira sans doute une hausse. L'exigence d'une augmentation du taux apparaîtra probablement dans le bilan du prochain exercice financier. Le gérant Roger Lord en a laissé entendre la possibilité. Par ailleurs, on constate que les policiers et pompiers trifluviens comptent parmi les mieux rétribués au Québec.

Si hausse de l'impôt foncier, il y a, ce sera le premier changement depuis deux ans, alors que les administrateurs du temps l'avaient baissé de dix sous, pour le porter de $1.35 à $1.25. Les observateurs attribuent l'augmentation présupposée, au nouveau contrat collectif intervenu avec les policiers de la ville, puisque cet accord a entraîné un déboursé supplémentaire d'au moins $80,000, c'est-à-dire les cinq pour cent environ de la perception en impôts municipaux.

On souligne que le budget, dont la ville trifluvienne disposait durant son exercice financier, $7,250,000, est totalement épuisé depuis le 31 août. On sait que l'année a comporté des élections municipales et que les travaux à des pavages ont été entrepris en grand nombre. Durant les quatre mois passés, la ville a dû recourir à des emprunts pour subvenir à ses besoins administratifs.

En ce qui regarde les traitements aux policiers et pompiers, en plus de leur revenu hebdomadaire moyen dépassant les cent dollars, ils ont bénéficié d'un bon nombre d'heures supplémentaires, à raison de $3.25 l'heure en moyenne. Durant l'année en cours, ils ont accumulé 23,300 heures, alors que l'année précédente, ils ont exécuté que 17,579 heures et en 1964, 11,801 heures.

La ville trifluvienne devra verser cette année $75,725 à ses 145 réclamants en temps supplémentaires, c'est-à-dire en moyenne $520 à chacun d'eux. Ce montant ajouté au traitement hebdomadaire porte le salaire moyen des policiers à $6,000.

Tenons également compte que le nouveau contrat collectif, intervenu la semaine passée, accorde aux policiers des hausses de vingt-cinq sous l'heure à leur rétribution en temps supplémentaire, l'une l'an prochain, l'autre en 1968.

Encore 70 navires attendus dans le port de Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES — Le port de Trois-Rivières terminera son année de navigation avec un déficit léger, si tant est qu'il accuse un état financier déficitaire.

D'après le directeur du port trifluvien, M. Théophile Lauzon, durant les onze premiers mois de l'année, le volume des marchandises manutentionnées s'élève à 4,839,001 tonnes. Le tonnage transbordé l'année précédente avait été de 114,611 tonnes plus élevé. En ce qui a trait au nombre des navires en escale, les administrateurs portuaires ont enregistré une baisse de 176 vaisseaux, en comparaison avec l'année précédente.

Durant le mois de novembre, 235 navires se sont ancrés dans le port. Cette affluence marquait une recrudescence de 90 vaisseaux pendant le même mois en 1965. Les administrateurs l'ont qualifiée de résultat remarquable.

IGA

VIANDES À BAS PRIX

DE MARQUE "ROUGE" ou "BLEUE"

Toutes les viandes offertes par votre marché EXCEL ont été inspectées par le Gouvernement et ont été sélectionnées par nos bouchers pour vous garantir SATISFACTION ABSOLUE

RÔTI de haut-côté 45¢ lb

PRIX EN VIGUEUR LES 15-16-17 DECEMBRE 1966

RÔTI de côtes croisées 65¢ lb

SMOKED MEAT "MARTIN" Environ 2 onces 4/99¢

TOURTIERES "MARTIN" 16 onces 69¢

BANANES jaunes dorées "CHIQUITA" 2 lb 29¢

LAITUE fraiche et croustillante Grosseur 24 2 pommes 29¢

TANGERINES GROSSEUR 210 25¢ douz.

QUALITE — BAS PRIX !

PECHES	AUSTRALIENNES K. Y.	Boite 28 oz.	3/1.00
MARINADES	SUCREES "HEINZ"	Pot 16 oz.	3/1.00
CORNICHON	'Heinz' Bread & Butter	Pot 16 oz.	3/1.00
SAUCE	AUX POMMES "SCOTIAN GOLD"	Boite 20 oz.	5/1.00
JUS de POMMES	"SCOTIAN GOLD"	Boite 48 oz.	3/1.00
CROUTE	A TARTE "BETTY CROCKER"	Boite 18 oz.	3/1.00
JUS DE TOMATES	"CLARK"	Boite 20 oz.	7/1.00

THE "RED ROSE" O.P.		Boite 60's	79¢
RAGOUT DE BOULETTES	"CORDON BLEU"	Boite 20 oz	59¢
DEJEUNER INSTANT	"CARNATION"	Boite 6 oz	69¢
REMPLISSAGE à tarte aux cerises	"STAFFORD"	Boite 20 oz	49¢
NOURRITURE pour bébés	"GERBER"	Pot 4¼ oz	7/99¢
OLIVES nature	"McLARENS" med. grosses	Pot 15 oz	2/99¢
OLIVES Manzanilla farcies	"McLARENS"	Pot 15 oz	59¢
CORNICHONS sucrés	"McLARENS"	Pot 16 oz	69¢
BETTERAVES marinées sucrées	"RAYMOND"	Pot 24 oz	4/1.00
LUMIERES "G.E."		40-60-100 watts	4/99¢
EAU DE VICHY "CELESTIN"		Bouteille 32 oz	59¢
EAU DE VICHY "CELESTIN"		Bouteille 7 oz	29¢
PAPIER TOILETTE "WHITE SWAN"		Rouleaux	6/79¢
SERVIETTES "WHITE SWAN"		Paquet 60's	2/39¢
ESSUIE-TOUT "WHITE SWAN"		Rouleaux	2/53¢
SAVON "FAB" 40¢ de rabais		Format familial	1.19
DESODORISANT "FLORIENT"		Canette 5½ oz	75¢
DENTIFRICE "COLGATE" Super		Tube	99¢
FIXATIF A CHEVEUX "HALO"		Canette 11 oz	89¢

APPRET à salade "MIRACLE WHIP" Pot 16 oz 39¢

CAFE MOULU "CHASE & SANBORN" Sac 1 lb 89¢

TOMATES de choix DE L'ONTARIO Boite 28 oz 3/89¢

Marchés indépendants LES MARCHES Excel D'ALIMENTATION "Assez grands pour vous servir assez petits pour vous connaître"

ATTENTION ! Résidents de Cité de Laval. Un NOUVEAU SUPER-MARCHE EXCEL est maintenant ouvert au 165, 7ème AVENUE LAVAL DES RAPIDES. Tél. : 663-5600

EN TRE NOUS

PAR MARCEL DESJARDINS

Scotty Bowman souligne les bons côtés de la nouvelle entente

Scotty Bowman, l'ancien dépisteur du Canadien puis instructeur du Canadien Junior qui remplira ce même dernier rôle avec les Blues de St-Louis à partir de l'an prochain, était de passage dans la région de Québec dans les premiers jours de décembre. Ce qu'il a vu l'a énormément réjoui comme homme dédié à la cause du hockey et l'a convaincu que la province de Québec continuera à demeurer au cours de l'avenir l'une des meilleures sources d'approvisionnement de joueurs pour les diverses équipes.

Lui qui pourtant connait très bien la région pour l'avoir traversée maintes et maintes fois au cours du passé a néanmoins été surpris par le nombre de patinoires à ciel ouvert comme par celui des enfants qui se plaisaient à jouer au hockey.

Dans la plupart des cas, ces jeunes patinaient en tous sens et à toute allure dans des efforts pour rejoindre la rondelle qui voyageait follement entre tous ces petits bonshommes, un spectacle qui aurait grandement plu à Brian O'Neill, l'adjoint du président Clarence Campbell de la Ligue Nationale. Car, encore hier soir, au cours de sa causerie qu'il prononçait devant les membres montréalais des Clubs d'Administration Industrielle du Canada, O'Neill disait combien il était bon de voir les très jeunes jouer au hockey pour s'amuser. Il s'insurgeait contre cette tendance à bourrer le crâne de ces jeunes enfants de détails techniques, à fournir des efforts au-dessus de leurs forces, de jouer comme si un championnat était en jeu. "Laissez-les donc tout simplement s'amuser", s'exclamait-il.

Scotty Bowman

Bowman voit donc dans le Québec un territoire où les joueurs de hockey continueront à pulluler et où à cause de la nouvelle entente entre la Ligue Nationale et l'Association Canadienne de hockey amateur nos hockeyeurs prolongeront leurs carrières de plusieurs années.

Voici comment il nous explique son raisonnement. Jusqu'ici, à cause de la mainmise du Canadien sur la presque totalité des meilleurs talents locaux, la plupart de ceux de 16, 17, 18 ans ne recevaient pas d'offres du Bleu Blanc Rouge, ne voyaient aucun avenir pour eux dans le hockey. Cette idée devenait plus conclusive que jamais si à l'âge normal où la chose aurait dû se produire ils ne devenaient pas membres du Canadien Junior. Désappointés, estimant que cela signifiait qu'ils n'avaient pas le talent nécessaire pour réussir dans le hockey, ils abandonnaient la pratique de celui-ci. Ils sont innombrables ceux qui, à cause de cette fausse notion des choses, ont déserté le hockey.

Mais comme, à l'avenir, aucun joueur ne pourra devenir professionnel avant d'avoir vingt ans révolus, qu'aucun d'eux ne recevra auparavant d'offres d'équipes professionnelles, il est raisonnable de penser que la plupart de ceux qui s'adonnent au hockey continueront à le pratiquer jusqu'à cet âge et même après car il y a lieu de croire que la nouvelle entente va donner naissance à plusieurs ligues seniors dans les rangs desquels sortira une deuxième moisson de joueurs de carrière.

Un jeune homme, qui continue à jouer au hockey jusqu'à 20 ans, poursuivra pendant deux, trois ou quatre autres années son chemin dans la même voie, prétend-on. Or, le passé a prouvé combien nombreux sont les jeunes qui n'atteignent leur valeur qu'à 22, 23 et 24 ans. Combien de joueurs, qui auraient fait une carrière très fructueuse dans le hockey professionnel s'ils avaient persévéré dans leurs efforts au lieu de se décourager et d'abandonner parce que les clubs juniors A n'étaient pas venus les chercher.

Pour un, Bowman pense que quantité de joueurs de 22 ans feront le saut dans les circuits professionnels à l'avenir.

Il y a un autre détail qui amène le futur instructeur du St-Louis à penser qu'à cause de l'entente la carrière de nos jeunes joueurs sera plus longue. L'un des effets de l'accord sera d'empêcher le transfert de jeunes d'une province ou même d'une ville à une autre. Un hockeyeur de Québec, Chicoutimi, Rimouski continuera à jouer chez lui même s'il est très brillant et s'il fait voir des signes très prometteurs. En demeurant à jouer avec le même club, il continuera à évoluer avec de petits compagnons qui connaitront plus de succès à cause de sa présence et qui voudront l'imiter. Nous reverrons donc au sein de ces clubs ici et là des lignes entières qui se développeront comme telles et qui ne seront pas brisées par le transfert d'un membre à une autre équipe.

Bowman se dit convaincu que la disparition des "super-ligues", des "super-clubs", des "super-organisations" va populariser davantage le hockey dans les diverses régions où chacune d'elles conservera ses étoiles, ses attractions. C'est ce qui, selon lui, ramènera l'homme d'affaires, le commerçant, le marchand ou le professionnel de la localité à vouloir organiser un club.

Evidemment, le jeune homme de 20 ans de chez nous à la fin de sa carrière junior pourra être repêché par un club des Etats-Unis ou de l'Ontario et pas nécessairement par le Canadien mais à ce moment il aura à décider s'il désire une carrière dans les rangs professionnels et s'expatrier ou continuer à demeurer amateur et à jouer chez lui. S'il opte pour une carrière dans les rangs monnayés, il devra se prêter aux exigences du métier, jouer pour le club qui l'aura repêché.

Puis délaissant l'avenir pour parler pour ainsi dire du présent, c'est-à-dire de la saison prochaine qui n'est tout de même éloignée que d'une dizaine de mois, Bowman nous dit qu'à eux seuls les six nouveaux clubs de la Ligue Nationale, soit le Los Angeles, le San Francisco, le St-Louis, le Philadelphie, le Minneapolis-St-Paul et le Pittsburgh auront besoin de quelque 200 joueurs dont presque 120 pour eux-mêmes et 80 pour l'équipe ferme que chacun devra former. C'est dire que cette expansion et cette entente entre la Ligue Nationale et l'Association Canadienne de hockey amateur vont plonger le monde du hockey dans une ère de possibilités extraordinaires pour les joueurs de hockey et évidemment pour quantité des nôtres car, selon lui, le Québec et l'Ontario vont demeurer pendant encore bien des années les pépinières des clubs professionnels.

Marielle Goitschel au repos

VAL D'ISERE (AFP) — Marielle Goitschel, après avoir consulté le professeur Trillat à Lyon, en ce qui concerne sa blessure à la jambe (étirement du triceps sural et du tendon d'Achille), a téléphoné, hier soir, à son père et à sa mère à Val d'Isère. "Le professeur Trillat m'a dit que j'avais bien fait de m'arrêter de skier car la blessure aurait pu considérablement s'aggraver. De toute façon, il m'a dit d'observer un repos total jusqu'au 25 décembre et de reprendre ensuite l'entraînement très doucement, très doucement, et progressivement".

De plus, une nouvelle de Val d'Isère, annonçait que Mlle Goitschel s'était tordu la cheville du pied droit dans une pratique aujourd'hui et ne pourrait participer à des compétitions avant février.

Chicago empêche Young de jouer avec Détroit

DETROIT, (UPI) — L'acquisition de celui qui fut longtemps considéré comme le "mauvais garnement" du hockey, Howie Young, des Blades de Los Angeles par les Red Wings de Détroit, vient d'être annulé à cause d'une entente antérieure entre les Blades et les Black Hawks de Chicago, annonce-t-on aujourd'hui.

L'entente prévoyait que les Hawks auraient les premiers droits de rappel sur les services d'un joueur de Los Angeles si ce joueurs retournait jamais à la ligne Nationale. Ces détails d'une entente étaient inconnus.

"Toute la responsabilité du bris de la transaction repose sur les Black Hawks de Chicago", a déclaré le propriétaire des Red Wings, Bruce Norris, à New York.

"Nous nous sommes serré la main après la deuxième transaction, et tout était dans l'ordre", a déclaré l'instructeur et gérant général Sid Abel.

Le Détroit avait d'abord cédé deux joueurs de son club-ferme Pittsburgh au Los Angeles, mais la transaction avait été annulé à cause d'une technicalité. Les Wings complétaient l'échange, mardi, en cédant le joueur de centre Alex Faulkner, du Memphis, et le joueur de défense Boc McCord, aux Blades.

Puis vers midi, mardi, le président de la ligue Nationale, Clarence Campbell, déclarait que l'échange de Young était bon et qu'il ne voyait pas de raison pour que Chicago y soit impliqué.

Young ne sera donc pas dans l'alignement des Red Wings quand ceux-ci rendront visite aux Rangers à New York, ce soir.

La dernière saison de Young avec le Détroit fut en 1962-63 alors qu'il établit un record de minutes au banc des punitions avec 273. Young posa des problèmes de discipline aux Red Wings, disparaissant une fois pour quatre jours.

Les Red Wings l'échangèrent au Chicago à la fin de la saison 1962-63 pour le gardien Roger Crozier et un autre joueur. Puis le Chicago le vendit au Los Angeles après une moitié de saison, où Young établit un record de ligue pour les minutes au banc des punitions, avec 227.

Mais les Red Wings ont surveillé Young depuis, qui se serait grandement réformé. Puis, ayant besoin d'un joueur de défense, surtout un droitier, venaient de conclure une entente avec Los Angeles pour ses services.

Dans les autres matches disputés ce soir, les Hawks reçoivent le Canadien à Chicago et les Bruins de Boston se rendent à Toronto.

Trois blessés chez les Rangers

En dépit de leur premier rang, les Rangers inquiètent le pilote Emile Francis en raison des blessures à Rodrigue Gilbert, Bernard Geoffrion et Red Berenson.

Gilbert joue toujours en dépit d'une fêlure à la cheville. Geoffrion n'a pas affronté le Canadien dimanche en raison de malaises à l'estomac à la suite d'une mise en échec de Léo Boivin, du Détroit. Son cas demeure douteux. Berenson ne jouera pas avant trois semaines à cause de fractures aux os du pied.

Les cas d'Allan Stanley et Eddie Shack demeurent douteux dans le camp des Leafs, mais Brian Conacher devrait s'aligner en dépit d'un malaise à la cuisse droite.

'Enfin, le Canadien, qui peut gagner du terrain sur les Hawks en l'emportant ce soir, enverra probablement Charlie Hodge dans le filet. Ce dernier a remplacé Lorne Worsley la semaine dernière et celui-ci n'a pas encore obtenu la permission de revenir au jeu.

Matches de hockey

AUJOURD'HUI

LIGUE AMERICAINE
Springfield à Cleveland
LIGUE JR "A" DU QUEBEC
Drumd'ville à Trois-Rivières
LIGUE METROPOLITAINE JR "A"
Rosemont à St-Jérôme
LIGUE JR "B" DES LAURENTIDES
Lachute à Laval
LIGUE MONTREAL JR "B"
Braves à St-Louis
St-Henri à Immaculée

HIER

LIGUE AMERICAINE
Hershey 3 - Québec 2
LIGUE PROVINCIALE SENIOR
Sherbrooke 4 - Drumd'ville 3
LIGUE JR "A" DE L'ONTARIO
St. Catharines 7 - London 5
LIGUE JR "A" DU QUEBEC
Sorel 5 - Sherbrooke 8
LIGUE METROPOLITAINE JR "A"
Montréal-Nord 6 - Verdun 11
Laval 2 - Rosemont 3
Palestre 2 - Lachine 6
LIGUE METROPOLITAINE JR "B"
Mont-Royal 2 - Verdun 2
West Island 6 - Outremont 0
Immaculée 2 - Rosemont 1
LIGUE CENTRALE DU QUEBEC
St-Lambert 3 - Chambly 4
Jacques-Cartier 7 - N.-Dame 2
LIGUE DE LA RIVE SUD
Châteauguay 3 - Laprairie 3

LIGUE AMERICAINE
(Division Est)

Hershey	15	7	3	117	74	33
Québec	13	10	3	98	95	29
Baltimore	13	7	1	75	60	27
Springfield	7	11	3	83	84	21
Providence	2	17	5	59	111	9

(Division Ouest)

	G	P	N	P	C	Pts
Pittsburgh	15	6	3	92	76	33
Rochester	15	9	1	113	81	31
Cleveland	8	10	3	81	82	19
Buffalo	5	18	4	76	129	14

LIGUE JR "A" DE L'ONTARIO

	G	P	N	P	C	Pts
Kitchener	11	6	3	94	87	25
St. Catharines	10	5	4	81	59	24
Toronto	11	7	0	70	63	22
Hamilton	9	6	4	78	62	22
London	9	10	2	80	83	20
Niagara Falls	7	8	5	91	79	19
Oshawa	8	8	4	53	75	17
Peterborough	5	11	3	59	81	13
Canadien Jr	3	8	6	52	69	12

LIGUE JR "A" DU QUEBEC

	G	P	N	P	C	Pts
Thetford	18	4	1	131	65	37
Sorel	13	9	1	107	80	27
Shawinigan	10	12	0	84	108	20
T.-Rivières	11	12	0	107	124	20
Sherbrooke	10	9	0	87	91	20
Québec	9	14	0	78	103	18
Drummd'ville	7	15	0	70	99	14

LIGUE METROPOLITAINE JR "A"

	G	P	N	P	C	Pts
Verdun	14	5	2	123	87	30
Laval	13	6	4	114	99	30
Palestre	13	6	2	109	75	28
Lachine	13	8	0	99	96	26
Rosemont	6	11	5	98	112	17
Montréal-Nord	5	15	3	92	142	13
St-Jérôme	4	17	2	88	125	10

LIGUE METROPOLITAINE JR "B"

	G	P	N	P	C	Pts
Immaculée	12	2	1	54	26	25
LaSalle	9	3	2	61	35	20
Verdun	8	5	2	41	33	18
West Island	8	7	1	34	28	17
Mtl-Nord	6	7	2	42	56	14
Rosemont	6	9	1	43	46	13
St-Laurent	5	7	2	46	50	12
Mont-Royal	4	7	3	30	39	11
Outremont	2	11	0	19	38	4

LIGUE CENTRALE DU QUEBEC

	G	P	N	P	C	Pts
Laflèche	13	1	0	69	25	26
Rive Sud	12	2	0	91	36	24
Chambly	6	6	3	52	63	15
J.-Cartier	6	7	2	61	51	14
St-Lambert	1	10	4	34	68	6
Notre-Dame	1	13	1	30	94	3

LIGUE DE LA RIVE SUD

	G	P	N	P	C	Pts
LaSalle	10	5	1	86	58	21
Iberville	8	5	3	91	71	19
Laprairie	8	5	2	67	70	18
Châteauguay	6	9	4	68	73	16
St-Constant	3	11	0	57	93	6

Premier revers du Longueuil

Le mythe d'invincibilité du Collège de Longueuil en basketball est terminé.

L'équipe midget de Longueuil a subi une défaite de 43-40, hier, aux mains du Séminaire de St-Jean.

Gérard Brossard a dirigé l'attaque des vainqueurs avec 13 points, un de plus que Yves Camerlin.

Michel Boisclair a été le meilleur du Longueuil avec 19 points.

Ce soir, dans la division juvénile de la ligue St-Laurent-Richelieu, le St-Bruno disputera la victoire au Collège de Longueuil.

Compétition de trois jours à Lake Placid

LAKE PLACID, N.Y. 9 Le club de patinage de Lake Placid organise avec le concours de la ville de North Elba les championnats de patinage artistique d'Atlantique Nord, qui auront lieu les 15, 16 et 17 décembre.

L'on prévoit 120 participants, et les meilleurs de chaque section se qualifieront pour les championnats de l'est des Etats-Unis, les 27, 28 et 29 décembre, à Buffalo.

Milano Venetian

Venez voir
La
Différence
Dans
Un complet
Gasco

Constatez la différence . . .
Palpez la différence . . .
Silhouette ajustée mais virile ; tissu rayé d'une suprême élégance.

UTILISEZ NOTRE PLAN BUDGETAIRE

GASCO

- 1 RUE ST. CATHERINE O.
- 1589 MT-ROYAL E.
- 1317 MT-ROYAL E.
- 6856 PLAZA ST-HUBERT
- CENTRE D'ACHAT VILLE JACQUES CARTIER
- CENTRE D'ACHAT DUVERNAY
- CENTRE D'ACHAT GREENFIELD PARK

credico

MAINTENANT 7 MAGASINS POUR VOUS SERVIR

UNIROYAL CENTRES
Le nouveau nom de DOMINION TIRE STORES

PNEUS D'HIVER
UNE AUBAINE
À CHACUNE DES ROUES

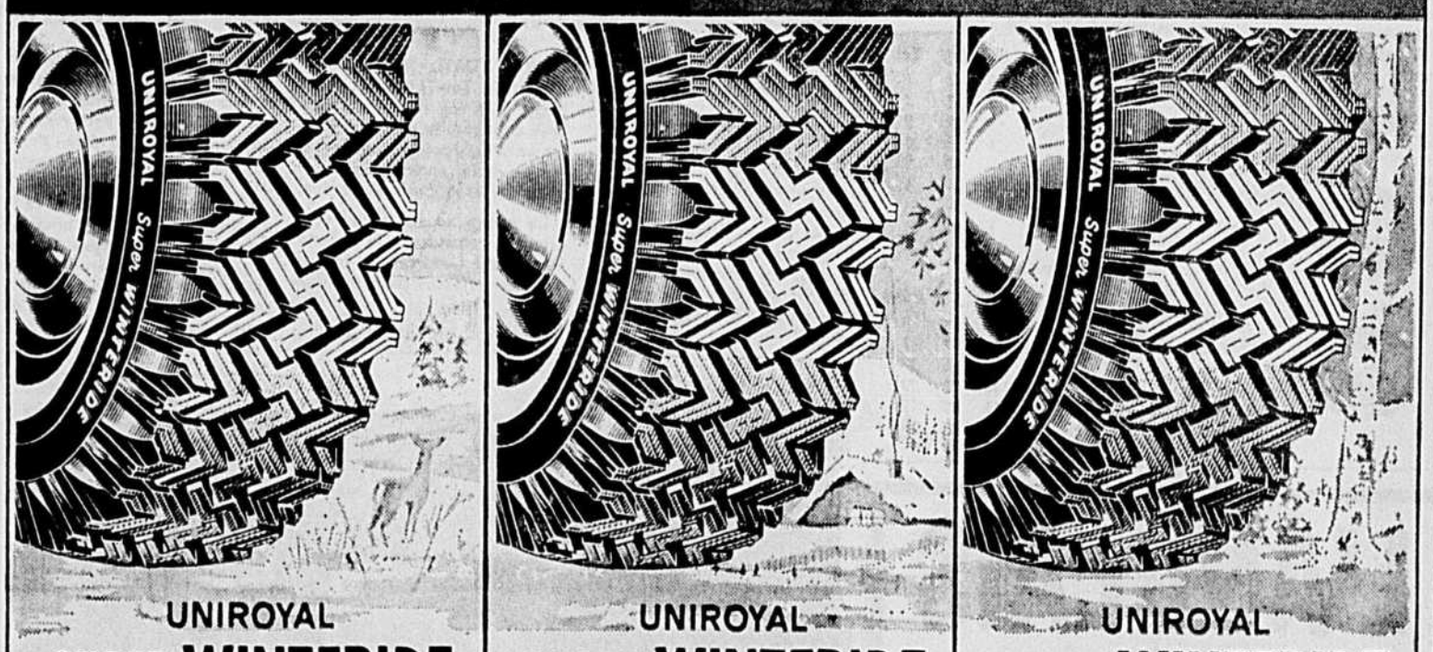

UNIROYAL SUPER WINTERIDE
DIMENSIONS : 650-13
Sans chambre – flanc noir
$20.55 AVEC ÉCHANGE
INSTALLATION GRATUITE

UNIROYAL SUPER WINTERIDE
DIMENSIONS : 775-14
Sans chambre – flanc noir
$25.24 AVEC ÉCHANGE
INSTALLATION GRATUITE

UNIROYAL SUPER WINTERIDE
DIMENSIONS : 775-15
Sans chambre – flanc noir
$25.24 AVEC ÉCHANGE
INSTALLATION GRATUITE

POUR PLUS DE SÉCURITÉ NOUS INSTALLONS LES CRAMPONS D'ACIER SCASON $8.50 PAR PNEU

BIG DAN FORMAT GÉANT Antigel pour lave-vitre 40 oz — SPÉCIAL 79¢

BALANCEMENT DE ROUES $1.95 PAR ROUE

UNIROYAL

1167 ouest, BERNARD
274-7553

3035 rue HOCHELAGA
524-7585

896 Montée de LIESSE
CENTRE DE PNEUS UNIROYAL POUR CAMIONS
747-3548

Le congrès de la fédération des "vaches sacrées" (2)

Au cas, où, vous auriez raté la chronique d'hier, il me faut vous expliquer brièvement qu'il s'agit du "Congrès annuel de la **Fédération Québécoise de la Faune"** et que le terme **vaches sacrées** s'adresse aux **clubs privés** ! Je n'ai pas inventé cette spirituelle expression, hélas . . . C'est le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, **Me Gabriel Loubier** qui s'en est servi lors du banquet de clôture de la Fédération, dimanche dernier.

Le terme ou l'expression est d'autant plus juste que nous savons maintenant que la Fédération est formée, en grande majorité par des clubs privés — **486** pour être exact. Association et Clubs **publics** ne comptant que pour 124. Si on examine attentivement la liste des membres de la Fédération, on en arrive aux chiffres suivants: **124** clubs ou associations SANS territoires adhèrent à la Fédération. . . Comment, alors, parler sérieusement de mandat de représentation des chasseurs et pêcheurs du Québec, le grand public ? ! ?

Le club de pêche Molson est plus représentatif !

Le seul autre organisme qui puisse prétendre à une représentation "de facto" des chasseurs et pêcheurs du Québec est, sans contredit, le Club de Pêche Molson que dirige **M. Richmond Pelletier.** En effet, près de **100,000 membres** (le chiffre exact en date de septembre dernier était de 97,801 membres associés) répartis dans **357 associations** font le Club de Pêche Molson. Mais ce n'est pas le nombre de membres ou d'associations (ou de clubs) qu'il faut considérer.

Ce qu'il importe de savoir: comment sont répartis les membres, c'est-à-dire, QUI, exactement, représente le Club de Pêche Molson — et vice versa.

Donc, ce qui fait la "force" de la Fédération, ce n'est pas le grand public dont elle se réclame, mais les clubs privés **(486).** Le contraire est vrai en ce qui a trait aux chiffres du C.D.P. Molson, **262,** Associations publiques. Je ne pense pas un seul instant que Richmond Pelletier (et encore moins le sénateur Molson et autres . . .) songe sérieusement — et soit même intéressé . . . — à concurencer ou à "entraver", par quelque moyen que ce soit, le travail de la Fédération. Bien au contraire, puisque le Club de P. Molson **exige,** lors du tournoi annuel par exemple, que les participants soient membres d'une association et de plus, il est suggéré que cette association soit affiliée à la Fédération

Il n'y a donc aucun conflit entre ces deux organismes, si ce n'est celui de la représentation axée vers des buts diamétralement opposés. L'un (la Fédération) puise et recrute chez les vaches sacrées, l'autre (C. Molson) dans le grand public. Est-ce bien clair ?

C'est pourquoi je me permets de dire: l'organisme de R. Pelletier est plus représentatif que celui de **Stanislas Jean,** président de la Fédération.

Le ministre n'aime pas les "interprètes" . . .

C'est ce qui ressort de son discours lors du banquet de clôture.

Me Gabriel Loubier n'avait guère l'intention de parler des vaches sacrées, mais il le fit — et inventa même le terme ! Je me dois d'ajouter que notre ministre parla des clubs par "obligation", et non par goût . . . J'ose même avancer qu'il aurait infiniment mieux aimé parler de l'EXPO, de la pollution des eaux (malgré l'affaire d'Oka . . .) ou du Service de la Faune. Mais, il aborda le sujet et nous fit tous savoir qu'il n'aimait guère les "interprétations" que l'on donnait à ses paroles . . . Il ne nomma aucun nom et ne fit allusion à aucun journaliste en particulier, bien que les tables de la presse lui faisaient face. Il aurait dû.

Me Loubier a répété 100 fois que TOUS les clubs privés disparaîtraient un jour ou l'autre, ça nous le savons. Ce qu'il n'aime pas: que (moi par exemple) l'on dise que ça va se faire **incessamment;** que d'autres (Pagé de "Montréal Matin") disent que ça prendra 15, 20 ou **25 ans !**

Or, il convient de préciser. Je sais que ça "fatigue" le ministre, mais il faut tout de même que le grand public sache à quoi s'en tenir. Loubier dit: "je l'ai répété 100 fois, je suis tanné" ! D'accord. Moi aussi d'ailleurs. MAIS, je ferai remarquer au ministre qu'on est jamais assez clair et précis.

A ce sujet, le ministre ferait bien de méditer les paroles de Voltaire à qui on reprocha un jour de répéter la même maxime ou pensée. Le grand homme disait: "Oui, je sais . . . je l'ai déjà dit. Mais je le répéterai jusqu'à ce que vous l'ayez bien compris !"

Ceci revient à dire que s'il veut que les journalistes cessent d'interpréter ses paroles, il faudra qu'il déclare **souvent** la même chose — et qu'il se souvienne exactement des termes employés. Après, il aura la paix !

DEMAIN, nous parlerons des divers Comités et nous publierons des chiffres révélateurs sur les activités de chasse et de pêche en 1966.

FEDERATION Q.D.F.

Associations publiques	101
Associations privées	23
Clubs privés	486
TOTAL :	610

C. D. P. MOLSON

Associations publiques	202
Associations privées	60
Clubs privés	105
TOTAL :	367

CLAUDE MOUTON

CE SOIR À CHICAGO

Les Canadiens de Montréal visitent ce soir les **Black Hawks** et **Claude Mouton** sera sur place.

A l'intention des sportifs à l'écoute de **CKAC,** il fera un reportage après chaque période.

Une gracieuseté de Transmission Spécialité

CKAC/73

Rousseau devient vendeur de cartes de souhaits

Les joueurs du Canadien ne ratent jamais une occasion d'encourager une bonne oeuvre. Robert Rousseau a apporté sa participation à la vente de cartes de souhaits de l'UNICEF. Ci-haut, il sollicite deux jeunes admirateurs, Emile Hats (à gauche) et Carle Chadillon.

Siebern avec les Giants

SAN FRANCISCO, (UPI) — Les Giants de San Francisco ont conclu leur deuxième transaction en 24 heures. Aujourd'hui, ils ont échangé le voltigeur Len Gabrielsen aux Angels de la Californie contre Norm Siebern, un joueur de premier but qui peut également évoluer dans le champ extérieur.

Hier, les Giants ont acquis à nouveau le lanceur gaucher Mike McCormick l'obtenant des Sénateurs de Washington en échange de Cap Peterson et de Bob Priddy.

Un vétéran de 10 années dans les ligues majeures, Siebern, qui est âgé de 32 ans, a conservé en 1966, une moyenne au bâton de .247 en 125 matches et a fini deuxième parmi les meilleurs joueurs de premier but défensifs dans la ligue Américaine. Avec les Giants, il en sera à son cinquième club dans les majeures. Auparavant, il a endossé l'uniforme des Yankees de New York, des Athlétiques de Kansas City, des Orioles de Baltimore et des Angels.

Gabrielsen, lui, n'a été guère utilisé en 1966. Il a participé à seulement 94 parties, étant employé presque exclusivement comme frappeur d'urgence.

Ce réserviste, âgé de 27 ans, en sera à son quatrième club ayant déjà fait partie des Braves de Milwaukee et des Cubs de Chicago, avant de passer aux Giants.

Les champions de la coupe Allan partiront bientôt pour la Suède

DRUMHELLER, Alb. (PC) — Avec l'espoir que l'expérience peut compenser pour les jambes un peu raides, les Mineurs de Drumheller quitteront le Canada la semaine prochaine pour participer au tournoi annuel de hockey pour le trophée Bunny Ahearne.

Les Mineurs, champions de la coupe Allan, doivent quitter Calgary le 20 décembre et revenir le 10 janvier. Ils disputeront deux matches hors concours en Allemagne de l'Est avant le début du tournoi, le 26 décembre.

Les matches du tournoi doivent avoir lieu à Stockholm, Leksand et Gyavle, en Suède.

Le Drumheller et trois équipes suédoises sont dans le groupe A avec la Russie, et trois autres équipes suédoises font partie du groupe B. Les champions de chaque groupe s'affronteront dans la dernière journée.

Après le tournoi, le Drumheller jouera deux matches d'exhibition à Tampere et à Helsinki, Finlande.

La plupart des joueurs ont plus de 30 ans et plusieurs ont déjà été professionnels. Pat Halas, 22 ans, est le plus jeune de l'équipe, tandis que Sid Finney, âgé de 37 ans, est le plus vieux.

Finney a connu une brillante carrière avec les Stampeders de Calgary, maintenant disparus, de la ligue de l'Ouest, et a marqué 17 buts en 59 matches avec les Black Hawks de Chicago. Il est redevenu amateur, il y a deux ans, et a conduit le Drumheller à la conquête de la coupe Allan, la saison dernière.

Le joueur de défense Bud Syverson et les avants Rock Crawford, Bill Voss, Ron Leopold, Jim Baird et John Kosiancic ont également une expérience dans les rangs professionnels. Syverson, Baird, Kosiancic, les avants Bill Thieman et Don Rehill et le gardien de but substitut Murray Dodd ont été choisis spécifiquement pour la tournée en Europe.

Trois joueurs locaux avec les Alouettes

Les Alouettes de Montréal ont annoncé hier qu'ils avaient fait signer des contrats à trois joueurs de Montréal. Il s'agit du demi Tommy Dyce et du garde Stan Smith, des Maple Leafs de Notre-Dame-de-Grâce, et du secondeur Keith Petrovski, des Bears de Montréal-Nord.

Dyce, qui mesure cinq pieds et 10 pouces, pèse 200 livres. La saison dernière, il a été le meilleur porteur de ballon des Maple Leafs, représentants de l'Est du Canada dans la finale pour le championnat junior du pays. Il joue également à la défensive.

Smith avait été jugé le meilleur joueur de ligne au camp d'entrainement des recrues des Alouettes, en 1965. Avec les Maple Leafs, il a joué au poste de garde, mais les Alouettes espèrent en faire un joueur de centre. Il mesure six pieds et pèse 235 livres.

Petrovski sera mis à l'essai comme secondeur extérieur.

Les Alouettes ont également fait signer un contrat à Don Sigaty, qui n'a pu se tailler une place avec les Eskismos d'Edmonton. Il est ailier d'attaque et secondeur de ligne. Il a joué quelques parties pour les Eskimos en 1964 et en 1966.

Egalité aux premier et dernier rangs

La ligue Féminine de hockey Les Canadiennes présente ses programmes tous les jeudis soirs, au Centre Paul-Sauvé. Deux équipes se partagent la première place, à l'issue des six premiers programmes.

Il s'agit des clubs Princesse et Majesté qui n'ont perdu qu'une seule fois en six matches et ont annulé une fois.

Chez les compteurs, Paulette Thomas, des Princesses, est le Stan Mikita de la ligue. Elle a marqué 17 buts et obtenu 6 passes pour un total de 23 points.

Gisèle Champagne, des Marquises, est deuxième avec 12 points.

Même si les Marquises sont au dernier rang, tout comme les Souveraines, avec 3 points, elles comptent deux joueuses au nombre des meilleurs marqueurs. Pierrette Bissonnette partage la quatrième place avec Raymonde Jodoin et J. D. Jourdain. Toutes trois ont 10 points.

CLASSEMENT

	J	G	P	N	P.	C	Pts
Princesse	6	4	1	1	30	21	9
Majesté	6	4	1	1	25	13	9
Souveraine	6	1	4	1	17	29	3
Marquise	6	1	4	1	16	25	3

COMPTEURS

	B.	A.	Pts
1—P. Thomas (P.)	17	6	23
2—G. Champagne (M.)	8	4	12
3—C. Clermont (M.)	8	3	11
4—R. Jodoin (M.)	6	4	10
5—J.-D. Jourdain (S.)	5	5	10
6—P. Bissonnette (M.)	5	5	10
7—C. Martin (P.)	4	5	9
8—A. Ascionne (P.)	7	0	7
9—M. Brunet (S.)	6	1	7
10—P. Turgeon (M.)	4	1	5
11—M. Paquin (M.)	2	2	4
12—F. Guilbeault (P.)	1	3	4
13—H. Rochette (S.)	0	4	4

Pierrette Bissonnette

Demain soir, deux matches seront à l'affiche :

A 8 h. 30, les Souveraines feront face aux Princesses et à 10 h., les Majestés seront opposées aux Marquises.

La semaine dernière, les Marquises avaient remporté leur première victoire de la saison, battant les Souveraines, 6-3. Pierrette Bissonnette et Gisèle Champagne avaient obtenu chacune deux buts pour les gagnantes.

Les Majestés avait défait les Princesses, 3-2. Pierrette Turgeon, Raymonde Jodoin et Claudette Clermont ont marqué les buts des Majestés, tandis que Paulette Thomas a compté deux fois pour les perdantes.

John Romano à St. Louis

ST. LOUIS. (UPI) — Le vétéran receveur de la ligue Américaine John Romano et un lanceur de ligues mineures ont été échangés aujourd'hui, passant des White Sox de Chicago aux Cardinaux de St. Louis, en retour du lanceur Don Dennis et du voltigeur Walt (No Neck) Williams.

En plus de Romano, les Cardinaux ont obtenu Leland White, un lanceur gaucher de 19 ans qui a eu une fiche de 6-6 avec le Sarasota et Winter Haven, la saison dernière.

Le gérant général Bob Howsam, des Cardinaux, a déclaré : "Romano nous donnera un bon frappeur droitier pour seconder Tim McCarver."

Romano, âgé de 32 ans, a commencé sa carrière dans les majeures en 1958 avec les White Sox. Il a été échangé au Cleveland après la saison 1959 et a joué avec les Indiens jusqu'après la saison 1964 où il est retourné aux White Sox dans un échange.

Le puissant frappeur droitier a eu une moyenne de .231, dont 15 coups de circuit, la saison dernière. Sa moyenne à vie est de .258, y compris 129 circuits.

Howsam a ajouté : "Nous n'aimons pas à céder Williams ni Dennis, mais il semble que nous avons un certain surplus de jeunes voltigeurs et lanceurs en ce moment."

Dennis, âgé de 24 ans, a lancé 60 manches l'an dernier pour les Cardinaux et a eu une moyenne de points mérités de 4.95. Son record est de 4-2.

Williams, un lanceur droitier de 23 ans, a fini en tête des frappeurs de la ligue du Pacifique, la saison dernière, avec une moyenne de .330 avec le club Tulsa.

CHARIOTS ÉLÉVATEURS À LOUER

A pneus pleins coussins ou soufflés
A essence, au gaz propane, électriques.

TARIF A COURT OU LONG TERME
Capacité 2,000, 4,000 et 6,000 lb
Avec ou sans option d'acheter

Appelez frais virés

D. S. FRASER 631-4371
INTERNATIONAL EQUIPMENT CO. LTD.
6205, chemin Côte-de-Liesse, Montréal, P.Q.

MID-TOWN MOTORS
Le plus important dépositaire de Pontiac du centre-ville

L'AUTO DE L'ANNEE!

UNE PONTIAC 1967 DE MID-TOWN!

NOUS VENDRONS PLUS DE 250 PONTIAC DURANT DECEMBRE! VOICI POURQUOI:

- nous offrons le plus grand choix.
- les plus bas prix.
- les meilleures allocations d'échange.

DORCHESTER près Crescent **MID-TOWN MONTREAL** Financement GMAC

offre aux Montréalais la gamme complète des voitures GM
PONTIAC • BUICK • CADILLAC • BEAUMONT • ACADIAN • VAUXHALL

N'attendez pas!

Faites la plus belle des aubaines... avec l'Epic, l'infatigable petite voiture General Motors.

L'Epic ne s'est jamais vendue à un prix aussi bas. L'infatigable petite voiture General Motors fait économiser plus que jamais. Cela ne l'empêche pas de donner un rendement remarquable tout en étant une voiture économique. Economisez à l'achat, économisez à l'utilisation. Achetez une Epic.

PASSEZ CHEZ LE CONCESSIONNAIRE CHEVROLET-EPIC... ÉCONOMISEZ!

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 h.
1350	Abitibi	9⅞	9¾	9¾
1725	Algoma	21¾	21	21
200	Alliance	115	115	115
1847	Alcan	30½	30¼	30½
—	Alcan 4½	38	37¾	—
450	Alcan 2 P	39½	39½	39½
—	AT 4½ P	33⅝	33⅝	—
—	Arg 2.50 P	44	44	—
—	Arg 2.60 P	44½	44½	—
320	Asbestos	20⅞	20⅝	20⅞
260	Bq CN	51	50½	51
200	Bq I-C	58¼	57¾	57¾
375	Bq Mont	53¾	53	53
405	Bq N-E	64¼	64¼	64¼
—	Bq Roy	68¼	67⅞	67⅞
—	Bq T-D	57½	57½	—
100	Bathurst P	27¾	27¾	27¾
—	Bath Wts	850	850	—
4100	Bath P A	55½	55½	55½
1735	Bell Tel	46⅝	46½	46½
200	Bow-Mer Pr	49⅝	49⅝	49⅝
400	Bowater	7⅞	7⅞	7⅞
100	Brazil	10½	10½	10½
700	BA Oil	32⅝	32⅝	32⅝
100	BC Forest	19¼	19¼	19¼
50	BC Phone	62½	62½	62½
1350	Brinco	4	395	395
100	CAE	8	8	8
—	Cal Pow	21¾	21¾	—
50	Can Cem	33	33	33
—	CD Sugar	22¼	22	—
400	Can Iron	19⅛	19	19¼
—	C Pack 'B'	67½	67½	—
—	C S L Pr	5⅝	5⅝	—
50460	C Brew	7⅛	6⅞	7⅛
55	C Brew (A)	35	35	35
—	CBAL(A)w	445	445	—
1200	C Chem w	535	530	530
343	C I L	15⅝	15½	15⅝
25	CI Pow	30	30	30
1270	CPR	57¼	56⅞	57¼
—	CPR 4% Pr	8½	8	—
—	C Pfina	11⅜	11⅜	—
—	C Vickers	15¾	15¾	—
300	Central Del	13⅜	13½	13⅜
800	Chemcell	12⅝	12½	12⅝
600	Col Cell	5¼	5¼	5¼
—	Col Cell pr	19¼	19¼	—
430	Cominco	32	31⅞	31⅝
150	Cons Paper	38¾	38½	38½
980	Consu Glass	11½	11½	11½
100	Cr Zell A	20½	20½	20½
475	Crush Int	11⅛	11¼	11½
500	Denison	55¼	55¼	55¼
400	Dist Seag	33⅞	33½	33½
—	Dom Pete	36⅛	36¼	—
300	D Bridge	18¼	18	18
—	D Corset	10	9⅞	—
700	Do Fasco	19	18½	18½
—	D Glass	13	13	—
1000	D Glass Pr	14	14	14
240	Dosco	8½	8½	8½
535	D Stores	18½	18¼	18½
600	Domtar	16¼	16⅛	16¼
150	D Text	27½	27	27½
200	Donohue	7	7	7
—	Du Pont	36⅝	36½	—
—	Falcon	90	90	—
550	Fam Play	31	30¾	31
350	Fr Pete	510	510	510
1960	Glengair	150	145	145
400	Hawk Sid	385	375	375
200	Hollinger	23	23	23
300	Home A	22¾	22¾	22¾
200	Home B	23⅛	23⅛	23⅛
275	Hud Bay M	63	62¾	62¾
100	H B C	15⅝	15⅝	15⅝
1000	Husky Oil	12⅞	12¾	12⅞
—	Husky C Pr	54	54	—
500	Imp Oil	57¼	56⅝	56⅝
500	Imp Tob	13⅛	13	13⅛
285	Ind Accep	21	21	21
—	Inglis	8¾	8¾	—
2880	Int Nickel	95	94¼	94¾
300	Int. Util	26⅛	26	26
500	Int Util Pr	27⅝	27½	27½
100	Invest Gr 'A'	9⅞	9⅝	9⅝
100	Jamaica PS	11¼	11¼	11¼
—	Labatt	18⅝	18⅝	—
100	Laur Fin	450	450	450
300	Laur F 1.40	11	11	11
325	Loblaw (A)	7⅞	7⅞	7⅞
1300	Loblaw (B)	8	8	8
300	Loeb M	9⅛	9⅛	9⅛
600	MacMillan	24	23⅞	23⅞
—	Marit Tel	22¼	22¼	—
950	Massey F	23⅝	23⅜	23⅜
—	McAllister	7¼	7	—
100	Met Stores	16½	16½	16½
—	Miron 6%	6¼	6¼	—
100	Moison A	18¾	18¾	18¾
800	Molson B	18¾	18¾	18⅜
500	Mtl Trust	14	14	14
100	Moore Corp	88	87¾	87¾
—	Morse R A	18¾	18¾	—
—	NB Tel	16	15⅝	—
—	NFLD Light	8¾	8⅝	—
686	Noranda	48¾	48½	48¾
300	North C Gas	12⅞	12⅞	12⅞
500	NS LP	9⅜	9⅜	9⅜
—	Ocean Fish	9¾	9¾	—
600	Ogilvie	13¼	13¼	13¼
1600	Pac Pete	11⅜	11¼	11⅜
50	Phillips C	38½	38½	38½
2910	Pow Corp	9⅞	9⅞	9⅞
25	Pow C 1¼	40¼	40¼	40¼
420	Price	12⅜	12⅜	12⅜
600	QN Gas	10⅜	10⅜	10⅜
—	Que Phone	19	18¼	—
—	Reitman's	9	9	—
—	Rio Algom	25	24⅝	—
100	Rolland (A)	10¾	10⅝	10⅝
—	Rothmans	24¾	24⅜	—
—	Russel Sons	13⅛	13⅛	—
100	St-L Cem A	26½	26½	26½
100	Salada F	10¼	10¼	10¼
100	Scott LaS	12½	12½	12½
—	Shell Can	21⅜	21⅜	—
1500	Shell I Pr	26¾	26¾	26¾
—	id w	695	695	—
800	Shop Save	12	12	12
3210	Sicard	7⅜	6	7½
350	Simpsons	28½	28½	28½
—	Sogemines	10⅜	10⅜	—
—	Southam	31⅜	31⅜	—
900	Steel Can	20	20	20
805	Texaco	69	68¾	69
100	T Grp A	9	9	9
1200	Tr C PL	24⅛	24	24⅛
200	Tr Mt PL	16⅞	16⅞	16⅞
—	Wajax	10⅜	10⅜	—
100	Walk GW	29⅜	29⅜	29⅜
900	W Knapp	6	6	6
—	Weldwood	7⅞	7⅞	—
1900	WCoast Tr	25¾	25⅜	25⅜
—	W Pac Pd	470	470	—
—	Weston A	19	18¾	—
400	Zeller's	24½	24½	24½

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	3 h.
2000	Agassiz	32	30	32
1100	Alscope	120	118	120
3000	Amg R Bel	8	8	8
1500	Ameranium	2½	2½	2½
200	A Metro E	185	180	185
13000	Anthonian	20	18	20
—	Arno	5	5	—
1000	Baker Talc	10	10	10
2000	Band-Ore	8	8	8
500	Barvallee	3	3	3
1500	Bateman	4½	4½	4½
1000	Beauce Pl	3½	3½	3½
1500	Black Rive	12½	12½	12½
300	Blue Bon	295	290	290
6700	Burnt Hill	35	34	35
200	Camflo	345	345	345
20	C Interurb	220	220	220
1000	C Securt A	195	195	195
3000	Cannon M	23	22	22
24000	Carbec	64	61	62
—	Cassiar	15⅜	15⅜	—
1700	Cessland	340	335	335
1000	Chemalloy	108	102	102
—	Chip Copper	4½	4	—
154900	Chipman	26½	24½	26½
—	Commodore	86	86	—
400	Commod w	35	35	3.
—	C Canoram	17	17	—
—	C Manitoba	14	13	—
—	C Mogador	12½	12½	—
160	C New Pac	15	15	15
2000	CQ Smelt	50	50	50
—	CQ Yell	3	3	—
2800	C Virginia	54	52	52
—	Delta Elec	150	150	—
—	Denault (A)	7	7	—
1000	Devil's Elb	18	18	18
—	Dolsan	16	16	—
2500	Dom Exp	15	15	15
150	D Oilcloth	13½Q	13½	13½
2000	Dumont	17½	17½	17½
1000	Emp Min	10	9	9
900	Equity E	67	67	67
900	Fab Met	12	12	12
—	Fano	5	5	—
9000	Fidelity	65	61	62
—	Fontana	4	4	—
3600	Frigistors	50	40	47
2000	Fundy E	10	10	10
—	Futurity	64	64	—
500	Garnev	31	31	31
4000	Ghislau	8	8	8
500	Glacier	3½	5½	5½
500	Glen Lake	120	120	120
1600	Grt W M	90	85	85
40	Greenberg	410	410	410
—	Guardian M	12	12	—
200	Inland Ch	7¾	7⅞	7¾
300	Inspirtn	190	190	190
—	Int Atlas	25	25	—
2000	James Bay	16	16	16
—	Jockey	375	375	—
—	Kenting Av	5¾	5¾	—
300	Kodiac Pet	125	125	125
—	Kontiki	6	6	—
1000	Laduboro	50	50	50
—	Lamonta A	11¾	11¾	—
1000	Lemieux C	23	23	23
—	Lingside	4	4	—
—	Lithium	7	7	—
6000	Louanna G	19	19	19
1000	Massval	6½	6½	6½
4500	Midepsa	230	225	226
—	Miro Mines	10	9	—
—	Mistango	15	15	—
800	Monpre	5	5	5
—	Mio dts	½	½	½
4800	Mt Pleast	15	14	14½
1000	Muscocho	36	36	36
2500	Native Min	18	18	18
—	N Formaq	2½	2½	—
—	Newrich	15	15	—
500	NA Asbestos	7	7	7
1000	NA Rare	22½	22½	22½
2000	North Ex	24½	20½	20½
—	Opem Ex	11	10½	—
5500	Pat Silver	23	23	23
240	Peace Riv	790	760	760
3000	Pennbec	15	14½	14½
500	Peso S	75	75	75
700	Phoenix O	330	270	280
—	Pine Ridge	15	15	—
—	Pitt Gold	4	4	—
9000	Prime Pot	15½	15	15½
—	Provo G	535	530	—
—	Que Ascot	4	4	4
2100	Q Cobalt	200	200	200
—	Queenston	10	10	—
3000	Rancheria	20	20	20
5000	Rexspar	6	5½	5½
—	Rouyn Ex	16	12½	—
2300	R A Pete'B	184	180	180
5000	Rusty L	8½	7½	7½
50	St-L Colum	180	190	190
1300	St-Lucie Ex	11	10	10
300	Select Fin	180	180	180
1000	Silver Reg	17	17	17
1000	Silver Sum	10	10	10
2000	Silver T	27	26	27
—	Sobeys A	8	8	—
500	S Dufault	7½	7½	7½
6200	Spartan Air	60	59	60
500	Stairs Ex	12	12	12
500	Std Gold	18	18	18
—	Surlaga	72	72	—
4000	Tache	8	8	8
—	Tazin	5	4	—
—	Terrex Mng	24	23	—
3500	Tib Expl	4	4	4
1500	Titan	3½	3	3
2500	Trsterre	18½	18	18½
200	V Der Hout	340	340	340
300	W Dufault	25	24	25
20900	ND Dts	⅛	⅛	⅛
1000	Westburne	120	120	120
—	Westairs	10½	10½	—
1000	West Hill	31½	31½	31½
—	West Tin	21	21	—
—	Wisconsin	28	20	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Clôture — 13 déc.	149.73	129.95	109.23	142.08	106.56
Clôture — 12 déc.	149.99	131.20	109.62	142.53	106.31
Sem. dernière	145.54	128.47	108.97	138.78	105.97
Mois dernier	145.41	127.20	109.48	138.56	109.92
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	136.20	124.15	103.47	130.89	102.49
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

Source : Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières
(14 décembre, à midi)

GOUVERNEMENT DU CANADA		Achat	Vente
3½ 1er oct	1967	98½	99
3¼ 15 juin	1968	95¾	96¼
1er oct.	1968	98½	99
3¼ 1er oct.	1969	99½	100
1er juil.	1970	96¾	97¾
1er juin	1971	96½	97½
4¼ 1er sept.	1972	91	91¾
1er oct.	1973	94¼	95
5½ 1er oct.	1975	96½	97¼
3¼ 1er juin	1976	80	81
5½ 1er aout	1980	95½	96
5½ 1er sept.	1983	84	84¾
4¼ 1er mai	1990	90¾	91¾
4¼ 1er sept.	1992	96¾	97½
CNR 2¾ 15 sept.	1969	92¾	93¼
CNR 5½ 15 dec.	1971	97½	98½
CNR 4 1er fev.	1981	80	81
CNR 5¾ 1er jan.	1985	96½	97½
CNR 5 1er oct.	1987	87½	88½
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
AC Elc 5¾ 18 avr.	1991	90½	91½
Alon Hy 6¼ 1er oct.	1986	96¾	97¾
B. Brwk 6¼ 15 nv.	1991	93¾	94¾
Ontario 5¾ 1er mrs	1986	93¾	94¾
Ont. Hy 6 15 juil.	1988	97	98
Quebec 6½ 1er oct.	1978	96½	97½
Que. Hy. 6 15 nov.	1979	91¾	92¾
Quebec 6½ 1er oct.	1991	95½	96½
Que. Hy 6 15 juil.	1979	92	93
Que. Hy 6 15 juil.	1990	89½	90½
Saskat. 6¼ 1er oct.	1986	97	98
Terrnve 6¼ 1r juin	1991	94½	95½
MUNICIPALITES			
Mtl 5¾ 1er juin	1989	85	86
Mtl 6 1er nov.	2005	85¾	86¾
Ottawa 6¼ 1er sept.	1986	96¾	97¾
Vanc. 5½ 15 dec.	1980	89¾	90¾
Ver Met 6 15 juin	1986	94½	95½
Tom Met 6¼ 1r nv	1986	97	98
CONVERTIBLES			
Cdn Utilities 5¾	1977	118	—
Cdn Petrofina 1½	1972	86	88
Inland NG 5½	1977	89	91
Lab Lease Pro 5½	1973	99½	100
Loblaw 4¾	1976	158	—
Pac Pete 5	1977	84	87
TC Pipe Line 5	1989	97	97
W'Coast x-c'pon 5½	1988	99	102
INDUSTRIES			
Abitibi 6¼	1977	96½	97½
Algoma Steel 5¼	1978	88	90
Alum of Can. 4½	1973	88½	89½
BP Tanker 6¼	1985	95	97
Brazilian 4½	1971	92½	—
BA Oil 5½	1977	88	89
Can Cement 3¾	1975	80½	82¼
CB Alum 5¾	1980	88	90
C-I-L 5¾	1977	91	92
C-P-R 5	1983	85	86
CR Foncier 5¾	1985	86½	88½
Dom Stores 5½	1976	91	93
Dom Steel 6	1985	85	87
Domtar 5⅜	1990	86¼	88¼
Eaton Accept 5¾	1985	89	91
Imp Oil 3	1969	92	93
Ind Accept 6¾	1984	99½	100½
Roy Tr Mrtg 6	1975	92½	94½
Roymat 6¼	1981	94½	96½
Shell Oil 5⅞	1977	96	98
St Law Corp 5	1978	87	89
Simpson's 4¾	1973	90	92
Traders Fin 5¾9	1985	81	83
Triad 4¾	1971	90	—
Weston Geo 5½	1983	87	89
Woodward's 5¾	1985	89	91
SERVICES PUBLICS			
Alta Gas TK 5¾	1985	88	90
Ang Con Tel 6	1983	91	—
Bell Tel 6⅛	1987	95½	96¼
Bell Tel 3¾	1979	77	78
Bell Tel 5½	1982	90	91
Bell Tel 5¾	1984	92	93
Bell Tel 6¼	1978	97½	98½
Bowater Pow 3¾	1980	76	78
Brazilian 4¾	1970	94	—
BC Tel 5¾	1986	90	92
Calgary Pow 5¾	1982	89¾	—
Cdn Electric 4	1968	95½	—
Cdn West NG 5¾	1982	89	91
Consumers Gas 5	1978	88	89
Consumers Gas 5	1978	87	88
Gr Lakes Pow	1977	92	94
Lakeland NG 6	1982	88	89
Marit Elect 5¾	1983	87½	—
NFLD L & P 5½	1978	88½	—
Nor Ont NG 5¾	1982	87	89
Northw Util 5¾	1988	88	90
Northn Tel 5¾	1983	88	—
Que Nat Gas 6	1988	85	87
Que Nat Gas 7	1990	98	99
Que Tel 5¾	1983	90	—
TC Pipeline 5.85	1987	87	89
Union Gas 5½	1977	90½	92
IMMEUBLES			
Eaton's Realty 3½	1968	96	—
Eaton's Realty 5	1978	86½	—
Loblaw Prop 5½	1973	87	89
Steinberg's Prop 6	1986	93	—

dividendes

	Taux		Paiement	Enrs.
Collingwood Terminals (ord. & priv.) id.	$0.50	sa.	27- 1-67	9- 1-67
	$0.20	boni	27 1-67	9- 1-67
Caribbean Cement (ord.)	$0.02625	tr.	15- 3-67	1- 2-67
Copperfields Mining Corp.	$0.05	—	14- 2-67	31- 1-67
Denault Ltée "A"	$0.04	tr.	3- 4-67	11- 3-67
International Bronze Pow. (priv.)	$0.37½	tr.	15- 1-67	31-12-66
Maritime Electric	$0.25	tr.	3- 1-67	16-12-66
Sangamo Co.	$0.10	tr.	28-12-66	23-12-66
Trans-Canada Pipe Line (ord.)	$0.25	tr.	31- 1-67	30-12-66
id.	($2.80 priv.)		$0.70	tr.	1- 2-67	30-12-66

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours de denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs : prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants: extra gros 37.6, A-gros 63.9, A-moyens 60.6, A-petits 50.8.

Beurre : arrivages courants 92 points .58, 93 points .59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole .61.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros 42¼; coloré 42¾.

Pommes de terre : prix de gros Québec .90 à $1 les 50 livres, .28 à .30 les 10 livres; N.B. $1.10 à $1.15 les 50 livres, .28 à .30 les 10 livres; I.-P.-E. $1.80 à $1.90 les 75 livres, $1.30 à $1.35 les 50 livres, .34 à .36 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation no 1 en sacs : 18 à 19½ procédé par rouleau, no 2 en sacs : 15½ à 16½, autre catégorie pour nourrissage 12½ à 14. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12 à 12½. Poudre de petit lait de 4 à 4½ cents.

fruits et LEGUMES

MONTREAL — (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

Pommes : de fantaisie, Wolf River $2.25, McIntosh $3 à $3.50, Russet $4.50 à $5, Cortland $2.25 à $2.50, délicieuses $4 la boîte à verger.

Betteraves : en sac de 50 livres $ 1.25 à $1.50, petites $1.75.

Carottes : .90 à $1 les 50 livres, $1.50 à $1.60 les 24 cellos de deux livres ou les 10 cellos de 5 livres.

Choux : verts $1.50 à $1.75 les 50 livres, rouges $2.50, Savoie $2.25 à $2.50 le cageot.

Choux chinois : $1.25 à $1.50 la douzaine.

Navets : $1.75 à $2 le sac de 50 livres, $2.25 le boisseau.

Poireaux : .75 à .90 la douzaine.

Oignons : jaunes $2.25 à $2.50, type espagnol $2.75 à $3, rouges $2.50 à $3 les 50 livres.

Panais : $2.50 à $3 le boisseau, $2 la douzaine de cellos de 24 onces.

Pommes de terre : .90 à $1, jumbo $1.10 les 50 livres.

Radis : 75 la douzaine de paquets, $2 à $2.25 les 30 cellos de 8 onces.

titres au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	8	10
Advance RL	9	11
Aconic	3	5
Amal Mng	15	—
Americ	—	25
Amer Chib	5	8
Arnora	—	2
Bald Mt.	4	6
Beauchemin	—	40
Bio Nell	5	8
Bstwa Chib	25	35
Beauport Holding	20	25
Bracemac	17	19
Burrex	17	20
Chibtawn	25	30
Columbia River	1 00	1 10
Can Javelin	6½	6¾
Credo	24	27
Clearwater	35	45
Clero	15	20
Corpemines	40	50
Cuvier	2	4
Dassou	7	10
Dorai Mng	55	60
De Lesseps	20	30
Dubenson	2	4
Elmac	3	5
En-Ola Ex	21	26
Ganda Silver	9	12
Gaspe Copper	43	45
Gaspex	37	42
Gibson	8	10
Gotcar	8	11
Grt Lakes Nickel	2 20	2 35
Hucamp	25	30
Iroquois	5	10
Imperial Minerals	3	6
Independent	2	4
Jack Waite	7	9
Juma	13	15
Kewagama	4	6
Kukatush	6	6½
Lake Becver	22	25
Leeds Metals	30	35
Little Te	10	15
Lun Echo	38	43
Main Oko	7	10
Mariner	30	35
Marr n Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Milac	3	4
Noganda	28	48
Nat Malartic	50	55
New Baska	20	25
New Miller	9½	14½
Nemrod	10	20
New Assoc Dev	10½	15½
New Pacalis	23	28
New Insco	18	21
New Lorie	6	9
New Pacalis	25	30
Nipiron	30	35
Norque	12	14
Oklend	1	3
Olym	—	50
Que Expl	5	8
Quelo	4	6
Ran Lux	—	25
St Helens Mng	5	10
Rand Mat	4	6
Seaway	9	2
Scandia Mng	—	25
Scott Chip	—	2
Snowdon	30	35
Starlight	½	1½
Sullico	4	6
Thunder Boy	90	1 00
Tihrod	28	48
Victoria Algom	23	26
Waco	15	20
Watson Lake	6	9
Young Dave	17	19

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen & Co.

	Achat	Vente
Bq d'Economie Que	5½	6½
Bank West	11½	12
Chartered Cr	2½	3¼
Cons. Theatre	6½	—
Corpex w	0 50	1 50
Credico	2 00	2 75
Credit S. B	17	18
Crown Life	30	31½
East C Sav	6	7½
Fed Saving	6½	8
Grenache	—	3 00
Income	8	9
Ind Life	21	23
Jenkins	20	22
La Prev	16½	17½
Lincoln Trut	5	6
Les Prevov	—	70
Loebs wts	12	13
London Life	59	61
Monarch Life	90	100
NS Trust	58	—
NS LP 4%	70	75
id 4½ pr	77	82
id. 5 pr.	47	49
NW Life	8	9½
Pac Gas	11¾	12¼
Paco	1.90	2.10
Permeator	7½	9
Ply Dom	0 30	0 50
Seaboard	11½	12½
Simard wts.	1 00	2 00
Soc d'Adm et Fid	29½	31
Stabilite	4 00	5 00
Steadman	4 75	5 00
Supedsea	7½	9
Supersol	3	4
Trust Gen.	21½	23
Trizec	75	100
Un Amus	—	29
Un Amus B	—	27½
Univ Fact	175	—
Velok	37	37½
York Tr	5	6
Well Bank	2½	3
Zodiac	1¼	2¼

Cours du dollar

NEW YORK — Le dollar canadien s'élève de 1/32 à $0.92 11/32 en argent américain.

La livre sterling gagne 7/8 à $2.79 11/64.

MONTREAL — Le dollar américain fléchit de 1/32 à $1.06 5/16 en argent canadien.

La livre sterling est cotée à $3.02 3/8 en argent canadien.

du parquet de la bourse

Allure mixte et incertaine

Les cours continuent de se transiger dans une ambiance peu active et mixte cet après-midi à la **Bourse de Montréal.**

Sauf de rares exceptions les fluctuations restent fractionnaires; parmi celles-ci, Laurentide Finance privilégiée perd 4½ points à $11 sur un volume restreint de 200 actions. Canada Cement gagne 1 à 33 sur un volume de seulement 50 actions et Metropolitan Stores en gagne 1½ à 16½ sur 100 actions.

Sicard se transige activement et gagne 1⅝ à 7⅝ sur un volume de 2,635 actions. La compagnie a avisé la Bourse ce matin que des pourparlers sont en cours pour la vente de toutes ses actions ordinaires, émises, sans valeur au pair, et qu'elle tiendra la Bourse au courant du développement de ces pourparlers.

Ailleurs sur la liste, Algoma perd ⅜ à 21, DoFasco ½ à 19 et Pacific Pete 1 à 11¾. Cominco perd ½ à 32, Canada Iron ¼ à 19, Hawker-Siddeley 10 cents à $3.75 et Power Corp. ⅛ à 97⅛. Canadian Breweries est très actif et gagne ⅛ à 7 sur des transactions-bloc de 5,000 et 13,700 actions.

Aux industrielles à la Bourse Canadienne, Frigistors progresse de 17 cents à 50 cents sur un volume de 2,600 actions. Aux minières et pétrolières, Phoenix Canada gagne 35 cents à 3.20 et CQ Smelt .04 à 50 cents. Chipman perds .02 à 32 cents et Fidelity .03 à 62 cents.

* * *

Les pétroles de l'Ouest continuent de décliner à **Toronto** sous la pression des prises de bénéfices.

Canadian Superior baisse de 1¼ à 30¾, Union Oil de 1 à 33, Home A de ¼ à 23¼ et Central Del Rio de ⅛ à 13⅝.

Parmi les métaux, Pine Point recule de 2½ à 50¼ et Cominco de ¾ à 32. Denison gagne ⅜ à 55½. Parmi les mines spéculatives, D'Eldona est active et gagne 2 cents à 1.20. Les industrielles, à l'instar de la tendance à Wall Street, s'infléchissent légèrement.

* * *

Le marché de **Wall Street** cet après-midi est modérément actif et accuse une allure mixte et légèrement incertaine. Toutefois plusieurs des titres soi-disant prestigieux et plus spéculatifs continuent d'être recherchés et les cours affichent quand même moins de faiblesse qu'en début de matinée.

Les changements parmi les titres clés demeurent en général fractionnaires mais quelques fluctuations d'environ 1 point sont enregistrées.

Les automobiles et les chemins de fer fléchissent tandis que les avionneries, les électroniques, les services publics et les matériaux de construction s'améliorent.

L'indice industriel Dow Jones s'inscrit en hausse de 1.34 à 818.04.

* * *

Le marché de **Londres** aujourd'hui a conservé le ton de fermeté qui le caractérisait mardi même si les nouvelles statistiques du commerce n'ont été envisagées avec satisfaction mais sans plus.

La majorité des leaders parmi les valeurs industrielles se sont améli

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

AGER (Robert) — Subitement, à Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 45 ans, est décédé Robert Ager, célibataire, fils de feu Mordomp Ager, et de feu Aimée Racette. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.
1922 boul. Rosemont
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHAMP (Antoinette) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Georges Beauchamp, née Antoinette Rousseau, mère de Mme Raoul Laporte (Hedwidge), Paul, Mme Stanley Williamson (Georgette), et de Noël. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Vianney où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSONNETTE (Honoré) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Honoré Bissonnette, époux de feu Aurore Allard, demeurant à 229, 8e Ave, LaSalle. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3661, rue Jean-Talon Est
pour se rendre à l'église St-Damase, où le service sera célébré et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOONE (Frank) — Subitement à Montréal, le 10 décembre 1966, est décédé M. Frank Boone, il laisse ses 2 fils Daniel et Maurice, frère de M. Wm. C. Boone, de Vancouver, John R. Boone, Birdie (Mme E. J. Hastings), d'Ottawa, Eleanor (Mme T. K. Coulter), Rhoda (Mme J. W. Pyefinch), d'Ottawa. Les funérailles ont eu lieu mercredi le 14 courant aux salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e avenue, Rosemont
et de là au cimetière de Last Post Fund de Pointe-Claire, lieu de la sépulture.

BOURGET (Suzanne) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 43 ans est décédée Mlle Suzanne Bourget, employée de la Compagnie Seven-Up, fille de Edgar Bourget, et de Florida Brouillard. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503 rue Papineau
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Brigide où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISSON (Philippe) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 91 ans est décédé M. Philippe Brisson, époux de feu Rose-Anna Caya, demeurant 731 rue Du Collège. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505 rue Notre-Dame ouest
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Henri où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNELLE (Gérard) — A Longueuil, le 12 décembre 1966, à l'âge de 53 ans, est décédé Gérard Brunelle, époux de Thérèse Touchette, demeurant au 217 St-Charles ouest, père de Huguette, Claire, Robert, Dr Jacques et André. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Ed. Darche & Fils Inc.,
86, rue Longueuil, via St-Charles
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Antoine où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Edouard, Alfred) — A Pincourt, Ile Perrot, le 12 décembre 1966, à l'âge de 67 ans est décédé Edouard Alfred Brunet, époux de feu Blanche Hébert, pensionnaire du CNR ,demeurant à 62 Boul. Duhamel, Pincourt. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry & Trudeau
12 St-Charles, Dorion
pour se rendre à l'église N.-D. de Lorette de Pincourt où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Dorion, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Naissance

GAUDREAU — M. et Mme Gérald Gaudreau sont fiers d'annoncer la naissance d'un beau garçon né le 9 décembre à 7:43 heures.

DECES DE MME ARTHUR CHAMPAGNE

Nous apprenons le décès de Madame Arthur Champagne née Laura Choinière, décédée à Montréal, le 12 décembre, à l'âge de 80 ans. Outre son mari elle laisse dans le deuil: ses filles et ses gendres; MM. et Mmes Walter Delaney (Lucienne), Roland Perron (directeur adjoint au service de la police de Montréal (Cécile), Fernand Letourneau (Suzanne), Simon Descôteaux (Marie), Réal Payette (Monique), ses fils et ses brus, MM. et Mmes André, directeur au service des Parcs de Montréal, Georges, François, Bernard, Pierre et Guy Champagne, 58 petits-enfants et trois arrière-petits-enfants.
La dépouille mortelle est exposée au salon T. Sansregret, 3198 est, Ontario et les funérailles auront lieu jeudi à 10 heures en l'église de la Nativité d'Hochelaga.

JAMES D McKENNA
House of Flowers
RUE DE LA MONTAGNE
VICTOR 2-4444

NOËL EN DEUIL
Si vous êtes en deuil à Noël, l'étiquette veut que vous vous absteniez d'envoyer des cartes de souhaits mais que vous répondiez à celles que vous recevez.
Procurez-vous de ces cartes simples, imprimées avec formule spéciale de remerciements et de souhaits appropriés.
Prix: 0.05 chacune, enveloppe comprise.
Pour impression de votre nom en bas des cartes: $1.00. Si payé par chèque, ajoutez 25c.
IMPRESSIONS BEL OEIL
254, Louis-Hébert
Tél. 447-6509 — Beloeil, Qué.

BURDAIRON (Raymond-Louis) — A Val-David, le 13 décembre 1966, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Raymond-Louis Burdairon, ex-propriétaire du Petit Poucet à Val-David, époux de Cécile Cloutier. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. H. Vanier et Fils,
30 rue Préfontaine, Ste-Agathe
pour se rendre à l'église paroissiale de Val-David, où le service sera célébré à 3 hrs p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARRIER (Daniel) — A Rivière-des-Prairies, le 13 décembre 1966 à l'âge de 4 ans est décédé Daniel Carrier, fils de Fernand Carrier et de Marie-Anne Henley, demeurant à 7956 boul. Gouin est. La cérémonie des anges aura lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des nouveaux salons
Alfred Dallaire Inc.
8671 boulevard Rivière-des-Prairies
à 2 h. 45 pour se rendre à l'église St-Marc où la cérémonie sera célébrée à 3 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARRIER (Gérard) — A Rivière-des-Prairies, le 13 décembre 1966 à l'âge de 3 ans est décédé Gérard Carrier, fils de Fernand Carrier et de Marie-Anne Henley, demeurant à 7956 boul. Gouin est. La cérémonie des anges aura lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des nouveaux salons
Alfred Dallaire, Inc.
8671 boulevard Rivière-des-Prairies
à 2 h. 45 pour se rendre à l'église St-Marc où la cérémonie sera célébrée à 3 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Gaudias) — A Montréal, le 11 décembre 1966, à l'âge de 81 ans et 10 mois, est décédé M. Gaudias Caron, époux en 1ères noces de feu Yvonne Lebreux et en 2èmes noces de Albina Couture, demeurant au 904 Liège. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745, rue Crémazie Est
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAMPAGNE (Laura) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 80 ans est décédée Mme Arthur Champagne, née Laura Choinière, demeurant 2054 Darling. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198 rue Ontario est
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHENIER (Joséphine) — A Ile Perrot Sud, le 13 décembre 1966, à l'âge de 94 ans et 11 mois, est décédée Mme veuve Victor Chénier, née Joséphine Laflamme, demeurant chez sa fille Mme A. Paquette, 34 - 146e Avenue, Ile Perrot Sud. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry et Trudeau,
98, boul. Perrot
à 2 h. pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-de-Chantal, Ile Perrot où le service sera célébré à 2 h. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

COLLERET (Jean) — A Montréal, le 13 décembre 1966 à l'âge de 65 ans, est décédé M. Jean Colleret, fils de feu Zénophile Colleret, et de feu Adelina Gauthier, demeurant 1643 rue Ville-Marie. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4955, rue Adam
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Clément de Vlauville où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COULOMBE (Athanase) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 73 ans est décédé M. Athanase Coulombe, époux de feu Marie-Ange Caron, demeurant 3861 Clichy, St-Vincent-de-Paul, autrefois de Cloridorme, Gaspé. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.
11,130 Boul. Pie IX
pour se rendre à l'église St-Sylvain de Duvernay où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAGENAIS (Aurore) — A Oka, Comté Deux-Montagnes, le 12 décembre 1966 à l'âge de 72 ans est décédée Aurore Patry, épouse en 1ères noces de feu Moïse Brunet et en 2es noces de Joseph Dagenais. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Proulx & Frères
162, rue Notre-Dame, Oka
pour se rendre à l'église paroissiale d'Oka où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE LUCA (Carmine) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé Carmine De Luca, époux en 1ères noces d'Antonietta De Cubellis, et en secondes noces de feu Filomena Petrecca, père de Mme veuve Antoinette Palladino et de Mme veuve Suzanne Ialenti, de Jean, Mme René Granito (Annunziata), Jos, Mme Johny Ialenti (Anna), Civita, Mme Elio Pravato (Carmela), Mme Sabino Totarella (Gloria). Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
292 est, rue Jean-Talon
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

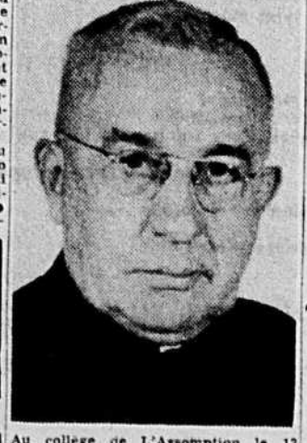

Au collège de L'Assomption le 13 décembre 1966, à l'âge de 70 ans, subitement, est décédé M. l'abbé Emilien Bérard, professeur au collège de L'Assomption depuis 1921. Fils de feu Joseph Bérard et de Flore Bérard de St-Barthélémy, frère des Rév. curés Adrien, ancien curé de Ste-Cunégonde et Wilfrid, curé à l'Ile-du-Pas, deux frères Ubald et Lucien et trois soeurs, Rév. Soeur Joseph-Adrien, des Soeurs de la Providence à St-Jean-de-Dieu, de Montréal et Adrienne (Mme Lafontaine) et Maria (Mme Bélair). Exposé au grand parloir du collège de L'Assomption. Les funérailles auront lieu vendredi. La translation aura lieu jeudi le 15 courant, départ à 7 h. 30 p.m. du collège de L'Assomption pour l'église paroissiale où le service sera célébré vendredi à 10 hres a.m. Le service sera chanté par Son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger et de là à la crypte du collège de L'Assomption.

DENICHAUD (Joseph) — A Montréal, le 11 décembre 1966, à l'âge de 78 ans est décédé Joseph Denichaud, époux d'Eva Preseault. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
6259 Boul. Monk
pour se rendre à l'église St-Jean Damascène où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Arthur) — A Montréal, le 11 décembre 1966 à l'âge de 54 ans est décédé Arthur Desjardins célibataire, fils de feu Norbert Desjardins et de feu Delvina Locas, autrefois de Ste-Rose. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr
167 boul. Ste-Rose, Ste-Rose,
(Ville de Laval)
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Rose où service sera célébré à [illegible] et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEZIEL (Alice) — A Montréal, le 13 décembre 1966 à l'âge de 86 ans est décédée Mme veuve J.-Wilfrid Déziel, née Alice Cartier, demeurant 5044 Ave Notre-Dame-de-Grâce, mère de Jeanne-Marie, (Mme veuve Jean Genest), Pauline (Mme veuve Jacques Brillon) Pierre-Paul, de Marieville, Marguerite-Louise (soeur Marie Imelda) des soeurs de Ste-Famille de Bordeaux et soeur de l'Espérance, Jean-Charles, de Beaconsfield, Thérèse, Lucienne (soeur Ste-Alice de Jésus) de la Congrégation Notre-Dame, Académie St-Paul, belle-mère de Mme Pierre-Paul Déziel (Lucille Choquette) et de Mme Charles Déziel (Mirette Girard), soeur de Paul Cartier, belle-soeur de Mme Jean-M. Cartier (Thérèse Renault) et de Mme Paul Cartier (Noëlla Rouleau). Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urzel Bourgie Ltée & Société Coopérative
angle Boul. Décarie & Ave N.D.G.
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DION (J.-A.-Eugène) — A Montréal, le 14 décembre 1966, à l'âge de 77 ans, est décédé J.-A.-Eugène Dion, ancien professeur à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, époux de Marie Moore, père de l'abbé Raymond Dion, Alexandre et Guy. Les funérailles auront lieu samedi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198 rue Ontario est
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBE (Alfred) — A Montréal, le 13 décembre 1966, est décédé Alfred Dubé, époux de Ernestine Fitzpatric. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350, rue Beaubien Est
à 7 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Très-St-Sacrement où le service sera célébré à 8 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPONT (Antoinette) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 73 ans est décédée Mme veuve Joseph Dupont née Antoinette Clavel, demeurant à 8815, De Teck. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Langlois
8628 rue Hochelaga
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Claire où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière du Sault-au-Récollet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPONT (Madeleine) — A Montréal, le 11 décembre 1966, à l'âge de 46 ans, est décédée Mlle Madeleine Dupont, fille de feu Origène Dupont, et de feu Gertrude Grenier. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FILION (Vincent) — A Ville LaSalle, le 9 décembre 1966, à l'âge de 16 mois, est décédé Vincent Filion, fils de M. et Mme Jean Filion, petit-fils de M. et Mme Louis Morency et M. et Mme Georges Filion, de Québec. La cérémonie des anges a eu lieu samedi le 10 décembre. Inhumation au cimetière Côtedes-Neiges.

FORGET (Alberta) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 84 ans est décédée Mme veuve Rodolphe Forget née Alberta Boileau, demeurant à 10442 Vianney, mère de Jean-Paul, Mme Marcel Dalphond (Gabrielle). Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400, boul. Henri-Bourassa est
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Antoine Marie Claret où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Terrebonne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GADBOIS (Emma) — A Montréal, le 13 décembre 1966 à l'âge de 84 ans, est décédée Emma Lauzon, épouse de feu Arthur-E. Gadbois. Elle laisse dans le deuil 3 filles: Mme René Vebert (Jeanne), Mme Charles-A. Gareau (Andrée), Simone, 1 fils, Lucien, et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier & Fils
4733 rue Papineau
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Pierre Claver où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GARNEAU-BELAIR (Armandine) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédée Armandine Buteau, épouse en 1ères noces de Roméo Garneau, et en 2èmes noces de J.-Omer Bélair. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 est, rue Henri-Bourassa
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GENDRON (Onésime) — A Jacques-Cartier, le 13 décembre 1966, à l'âge de 76 ans, est décédée Onésime Landry, épouse de Oscar Gendron, demeurant à 1084, Marmier. Les funérailles auront lieu samedi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.
1370 Chemin Chambly,
Jacques-Cartier
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Louise de Marillac où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et omis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERMAIN (Delphis) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 60 ans est décédé Delphis Germain, époux de Marie-Ange St-Louis, demeurant 3124 Delorimier. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier & Fils
4733 rue Papineau
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Pierre Claver où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERVAIS (Roma) — A Delson, le 12 décembre 1966, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Roma Gervais, fils de feu Napoléon Gervais, et de feu Marie Longtin, autrefois de St-Constant. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Henri Guérin,
425, chemin St-Jean, Laprairie
pour se rendre à l'église paroissiale de Delson où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de St-Constant, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOULET (Laura) — Accidentellement, à Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Georges-Henri Goulet, née Laura Simard, demeurant 1508 Valois. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
4240 rue Adam
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Rédempteur où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GREGOIRE (Joseph) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé Joseph Grégoire, époux en 1ères noces de Marguerite Latour et en 2es noces de Flore Rivard, demeurant à 6260 D'Aragon. Les funérailles auront lieu samedi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259 boul. Monk
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Cordélia) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Mlle Cordélia Grenier, autrefois de St-Gabriel-de-Brandon. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.
200 rue St-Louis, Ville LeMoyne.
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Maxime où le service sera célébré à 9 heures. Libéra et inhumation à St-Gabriel-de-Brandon. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRIMARD (Alice) — A Vaucluse, province de Québec, le 13 décembre 1966 à l'âge de 57 ans est décédée Alice Demontigny, épouse de feu Alexandre Grimard demeurant à Vaucluse. Les funérailles auront lieu samedi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin
10,540 rue Papineau
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Vaucluse, comté l'Assomption, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMEL (Rodolphe) — A Montréal, le 11 décembre 1966, à l'âge de 69 ans est décédé M. Rodolphe Hamel, demeurant 9788 Georges-Baril. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Maurice, Jean, Benoit, Jeannine, Madeleine, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin
518 rue Rachel est
pour se rendre à la Mission de St-Esprit où le service sera célébré à 2 h. 30 et de là au cimetière de Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMARCHE (Augustina) — A St-Roch de l'Achigan, le 12 décembre 1966 à l'âge de 88 ans est décédée Mme Zénon Lamarche, née Augustina Forest. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jean-Denis Beauchamp
St-Roch de l'Achigan
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Roch de l'Achigan où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPERRIERE (Armand) — A Montréal, le 11 décembre 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Armand Laperrière, époux de Bernadette Lafond, demeurant au 6382 Louis-Hébert. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée,
2548, rue Beaubien
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Marc où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPLANTE (Roméo) — A Montréal, le 11 décembre 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé Roméo Laplante, époux d'Yvonne Jarry, demeurant rue Lafontaine. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3472 rue Ste-Catherine Est,
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église Très St-Rédempteur, où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Joseph-Albert) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 69 ans et 6 mois, est décédé Joseph-Albert Lefebvre, époux de Marie-Jeanne Duranceau, demeurant au 2468 Delisle. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630, rue Notre-Dame Ouest
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Cunégonde où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Yvonne) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 71 ans est décédée Mme veuve Emile Lefebvre née Yvonne Grisé, demeurante 6415 Laurendeau, appt 8. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259 Boul. Monk
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Coeur Immaculé de Marie où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGAULT (Florida) — A Montréal, le 10 décembre 1966 à l'âge de 66 ans est décédée Mme veuve Darius Legault, née Florida Alarie, demeurant à 739 rue Pierre Piché, à Boucherville. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 rue Ontario Est,
à 10 hrs pour se rendre à l'église St-Sébastien à Boucherville, où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVIE-DUBE (Mary) — A Québec, le 13 décembre 1966, à l'âge de 99 ans, est décédée Mme Mary Dubé, épouse de feu John G. Levie, demeurant 1043 St-Cyrille ouest. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons du
Pavillon St-Dominique,
1045, rue St-Cyrille,
à 1 h. 45 pour se rendre à la chapelle de l'Institution où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de St-Colomb, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: J.-A. Cloutier et Fils, 284, de Guillon, Québec.

LIMOGES (Jules) — A Montréal, le 12 décembre 1966 à l'âge de 56 ans, est décédé M. Jules Limoges, fils de feu Oscar Limoges et de feu Joséphine Lamoureux, demeurant 645 Atwater. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630, rue Notre-Dame ouest,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Irénée où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAISONNEUVE (Albert) — A St-Augustin des Deux-Montagnes, le 13 décembre 1966, à l'âge de 82 ans, est décédé Albert Maisonneuve, époux de feu Virginie Chartrand, demeurant à 200 rue Principale, St-Augustin. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alban Mallette,
156, rue Principale
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Paroissiale où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MELOCHE (Isabelle) — A Verdun, le 11 décembre 1966, à l'âge de 8 ans, est décédée Isabelle Meloche, fille de Clovis Meloche et de Lilia Sirois, autrefois de Verdun, demeurant 3135 Marloquin, Ville Brossard. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512, rue de l'Eglise, Verdun
à 8 hres 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 8 hres 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOREAU (GUY) — Subitement, à sa demeure, le 14 décembre 1966, est décédé Guy Moreau, époux de Winifred Neilson et père de Diane et Guy. La dépouille mortelle est exposée au salon
Jos C. Wray and Bros
1234, rue de la Montagne.
Funérailles privées vendredi le 16 décembre 1966. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

NADEAU (Rose-Anna) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme Benoit Nadeau, née Rose-Anna Tardif, demeurant 8975 Marseille. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
11,630 rue Notre-Dame est,
pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, Pointe-aux-Trembles, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUELLETTE (Rodrigue) — A St-Jérôme, le 13 décembre 1966, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Rodrigue Ouellette, époux de Adélaïde Juteau, demeurant chez son gendre, M. Hervé Dufour, 344 Beaucage, St-Jérôme. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Pilon, Therrien & Desrosiers
470, rue Labelle, St-Jérôme
à 10 hrs 30, pour se rendre à l'église paroissiale de Val-Morin, ou le service sera célébré à 11 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARE (Aldéric) — A Montréal le 11 décembre 1966 à l'âge de 92 ans 8 mois est décédé M. Aldéric Paré, époux de feu Eliza Lapierre, autrefois de Ste-Thérèse de Blainville, demeurant 12,221 Boul. Taylor. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2095, rue De Salaberry
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PETIT (Rosaire) — A Montréal, le 13 décembre 1966, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Rosaire Petit, époux d'Aline Archambault, demeurant 7473 Pie-IX. Les funérailles auront lieu samedi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Sanscartier
4036 rue Bélair
pour se rendre à l'église St-Damase où le service sera célébré et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PIETROLLINO (Guseppena) — A Montréal, le 14 décembre 1966, à l'âge de 47 ans, est décédé Mme Saverio Pietrollino, née Guseppena Ricciardi, demeurant 6552 Marquette. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350 rue Beaubien est
à 10 hrs, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata, où le service sera célébré à 10 hrs 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RENAUD (Joseph) — A Ste-Anne-de-Bellevue, le 10 décembre 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé Joseph Renaud, fils de feu Joseph Renaud, et de feu Albina Robert, autrefois de St-Léonard-de-Port-Maurice. Les funérailles auront lieu jeudi, le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.,
1750 rue Amherst.
à 7 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Catherine, où le service sera célébré à 3 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RIEL (Lucie) — A Ste-Anne-de-Bellevue, le 12 décembre 1966, à l'âge de 45 ans, est décédée Lucie Blanchard, épouse de Laurent Riel, demeurant 223, rue Ste-Anne. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée,
107, rue Ste-Anne,
à 10 hrs 45 pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de Huntingdon, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBERT (Angéline) — A Montréal, le 12 décembre 1966, à l'âge de 48 ans, est décédée Mlle Angéline Robert, fille de feu Omer Robert, et de Emma Martineau. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirer Inc.
6603 rue St